

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

Pour l'exercice 1845.



NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur le foncier
2	Id. sur l'impôt personnel
3	Id. sur les patentes
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité
5	Non-valeurs sur les redevances des mines
	[Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.] (a)
	TOTAL du chapitre I ^{er} fr.
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
1	Restitutions de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés
2	Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.
3	Remboursements de postes aux offices étrangers.
4	Attributions d'amendes forestières
5	Déficit de comptables (anciens et nouveaux) pour mémoire (b)
	[Les crédits compris au présent chapitre ne sont point limitatifs.] (a)
	TOTAL du chapitre II. fr.
CHAPITRE III.	
PÉAGES.	
Unique.	Remboursement du péage sur l'Escaut.
	[Le crédit compris au présent chapitre n'est point limitatif.] (a)
	TOTAL du chapitre III. fr.
Récapitulation.	
Chapitre I.	Non-valeurs
—	II. Remboursements
—	III. Péages
	TOTAL. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1845.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845		CRÉDIT AJOUTÉ POUR 1845.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
300,000	"	300,000	300,000	"	"		a) Jus qu'à présent on a consacré les sommes votées pour les non-votés, les remboursements et les payes, comme des crédits limitatifs. C'est-à-dire qu'on ne peut ni les excéder ni même qu'ils restent en dessous des besoins. Il n'est résulté que plusieurs exercices n'ont pu être définitivement clos avant d'avoir obtenu des Chambres un crédit supplémentaire pour imputer l'excédant de dépense, ce qui a occasionné des retards toujours préjudiciables à la marche régulière du service.
370,000	"	370,000	370,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
16,000	"	16,000	16,000	"	"		
796,000	"	796,000	796,000	"	"		Les remises et modifications, les décharges et réductions, en ce qui concerne les contributions directes, sont accordées soit par les gouverneurs soit par les députations permanentes des conseils provinciaux suivant les lois et règlements qui régissent la matière. Ces non-votés étant portés en recette pour acquitter les rôles, elles doivent nécessairement, lorsqu'elles ont été dûment constatées, être admises en dépense, et cette opération fut légalement ne peut gêner l'Etat en aucune manière.
30,000	"	30,000	30,000	"	"		Le chapitre des remboursements contient une série d'allocations dont l'emploi est incertain. L'administration ne peut en effet ni le restreindre ni l'étendre, puisque les dépenses auxquelles ces allocations se rapportent, résultent de conventions faites avec d'autres puissances, ou des nécessités du service prévues par les lois et règlements.
250,000	"	250,000	250,000	"	"		
150,000	"	150,000	150,000	"	"		
18,000	"	18,000	18,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		
448,000	"	448,000	448,000	"	"		Quant au remboursement du peage sur l'Escout, la loi du 5 juin 1839, <i>Bulletin officiel</i> , n° 263, l'a consacré en principe. Or cette dépense reste subordonnée au mouvement de la navigation, sans que le chiffre accordé au Budget puisse venir le limiter, le cas échéant.
800,000	"	800,000	800,000	"	"		D'après les explications qui précèdent, on est amené à conclure que les crédits dont on vient de parler doivent être considérés comme servant à régulariser des dépenses pour ordre, et dont le montant ne peut être arrêté définitivement que par la loi réglant les comptes de l'année pendant laquelle ces dépenses ont été effectuées.
800,000	"	800,000	800,000	"	"		
796,000	"	796,000	796,000	"	"		
448,000	"	448,000	448,000	"	"		
800,000	"	800,000	800,000	"	"		
2,044,000	"	2,044,000	2,044,000	"	"		C'est pour ce motif, et afin de faire cesser les inconvénients signalés ci-dessus, qu'on a jugé à propos de mentionner à la fin du présent chapitre que les divers crédits qui le composent ne sont point limitatifs. La Cour des Comptes est d'ailleurs toujours appelée à contrôler les dépenses imputées sur ces crédits.
DIFFÉRENCE				"			b) Article destiné à faire face aux éventualités.

246

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DU ROYAUME, POUR L'EXERCICE 1845.

	PAGES.
Discours du Ministre des Finances	iiij
Arrêté royal qui fixe le chiffre du Budget des recettes et celui des recettes pour ordre de 1845	1
Budget général des <i>Voies et Moyens</i>	3
Impôts	4—7
Péages	6—7
Capitaux et revenus	8—9
Remboursements	10—11
Recettes pour ordre	12—15
<i>Pièces à l'appui.</i> — ÉTAT N° 1. — Tableau des produits de l'administration des contributions directes, pendant les neuf premiers mois de l'exercice 1844 et les trois derniers mois de l'exercice 1845	16—19
— ÉTAT N° 2. — État de répartition de la contribution foncière entre les provinces.	22—23
— ÉTAT N° 3. — Montant des rôles de la contribution personnelle de 1845.	26—27
— ÉTAT N° 4. — Montant des rôles du droit de patente pour l'année 1844.	28
— ÉTAT N° 5. — Redevances sur les mines pour l'année 1844	29
— ÉTAT N° 6. — État présentant, par province et par nature de produits, le montant en principal des recouvrements effectués pendant les 9 premiers mois de 1844 et les 3 derniers mois de 1845.	52—55
— ÉTAT N° 7. — Droit de consommation sur les boissons distillées, établi par la loi du 18 mars 1838. — État du montant des produits pendant l'année 1844	56—57
— ÉTAT N° 8. — Tableau des produits des recettes de l'administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts, pendant les huit premiers mois de l'exercice 1844 et les quatre derniers mois de l'exercice 1845	40—45
— ÉTAT N° 9. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — État détaillé, par province, des recettes opérées pendant les 8 premiers mois de 1844 et les 4 derniers mois de 1845.	46—49
— ÉTAT N° 10. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — État général de tous les produits relatifs aux eaux et forêts, pour l'exercice 1845	52—55
— ÉTAT N° 11. — Canal de Commerce à Antioing. — Relevé général des recettes effectuées et des diverses marchandises transportées sur ce canal, ainsi que du nombre de bateaux, à charge et à vide, qui ont parcouru tout ou partie dudit canal, pendant le 2 ^m semestre 1845 et le 1 ^{er} semestre 1844	56—57

<i>Pièces à l'appui.</i> — ÉTAT n° 12. — Sambre canalisée. — Relevé des recettes effectuées et des marchandises transportées sur ce canal pendant le 2 ^m semestre 1843 et le 1 ^{er} semestre 1844.	60—61
— — ÉTAT n° 13. — Tableau présentant les produits du canal de Charleroy pendant la période du 1 ^{er} juillet 1843 au 30 juin 1844	62

Budget général des dépenses et services.

Arrêté royal fixant le chiffre du Budget général des dépenses et celui des dépenses pour ordre de 1845.	I
<i>Budget général des dépenses et services du royaume pour l'exercice 1845.</i>	III
TITRE I ^{er} . — Dette publique	V—VII
— II. — Dotations.	VIII
— III. — Ministère de la Justice	IX—XI
— IV. — — des Affaires Étrangères	XII
— V. — — de la Marine	XIII
— VI. — — de l'Intérieur	XIV—XVII
— VII. — — des Travaux Publics	XVIII—XIX
— VIII. — — de la Guerre.	XX—XXI
— IX. — — des Finances.	XXII—XXIII
— X. — Non-valeurs et remboursements	XXIV
— Récapitulation	XXV
— Dépenses pour ordre	XXVI—XXVII

Dette publique et Dotations.

TITRE I ^{er} . — <i>Développements du Budget des dépenses de la Dette publique pour l'exercice 1845.</i>	1—7
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Dette publique pour 1845</i>	9
ÉTAT n° 1. — Tableau statistique de la dette constituée du royaume de Belgique, au 15 septembre 1844	10—15
— 2. — Résumé de la situation des différentes parties de la dette publique constituée du royaume de Belgique, pendant les années 1831 à 1844.	16—17
— 3. — Emprunt de 100,800,000 francs, à 5 pour cent.	18 ^a
— 4. — Emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 pour cent	18 ^b
— 5. — Emprunt de 50,850,800 francs, à 5 pour cent.	18 ^c
— 6. — Emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , soit 700,000 florins, à 5 pour cent	18 ^d
— 7. — Libellé des frais présumés de la dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, au capital de francs 589,417,631 74 c ^s , portés au projet de Budget de 1845 à 3,000 francs	18 ^e
— 8. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{1}{100}$, portés au projet de Budget de 1845 à 3,400 francs	18 ^f
— 9. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, portés au projet de Budget de 1845 à 34,000 francs.	18 ^g
— 10. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, portés au projet de Budget de 1845 à 150,000 francs	18 ^h
— 11. — Libellé des frais présumés de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. $\frac{1}{100}$, portés au projet de Budget de 1845 à 45,000 francs	18 ⁱ
— 12. — Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, en vertu de l'arrêté du gouvernement provisoire du 25 novembre 1830, ou renseignés à la Belgique par le gouvernement des Pays-Bas, en exécution des traités du 19 avril 1839 et du 5 novembre 1842	18 ^k
— 13. — État général de la situation de la caisse des consignations courantes, faites dans les caisses du Trésor public au 31 août 1844 (loi du 28 nivôse an XIII).	18 ^l
— 14. — Tableau général de la situation de la caisse des consignations anciennes (période antérieure au 1 ^{er} octobre 1830).	18 ^m

Cour des Comptes.

TITRE II. — <i>Développements du Budget des dépenses de la Cour des Comptes pour l'exercice 1845</i>	19
Membres de la Cour. — Personnel des bureaux. — Matériel et dépenses diverses	20—21
Note sur le Budget de la Cour des Comptes pour l'exercice 1845	22

Ministère de la Justice.

TITRE	PAGES.
III. — <i>Développements du Budget de ce Département pour 1845</i>	25
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale	24—25
— II. — Cour de Cassation. — Personnel. — Matériel et menues dépenses	ib.
— Cours d'Appel. — Personnel. — Matériel des cours. — Tribunaux de première instance et de commerce. — 1 ^{re} classe. Bruxelles, Gand, Liège et Anvers	26—27
— <i>Id.</i> 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} classes	28—29
— Justices de paix et tribunaux de police	30—31
— III. — Justice militaire. — Haute Cour militaire. — Personnel	ib.
— Auditeurs militaires et prévôts	ib.
— IV. — Frais de justice. — Frais d'instruction et d'exécution, etc.	32—33
— V. — Palais de justice. — Constructions, réparations et loyer de locaux	ib.
— VI. — Impression du <i>Bulletin officiel</i> , etc.	ib.
— VII. — Pensions et secours	ib.
— VIII. — Cultes. — Culte catholique. — Culte protestant. — Culte israélite. — Pensions et secours	34—35
— IX. — Établissements de bienfaisance	36—37
— X. — Prisons. — Service domestique, etc.	ib.
— XI. — Frais de police	38—39
— XII. — Dépenses imprévues	ib.
— XIII. — Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos. Récapitulation	ib.
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Justice pour 1845</i>	41
ÉTAT N ^o 1. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 1 ^{er} du chap. VIII	43—44
— 2. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chap. VIII	45—47
— 3. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 4 du chap. VIII	48—49
— 4. — Note à l'appui de l'allocation demandée au chap. IX, art. 4	50—51
— 5. — Compte général des travaux exécutés dans les prisons, pendant l'exercice 1842	52bis

Ministère des Affaires Étrangères.

IV. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour 1845</i>	53
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel	54—55
— II. — Traitements des agents politiques.	ib.
— III. — — — — consulaires, etc.	56—57
— IV. — Frais de voyages des agents du service extérieur, etc.	ib.
— V. — Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc.	ib.
— VI. — Missions extraordinaires et dépenses imprévues	ib.
— Dépenses résultant de l'exécution du traité de paix avec les Pays-Bas (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>)	ib.
— Récapitulation	58—59

Marine.

V. — <i>Développements du Budget des dépenses de la Marine pour 1845</i>	61
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel	62—63
— II. — Bâtiments de guerre. — Composition de la flottille.	ib.
— — — — Personnel. — Vivres	64—65
— Entretien, chauffage et éclairage. — Équipement d'un brick	66—67
— III. — Magasin de la Marine	ib.
— IV. — Pilotage	68—69
— — Remises à payer aux pilotes.	70—75
— V. — Service des bateaux à vapeur sur l'Escaut	72—75
— VI. — Police maritime	ib.
— VII. — Secours maritimes. — Sauvetage	74—75
— VIII. — Pensions civiles et secours	ib.
— Construction de deux bateaux-pilotes pour la station d'Ostende. — Entretien de la <i>British Queen</i> (<i>crédits qui ne figurent plus au Budget de 1845</i>)	ib.
— Récapitulation	76—77

Ministère de l'Intérieur.

TITRE	PAGES
VI. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce Département pour l'exercice 1845.</i>	79
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel. — Frais de déplacement . . .	80 — 81
— II. — Pensions et secours	ib.
— III. — Statistique générale	82 — 85
— IV. — Frais d'administration dans les provinces. Anvers, Brabant, Flandre occidentale. . .	ib.
— — — — — Flandre orientale, Hainaut, Liège . . .	84 — 85
— — — — — Limbourg, Luxembourg, Namur . . .	86 — 87
— — — — — Frais de milice. — Indemnités des membres des conseils de milice	88 — 89
— V. — Voirie vicinale — Plans généraux de délimitation	ib.
— VI. — Service de santé et Académie royale de médecine	ib.
— VII. — Fêtes nationales.	ib.
— VIII. — Eaux de Spa. — Réparation des monuments	ib.
— — — — — Subsidés aux provinces de Luxembourg et de Limbourg pour la construction de deux nouvelles casernes de gendarmerie (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1845</i>).	90 — 91
— IX. — Premier quart d'une somme de 200,000 francs pour frais de construction d'un hôtel pour l'administration provinciale à Arlon	ib.
— X. — École de médecine vétérinaire et société d'horticulture de Bruxelles	ib.
— XI. — Fonds d'agriculture	ib.
— XII. — Milice. — Frais d'impression des listes alphabétiques.	ib.
— XIII. — Garde civique.	92 — 95
— XIV. — Récompenses honorifiques et pécuniaires.	ib.
— XV. — Légion d'honneur et Croix de fer.	ib.
— XVI. — Frais d'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, relative aux indemnités à accorder pour pertes causées par les événements de guerre	ib.
— XVII. — Commerce	ib.
— XVIII. — Industrie	94 — 95
— XIX. — Instruction publique.	96 — 97
— XX. — SECTION 1 ^{re} . — Lettres et sciences	98 — 99
— — 2. — Archives du royaume	ib.
— — 3. — Beaux-arts	ib.
— XXI. — Complément des frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil, pour la période de 1835 à 1842	100 — 101
— XXII. — Dépenses imprévues et travail extraordinaire	ib.
— — — — — Récapitulation	102 — 103

Ministère des Travaux Publics.

VII. — <i>Développements du Budget des dépenses du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1845.</i>	103
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale.	106 — 107
— II. — SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées. — Plantations.	ib.
— — 2. — Canaux, rivières, polders	106 — 115
— — 3. — Ports d'Ostende et de Nieuport, côte de Blankenberghe	112 — 113
— — — — — Phares et fanaux.	ib.
— — 4. — Bâtiments civils	114 — 115
— — 5. — Personnel des ponts et chaussées	ib.
— III. — SECTION 1 ^{re} . — Chemin de fer.	ib.
— — 2. — Postes	116 — 117
— IV. — Mines.	ib.
— V. — Pensions.	118 — 119
— VI. — Secours	ib.
— VII. — Dépenses imprévues	ib.
— — — — — Récapitulation générale.	ib.

Ministère de la Guerre.

VIII. — <i>Développements du Budget des dépenses de ce département pour l'exercice 1845.</i>	121
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale.	122 — 125
— II. — SECTION 1 ^{re} . — Solde de l'état-major.	ib.
— — 2. — Solde et habillement des diverses armes.	ib.

	PAGES.
CHAPITRE. II. — SECTION 3. — Masses des corps, frais divers et indemnités.	124—125
III. — École militaire	ib
— IV. — Matériel du service de santé et hôpitaux	126—127
— V. — Matériel de l'artillerie et du génie.	ib
— VI. — Traitements divers et pensions.	ib.
— VII. — Dépenses imprévues	ib.
— Récapitulation	128—129
<i>Pièces servant de développement au Budget de la Guerre</i>	131
CHAPITRE. I ^{er} . — Administration centrale.	135
— II. — SECTION 1 ^{re} . — Art. 1 ^{er} . — État-major général.	134
— — — — 2. — État-major des provinces et des places	135
— — — — 3. — Intendance militaire et administration militaire.	136
— — — — 4. — Service de santé et administration des hôpitaux	137—138
— — — — 5. — Frais de représentation.	139
— — — — 2. — 1 ^{er} . — Arme de l'infanterie. — Régiment d'élite	140
— — — — Douze régiments d'infanterie de ligne.	141
— — — — Trois id. de chasseurs à pied	142
— — — — Cadre de réserve	143
— — — — Deux compagnies sédentaires	144
— — — — Division de discipline.	145
— — — — Compagnie d'enfants de troupe	146
— — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'infanterie.	147
— — — — 2. — Arme de la cavalerie — Deux régiments de chasseurs à cheval.	148
— — — — Deux régiments de lanciers	149
— — — — Deux id. de cuirassiers	150
— — — — Régiment des guides.	151
— — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie	152
— — — — 3. — Arme de l'artillerie. — État-major	153
— — — — 1 ^{er} régiment d'artillerie	154—155
— — — — 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} régiments d'artillerie	156—157
— — — — Compagnie de pontonniers	158
— — — — Id. d'ouvriers d'artillerie.	159
— — — — Id. d'ouvriers armuriers.	160
— — — — Id. sédentaire d'artificiers	161
— — — — Escadron du train d'artillerie	162
— — — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'artillerie	163
— — — — 4. — Arme du génie. — État-major	164
— — — — Régiment du génie	165
— — — — 5. — Dépenses extraordinaires — Corps de la gendarmerie.	166
— — — — 3. — 1 ^{er} . — Masse de pain	167
— — — — — 2. — Id. de fourrages	168
— — — — — 3. — Id. d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.	169
— — — — — 4. — Id. de renouvellement du harnachement et de la buffleterie.	170
— — — — — 5. — Id. de casernement des chevaux.	171
— — — — — 6. — Id. id. des hommes	172
— — — — — 7. — Frais de route des officiers	173
— — — — — 8. — Transports généraux et autres	174
— — — — — 9. — Primes de rengagement	175
— — — — — 10. — Chauffage et éclairage des corps-de-garde.	176
— — — — — 11. — Dépenses de vivres aux camps et indemnités pour logement et nourriture.	177
— — — — — 12. — Remonte.	178
— — — — — 13. — Frais de bureau et d'administration des corps.	179
CHAPITRE. III. — École militaire	180
— IV. — Matériel du service de santé et des hôpitaux.	181
— V. — ART. 1 ^{er} . — Matériel de l'artillerie	182—187
— — — — 2. — Id. du génie.	188—189
— VI. — Traitements divers et pensions.	190—191
— VII. — Dépenses imprévues	192
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Guerre pour l'exercice 1845</i>	193

	PAGES.
Récapitulation de la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1844, etc.	195
Indication des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes.	ib.
<i>État-major général.</i> — Devis de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'état-major général, pendant 30 jours	196
<i>Infanterie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie, pendant 30 jours et 8 jours de marche	197
<i>Cavalerie.</i> — Devis de la dépense résultant du cantonnement et du campement de 12 escadrons de cavalerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.	198
<i>Artillerie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 2 batteries d'artillerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche	199
<i>Génie.</i> — Devis de la dépense résultant du campement de 4 compagnies du régiment du génie, pendant 30 jours et 8 jours de marche	200
Récapitulation de la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp, pendant 335 jours	201
<i>Infanterie.</i> — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 335 jours	202
<i>Génie.</i> — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour 2 compagnies du régiment du génie qui garderont le camp pendant 335 jours.	203
Devis de la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 10 jours de marche.	204

Ministère des Finances.

TITRE	IX. — <i>Développements du Budget des dépenses du Ministère des Finances, pour l'exercice 1845</i>	205
CHAPITRE	I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Secrétariat général. — Bureau de liquidation. — Trésor public	206—207
—	— Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc. — Enregistrement, domaines et forêts. — Commission des monnaies. — Huissiers et gens de service. — Frais de tournées	208—209
—	— Matériel. — Service de la monnaie. — Magasin général des papiers. — Statistique	210—211
—	II. — Administration du Trésor dans les provinces. — Caissier général de l'État	212—213
—	III. — — des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent et des poids et mesures. — Service sédentaire. — Traitements. — Remises et indemnités des comptables. — Service actif. — Traitements	214—215
—	— Garantie. — Poids et mesures	216—217
—	— Avocats de l'administration. — Frais de bureau et de tournées. — Indemnités.	218—219
—	— Matériel	220—221
—	— Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg. — Indemnités pour les transcriptions des mutations. — Traitements des agents du cadastre non remplacés	222—223
—	— Entrepôt d'Anvers.	224—225
—	IV. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — Traitement du personnel	224—231
—	— Matériel. — Dépenses du domaine. — Palais de Bruxelles et de Tervueren	232—233
—	V. — Pensions et secours	234—235
—	VI. — Dépenses imprévues et travail extraordinaire	236—237
	Récapitulation générale.	ib.
<i>Pièce à l'appui.</i>	— Relevé des admissions à la retraite depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 1 ^{er} octobre 1844	239—242

Non-Valeurs et Remboursements.

TITRE	X. — <i>Développements du Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1845</i>	245
CHAPITRE	I ^{er} . — Non-Valeurs	244—245
—	II. — Remboursements	ib.
—	III. — Péages	ib.
	Récapitulation	ib.

I

(ANNEXE AU N^o 2.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1844—1845.

BUDGET DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1845.

DÉVELOPPEMENTS NOUVEAUX

A L'APPUI DES ALLOCATIONS DEMANDÉES AU CHAP. II, AU CHAP. III, SECT. II ET AU CHAP. IV.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE II.

SECTION I ^{re} . — Ponts et chaussées	1
II. — Canaux et rivières	5
III. — Ports et côtes	54
IV. — Bâtiments civils	58

CHAPITRE III.

SECTION II. — Postes.	60
-------------------------------	----

ANNEXES.

I. — État général des dépenses d'entretien des routes de l'État, en 1845.	73
II. — État général des sommes allouées depuis 1830, pour construction de routes.	82
III. — État général des dépenses d'entretien de routes, depuis 1830.	85
IV. — État général des dépenses faites, depuis 1830, pour travaux de plantations.	89
V. — Postes. — État des directeurs provinciaux	92
VI. — Id. — États des contrôleurs	93
VII. — Id. — État des percepteurs.	94
VIII. — Id. — État des commis et adjoints-commis.	99
IX. — Id. — État des distributeurs	102
X. — Id. — État des facteurs attachés aux perceptions des postes	105
XI. — Id. — État des facteurs ruraux attachés aux perceptions et distributions	110
XII. — Id. — État des boîtiers.	137
XIII. — Indemnités accordées aux fonctionnaires et employés attachés au service des postes sur le chemin de fer.	138
XIV. — État des indemnités pour frais de bureau et de loyer accordés aux percepteurs des postes	139
XV. — Postes. — Transport des dépêches	144

CHAPITRE II.

Ponts et chaussées. — Canaux, rivières, polders, etc., etc.

SECTION PREMIÈRE.

PONTS ET CHAUSSÉES.

La somme demandée pour le service des routes est de . . . fr. 2,697,400

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

<i>A.</i> Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir en 1845	fr. 1,762,306
<i>B.</i> Salaires des préposés aux ponts à bascule	29,820
<i>C.</i> Études de projets, frais de levée de plans, achat d'instruments, matériel et impressions	20,000
<i>D.</i> Travaux d'amélioration, réparations extraordinaires et constructions nouvelles.	885,274
	<u>Fr. 2,697,400</u>

ART. 1^{er}. § A. — ENTRETIEN ORDINAIRE.

Le crédit demandé pour l'entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir en 1845, est de . . . fr. 1,762,306

Les prévisions du budget de 1844, pour le même objet, ne dépassaient pas 1,705,506

Il y a donc une différence en plus de fr. 56,000

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1845, de seize sections de routes nouvellement construites, dont la désignation suit :

Aywaille à Louveigne;
 Jupille à Visé;
 De la barrière de fer, par Dottignies, à Roubaix;
 Huy à Stavelot (section du ponceau de Marchin à la route de Liège à Dinant);
 Huy à Stavelot (section de Trois-Ponts à Stavelot);
 Hasselt à la Meuse (3^e section);
 St-Trond à Herck-la-Ville (1^{re} section);

Hechtel à Peer ;
 La Roche à la barrique de Fraiture ;
 Bastogne à Neufchâteau (2^e lot) ;
 St-Mard à Florenville (1^{er} lot) ;
 Id. id. (2^e lot) ;
 Grupont à St-Hubert ;
 Virton vers Montmédy ;
 Chassepierre vers Messincourt ;
 Floreffe à Burnot.

Le tableau ci-annexé sous le N^o 1, fait connaître, par route et par province, le détail de l'emploi de la somme de fr. 1,762,306, demandée pour l'entretien des routes en 1845.

Toutefois, comme cet entretien doit être réadjudgé pour le 1^{er} mai 1845, d'après un système plus économique et mis en rapport avec les besoins actuels du roulage, on doit s'attendre à une assez forte réduction sur le chiffre pétitionné ; dans ce cas, cette réduction viendrait augmenter d'autant la somme à affecter aux constructions nouvelles et aux travaux d'amélioration.

ART. 1^{er}. § B. — PONTS A BASCULE.

Somme demandée : fr. 29,820.

Ce chiffre est le même que celui alloué en 1844.

La dépense du service des ponts à bascule est calculée, pour 1845, de la manière suivante :

5	préposés à fr. 1,500 par an.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	fr.	7,500
15	id. à 1,200 »	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	18,000
10	id. à 432 »	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4,320
Total.												fr.	<u>29,820</u>

ART. 1^{er}. § C. — ÉTUDES DE PROJETS. — FRAIS DE LEVÉE DE PLANS.

Somme demandée : fr. 20,000.

Cette somme, qui est la même que celle accordée en 1844, est présumée nécessaire pour couvrir les dépenses indiquées dans ce paragraphe.

Ces dépenses comprennent, indépendamment des frais d'études proprement dits :

1^o Une partie des frais de confection de la carte du nivellement général du royaume, dont l'exécution a été ordonnée par disposition royale du 5 avril 1840, et qui, d'après un arrangement intervenu récemment, sera coordonnée avec la carte géologique publiée sous les auspices du Département de l'Intérieur.

Cette carte, comprenant neuf feuilles, sera établie à l'échelle de 1 à 160,000

et devra, aux termes des stipulations du contrat, être terminée endéans les cinq ans, à partir de 1843. Elle sera de la plus grande utilité pour le pays ;

2° La quote-part de l'État dans les frais relatifs à la formation des plans d'alignement généraux des traverses de grandes voirie, dans les principales villes du royaume.

ART. 1^{er}, § D. — TRAVAUX D'AMÉLIORATION, RÉPARATIONS EXTRAORDINAIRES ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Somme prévue pour 1845 : fr. 885,274.

La somme disponible sera vraisemblablement portée à un chiffre plus élevé, par les économies qui seront la conséquence du renouvellement des baux d'entretien au 1^{er} mai 1845.

Mais il ne faut pas perdre de vue que cette somme ne peut être en totalité disponible pour constructions de routes nouvelles, car elle doit servir, d'abord :

1° Au paiement des dépenses de toute nature, en dehors des baux d'entretien, dépenses reconnues indispensables ou rendues nécessaires par des causes de force majeure ;

2° Au paiement des terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignements ;

3° Au paiement des salaires des chefs cantonniers et chefs terrassiers employés à la surveillance journalière et continue des travaux en exécution.

Pour 1844, le chiffre de ces dépenses s'est élevé à environ fr. 180,000, et ce chiffre sera peut-être dépassé en 1845, vu la nécessité de reconstruire plusieurs ouvrages d'art assez importants.

Il se peut aussi que des sections de route, autres que celles déjà indiquées et aujourd'hui en voie d'exécution, soient livrées à la circulation en 1845, et qu'il faille, dès-lors, en assurer l'entretien. Le crédit des routes aura enfin à supporter une partie de la somme accordée à la ville de Gand, par convention du 2 avril 1841, pour l'amélioration des abords de la station du chemin de fer, ainsi que des traverses qui appartiennent à la grande voirie.

On peut donc inférer de ce qui précède que la somme qu'il sera possible d'affecter en 1845, aux travaux d'amélioration, aux constructions nouvelles et aux allocations de subsides, ne s'élèvera pas, y compris les économies à obtenir éventuellement sur les dépenses d'entretien, à plus de fr. 900,000.

Or, comme il existe déjà des engagements pour une somme de fr. 1,765,500, et dans l'hypothèse que sur cette somme il ne doive être réalisé l'année prochaine que fr. 700,000, il ne resterait réellement pour 1845, qu'un excédant d'environ fr. 200,000, dont l'emploi serait libre de tout engagement.

On a cru devoir mettre de nouveau, cette année, sous les yeux des Chambres, deux tableaux (*voir* annexes n^{os} II et III), présentant le relevé des

sommes affectées au service des routes, depuis 1830, tant pour travaux d'entretien que pour travaux d'amélioration et construction de routes.

Ces sommes s'élèvent, en totalité, à fr.	36,283,965 99
Elles se répartissent de la manière suivante :	
Travaux d'entretien fr.	18,681,184 99
Travaux d'amélioration et constructions nouvelles	17,602,781 00
	<u>36,283,965 99</u>

Les fr. 17,602,781, affectés aux constructions nouvelles, se décomposent de la manière suivante, d'après l'origine des allocations :

Crédit ordinaire des routes fr.	9,423,277
Crédits extraordinaires de 6 et 2 millions.	8,000,000
Subsides acceptés et versés au trésor, en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mars 1838	179,504
Somme pareille fr.	<u>17,602,781</u>

Plusieurs nouvelles communications entreprises dans la province de Luxembourg, au moyen du crédit extraordinaire de deux millions, voté par la loi du 29 septembre 1842, sont en voie d'exécution et ne tarderont pas à être complètement achevées.

Sur ce crédit, une somme de fr. 1,078,167 se trouve déjà aujourd'hui engagée par des adjudications, et les projets de plusieurs sections de route, dont on poursuit activement les études et l'instruction, recevront également leur exécution l'année prochaine.

On compte que ce crédit pourra recevoir sa destination complète dans le courant de 1846 ; il aura servi à doter le Luxembourg d'environ 39 lieues de routes nouvelles. Déjà, aujourd'hui, 24 lieues de routes sont construites ou en voie d'exécution et ne tarderont pas à être livrées à la circulation.

PLANTATIONS.

ART. 2. — FRAIS D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS ET ÉTABLISSEMENT DE PLANTATIONS NOUVELLES SUR LES ROUTES DE L'ÉTAT.

Somme demandée pour 1845. fr.	50,000
Somme accordée pour 1844	50,000

Cette allocation servira à pourvoir, comme les années précédentes, au remplacement des arbres détruits, morts ou dépérissants sur les routes existantes, et à effectuer de nouvelles plantations sur quelques sections de route livrées récemment à la circulation.

Elle servira aussi à l'entretien et au développement de la pépinière de l'État établie à Laeken, qui pourra, dans peu de temps, fournir un grand nombre de sujets de toute espèce, propres aux nouvelles plantations.

Le crédit spécial, alloué pour le service des plantations, a été constamment le même, depuis 1839 : cette somme, à répartir entre neuf provinces, loin d'être trop élevée, suffit à peine au maintien, en bon état, des plantations existantes et à l'établissement de quelques nouvelles plantations. La somme employée, chaque année, en frais de plantations, est d'ailleurs à peu près compensée par les ventes d'arbres dont les produits, quelquefois fort considérables, sont versés intégralement dans les caisses de l'État.

La malveillance continue toujours son œuvre de destruction, et l'on a encore eu, cette année, plusieurs excès à déplorer.

Dans le courant de 1844, des mesures ont été prises pour améliorer, par une surveillance plus active et plus fortement organisée, les divers services de plantations, en plaçant ces services sous la direction spéciale des inspecteurs divisionnaires des ponts et chaussées, et en adjoignant, à chacun de ces fonctionnaires, pour l'accomplissement de leurs nouvelles attributions, un agent secondaire, avec le titre de conservateur.

On joint ici (*voir* annexe n° IV) le tableau général des dépenses faites pour plantations, depuis 1830 jusques y compris 1844.

SECTION II.

CANAU, RIVIÈRES, POLDRES.

ART. 3. — SERVICES DES CANAUX DE GAND AU SAS-DE-GAND, DE MAESTRICHT A BOIS-LE-DUC, DE POMMEROEUL A ANTOING ET DE LA SANBRE.

CANAL DE GAND AU SAS-DE-GAND.

Somme demandée : fr. 47,093.

Description sommaire du canal.

Le canal de Gand à Terneuzen, ou canal de Gand au Sas-de-Gand, a sa principale prise d'eau à Gand.

Ce sont les eaux de l'Escaut et de la Lys qui servent principalement à son alimentation.

Le canal reçoit, en outre, les eaux des poldres d'une partie de la Flandre belge et de la Flandre zélandaise.

Il est à la fois canal d'évacuation et canal de navigation.

La longueur totale du canal de Terneuzen, depuis Gand jusqu'au point où il se divise en deux branches, près de Terneuzen, est de 33,316 mètr.

Savoir :

Depuis l'écluse de décharge, dite <i>Tolhuys</i> , à Gand, jusqu'à la limite de la province	19,034
De la limite jusqu'au Sas-de-Gand.	2,306
Depuis le Sas-de-Gand jusqu'au point de séparation en deux branches, près de Terneuzen.	11,936
Total . . . mètr.	<u>33,316</u>

Depuis le point de séparation, jusqu'à l'écluse orientale, sa longueur est de 850 mètr.

Depuis le même point de séparation, jusqu'à l'écluse occidentale, de 860 mètr.

Le chenal en avant de l'écluse orientale est de 690 mètr.

Le chenal en avant de l'écluse occidentale est de 660 mètr.

La partie comprise entre Gand et le Sas-de-Gand, a 10 mètr. de largeur au plafond ; l'inclinaison des talus est de 2 de base sur 1 de hauteur.

La profondeur d'eau, à l'étiage, est de 4^m,40. Les chemins de halage sont généralement élevés de 2 mètr. au-dessus de la ligne d'étiage.

Depuis le Sas-de-Gand jusqu'au point de séparation à Terneuzen, la largeur au plafond augmente progressivement, depuis 12 jusqu'à 20 mètr. L'inclinaison des talus est de 3 de base sur 1 de hauteur.

La profondeur d'eau, à l'étiage, mesurée sur le buse de l'écluse d'aval au Sas-de-Gand, est de 4^m,80. Elle augmente successivement, de manière qu'aux écluses de Terneuzen elle se trouve portée à 6 mètr.

Les chemins de halage, dans cette partie, se trouvent généralement à 1 mètr. au-dessus de la ligne d'étiage.

Les écluses de navigation du canal de Terneuzen sont au nombre de cinq, savoir :

Une à Gand, à l'origine du canal, ayant 12 mètr. d'ouverture ;

Une à Roodenhuyzen, destinée à séparer, au besoin, le canal du affluent dit *Moervaert*, et ayant 6 mètr. d'ouverture ;

Une au Sas-de-Gand, ayant 12 mètr. d'ouverture ;

Une dans la branche orientale à Terneuzen, ayant 8 mètr. d'ouverture ;

Une dans la branche occidentale à Terneuzen, ayant 12 mètr. d'ouverture.

Tous les ponts sont tournants et à double volée. La largeur du passage est de 13 mètr.

Une écluse de décharge, établie à Gand, à l'endroit nommé *Tolhuys*, et ayant 3 passages, de 5 mètr. chacun, verse, pendant l'hiver, les eaux surabondantes de la Lys et de l'Escaut dans le canal de Terneuzen.

Il existe, sous les digues du même canal, un assez grand nombre d'aqueducs et d'éclusettes, ayant depuis 0^m,50 jusqu'à 4 mètr. d'ouverture, et qui sont tous destinés à mettre les eaux, provenant des terrains et poldres riverains, en communication avec le canal.

Depuis Gand jusque près de la limite, l'eau du canal, à la ligne d'étiage, se trouve au-dessous du terrain naturel.

De la limite jusqu'à Terneuzen, le terrain, composé entièrement de poldres, est, depuis 1 jusqu'à 2 mètr., plus bas que la ligne d'étiage du canal ; en sorte que, pour la décharge des eaux de ce quartier, on est obligé, de temps en temps, de baisser le niveau de l'eau et de faire stater pendant ce temps la navigation. Ces inconvénients viendront à disparaître par l'exécution du traité du 5 novembre 1842.

Produits.

Le canal de Gand à Terneuzen a produit, en 1839	. . fr.	33,231 64
Id., en 1840	. . .	42,887 33
Id., en 1841	. . .	37,823 16
Id., en 1842	. . .	38,264 35
Id., en 1843	. . .	29,905 73 ⁽¹⁾
La recette des neuf premiers mois de 1844 s'élève à	. . .	17,818 73
La recette de l'exercice prochain est évaluée à	. . .	30,000 00

Développements

La somme de fr. 47,093, demandée pour le service du canal de Gand au Sas-de-Gand, est supérieure de fr. 5,500 au crédit alloué au budget de 1844.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr.	7,593
2 ^o Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale		12,000
3 ^o Travaux de restauration et de renforcement des bords.		10,000
4 ^o Renouvellement du double pont-tournant à Meulestede		10,000
5 ^o Personnel		7,500
	Fr.	<u>47,093</u>

(¹) Il a été fait, au tarif des droits de navigation du canal de Terneuzen, application des dispositions des art. 26, 27 et 28 du traité du 5 novembre 1842. En conséquence, le droit de pont, qui se percevait sur les navires de mer parcourant ce canal, a été supprimé, et les droits sur la navigation intérieure ont été réduits aux deux tiers du tarif précédemment en vigueur.

Les art. 26, 27 et 28 du traité du 5 novembre 1842 portent :

« ART. 26. Les navires venant de la mer pour se rendre en Belgique par le canal de Terneuzen, ou *vice versa*, ne seront assujettis, pour le parcours de ce canal et la manœuvre des ponts et des écluses, au paiement d'aucun droit, péage ou rétribution, quelles qu'en puissent être la dénomination et l'espèce, soit au profit des Pays-Bas, soit au profit de la Belgique. »

« ART. 27. Les navires non mentionnés à l'article ci-dessus, ne seront assujettis, pour le parcours du canal de Terneuzen, à aucun autre péage ou rétribution qu'aux droits dont il sera parlé dans les articles ci-après. »

« ART. 28. Les tarifs et arrêtés réglementaires de la navigation sur le canal de Terneuzen, seront révisés de commun accord, dans leur application à la navigation intérieure de ce canal.

» Jusqu'à ce que cette révision ait eu lieu, la perception se fera d'après le mode en vigueur.

» Dès à présent, les droits de navigation sont réduits aux deux tiers du tarif actuel, et à moitié pour les barques et bateaux à vapeur faisant un service public périodique pour

Les travaux d'entretien du canal ont été adjugés, le 19 avril 1843, pour un terme de trois années. Le prix annuel d'adjudication s'élève à la somme de fr. 7,593, indiquée au n° 1 des développements.

Chaque année le passage des hautes eaux d'hiver détermine des affouillements aux berges en même temps que la formation de dépôts dans le fond du canal. De là, la nécessité de restaurer les berges et de dévaser le lit, opérations qui devront vraisemblablement se continuer encore pendant quelques années, jusqu'à ce que les berges, par les renforcements en pierrailles qu'on y exécute successivement, se trouvent mieux en état de résister à l'effet du courant. Des allocations pour ces deux catégories de travaux figurent au budget depuis la mise à exécution du traité du 19 avril 1839, c'est-à-dire, depuis le rétablissement de la navigation maritime dans le canal de Terneuzen.

Le pont tournant de Meulestede est dans un très mauvais état ; il fait craindre des accidents. Une somme de fr. 10,000 est demandée pour faire face à la dépense de renouvellement de ce pont.

» transport de voyageurs ou de marchandises. Les bâtiments et embarcations exclusivement
» chargés de poisson frais, engrais, pierres, chaux, charbon de terre et tourbes, ne paieront
» également que la moitié des droits fixés par le tarif précité. »

Tarif des droits de navigation qui se perçoivent à l'écluse du Muyde, sur le canal de Terneuzen à Gand.

Tarif primitif.			Tarif réduit d'après les art. 26 27 et 28 du traité du 5 novembre 1842.			
TONNEAUX.	DROITS EN FRANCS		TONNEAUX.	DROITS EN FRANCS		
	Pour monter.	Pour descendre		Pour monter	Pour descendre	
Période d'été comprenant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.						
Droit pour chaque bateau chargé de marchandises et d'objets qui ne sont ni exemptés ni exceptés.	1	0.21 ¹⁶ / ₁₀₀	0.16 ⁹³ / ₁₀₀	1	0.14 ¹¹ / ₁₀₀	0.11 ²² / ₁₀₀
Demi-droit pour chaque barque et bateau faisant un service public périodique pour transport de voyageurs ou de marchandises, pour chaque bâtiment exclusivement chargé de poisson frais, engrais, pierres, chaux, charbon de terre et tourbes	1/2	0.10 ⁶⁸ / ₁₀₀	0.08 ⁴⁶ / ₁₀₀	1/2	0.05 ²⁹ / ₁₀₀	0.04 ¹³ / ₁₀₀
Période d'hiver comprenant les mois de novembre, décembre, janvier et février.						
Droit pour chaque bateau chargé de marchandises et d'objets qui ne sont ni exemptés, ni exceptés.	1	0.27 ⁵¹ / ₁₀₀	0.23 ²³ / ₁₀₀	1	0.18 ³⁴ / ₁₀₀	0.15 ¹⁸ / ₁₀₀
Demi-droit pour embarcations transportant des voyageurs ou des marchandises, poisson frais, engrais, etc., etc.	1/2	0.13 ⁷⁵ / ₁₀₀	0.11 ⁶¹ / ₁₀₀	1/2	0.06 ⁸⁷ / ₁₀₀	0.05 ⁸⁰ / ₁₀₀

Le personnel du canal se compose de :

1	éclusier à l'écluse de navigation à Gand, au traitement annuel de fr.	1,200
2	aides à la même écluse, à fr. 600 chacun	1,200
1	éclusier à l'écluse de navigation à Roodenhuyzen.	900
1	receveur pontonnier au pont du Tolhuys	600
1	id. à Meulestede	800
1	id. à Langerbrugge	800
1	id. à Zelzaete	800
2	gardes-talus, à fr. 600.	1,200
Total. fr.		<u>7,500</u>

CANAL DE MAESTRICHT A BOIS-LE-DUC.

Somme demandée : fr. 81,577 50.

Description sommaire du canal.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (Zuid-Willemsvaart), ou canal latéral à la Meuse, part de la Meuse à Maestricht et débouche dans la Meuse près de Crèvecoeur.

Sa longueur totale est de 128,000 mètr. ou 23 $\frac{3}{5}$ lieues.

Cette longueur se répartit de la manière suivante :

1°	Partie creusée, en terrain vierge, depuis Maestricht jusqu'à 1,000 mètr. en amont de l'écluse n° 19, à Hocht. mètr.	4,450
2°	Rigole d'alimentation du canal du Nord, creusée sous l'Empire et recreusée sous le royaume des Pays Bas, pour être convertie en canal de navigation, depuis l'amont de Hocht jusqu'à l'écluse n° 18, à Bochoolt	38,970
3°	Partie creusée en terrain vierge, depuis Bochoolt jusqu'à Bois-le-Duc	77,580
4°	La Dieze canalisée, depuis Bois-le-Duc jusqu'à Crèvecoeur	7,000
Total		<u>128,000</u>

La largeur du plafond est de 10 mètr. et la hauteur de l'eau, sur les buses, de 2^m,10. Les talus varient de 1 $\frac{1}{2}$ à 2 de base pour 1 de hauteur, de manière que la largeur supérieure de la lame d'eau varie de 16^m,30 à 18^m,40.

Le tirant d'eau des bateaux, tant en hiver qu'en été, est inférieur de quelques centimètres à 2^m,10.

Les chemins de halage ou les digues ont 4 mètr. de largeur en couronne ; ils sont élevés de 1^m,60 au-dessus de l'étiage du canal et sont accompagnés de contre-digues, dépassant de 0^m,10 l'étiage, partout où le canal est élevé au-dessus du sol.

Les écluses ont 7 mètr. de largeur entre les bajoyers. Les sas des écluses, revêtus en fascines, au lieu de maçonnerie, circonstance qui en rend l'entretien très coûteux, ont 11^m,50 de largeur au milieu, et 50 mètr. de longueur.

Depuis l'exécution du traité du 19 avril 1839, la partie belge du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, se trouve réduite à 45,000 mètr. (9 lieues) de développement ; elle s'étend des environs du pont de Smeermaes jusqu'à environ 2,700 mètr. en aval de l'écluse de Loozen.

C'est pour cette partie du canal que des fonds sont demandés au budget.

Elle comprend :

1° Trois écluses, les écluses de Hocht, de Bochoolt et de Loozen ;

- 2° Une partie du bief qui s'étend de Maestricht à Hocht ;
 Le grand bief de Hocht à Bocholt ;
 Le bief de Bocholt à Loozen ;
 Une partie du bief de Loozen à Boshoven ;
 3° Les ponts levis de Smeermaes, Neerharen, Reickhem, Dilsen, Neeroeteren, Forshoven, Tongerlo, Breebeek, Bocholt, Boorschheim, Mechelen et Lanklaer ;
 4° Les bacs de Rothem, Neeroeteren et Guytrode ;
 5° Enfin les bassins de Hocht, Reickhem, Mechelen, Eysden, Lanklaer, Rothem, Neeroeteren, Solt, Brée, Beek, Bocholt et Loozen.

Produits.

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc a produit, en 1839.	fr. 24,280	17
Id.	en 1840.	. 52,369 83
Id.	en 1841.	. 53,379 99
Id.	en 1842.	. 53,235 55
Id.	en 1843.	. 35,593 48 ⁽¹⁾
La recette des neuf premiers mois de 1844 s'élève à	.	. 23,435 98
La recette de 1845 est évaluée à	.	. 40,000 00

Développements.

La somme de fr. 81,577-50, demandée pour le service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, présente une majoration de fr. 29,700, sur le crédit alloué au budget de 1844.

La somme demandée se répartit de la manière suivante ;

1° Entretien ordinaire	fr. 27,000	00
2° Première moitié des travaux de renouvellement en maçonnerie des bajoyers de l'écluse de Hocht.	38,000	00
3° Personnel	16,577	50
Total.	fr. 81,577	50

(¹) Depuis le 20 mars 1843, la perception des droits sur la partie belge du canal de Maestricht à Bois-le-Duc s'opère conformément aux termes de l'art. 55 du traité du 5 novembre 1842, c'est-à-dire que les droits ont été réduits d'un tiers, dans la direction de Maestricht vers Bois-le-Duc, et, de moitié, dans la direction de Bois-le-Duc vers Maestricht.

L'art. 55 du traité du 5 novembre 1842 porte :

« Les réglemens et les tarifs établis pour tout le parcours du Zuid-Willemsvaart et la Dieze »
 » considérée comme sa continuation, jusque dans la basse Meuse, à Crèvecœur, ne pourront »
 » être révisés que de commun accord entre les deux Gouvernements. Néanmoins, les droits »
 » sont, dès à présent, réduits d'un tiers, dans la direction de Maestricht à Bois-le-Duc, et de »
 » moitié, dans la direction de Bois-le-Duc à Maestricht, sans qu'aucun autre droit ou péage »
 » puisse être établi. »

L'entretien du canal a été adjugé pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} mars 1843. Le prix annuel d'entretien s'élève à fr. 27,000.

Les bajoyers des écluses du canal de Maestricht à Bois-le-Duc ont été primitivement établis en fascinages. Ces fascinages, qui datent de 1826, étant aujourd'hui fort détériorés, l'on a reconnu qu'il serait utile de les remplacer par de la maçonnerie.

Un commencement d'exécution a été donné à ce système nouveau, par la construction en maçonnerie des bajoyers de l'écluse n° 18, établie à Bochoolt. La même reconstruction devra successivement avoir lieu aux deux autres écluses belges, celles de Loozen et de Hocht. La reconstruction des bajoyers de l'écluse de Hocht ne pourra pas être remise à une époque postérieure à 1845. La dépense de ce travail, estimée à fr. 76,700, pouvant être répartie sur deux exercices, on demande au projet de budget de 1845, la moitié du crédit nécessaire, soit une somme de fr. 38,000.

La nécessité de construire un pont sur cette écluse a également été reconnue.

Depuis les événements de 1830, le bassin de Hocht est devenu un point commercial important pour l'importation comme pour l'exportation. L'absence d'un pont sur l'écluse rend inaccessible aux voitures l'un des côtés du bassin de commerce, de sorte que l'un des côtés de ce bassin, en communication avec notre territoire et la route de Maestricht à Venloo, est constamment encombré de bateaux, obligés de séjourner, souvent plusieurs jours, avant de pouvoir opérer le chargement ou le déchargement de leurs marchandises. Les frais d'établissement d'un pont-levis sur ce point sont compris dans l'estimation prémentionnée.

Le personnel du canal de Maestricht à Bois-le-Duc se compose de :

1 conducteur de 3 ^e classe, au trait ^{nt} annuel de fr. 1,500 00	fr.	1,500 00
1 surveillant ,	»	1,277 50
12 gardes-digues ,	»	450 00
14 pontonniers ,	»	300 00
2 id. ,	»	450 00
1 passeur d'eau ,	»	300 00
3 éclusiers ,	»	600 00
Total.	fr.	<u>15,377 50</u>

Le crédit affecté en 1844 au paiement du personnel d'exploitation du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, était de fr. 15,377 50

Le crédit pétitionné pour le même objet, en 1845, est de . . . 16,577 50

Il y a donc une différence en plus de 1,200 00

Cette augmentation est destinée au paiement du traitement d'un surveillant nouveau que l'on a reconnu devoir attacher au service du canal, notamment par suite de l'ouverture du canal de la Campine, qui ne peut manquer d'augmenter la navigation sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

CANAL DE POMMERŒUL A ANTOING.

Somme demandée : fr. 110,149.

Description sommaire du canal.

Longueur du canal, 25,050 mètr. $\left\{ \begin{array}{l} 4,300, \text{ versant de l'Escaut ;} \\ 15,400, \text{ bief de partage ;} \\ 5,350, \text{ versant vers la Haine ;} \end{array} \right.$

Élévation du bief de partage :

Au-dessus de l'Escaut, 16^m,50, rachetés par 5 écluses de 2 mètr. et une de 2^m,50 de chute ;

Au-dessus du canal de Mons, 9 mètr., rachetés par 3 écluses de 1^m,80 de chute.

Les écluses ont, entre les bajoyers, une largeur de 3^m,20 et une longueur de 43^m,70 entre les buses, et ont chacune un réservoir économisant $\frac{2}{3}$ des eaux d'éclusage.

Outre les ponts fixes établis sur chaque écluse, il se trouve sur le canal deux ponts suspendus, dont l'un de 26^m,40, et six ponts-levis.

La tranchée de Grand-Camp, au bief de partage, a 26 mètr. de profondeur, avec plafond de 8 mètr. et ouverture en gueule de 130 mètr.

L'alimentation se produit :

1° Par les eaux de sources, très abondantes, que le creusement du canal a découvertes et qui entrent dans le bief de partage à Blaton ;

2° Par deux pompes à vapeur, de 60 chevaux de force, qui fonctionnent dans les temps de sécheresse et, après le chômage, pour remettre les eaux à l'étiage. Les eaux du bief inférieur du canal de Mons à Condé sont conduites jusqu'au pied des machines, par une rigole latérale au canal d'Antoing ; de ce point, elles sont relevées, à 9 mètr. de hauteur, dans le bief de partage du canal.

Produits.

Le canal de Pommerœul à Antoing a produit, en 1839.	. fr.	415,063	24
Id.	en 1840.	. .	387,780 79
Id.	en 1841.	. .	438,306 99
Id.	en 1842.	. .	453,327 93
Id.	en 1843.	. .	370,334 72
La recette des 9 premiers mois de 1844 s'élève à		260,320	54
La recette de 1845 est évaluée à		430,000	00

Développements.

La somme de fr. 110,149, demandée pour le service du canal de Pommerœul à Antoing, présente une réduction de fr. 50,000 sur le crédit alloué au budget de 1844.

La somme demandée est destinée à faire face aux dépenses dont l'indication suit :

1° Entretien ordinaire	. fr.	24,000
2° Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration ; alimentation par machines à vapeur.		72,489
3° Personnel		13,660
	Fr.	<u>110,149</u>

Les travaux d'entretien du canal de Pommerœul à Antoing ont été adjugés pour un bail de neuf années, prenant cours le 1^{er} janvier 1843.

L'entretien ordinaire, décrit au cahier des charges, s'exécute à forfait, au moyen d'une somme fixe et annuelle de fr. 24,000.

D'après les stipulations du même cahier des charges, les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration se font également par l'adjudicataire de l'entretien, et sur bordereau de prix.

Le rabais de l'adjudication s'applique proportionnellement aux prix du bordereau.

L'adjudication a eu pour résultat d'amener sur ces prix un rabais de 1 p. %.

Les travaux à exécuter de la sorte sont arrêtés, chaque année, par le Ministre, sur la proposition de l'ingénieur en chef.

La somme de fr. 72,489, demandée pour travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, s'applique :

1^o Aux constructions nouvelles et renouvellements non prévus dans l'entretien ordinaire ;

2^o Aux travaux de consolidation des berges de la tranchée du bief de partage ;

3^o Aux dépenses d'alimentation extraordinaire du canal, par machines à vapeur.

Le personnel, pour lequel on demande une somme de fr. 13,660, comprend :

1 chef mécanicien au service des machines à vapeur de Blaton, fr.	900
2 sergents-d'eau, à fr. 800	1,600
2 gardes-canal, à fr. 600.	1,200
13 éclusiers, à fr. 600	7,800
4 pontonniers, à fr. 480	1,920
1 garde au pont suspendu de Vermontois	240
	Fr. 13,660

SAMBRE CANALISÉE.

Somme demandée : fr. 156,882.

Description sommaire du canal.

La Sambre, depuis la frontière de France, jusqu'à son embouchure dans la Meuse à Namur, a un développement de 94,355 mètr., environ 19 lieues de 5,000 mètr.

Elle est canalisée au moyen de barrages avec écluses à sas.

Vingt-deux écluses y rachètent une pente de 42^m,62.

Les dix premières écluses, en partant de la frontière de France, ont 42 mètr. de longueur, de busc à busc, et 5^m,20 de largeur.

Les douze dernières ont 8 mètr. de longueur de sas de plus, afin de permettre aux plus grands bateaux de la Meuse, de venir prendre charge à Charleroy.

Les écluses sont construites en briques et en pierre de taille, avec mur de chute; à l'exception de celle de Namur, qui est dans le lit de la rivière, elles sont toutes établies dans des dérivations latérales, ayant 10 mètr. de plafond.

Les barrages sont composés de culées et piles en maçonnerie et fermés par des poutrelles mobiles, appuyées à des poteaux verticaux tournants. Ces poutrelles, dans les temps ordinaires, s'élèvent par des treuils à engrenages; en cas de nécessité subite ou absolue, on peut les faire partir toutes à la fois, en tournant les poteaux, de manière que le barrage soit ouvert de fond. Les passages varient en largeur, depuis 5 mètr. jusqu'à 6^m,50.

Près de chaque écluse, il y a une maison pour l'éclusier et le bureau de recette du péage. Près de chaque déversoir, il y a une maison pour le garde-déversoir.

Les ponts sont en charpente, sur piles et culées en maçonnerie; ils ont cinq ouvertures dont une avec pont-levis.

Le chemin de halage est, ou en remblai sur le terrain naturel, ou en déblai dans l'escarpement de la berge du vallon; il a constamment 5 mètr. de largeur.

Les rives sont garnies de perrés, sur les points où elles sont le plus exposées à l'action des eaux.

Produits.

La Sambre canalisée a produit, du 20 novembre 1835, date de la prise de possession par l'État, au 31 décembre suivant . . fr. 28,070 90

Id.	en 1836	377,666 84
Id.	en 1837	372,778 44
Id.	en 1838	325,068 96
Id.	en 1839	366,437 25
Id.	en 1840	385,981 19
Id.	en 1841	422,268 34
Id.	en 1842	436,167 91
Id.	en 1843	507,328 09

La recette des 9 premiers mois de 1844 s'élève à. 371,800 97

Les produits de la Sambre sont évalués, pour l'exercice prochain, à 500,000 00

Développements.

La somme de fr. 156,882, demandée pour le service de la Sambre canalisée, présente une réduction de fr. 17,860 sur le crédit alloué au budget de 1844.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et de draguage	fr. 120,412
2 ^o Personnel	36,470
Total	<u>fr. 156,882</u>

La somme de fr. 120,412 est destinée à couvrir :

- 1^o Les dépenses d'entretien de tous les ouvrages d'art ;
- 2^o Id. des perrés et de construction de perrés neufs ;
- 3^o Les dépenses de curage des atterrissements.

Les travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter à la Sambre et à ses dépendances, dans les provinces de Hainaut et de Namur, sont adjugés pour un terme de six années, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1841 et qui finira le 31 décembre 1846.

Ces travaux ont été adjugés en deux lots, dans la province de Hainaut. Le 1^{er} lot s'étend de la frontière de France jusques et y compris l'écluse n^o 9, dite *de Landelies*; le 2^e lot s'étend de l'écluse de Landelies à l'écluse n^o 15 de Moignelée.

Dans la province de Namur, les travaux à la Sambre sont adjugés en un seul lot.

L'exécution des travaux a lieu, chaque année, d'après un métré dressé à l'avance et approuvé par le Département des Travaux Publics.

On applique aux ouvrages exécutés d'après le métré approuvé, les prix du bordereau arrêté dans le cahier des charges, déduction faite du rabais obtenu lors de l'adjudication.

Le personnel attaché au service de la Sambre canalisée se compose actuellement :

Dans la province de Hainaut, de :

1 conducteur-conservateur, au traitement de . . . fr.	2,400
4 sergents-d'eau, au traitement annuel de fr. 700. . .	2,800
2 éclusiers, au traitement annuel de. . . 600. . .	1,200
5 id. . . id. . . de. . . 500. . .	2,500
7 éclusiers, au traitement annuel de fr. 600, dont moitié à charge du Département des Finances	2,100
1 garde-déversoir, à fr. 500	500
14 gardes-déversoir et 3 aides-éclusiers, à fr. 480 . . .	8,160
2 pontonniers, à fr. 500	1,000
3 pontonniers, à fr. 400	1,200
4 id. . . à fr. 300	1,200
	23,060

Dans la province de Namur, de :

1 conducteur-conservateur, au traitement de. . . fr.	2,400
5 éclusiers, au traitement annuel de fr. 600, dont la moitié à charge du Département des Finances	1,500
2 éclusiers, . . . à fr. 600	1,200
1 id. à . . 900	900
7 gardes-déversoir, à . . 480	3,360
2 aides-éclusiers, à . . 480	960
1 pontonnier . . . à . . 250	250
2 sergents d'eau, à . . 700	1,400
	11,970
Total. . . fr. . . .	35,030

Il y a lieu de porter le traitement des 6 sergents d'eau de la Sambre de fr. 700 à fr. 840. Une somme de fr. 840 sera nécessaire pour accorder cette majoration. Une somme de fr. 600 sera en outre tenue en réserve pour les augmentations de traitement à accorder éventuellement.

ART. 4. — CANAL DE BRUXELLES A CHARLEROY.

Somme demandée : fr. 141,039.

Description sommaire du canal.

Le canal de Charleroy a son point de départ à la Sambre, à Dampremy, près Charleroy, et aboutit au canal de Bruxelles à Willebroeck, près de la porte du Rivage, à Bruxelles.

C'est un canal à point de partage, d'un développement total de 74,200 mètr. (près de 15 lieues de 5,000 mètr.).

Cette longueur se répartit de la manière suivante :

Versant de la Sambre	mètr.	14,300
Bief de partage (y compris un souterrain de 1,283 mètr.)		10,700
Versant de la Senne		<u>49,200</u>
Total.	mètr.	<u>74,200</u>

Les pentes, en partant du bief de partage, sont, vers la Sambre, de 22 mètr. et, vers Bruxelles, de 107^m,80.

Elles sont rachetées par 55 écluses, savoir :

Vers la Sambre, 11 écluses de 2 mètr. de chute;

Vers Bruxelles, 44 écluses, dont 12 de 2 mètr., 12 de 2^m,40 et 20 de 2^m,75 de chute.

Le canal a 6 mètr. de largeur au plafond et 2 mètr. de profondeur d'eau.

Les écluses ont 2^m,70 de largeur avec sas de 21^m,20 de longueur entre les saillies des buses.

Il y a, sur le canal, 36 ponts, dont 12 ponts fixes sur écluses;

64 maisons pontonnières et éclusières, et

Enfin, deux ponts-canal, à Hal et à Bruxelles.

Produits.

Le canal de Bruxelles à Charleroy a produit, du 11 octobre 1832, jour de son ouverture, au 31 décembre de la même année . . . fr. 121,668 83

Id.	en 1833 . . .	536,317 48
Id.	en 1834 . . .	609,074 45
Id.	en 1835 . . .	686,331 48
Id.	en 1836 . . .	886,092 37
Id.	en 1837 . . .	918,726 95
Id.	en 1838 . . .	836,457 40
Id.	en 1839 . . .	1,027,968 10
Id.	en 1840 . . .	1,044,101 82
Id.	en 1841 . . .	1,320,794 22
Id.	en 1842 . . .	1,339,588 94
Id.	en 1843 . . .	1,369,282 63

La recette des huit premiers mois de 1844 s'élève à . . . 799,554 38

Les produits du canal de Bruxelles à Charleroy sont évalués,
pour l'exercice prochain, à . . . 1,370,000 00

La somme de fr. 141,039, demandée pour le service du canal de Bruxelles à Charleroy, est supérieure de fr. 20,003 au crédit alloué au budget de 1844.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	fr. 52,800
2 ^o Amélioration du vannage des portes d'amont des écluses et pavage de trottoirs pour le halage	35,000
3 ^o Primes pour le service de halage	10,000
3 ^o Personnel	43,239
Total	<u>fr. 141,039</u>

L'amélioration du vannage des portes d'amont des écluses du canal de Bruxelles à Charleroy, a pour but d'accélérer l'opération de l'éclusage des bateaux et, par conséquent, d'activer la marche de la navigation.

Le pavage de trottoirs le long du chemin de halage, a également pour but d'accélérer la marche de la navigation, en rendant la traction des bateaux plus facile.

Ces deux catégories de travaux tendent donc non-seulement à satisfaire au vœu du commerce et de l'industrie, qui demandent une navigation prompte et facile, mais elles sont encore destinées à exercer une influence avantageuse sur les produits du canal; car, il faut bien le remarquer, c'est surtout la lenteur de la marche des bateaux qui pose aujourd'hui la limite du mouvement des transports et des recettes du canal; activer la marche de la navigation, c'est préparer de nouvelles augmentations de recettes.

Un arrêté royal du 28 août 1838 a rapporté l'article du règlement sur la navigation du canal de Bruxelles à Charleroy, qui laissait au batelier la faculté de prendre ses haleurs où bon lui semblait, et a décidé que le halage des bateaux sur ce canal ferait l'objet d'une entreprise publique.

En agissant ainsi, le Gouvernement avait pour but d'obtenir ce qui manquait alors à la navigation du canal de Charleroy, c'est-à-dire des moyens de traction prompts, peu coûteux et réguliers.

L'entreprise primitive du halage des bateaux sur le canal de Bruxelles à Charleroy étant venue à expirer le 21 février 1844, il a été décidé que ledit halage continuerait à faire l'objet d'une entreprise publique ⁽¹⁾.

(1) LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu notre arrêté du 28 juin 1833, portant règlement sur la navigation du canal de Charleroy à Bruxelles;

Vu notre arrêté du 26 août 1838 qui, en rapportant l'art. 17 de notre arrêté précité

Comme moyen d'accélérer la marche de la navigation, le Gouvernement a accordé des primes aux entrepreneurs du halage ⁽¹⁾. L'influence avantageuse de cette mesure qui d'abord n'avait été prise qu'à titre d'essai, étant aujourd'hui un fait avéré, il a été décidé que l'arrêté royal du 3 avril 1841 continuerait à

du 28 juin 1833, a décidé que le halage des bateaux sur le canal de Charleroy à Bruxelles ferait l'objet d'une entreprise publique;

Prenant en considération la nécessité de pourvoir au service de halage dudit canal, dont l'entreprise actuellement en vigueur viendra à expirer le 21 février 1844;

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. Le halage des bateaux sur le canal de Bruxelles à Charleroy continuera à faire l'objet d'une entreprise publique.

ART. 2. Cette entreprise sera adjugée publiquement d'après un cahier des charges arrêté par notre Ministre des Travaux Publics, et déterminant les droits et les obligations tant de l'entrepreneur que des bateliers.

ART. 3. Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Donné à Paris, le 16 octobre 1843.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DECHAMPS.

(1) LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu notre arrêté du 28 août 1838, concernant l'entreprise du halage des bateaux sur le canal de Charleroy ;

Vu le cahier des charges de cette entreprise, arrêté par le Département des Travaux Publics, le 25 août 1838 ;

Prenant en considération la nécessité d'améliorer le service du halage dans les moments où l'activité de la navigation est la plus grande ;

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. Dans les moments de grande activité de navigation, c'est-à-dire lorsque, par périodes de dix jours consécutifs, le nombre des bateaux qui auront passé en descente à la 54^e écluse du canal de Charleroy, s'élèvera, en moyenne, à plus de 18 bateaux par jour, il sera accordé aux entrepreneurs du halage, pour chaque bateau excédant la moyenne qui vient d'être fixée, une prime de fr. 1 par relais de halage.

ART. 2. Les fractions de relais seront comptées ainsi qu'il est dit à l'art. 8 du cahier des charges de l'entreprise du halage.

ART. 3. Un état indicatif des bateaux qui auront passé en descente à la 54^e écluse du canal de Charleroy sera dressé tous les mois, par périodes de dix jours, par le receveur des droits de navigation à la porte de Ninove, à Bruxelles.

ART. 4. Cet état sera transmis au fonctionnaire de l'administration des ponts et chaussées, chargé de la direction du canal qui, après y avoir établi le décompte de la prime acquise aux

sortir ses effets jusqu'à l'expiration de l'entreprise actuelle du halage du canal de Bruxelles à Charleroy ⁽¹⁾.

Les primes payées aux entrepreneurs du halage se sont élevées à fr. 10,393-60, en 1842, et à fr. 9,038-98, en 1843.

Une somme de fr. 10,000 est demandée au budget de 1845, pour pourvoir à cette dépense.

termes de l'art. 1^{er} et l'avoir visé, l'adressera au Département des Travaux Publics pour paiement.

ART. 5. Le présent arrêté n'aura d'effet que pour une année.

Nos Ministres des Travaux Publics et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Donné à Bruxelles, le 3 avril 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

CH. ROGIER.

(¹) LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu notre arrêté du 3 avril 1841, accordant une prime aux entrepreneurs du halage du canal de Bruxelles à Charleroy, dans les moments de grande activité de navigation;

Vu notre arrêté du 8 septembre 1843, portant que l'arrêté prémentionné continuera à sortir ses effets jusqu'au 21 février 1844, époque à laquelle est venue à expirer l'entreprise primitive du halage du canal de Bruxelles à Charleroy;

Vu notre arrêté du 16 octobre 1843, portant que le halage des bateaux sur le canal de Bruxelles à Charleroy, continuera à faire l'objet d'une entreprise publique;

Vu le cahier des charges de cette entreprise, arrêté par le Département des Travaux Publics, le 18 novembre 1843;

Considérant que l'expérience a démontré les bons effets de la mesure prescrite par notre arrêté précité, du 3 avril 1841;

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. Notre arrêté précité, du 3 avril 1841, continuera à sortir ses effets jusqu'à l'expiration de l'entreprise actuelle du halage du canal de Bruxelles à Charleroy.

ART. 2. Il doit être toutefois entendu que la prime de fr. 1 par relais de halage ne sera acquise à l'entrepreneur que lorsque, par périodes de dix jours consécutifs, le nombre des bateaux qui auront passé en descente à la 54^e écluse du canal de Charleroy s'élèvera, en moyenne, à plus de 20 bateaux par jour.

La prime sera pour lors acquittée pour chaque bateau excédant la moyenne fixée.

ART. 3. Le Gouvernement se réserve la faculté de modifier, pendant la durée de l'entreprise actuelle du halage du canal de Bruxelles à Charleroy, la moyenne du nombre de bateaux et la hauteur de la prime qu'il basera et calculera sur les frais extraordinaires résultant d'un plus grand mouvement de navigation. Le Gouvernement prendra sa règle dans les intérêts combinés du commerce et du trésor de l'État.

ART. 4. Les dispositions des art. 1 et 2 qui précèdent seront applicables au temps qui s'est

Le personnel du canal, pour lequel on demande une somme de fr. 43,239, se compose de :

1 conservateur, au traitement de fr. 4,000	fr. 4,000
1 conducteur, à	2,000
2 surveillants, à fr. 1,500	3,000
47 éclusiers, à fr. 500	23,500
6 éclusiers, à fr. 400	2,400
1 garde-souterrain, à fr. 500	500
1 pontonnier, à fr. 400	400
1 pontonnier, à	500
1 garde-digue, à	730
1 garde-dépositaire, à.	639
Traitement supplémentaire accordé à l'éclusier de la 37 ^e écluse .	150
Traitement variable à accorder, pendant le cours de l'exercice 1845, à 4 éclusiers-surveillants, de fr. 365 à fr. 550.	2,220
Total.	<u>40,039</u>

La majoration de fr. 3,200 que présente le crédit demandé au budget de 1845, pour le personnel du canal de Bruxelles à Charleroy, sur le crédit alloué au budget de 1844, se justifie de la manière suivante :

Il convient de porter le traitement de six éclusiers de fr. 400 à fr. 500, ci	600
L'indemnité allouée au conservateur du canal devrait équitablement être portée de fr. 800 à fr. 1,200, ci.	400
Un agent nouveau, au traitement de fr. 2,200, doit être attaché à la surveillance du canal, ci	2,200
Total.	<u>3,200</u>

Les traitements des agents attachés au canal de Charleroy sont encore aujourd'hui très rapprochés des taux fixés par la société concessionnaire, avec quelque parcimonie.

Il est hors de tout doute qu'en prenant chaque jour plus d'activité, la navi-

écoulé depuis le 22 février dernier, époque à laquelle a commencé à courir l'entreprise actuelle du halage des bateaux sur le canal de Charleroy jusqu'à ce jour.

Nos Ministres des Travaux Publics et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Donné à Bruxelles, le 13 septembre 1844.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DECHAMPS.

gation doit nécessiter une surveillance plus active, et que l'accroissement de travail et de responsabilité imposé aux agents, doit inévitablement amener une augmentation de salaire.

ART. 5. — SERVICE DE L'ESCAUT.

Somme demandée : fr. 84.442-12.

Description sommaire.

L'Escaut, depuis l'écluse de Rodignies, un peu en amont de la frontière, jusqu'à Gand, a un développement de 123,532 mètres (pres de 25 lieues).

Cinq barrages existent depuis longtemps, à Antoing, à l'entrée et à la sortie de Tournay, à Audenarde et à Gand ; un sixième barrage vient d'être construit à Autrive. L'Escaut se trouve ainsi divisé en six biefs, de la frontière de France à Gand.

1 ^{er} bief. De Rodignies à Antoing, bief commun à la France et à la Belgique	met.	13,310	
Chute du barrage d'Antoing.			0 ^m ,70
2 ^e bief. D'Antoing à la grande écluse de Tournay.		5,440	
Chute à la grande écluse de Tournay			0 ^m ,72
3 ^e bief. De la grande écluse à l'écluse de Mer.		1,992	
Chute de l'écluse de Mer.			0 ^m ,33
4 ^e bief. De Tournay à Autrive		27,120	
Chute du barrage d'Autrive			1 ^m ,50
5 ^e bief. Du barrage d'Autrive à Audenarde		27,670	
Chute de l'écluse d'Audenarde			4 ^m ,00
6 ^e bief. D'Audenarde à Gand.		48,000	
Chute de l'écluse de Gand			4 ^m ,13
Totaux.		<u>123,532</u>	<u>11^m,38</u>

Produits.

L'Escaut a produit en 1840	fr.	54,896 16
Id. id. en 1841		57,731 13
Id. id. en 1842		66,486 26
Id. id. en 1843		81,256 44
La recette des huit premiers mois de 1844 s'élève à		64,928 70
Les produits de l'Escaut. pour l'exercice prochain, sont évalués		
à		80,000 00

Développements

La somme demandée pour le service de l'Escaut s'élève à fr. 84,442-12 et présente une réduction de fr. 65,516-50 sur le crédit alloué au budget de 1844.

La somme demandée se répartit ainsi qu'il suit :

1 ^o Travaux ordinaires dans la Flandre orientale	7,600 00
3 ^o Id. dans la province de Hainaut	10,000 00
3 ^o Approfondissement et élargissement du plafond de la partie comprise entre le pont Madou et le pont aux Chaudrons, à Gand.	12,000 00
4 ^o Dévasement dans l'intérieur de la ville de Tournay	39,169 62
5 ^o Personnel.	15,672 50
Total. . . . fr.	<u>84,442 12</u>

Le bail des travaux d'entretien ordinaire de l'Escaut dans la Flandre orientale doit être renouvelé le 30 avril 1845. La somme de fr. 7,600 demandée présente une augmentation de fr. 1,800 sur l'évaluation du bail précédent. Cette augmentation provient de ce que l'on a compris actuellement dans les obligations de l'entrepreneur l'entretien permanent de la profondeur normale du lit de la rivière, dans la traverse de Gand, ainsi que l'entretien du canal d'Eyne, nouvellement recreusé.

Les travaux d'entretien de la partie de l'Escaut située dans la province de Hainaut, ont été adjugés, en 1844, pour une somme de fr. 9,550.

La partie de l'Escaut comprise entre le pont de Madou et le pont aux Chaudrons, à Gand, est fort étroite et n'a, en plusieurs points, que 6 mètr. de largeur au plafond. La rencontre des bateaux y cause de grands embarras, et entrave la marche de la navigation. Il serait donc très utile de faire cesser cet inconvénient.

Le tableau suivant indique de quelle manière a été réparti l'emploi du crédit alloué au budget de 1844.

EXERCICE 1844.

Crédit alloué, chap. 2, art. 5 du budget fr. 149,958 62

Sommes payées ou engagées.

Perfectionnement des crics destinés à la manœuvre des vannes de décharge, établies sur la dérivation de l'Escaut, à Antoing fr.	1,171 00
Travaux de relèvement d'un bateau échoué	210 00
Id. supplémentaires de dévasement entre Antoing et Tournay	19,124 91
Mise en bon état du musoir de l'écluse de Swynaerde	1,500 00
Travaux de restauration des talus du canal d'Eyne	7,500 00
Construction de ponts sur des criques du Bas-Escaut	800 00
Travaux de dévasement entre l'écluse d'Antoing et la fron- tière de France	15,040 00
Entretien dans la Flandre orientale.	4,994 00
Id. dans la province de Hainaut	9,550 00
Travaux de dévasement entre le pont du Strop et le pont aux	
A reporter fr.	<u>59,889 91</u>

Report.	fr.	59,889 91
Chaudrons, à Gand		29,000 00
Continuation des travaux de restauration de l'écluse de Mer.		29,000 00
Personnel		13,895 00
Insuffisance du crédit de 1843 (page 23 des Développements à l'appui du budget de 1844)		25,948 18
Terrain acquis pour le redressement de l'Escaut, à Seevergem.		694 00
Frais de transcription de l'acte d'acquisition.		3 52
Total.	fr.	<u>158,430 61</u>

Le relevé qui précède des engagements pris sur le crédit alloué, pour le service de l'Escaut, au budget de 1844, établit que la somme destinée au dévasement à faire dans l'intérieur de la ville de Tournay, n'a pu être appliquée à ce travail. On a dû, dès-lors, la reproduire au projet de budget de 1845.

Le cube du dévasement à faire dans l'intérieur de la ville de Tournay est évalué à 32,641^m,35. Ce travail a pour but de faciliter la marche de la navigation.

Le même relevé établit que les sommes payées ou engagées dépassent le crédit alloué au budget de 1844, d'une somme de fr. 8,471-99, qui devra être prélevée sur l'allocation du budget de 1845, affectée au service de l'Escaut.

Le personnel de l'Escaut se compose,

Dans le Hainaut, de :

1 conducteur-conservateur, au traitement de . . .	fr.	2,400
1 sous-conservateur, à		1,200
1 surveillant, à.		1,095
1 sergent-d'eau receveur, à		800
1 sergent-d'eau, à		700
1 éclusier receveur, à.		800
1 id. aux deux écluses de Tournay, à		700
Aides-éclusiers, à		600
	fr.	<u>8,295</u>

Dans la Flandre orientale, de :

1 sous conservateur, au traitement de.	fr.	1,200
1 éclusier à Autrive, à		400
1 aide-éclusier, à		600
1 éclusier à Audenarde, à		840
1 aide-éclusier, à		120
1 éclusier à Eyne, à		60
1 id. à Melsen, à		80
1 id. à Zwynaerde, à		60
1 id. aux écluses de St-Liévin, porte de Bruxelles et Cinq-Vents, à		600
1 id. au pont Madou, à.		800
Indemnité au maître de port à Audenarde.		210
Id. id. à Gand		630
	fr.	<u>5,600</u>
Total.	fr.	<u>13,895</u>

La différence entre le crédit alloué au budget de 1844, pour le personnel de l'Escaut, et le crédit pétitionné au budget de 1845, est de fr. 1,777-50.

Cette majoration provient de ce que l'on a reconnu nécessaire d'accorder à l'éclusier du barrage d'Autrive une augmentation de traitement de fr. 300 ; de ce qu'un surveillant nouveau, au traitement de fr. 1,277-50, doit être attaché au service de l'Escaut dans la Flandre orientale, et enfin de ce que le traitement de l'un des éclusiers préposés à la manœuvre des écluses dans la ville de Gand, doit être porté de fr. 600 à fr. 800.

ART. 6. — SERVICE DE LA LYS.

Somme demandée : fr. 63,140.

Description sommaire.

Aux termes de l'art. 6 du traité de limites entre la France et les Pays Bas, signé à Courtray, le 28 mars 1820, la Lys appartient aux deux États, depuis sa sortie du territoire d'Armentières jusqu'au territoire de Menin, sur une longueur de plus de cinq lieues.

Les profits et charges de cette mitoyenneté ont été réglés de la manière suivante :

1° Libre navigation, avec les précautions réciproques pour qu'elle ne favorise pas la fraude sur l'un ou l'autre État ;

2° Le curage et l'entretien du lit de la rivière, supportés par les deux États, chacun sur sa rive ;

3° La propriété des écluses et les droits de navigation conservés tels qu'ils se trouvaient alors fixés et établis ;

4° Tous les ponts établis sur la Lys appartiennent, par égales portions, aux deux États ; ils sont entretenus à frais communs, et leurs manœuvres restent telles qu'elles existaient au moment de la signature du traité ;

5° La pêche de la rivière est divisée en deux parties : la première, depuis Armentières jusqu'à la Deule, appartient à la France ; la seconde, depuis la Deule jusqu'à Menin, appartient aux Pays-Bas (la Belgique).

Il existe deux écluses et quatre grands ponts sur la partie mitoyenne de la Lys, savoir : les écluses d'Houpelignes et de Commines, et les ponts de Wervicq, de Commines et de Warneton, ainsi que le Pont Rouge.

L'écluse d'Houpelignes appartient à la France et celle de Commines à la Belgique.

Quant aux ponts, qui, d'après le traité du 28 mars 1820, appartiennent, par moitié, aux deux royaumes, il fut réglé, par une convention du 12 octobre 1821, que la manœuvre s'en ferait, par la France, pour le Pont-Rouge, et par les Pays-Bas (la Belgique), pour les trois autres. L'on convint, en outre, que les projets de travaux de réparation et d'entretien seraient rédigés par les ingénieurs des Pays-Bas, pour les ponts de Warneton et de Wervicq, et, par les ingénieurs français, pour le Pont-Rouge et le pont de Commines ; la dépense d'exécution de tous travaux concernant les ponts étant, du reste, supportée, par moitié, par les deux pays, d'après la stipulation du traité du 28 mars 1820.

Au-dessous de l'écluse de Commines, dont il vient d'être fait mention, on ne rencontrait plus que deux écluses sur la Lys ; l'une à Menin, au point où la Lys cesse d'être mitoyenne pour devenir exclusivement belge, l'autre à Harelbeke, un peu au-dessous de Courtray.

D'Harelbeke à Gand, sur un développement de 39,297 mètr. (près de 14 lieues), présentant 3^m,05 de pente, il n'existait aucun ouvrage d'art qui pût réduire le courant et favoriser la remonte qui a plus particulièrement lieu à charge.

Il a été remédié à cet état de choses par la construction du barrage établi sur la Lys à Vive-St-Éloy, ouvert à la navigation le 1^{er} juillet 1844.

Produits.

La Lys a produit en	1840	fr	56,264 98
Id.	1841		51,719 59
Id.	1842		58,880 53
Id.	1843		56,049 21
La recette des 8 premiers mois de 1844 s'élève à			38,197 87
On évalue la recette de l'exercice prochain à			60,000 00 (1)

Développements.

La somme de fr. 63,140, demandée pour le service de la Lys, présente une majoration de fr. 5,228-50 sur le crédit alloué au budget de 1844.

Elle se répartit de la manière suivante

1 ^o Travaux ordinaires dans la Flandre occidentale	fr.	17,300
2 ^o Id. id. orientale		16,000
3 ^o Reconstruction du pont de Deynze		16,000
4 ^o Renouvellement du pont dit des <i>Récollets</i> , à Gand.		8.600
5 ^o Personnel		5,240
Total.	fr.	<u>63,140</u>

(1) LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu notre arrête du 29 mars 1841, qui décrète la construction d'un barrage sur la Lys, à Vive-St-Éloy ;

Considérant que les travaux de construction de ce barrage, ainsi que ceux de creusement d'un nouveau lit de la rivière, sur ce point, sont à la veille d'être terminés, et que, dès lors il y a lieu de fixer les droits de navigation qui seront perçus au passage des bateaux ;

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. Le tarif des droits de navigation actuellement en vigueur à l'écluse établie sur la Lys, à Commes, est rendu applicable au nouveau barrage établi sur cette rivière, à Vive-St-Éloy.

ART. 2. Le droit de navigation ne sera perçu au barrage de Vive-St-Éloy, qu'à partir de l'époque à laquelle cet ouvrage d'art commencera à être manœuvré.

ART. 3. Il y aura, par semaine, deux jours de navigation au barrage de Vive-St-Éloy. Ces jours seront ceux que l'expérience démontrera s'accorder le mieux avec les jours de port à Harelbeke.

ART. 4. Nos Ministres des Travaux Publics et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Donné à Bruxelles, le 25 mai 1844.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DECHAMPS.

Les travaux d'entretien de la partie de la Lys située dans la Flandre occidentale, ont été entrepris, en 1844, moyennant une somme de fr. 12,193.

Le bail d'entretien de la Lys, dans la Flandre orientale, doit être renouvelé le 30 avril 1845.

La majoration du crédit demandé provient de ce que l'on entend mettre à charge de l'entrepreneur, l'entretien permanent de la profondeur normale de la rivière. Si l'on veut bien se rappeler les sommes considérables dépensées depuis quelques années pour les dévasements de la Lys, dans Gand, on trouvera le crédit demandé pour éviter désormais ces dépenses, extrêmement modique.

Au moyen de quelques réparations, il a été possible de différer d'une année la reconstruction du pont de Deynze, qui sera indispensable en 1845.

Le pont des Récollets, à Gand, est dans un état de vétusté qui en exige le renouvellement. Les maçonneries qui en dépendent demandent aussi de fortes réparations.

Le personnel de la Lys se compose,

Dans la Flandre occidentale, de :

1 éclusier à Menin, au traitement annuel de . . .	fr.	800
1 id. à Commines, id. de . . .		800
1 id. à Harelbeke, id. de . . .		800
1 garde-rive, id. de . . .		540
1 éclusier à Vive-St-Eloy, id. de . . .		400
1 aide-éclusier, ib. id. de . . .		600
	fr.	3,940

Dans la Flandre orientale, de :

1 éclusier à l'écluse de la Pécherie, à Gand, à . . .	fr.	800
1 id. à l'écluse du Tolhuys, à Gand, à . . .		500
	fr.	1,300
Total.	fr.	5,240

ART. 7. — SERVICE DE LA MEUSE DANS LES PROVINCES DE LIÈGE ET DE NAMUR.

Somme demandée : fr. 240,800.

Description sommaire.

La Meuse entre en Belgique au pont de Jaspe, commune d'Agimont ; elle reçoit l'Hermeton auprès d'Hastières-Lavaux ; la Lesse, au port St-Jean, à Anseremme, en amont de Dinant ; le Molinee, à Warnant ; le Burnot, à Rivière ; le Bocq, à Yvoir, et la Sambre, à Namur.

Dans cette section de rivière, d'un développement de 49,000 mètres, la largeur varie de 80 à 120 mètres, et la pente générale est de 0^m,00031.

De la frontière à Namur, les seuls travaux établis sur la Meuse, sont un port à Froidvau, en

amont de Dinant ; un pont, des murs de quai et deux ports à Dinant ; un pont, des quais et un port à Namur ; un port à Jambe, en aval de Namur, des perrés et des travaux partiels aux chemins de halage.

De Namur, la Meuse passe à Samson, où elle reçoit le ruisseau du même nom ; à Huy, où elle reçoit la Mehaigne, au-dessus de la ville, et le Hoyoux dans la ville même ; de là, elle se rend à Liège, où elle reçoit la Tiège, à gauche, et l'Ourthe, à droite.

Cette seconde partie de la rivière a un développement de 67,000 mètres ; elle a une largeur de 100 à 140 mètres, et une pente générale de 0^m,000196.

On y remarque :

Un pont suspendu construit, par voie de concession de péages, entre les communes de Jeneppe et de Seraing, ouvert à la circulation, le 18 avril 1843 ;

Un pont en pierres, dit *de la Boverie*, construit également par voie de concession de péages, sur la Meuse, à Liège, inauguré le 17 octobre 1843 ;

Un deuxième pont en pierres, le pont des Arches, à Liège, et enfin un pont construit pour le passage du chemin de fer, au Val-Benoît.

Produits.

La Meuse a produit en 1840	fr.	65,800 00
id. en 1841		76,300 00
Id. en 1842		85,900 62
Id. en 1843		101,251 63
La recette des huit premiers mois de 1844 s'élève à		43,549 96
On évalue la recette de l'exercice prochain à.		80,000 00

Développements.

L'allocation demandée pour le service de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, est la même que celle qui figure au budget de 1844.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien et travaux ordinaires au chemin de halage. . . .	fr.	20,000
2 ^o Travaux d'amélioration		200,000
3 ^o Personnel		20,800
Total.	fr.	<u>240,800</u>

Les travaux d'entretien de la Meuse, dans la province de Liège, ont été adjugés, en 1844, moyennant une somme de fr. 8,458-87.

Les travaux d'entretien de cette rivière, dans la province de Namur, ont été adjugés, pendant la même année, moyennant une somme de fr. 8,917-41.

La somme demandée pour les travaux d'amélioration est la même que celle allouée en 1844.

La question du système à suivre pour améliorer la navigation de la Meuse a, depuis longtemps, fixé l'attention du Département des Travaux Publics.

D'après ses instructions les membres du conseil des ponts et chaussées ont fait, en bateau et la sonde à la main, une visite du cours de ce fleuve, depuis

l'amont de la passe artificielle établie à Anseremme, jusqu'à l'aval de celle du Val-St-Lambert, et ont examiné, avec une attention toute particulière, non-seulement ces deux passes, mais encore celles établies à Tailfer, aux Grands-Malades, aux îles de Beez et à Chokier.

Les membres du conseil ont ainsi pu s'assurer par eux-mêmes, de la situation de la rivière, dans les passes précitées, en même temps que du point d'avancement où ces passes sont arrivées, sous le rapport de la largeur des plafonds, du tirant d'eau et de la vitesse des courants.

Après mûr examen de la situation des essais exécutés, jusqu'à ce jour, pour l'amélioration de la navigation de la Meuse, le conseil des ponts et chaussées pense que, bien que les effets produits ne permettent point encore de compter, d'une manière absolue, sur un tirant d'eau de 1^m,50, à l'étiage, avec une vitesse convenable des eaux, il est cependant présumable que, pour les passes artificielles de la longueur de celles exécutées (1,000 mètres environ), on pourra atteindre à peu près cette profondeur.

Dans cet ordre d'idées, le conseil des ponts et chaussées a cru devoir écarter des propositions de l'ingénieur, chargé du service spécial de la Meuse, relatives aux travaux à entreprendre, divers ouvrages qui lui ont paru ne pouvoir être exécutés qu'après la solution définitive de la question du système d'amélioration.

Le conseil a, d'autre part, admis comme pouvant être immédiatement entrepris sans inconvénient et sans qu'il en puisse résulter, soit de fausses, soit de doubles dépenses, ceux des ouvrages proposés qui, par leur similitude ou par leurs rapports avec ceux déjà exécutés, semblent devoir conduire aux mêmes résultats.

Les travaux dont le conseil des ponts et chaussées admet l'exécution, sont les suivants :

Barrage de faux bras au Bac-du-Prince	fr. 5,000
» à l'île Abrou	40,000
» aux îles d'Hastières	35,000
» à Roule	45,000
» à Moniat	5,000
» à Houx	10,000
» à Anhée	10,000
» à Yvoir	8,000
Enlèvement des pierres du chenal à Bouillon.	5,000
Barrage de faux bras à Godinne.	20,000
Barrage de faux bras à Burnot	60,000
» à Champenet.	20,000
» à Wépion	10,000
» à Walrefolte et à la Plante.	10,000
Parachèvement de la passe de Beez	10,000
Passage navigable à Samson	115,000
A reporter	fr. 408,000

	Report.	fr.	408,000
Barrage de faux bras à Sclaye			15,000
» à Andenne			10,000
» à Ricadot			25,000
» à Givè			5,000
» aux îles du Bosquet			30,000
» aux îles de la Neuville et d'Ombret . . .			10,000
» aux îles de Chaumont			7,000
Passe navigable à Marche-en-Pré			30,000
Barrage de faux bras aux îles de Rinory à Sclessin			5,000
Amélioration au chemin de halage			200,000
Travaux à l'embouchure du Hloyoux et autres affluents . . .			200,000
		fr.	<u>945,000</u>

L'incertitude dans laquelle on se trouve encore, sur le point de savoir si l'on pourra obtenir et maintenir un mouillage suffisant dans les grandes passes, la marche du gravier de l'amont à l'aval des passes, et le fait que, jusqu'à présent, on n'a pas obtenu ni maintenu, dans aucune des passes exécutées, un tirant d'eau de 1^m,50, et qu'on compte, pour l'obtenir, sur des effets éventuels, sont les principaux motifs qui se sont opposés à ce que le conseil des ponts et chaussées admît tout l'ensemble des travaux proposés par l'ingénieur chargé du service spécial de la Meuse.

Au point où en sont les études et les travaux à la Meuse, ce conseil, tout en constatant les résultats favorables obtenus par M. Guillery, n'a pas cru pouvoir donner au Gouvernement la certitude d'atteindre un tirant d'eau de 1^m,50, sur tout le parcours de la rivière, au moyen de passes artificielles, et n'a point voulu engager le Gouvernement à continuer les travaux d'amélioration dans le système des essais en train d'exécution, sans l'examen et la discussion approfondie des divers systèmes d'amélioration possibles pour les points les plus difficiles de la rivière, à Dinant, à Namur, à Huy, etc., etc.

L'ingénieur chargé du service spécial de la Meuse a, en conséquence, été invité à présenter pour l'un des points les plus difficiles de la rivière, celui de l'aval du pont de Huy, une proposition d'amélioration, traitée à la fois dans les systèmes de passes artificielles et de barrages transversaux pour un tirant d'eau de 1^m,50, avec traction modérée, projets sur le choix desquels le conseil pourrait alors donner son avis, et dont l'exécution, à l'un ou l'autre point de vue, pourrait décider du système à adopter généralement, ou du moins faire faire un grand pas vers l'opinion définitive.

Le travail demandé a été présenté par le fonctionnaire précité dans le courant du mois de décembre 1843; ses conclusions tendent à ce que, pour l'amélioration de la navigation de la Meuse, dans la partie au-dessous du pont de Huy, on établisse six passes artificielles dont la largeur au plafond serait de 20 mètres, pour cinq d'entr'elles, et de 25 mètres, pour la sixième. La lon-

gueur développée de ces passes, y compris les bassins ou gares qui les séparent, présenterait un parcours de 4,835 mètres.

L'examen de ce projet, auquel le conseil des ponts et chaussées s'est livré, ne lui a point fait reconnaître la nécessité de la sixième passe, celle d'Ampsin, qui se trouve presque entièrement comprise dans la grande fosse d'aval.

Le conseil a reconnu que les quatrième et cinquième passes, qui sont projetées chacune entre des fosses, respectivement de 200, 250, 250 et 90 mètres de longueur, tombent, à raison de leur étendue et de leur pente, dans les catégories des passes déjà exécutées sur le fleuve, passes dont on a pu déjà apprécier les avantages, et qu'en conséquence elles ne doivent pas être comprises dans l'essai spécial à effectuer sur la grande chute qui suit le pont de la ville de Huy.

Le conseil a reconnu, en outre, que, bien qu'elles soient séparées par des bassins de 100 à 135 mètres de longueur, les trois premières passes doivent n'être considérées que comme formant un ensemble et en quelque sorte une seule et même passe.

D'après le conseil, la dépense à résulter de l'exécution de ce travail peut être estimé à. fr. 90,000

En ce qui concerne le second projet présenté par l'ingénieur chargé du service spécial de la Meuse, c'est-à-dire, celui du barrage éclusé, combiné avec deux passes artificielles en amont et en aval, projet que l'on a trouvé nécessaire de substituer au système de barrages uniques, à cause des inconvénients graves que ceux-ci pourraient amener par la grande retenue des eaux qu'ils exigeraient, le conseil a reconnu l'utilité et même la nécessité de l'exécution complète de la passe artificielle d'amont, sur 1,000 mètres de longueur, pour élever, dans le courant de l'île du Perroquet et sous le pont de Huy, le mouillage à 1^m,50. Mais il n'a pu en être de même de la passe artificielle projetée à l'aval, où, en prenant la précaution de placer l'écluse vers l'extrémité aval du bras de gauche de l'île Loyable, la grande fosse se trouverait fort rapprochée du barrage. Appréciant la justesse de l'observation lui présentée, à ce sujet, par le conseil des ponts et chaussées, l'auteur du projet a reconnu que la longueur ensemble des deux passes à établir à l'amont et à l'aval du barrage pourrait être réduite à 1,500 mètres.

Ainsi modifiée, la proposition de l'ingénieur, chargé du service spécial de la Meuse, constituerait l'essai à faire pour l'amélioration de la navigation, par barrages à piles et passages mobiles avec écluse, dans la partie du fleuve située à l'aval du pont de Huy.

Ce travail a été estimé :

1 ^o Pour le barrage éclusé.	fr. 333,000
2 ^o Pour 1,500 mètres de passes artificielles de raccordement avec les fosses supérieures et inférieures, calculés au prix proportionnel de fr. 82,000 pour 2,000 mètres, fr. 67,500, soit	67,000
Ensemble.	<u>fr. 400,000</u>

Si l'on établit la différence de dépense entre les deux projets, en complétant le premier, comme le second, jusqu'à la grande fosse d'Ombret, et en ajoutant au coût de la passe de 2,000 mètres celui des passes ordinaires de Corphalie et de Loyable, qu'on peut estimer à fr. 60,000, au *maximum*, on trouve que cette différence serait encore de fr. 250,000 à l'avantage de l'amélioration par le système des passes artificielles.

Par suite de l'examen qu'il a fait de l'ensemble du travail présenté par l'ingénieur chargé du service spécial de la Meuse, le conseil des ponts et chaussées a conclu à ce qu'en aval du pont de Huy, point qui présente presque toutes les difficultés que l'on rencontre ailleurs sur le cours de ce fleuve, entre Liège et la frontière, il soit fait un nouvel essai de passe artificielle, et ce avant de prendre aucune résolution définitive sur le système d'amélioration à adopter.

Ce dernier essai, le conseil le considère comme un essai décisif dont le résultat permettra de juger, en parfaite connaissance de cause, s'il est possible d'assurer au batelage, au moyen du système de passes artificielles, une marche régulière et active sur les points du fleuve où la navigation éprouve aujourd'hui le plus d'entraves.

Les principaux motifs de la détermination du conseil, sont :

1^o Que l'essai de passe artificielle doit précéder celui de tout autre projet nouveau parce qu'il sera la suite simple, naturelle et conséquente du système de recherches et d'essais en exécution depuis plusieurs années, mais qui ont donné des résultats qui, sans être complets, sont cependant déjà reconnus assez avantageux et qu'il serait heureux que l'on pût arriver à l'amélioration de tout le parcours de la Meuse, au moyen d'un seul système d'ouvrages ;

2^o La modicité de la dépense de la passe d'essai nouvelle, comparée à celle qu'exigerait le barrage éclusé accompagné de ses passes de raccordement ;

3^o La moindre perte de fonds pour le cas où l'essai projeté ne réussirait pas ; car la dépense faite principalement en fourniture de matériaux serait en partie récupérée par l'emploi de ces mêmes matériaux dans les ouvrages qui devraient remplacer ou modifier ceux reconnus insuffisants, de telle manière qu'on ne subirait qu'une perte d'environ 35 à 40 mille francs ;

4^o Que cet essai facile et rapide d'exécution produira, bien plus tôt que le projet en concurrence, les effets dont le résultat fera juger si les passes artificielles sont capables de créer, sur la Meuse, une navigation régulière et économique, ou bien si elles sont insuffisantes pour vaincre les points difficiles de ses grandes chutes.

Les travaux d'établissement de trois passes artificielles à l'aval du pont de Huy ont été mis en adjudication publique, le 26 juin 1844.

Le Département des Travaux Publics s'est vu dans la nécessité de suspendre l'approbation de cette adjudication, à cause d'une réclamation formée par l'administration communale de Huy, en ce qui concerne les ports que cette ville possède actuellement sur la Meuse.

L'inspecteur général des ponts et chaussées a été chargé par le Département des Travaux publics d'entendre, sur les lieux, l'administration communale de Huy et l'ingénieur chargé du service spécial de la Meuse, dans leurs observations contradictoires.

Cette difficulté étant à la veille d'être levée, il pourra vraisemblablement être prochainement procédé à l'exécution des travaux projetés, dont le prix se trouve fixé par l'adjudication publique à la somme de fr. 115,600, y compris une somme à valoir de fr. 15,000.

Le personnel attaché au service de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, se compose de :

1 conducteur, au traitement annuel de fr. 2,000.	fr. 2,000
3 conducteurs, à fr. 1,500	4,500
1 employé temporaire.	2,000
3 employés, à fr. 1,200.	3,600
1 employé temporaire	1,800
8 gardes-rivière, à fr. 600	4,800
2 id. à fr. 450.	900
1 surveillant de 3 ^e classe.	1,200
Total.	<u>20,800</u>

ART. 8. — SERVICE DE LA MEUSE DANS LE LIMBOURG.

Somme demandée : fr. 150,000.

La somme de fr. 150,000, demandée pour le service de la Meuse dans le Limbourg, est égale au crédit alloué au budget de 1844.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux aux rives.	fr. 145,200
2 ^o Personnel	4,800
Total.	<u>150,000</u>

Le tableau suivant indique quel a été l'emploi du crédit alloué au budget de 1844.

Crédit alloué.

Chap. II, art. 8 du budget de 1844	fr. <u>150,000</u>
--	--------------------

Sommes payées ou engagées.

Travaux de défense de la rive dégradée et de comblement d'affouillements résultant du déplacement du thalweg	fr. 140,451 77
Somme tenue en réserve pour être affectée aux travaux dont l'exécution serait reconnue nécessaire pendant l'hiver prochain.	4,748 23
Personnel	4,800 00
Total.	<u>150,000 00</u>

Au moyen de la somme de fr. 140,451-77 il a été effectué des travaux de réparation de la rive dégradée sur une longueur de 3,160 mètres, et des travaux de comblement d'affouillements sur une longueur de 730 mètres, indépendamment de l'entretien des ouvrages de défense exécutés depuis 1840.

Les travaux exécutés d'après le système admis en 1839, n'ayant été jusqu'à ce jour l'objet d'aucune détérioration, il est probable que la rive dégradée pourra être complètement restaurée pour la fin de 1847, si d'ici là les chambres continuent à allouer un crédit annuel de fr. 150,000.

A partir de 1848 l'on pourra vraisemblablement, dans cette hypothèse, réaliser une économie annuelle d'environ fr. 100,000.

Le personnel attaché au service de la Meuse dans le Limbourg, se compose de :

1 conducteur, au traitement de	fr. 1,500
1 conducteur-conservateur, au traitement de	1,500
4 gardes-rivière, à fr. 450	1,800
Total.	<u>4,800</u>

ART. 9. — SERVICE DE LA DENDRE.

Somme demandée : fr. 19,250.

Description sommaire.

La largeur de la Dendre canalisée au plafond varie, mais elle est en général de 14 mètr. La largeur à la ligne d'eau est, terme moyen, de 20 mètr.

Le tirant d'eau pour les bateaux est fixé à 1^m,78, en été, et à 2^m,08, en hiver.

Le chemin de halage se trouve sur la rive gauche du canal et a de 3 à 4 mètr. de largeur. Il se trouve de 1 mètr. à 1^m,50 au-dessus de la ligne d'eau.

L'étiage est réglé, dans chaque bief, d'après la hauteur d'eau sur les radiers des écluses ; il n'a été rapporté à aucun plan général de comparaison.

Le développement du canal est de 14,079 mètr., depuis Alost jusqu'à son embouchure dans l'Escaut, à Termonde.

Il est divisé en trois biefs, savoir :

Le premier, commençant à l'écluse d'aval d'Alost et s'étendant jusqu'à l'écluse de Wieze, sur une longueur de 6,136 mètr. ;

Le deuxième, s'étendant de l'écluse de Wieze jusqu'à celle de Termonde, sur une longueur de 6,943 mètr. :

Le troisième, s'étendant depuis l'écluse de Termonde jusqu'à l'embouchure de la Dendre dans l'Escaut, sur une longueur de 1,000 mètr.

La chute ordinaire de l'écluse de Wieze est de 1^m,60.

La chute de l'écluse de Termonde varie tous les jours avec la marée, et, en temps ordinaire, depuis 0 jusqu'à 2^m,40.

L'espace entre les bajoyers de l'écluse de Wieze est de 6^m,20. Le sas, revêtu en maçonnerie, a 57 mètr. de longueur sur 18 mètr. de largeur.

L'espace entre les bajoyers de l'écluse de Termonde est de 5^m,30. Le sas, revêtu en maçonnerie, a 31 mètr. de longueur sur 6^m,30 de largeur.

La traversée du canal s'effectue au moyen de ponts-tournants.

Les ponts-tournants, construits en charpente, sont au nombre de quatre, savoir :

1^o Pont du marché au Poisson, à Alost :

Largeur du passage 6^m,00

2^o Pont de Ste-Anne, à Alost :

Largeur du passage 6^m,50

3^o Pont de la Dendre, à Termonde :

Largeur du passage 5^m,80

4^o Pont des Bogards, à Termonde :

Largeur du passage 6^m,60

Les travaux du canal comprennent en outre :

1^o Un pont de 3^m,20 d'ouverture sous le chemin de halage à Herdersem ;

2^o Un idem à Gheyseghem ;

3^o Un pont de deux ouvertures de 2^m,50, sous le chemin de halage à Mespelaer ;

4^o Quatre aqueducs, ayant depuis 0^m,40 jusqu'à 1^m,50 d'ouverture.

L'entretien journalier du canal se fait par deux gardes-talus .

L'entretien des ouvrages d'art est entrepris à forfait.

Le chargement et déchargement des bateaux est toléré, sous certaines conditions, sur toute l'étendue du canal.

Produits.

La Dendre a produit en 1841	fr. 22,637 12
» en 1842	22,423 24
» en 1843	18,582 36
La recette des 8 premiers mois de 1844 s'élève à	13,535 09
On évalue la recette de l'exercice prochain à	19,000 00

Développements.

La somme de fr. 19,250, demandée au budget de 1845 pour le service de la Dendre, est inférieure de 18,550, au crédit alloué au budget de 1844.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux ordinaires dans la Flandre orientale	fr. 7,500
2 ^o id. dans la province de Hainaut	3,000
3 ^o Personnel	8,750
Total.	<u>fr. 19,250</u>

L'entretien de la Dendre dans la Flandre orientale a été adjugé pour un terme de trois années qui viendra à expirer le 1^{er} mai 1845. Le prix annuel d'entretien était de fr. 6,350. La somme demandée au budget de 1845 présente une majoration de fr. 1,150, qui a été jugée nécessaire pour maintenir en bon état tous les ouvrages d'art et le matériel de la Dendre.

L'entretien de cette rivière dans la province de Hainaut a été adjugé, en 1844, pour une somme de fr. 2,600.

Au nombre des mesures prises par le Gouvernement pour l'amélioration de la navigation de la Dendre, il faut placer l'établissement d'un barrage nouveau à l'aval du barrage de Tenre, dont la construction a été décrétée par arrêté royal du 30 septembre 1844 ⁽¹⁾.

Un avant-projet de canalisation de la Dendre a été, dans le courant du mois de septembre 1844, soumis par le Département des Travaux publics à l'examen du conseil des ponts et chaussées.

Le personnel attaché au service de la Dendre se compose,

Dans la Flandre orientale, de :

1	écluser à Grammont, au traitement annuel de	.	.	.	.	fr.	400
1	id. à Ideghem,	id.	.	.	.	.	400
1	id. à Ninove,	id.	.	.	.	.	50
1	id. à Pollaere,	id.	.	.	.	.	400
1	id. à Denderleeuw,	id.	.	.	.	.	400
1	id. à Wicze,	id.	.	.	.	.	400
1	id. à Alost,	id.	.	.	.	.	400
1	id. à Termonde,	id.	.	.	.	.	600

Dans la province du Hainaut, de :

1	conducteur-conservateur, à	.	.	.	.	.	.	.	.	2,000
1	sergent-d'eau, à.	.	.	.	.	.	.	.	.	700
1	écluser-receveur, à.	.	.	.	.	.	.	.	.	600
5	éclusiers, à fr. 480 chacun	.	.	.	.	.	.	.	.	2,400
Total.										8,750

(¹) LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. Un barrage nouveau sera établi sur la Dendre, entre les barrages de Tenre et d'Isières.

Ce barrage sera un barrage mobile.

ART. 2. La construction de cet ouvrage d'art sera entreprise par adjudication publique, conformément aux plans et au cahier des charges approuvés par notre Ministre des Travaux Publics.

ART. 3. Les terrains nécessaires à l'établissement du barrage à construire et de ses dépendances seront empris et occupés en vertu des lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

ART. 4. Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Donné à Bruxelles, le 30 septembre 1844.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DECHAMPS.

ART. 10. — SERVICE DU RUPEL, DE LA DYLE ET DU DEMER.

Somme demandée : fr. 125,250.

La somme demandée au budget de 1845 est de fr. 119,350, supérieure au crédit alloué au budget de 1844.

Elle se répartit comme suit :

1 ^o Travaux ordinaires.	fr. 10,000
2 ^o Travaux d'amélioration du Rupel	113,950
3 ^o Personnel	1,300
Total.	<u>fr. 125,250</u>

Le personnel de la Dyle et du Demer, pour lequel on demande une somme de fr. 1,300, se compose de :

2 gardes-navigation, à fr. 500 chacun	fr. 1,000
1 éclusier, à fr. 300	300
Total.	<u>fr. 1,300</u>

Produits.

Le Demer a produit en 1841.	fr. 3,777 16
Id. en 1842.	4,012 86
Id. en 1843.	3,746 70
La recette des 8 premiers mois de 1844 s'élève à	2,783 62
On évalue la recette de 1845 à	4,000 00

Dès le mois d'avril 1839, le Département des Travaux Publics a chargé un ingénieur des ponts et chaussées de l'étude des travaux à exécuter pour améliorer la navigation du Rupel.

Le fonctionnaire chargé de ce travail a cherché à s'acquitter de sa mission de la manière la plus complète.

Le mémoire adressé par lui au Département des Travaux Publics comprend quatre sections.

La première section expose la théorie des marées, leur action et leurs effets dans le Rupel, la Nèthe et la Dyle, et indique les causes naturelles des obstacles que la navigation rencontre aujourd'hui sur ces rivières.

La seconde section contient l'historique du cours du Rupel et de ses affluents; on y discute les anciennes directions et largeurs du Rupel, de la Nèthe et de la Dyle, ainsi que les changements que ces rivières ont subis.

La troisième section a pour objet de faire connaître de quelle manière se fait

aujourd'hui le service de la navigation, quels sont les inconvénients auxquels il est exposé et quelles sont les améliorations dont il est susceptible.

Indépendamment des travaux ayant pour but l'amélioration du lit des rivières et qui forment le sujet de la quatrième section du mémoire, l'auteur propose, comme utile au service de la navigation, l'organisation d'un corps de pilotes à Willebroeck et l'établissement de poteaux et de bouées pour marquer les passes.

Après s'être ainsi rendu compte de l'action des marées, du régime propre des rivières, de leur état ancien et actuel, des besoins de la navigation, l'auteur a été amené à proposer, comme moyens d'amélioration, les travaux ci-après, qu'il divise en quatre classes, d'après leur importance relative, savoir :

- 1° Les ouvrages à effectuer à Boom ;
- 2° En amont de Boom dans le Rupel ;
- 3° Au confluent de la Nèthe et de la Dyle et dans l'intérieur de ces deux rivières ; et
- 4° En aval de Boom.

Les ouvrages à effectuer à Boom ont pour but de rétrécir le lit du Rupel, trop large sur ce point, d'en augmenter la profondeur et d'en rectifier le cours.

Pour atteindre ce but, on propose la construction d'une suite d'épis en charpente, remplis de terre et couverts en fascines et moellons. L'extrémité de ces épis serait placée de manière à former une courbe douce, propre à guider le courant dans le nouveau lit à créer.

On propose en même temps la construction d'un embarcadère en face du village de Boom, parce que l'accès à celui dont on se sert actuellement est très difficile, à cause du banc de sable qui se trouve en avant, et que cet accès deviendra tout à fait impossible lorsque les épis projetés auront réuni le dit banc à la rive.

Les travaux de Boom comprennent encore le renforcement du bord d'un îlot, situé immédiatement en amont de l'embouchure du canal de Bruxelles, ainsi que le barrage de la crique qui sépare aujourd'hui cet îlot de la rive gauche du Rupel.

Dans la seconde classe, l'auteur du projet comprend les travaux à effectuer en amont de Boom, et qui consistent dans l'établissement d'une suite d'épis destinés aussi à rétrécir, approfondir et corriger la direction du lit de la rivière.

La 3^e classe des travaux concerne la rectification des embouchures de la Nèthe et de la Dyle. On propose, dans l'une et l'autre, un déplacement partiel du lit actuel, afin de diminuer les angles de confluence et, par suite, les attérissements et les tourmentes dans les rives adjacentes.

Les travaux projetés dans ce but consistent dans le creusement d'une partie de nouveau lit et la construction d'un revêtement en charpente et fascinage.

Enfin, dans la 4^e classe des travaux, l'auteur a rangé la rectification du Rupel, en aval de Boom vers son embouchure dans l'Escaut.

La réalisation des divers travaux proposés exigerait une dépense de fr. 450,000, répartie comme suit :

1 ^o Ouvrages près de Boom et à l'îlot en amont du canal de Bruxelles	fr. 152,150
2 ^o Ouvrages en amont de Boom dans le Rupel	84,700
3 ^o Ouvrages au confluent de la Nèthe et de la Dyle	184,000
4 ^o Établissement de signaux dans le Rupel et dans la Nèthe.	5,000
5 ^o Dépenses et travaux imprévus	24,150
En sorte que le total des frais d'exécution du projet est évalué à fr.	<u>450,000</u>

La commission d'enquête, nommée pour examiner le projet dont il s'agit, s'est réunie le 25 novembre 1842.

Après avoir pris communication des diverses parties de ce projet et en avoir discuté tous les points, elle a émis, à l'unanimité, l'avis suivant :

1^o Qu'il n'y avait point de nécessité actuelle à opérer les améliorations indiquées pour obtenir une meilleure coube dans la direction du Rupel vers le point d'embouchure à l'Escaut, la navigation y trouvant toujours une grande profondeur d'eau et toute facilité de marche ;

2^o Qu'il y avait nécessité de rétrécir la rivière immédiatement à l'aval et en face du village de Boom, par un système d'épis à construire sur la rive droite, en fortifiant toutefois la rive gauche contre l'effet du courant ;

3^o Qu'il y a nécessité de relier l'îlot, situé en amont du canal de Bruxelles au poldre adjacent ;

4^o Qu'il y a utilité à construire le nouvel embarcadère projeté pour le village de Boom ;

5^o Qu'il y a utilité à exécuter les travaux projetés dans le Rupel, en amont de Boom ;

6^o Qu'il n'y a pas de nécessité absolue de rectifier le cours de la Dyle au point de son confluent avec la Nèthe ; mais que la commission donne son assentiment à l'exécution de la rectification en courbe de la rive gauche de cette dernière rivière ;

7^o Que l'enlèvement proposé d'une crête pierreuse dans la Dyle est utile ;

8^o Enfin, que le placement de bouées dans la rivière et de poteaux sur les rives mérite toute recommandation.

Dans sa session de 1843, le conseil des ponts et chaussées, saisi par le Département des Travaux Publics de l'examen du projet qui nous occupe, a émis l'avis qu'il conviendrait :

1^o D'ordonner l'exécution immédiate des travaux à entreprendre autour de Boom, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 108,950 ;

2^o De faire établir en même temps les poteaux et bouées nécessaires pour guider la navigation, travail évalué à fr. 5,000.

C'est pour pourvoir à l'exécution de ces deux catégories de travaux qu'une somme de fr. 113,950 est demandée au projet de budget de 1845.

Le Gouvernement n'a pas perdu de vue l'importante question de l'amélioration de la navigation et de l'écoulement des eaux du Demer.

Des travaux de curage à vif fond des parties navigables de la Dyle et du Demer ont été exécutés, en 1844, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 14,393-05. Ces travaux ont été entrepris dans le but de faciliter l'écoulement des eaux de ces deux rivières.

Un arrêté ministériel du 10 octobre 1844 a constitué en service spécial la partie navigable du Demer, depuis l'amont de la ville de Diest et la partie navigable de la Dyle jusqu'à son embouchure dans le Rupel. Indépendamment des manœuvres d'eau, de la navigation, des travaux d'entretien, de la police et des passages d'eau, ce service spécial comporte l'étude des projets d'amélioration de la navigation et de l'écoulement des eaux du Demer, ainsi que du projet de canal latéral de Vilvorde à Diest.

ART. 11. — TRAVAUX AUX VOIES NAVIGABLES DE SECOND ORDRE, FRAIS D'ÉTUDES ET DE LEVÉE DE PLANS, ACHAT ET RÉPARATION D'INSTRUMENTS.

Somme demandée : fr. 100,000.

La somme demandée présente sur le crédit alloué au budget de 1844, une majoration de fr. 40,000.

Les travaux entrepris au moyen de l'allocation du budget de 1844, sont les suivants :

1 ^o Travaux de curage des parties navigables de la Dyle et du Demer	fr. 14,393 05
2 ^o Travaux de réparation du perré construit le long du bras de l'Ourthe, dit le <i>Fourchu fossé</i>	2.425 00
3 ^o Travaux d'établissement d'un barrage nouveau sur la Dendre, à l'aval du barrage de Tenre (estimation y compris les frais d'établissement d'une dérivation navigable).	30,000 00
4 ^o Les frais d'études s'élèvent, à la date du 1 ^{er} octobre, à . . .	8,282 50
5 ^o Les traitements du personnel attaché aux études s'élèvent, à la même date, à	5,490 00
Total.	fr. <u>60,590 55</u>

Une portion notable du crédit demandé pourra être affectée au perfectionnement du régime de la Dyle et du Demer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux.

ART. 12. — TRAVAUX A FAIRE POUR OBVIER AUX INONDATIONS DE LA VALLÉE DE LA SENNE.

Somme demandée : fr. 32,000.

En supposant que les travaux déjà exécutés à l'effet de diminuer la fréquence et l'intensité des débordements de la Senne produisent l'effet qu'on est en droit d'en attendre, il ne reste plus rien à faire en aval du moulin de St-Michel, et par conséquent, dans l'état où sont les choses, la première amélioration à apporter au régime des eaux de la Senne, c'est l'agrandissement du déversoir de ce moulin.

La nécessité d'agrandir ce déversoir a été suffisamment constatée : la commission d'enquête de 1839 et le conseil des ponts et chaussées ont rangé cet agrandissement au nombre des mesures les plus indispensables qu'il y ait lieu de prendre pour faciliter et accélérer l'écoulement des eaux de la Senne.

En droit, c'est au propriétaire du moulin à en agrandir le déversoir, de manière à ce que son moulin ne soit plus un obstacle à l'écoulement des eaux.

Mais, comme il s'agit de travaux assez coûteux et qui auront vraisemblablement pour conséquence de déprécier l'usine, l'on doit s'attendre à ce que l'usinier, loin de les prendre volontairement à sa charge, s'opposera même à leur exécution.

Il importe donc, si l'on veut que les travaux exécutés aux frais de l'État, à l'aval du moulin St-Michel, soient véritablement utiles, en faisant cesser les inondations qui désolent la vallée de la Senne, à l'aval et à l'amont de Bruxelles, que le Gouvernement soit en mesure de modifier les ouvrages du moulin susmentionné, d'office et avec la réserve d'exercer contre l'usinier un recours immédiat en remboursement de la dépense.

La somme actuellement pétitionnée doit donc être considérée comme destinée à un paiement à titre d'avance plutôt qu'à une dépense définitive de l'État.

ART. 13. — 4^e QUART DE LA PART DE L'ÉTAT DANS LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA NAVIGATION DE BRUGES VERS DUNKERQUE ET DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX.

Somme demandée : fr. 72,060.

Faciliter le passage des bateaux qui, du canal de Plasschendaële à Nieupoort, entrent dans celui de Nieupoort vers Furnes et Dunkerque ou dans l'Yser ; restituer au Furnes-Ambacht et aux terres composant les wateringues de Camerlinckx et de Vladsloo, un écoulement aussi favorable que celui dont elles jouissaient avant les travaux exécutés en 1826 ; activer l'évacuation à la mer des eaux de l'Yser ; rendre les baisses du canal de Plasschendaële moins fréquentes, et, par suite, les chasses au port d'Ostende plus répétées qu'elles ne

le sont aujourd'hui ; faire enfin que les écluses d'Ostende contribuent aussi efficacement qu'autrefois à soulager les Flandres des inondations causées par l'Escaut et par la Lys, tels sont les résultats que l'on se propose d'obtenir de la mise à exécution du projet pour lequel un troisième crédit est demandé à la législature.

Le désir de conserver la navigation charbonnière, nonobstant la construction du canal de la Bassée et le perfectionnement d'autres canaux dans le département du Nord, et de voir transiter par la Belgique les charbons à destination de Dunkerque, fit concevoir, en 1825, le projet de divers ouvrages d'amélioration.

Ces améliorations consistaient en ouvrages de deux catégories, les uns exécutés depuis 1826, les autres restés jusqu'ici à l'état de projet.

Les ouvrages de la première catégorie avaient pour objet de faciliter la navigation entre Plasschendaele et Nieupoort, en supprimant :

1° Les obstacles que présentaient à la marche des grands bateaux l'écluse de Rattevalle, d'une largeur de passage de 3^m,50 seulement, ainsi que trois ponts, également trop étroits ;

2° Les entraves qui résultaient, en temps ordinaire, de l'évacuation des eaux des wateringues Camerlinckx et Vladsloo, qui avaient leur écoulement à la mer par ce canal.

Les ouvrages de la deuxième catégorie avaient été conçus dans le but de remédier aux conséquences fâcheuses des ouvrages de la première catégorie pour l'évacuation des eaux.

Il ne sera pas hors de propos de dire ici quels sont les inconvénients qui sont résultés pour l'écoulement des eaux des ouvrages de la première catégorie.

Comme on ne pouvait, lors de leur exécution, supprimer l'écoulement des eaux des wateringues Camerlinckx et Vladsloo, on y avait pourvu provisoirement en faisant passer les eaux sous le canal de Plasschendaele à Nieupoort et en les dirigeant vers la crique de Nieuwendam, où elles se confondaient, en temps de crues de l'Yser, avec les eaux de cette rivière.

Plusieurs inconvénients graves résultèrent de cette disposition, ainsi que l'on s'y attendait.

Dans les moments où les eaux de l'Yser atteignaient une grande élévation, il fallait en jeter une partie dans la crique de Nieuwendam, au moyen d'un aqueduc construit à cet effet. Cette manœuvre causait de prime abord un grand préjudice aux wateringues Camerlinckx et Vladsloo, dont l'écoulement était ainsi paralysé en partie ; mais ce préjudice devenait bien plus grand encore, lorsque le danger augmentait pour l'Yser, et lorsque l'aqueduc ne suffisait plus, il fallait couper la digue qui contient cette rivière du côté droit.

Dans ces circonstances l'écoulement des wateringues était supprimé de fait et on ne parvenait à y suppléer qu'en introduisant leurs eaux dans le canal de

Plasschendaele qu'on baissait autant que possible et sur lequel on supprimait toute navigation.

Les choses sont encore aujourd'hui dans cet état.

Les ouvrages à entreprendre pour remédier à cet état de choses, et que l'on évalue à une somme totale de fr. 432,360, consistent, en premier lieu, dans :

- 1^o La construction d'un siphon dans le canal de Plasschendaele à Nieuport ;
- 2^o L'ouverture d'une rigole d'écoulement commençant au débouché du siphon qui existe en amont de celui en projet, et finissant à l'écluse dite *de la Province*.

Le siphon et la rigole ont pour but de rejeter sur la droite du canal de Plasschendaele à Nieuport les eaux des wateringues Camerlinckx et Vladsloo, eaux qui, avant l'exécution des améliorations apportées à ce canal, dans l'intérêt exclusif de la navigation, s'écoulaient à la mer par cette voie, et qui, depuis que ces améliorations ont eu lieu, sont confondues avec celles de l'Yser.

La situation vraiment déplorable des deux wateringues dans les saisons pluvieuses, et surtout alors que l'élévation des eaux de l'Yser oblige à couper la digue qui sépare cette rivière de la crique de Nieuwendam, rend l'exécution des ouvrages prémentionnés des plus urgentes.

Mais leur exécution ne peut suffire seule pour remettre les choses dans l'état dans lequel elles se trouvaient avant 1826. C'est en vain que l'on aura séparé les eaux des wateringues de celles de l'Yser, si, avant de déboucher dans l'avant-port de Nieuport, elles doivent entrer dans le canal de Plasschendaele, dont le niveau est beaucoup trop élevé.

Il faut de deux choses l'une : ou rendre exclusivement à ces eaux leur ancienne écluse d'écoulement, ou leur en créer une nouvelle ; car vouloir que celle qui existe actuellement puisse servir à la fois à l'écoulement des eaux et à la navigation, c'est vouloir l'impossible, c'est vouloir rendre mauvaise tout à la fois et la navigation et l'évacuation des eaux.

La construction d'une nouvelle écluse pour l'évacuation à la mer des eaux des wateringues présenterait cet inconvénient que cette écluse devrait se trouver dans les eaux d'inondation défensive de la place de Nieuport. Dans cet état de choses, et l'écluse dite *de la Province*, qui met le canal de Plasschendaele en communication avec le port de Nieuport, ne présentant d'ailleurs qu'une largeur de 4^m,38, il a paru préférable de rendre cette écluse à l'évacuation des eaux des terres, et de construire, pour le débouché du canal de Plasschendaele dans le port, une nouvelle écluse de navigation. C'est le troisième ouvrage à exécuter.

Après la construction des ouvrages projetés, tous les intérêts seront satisfaits.

Les eaux des wateringues seront pourvues d'un écoulement convenable et tout à fait indépendant, tant de la navigation, que des eaux de l'Yser.

Cette rivière sera rendue à sa situation première ; elle pourra, sans nuire à

aucun intérêt, déverser son trop-plein dans la crique de Nieuwendam, et l'expérience prouve qu'alors on n'a plus à craindre ses débordements.

Enfin la navigation marchera indépendante de l'évacuation des eaux des terres basses ; le passage des bateaux, d'un canal dans l'autre, opération si longue et si difficile aujourd'hui, à cause des dimensions trop petites de l'écluse dite *de la Province* et de l'emplacement de cet ouvrage, aura lieu avec facilité et promptitude; le canal de Plasschendaele pourra, de nouveau, contribuer à l'écoulement d'une partie des eaux jetées dans celui d'Ostende, et ce port ne sera plus embarrassé par les eaux venant de diverses wateringues, qu'il n'a pas la mission de recevoir.

La dépense à résulter de l'exécution des travaux projetés sera supportée pour $\frac{1}{3}$ par la province et pour $\frac{2}{3}$ par l'État.

Cette répartition est motivée sur la disposition royale du 6 juin 1821 (*voir* page 34 des *Nouveaux développements à l'appui du budget de 1841*), qui a partagé, entre l'État et la province, dans la proportion de $\frac{2}{3}$ et $\frac{1}{3}$, les charges et les revenus des ouvrages qui constituent le port de Nieuport.

Dans sa session de 1842, le conseil provincial de la Flandre occidentale a pris l'engagement de contribuer pour un tiers dans les frais de construction des ouvrages dont il est ici question.

Les travaux de construction de l'écluse à la mer, à établir au port de Nieuport, ont été adjugés, le 21 juillet 1843, au prix de fr. 262,500.

La part de la province dans la dépense à résulter de cette construction, s'élève à fr. 87,500, tandis que celle de l'État sera de fr. 175,000.

Les crédits alloués aux budgets de 1843 et 1844, et s'élevant ensemble à la somme de fr. 216,180, forment les trois premiers quarts de la part contributive de l'État.

La somme de fr. 72,060, demandée au projet de budget de 1845, forme le quatrième quart de la part contributive de l'État.

Elle est destinée, avec le surplus des crédits alloués aux budgets de 1843 et 1844, à pourvoir aux frais d'établissement du canal d'évacuation à construire sur la rive droite du canal de Plasschendaele à Nieuport (').

(') LEOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la loi du 9 avril dernier, fixant le budget du Département des Travaux Publics pour l'exercice 1844, et portant, art. 12, chap. II, l'allocation d'une somme de fr. 72,060, formant le troisième quart de la part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerke et de l'écoulement des eaux ;

Considérant qu'il importe de fixer le tracé du canal à établir à Nieuport, pour procurer aux eaux des wateringues de Vladsloo et de Camerlinckx, une évacuation à la mer par l'écluse

ART. 14. — CANAUX DE GAND A OSTENDE.

Somme demandée : fr. 75,537-51.

La somme demandée pour le service des canaux de Gand à Ostende est de fr. 30,074-50 supérieur au crédit alloué au budget de 1844.

dite *de la Province*, et pour rendre le canal de Plasschendaele à Nieupoort indépendant de cette évacuation ;

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. Il sera construit latéralement, sur la rive droite du canal de Plasschendaele à Nieupoort, un canal d'évacuation qui s'étendra depuis le siphon actuel établi près de l'ancienne écluse de Rattevalle jusque près du pont d'Anguilles, où il débouchera dans la partie du canal de Plasschendaele à Nieupoort, qui lui sera abandonnée comme bassin d'évacuation.

ART. 2. Le canal à creuser, qui sera établi suivant le tracé figuré au plan approuvé par notre Ministre des Travaux Publics, aura une longueur de 3,345 mètr., et se composera de 14 alignements.

Le premier alignement, d'une longueur de 89^m,20, partira de la rigole conduisant les eaux de la wateringue de Camerlinckx au siphon construit près du hameau dit *le Rattevalle*, c'est-à-dire, d'un point pris à 20 mètr. de la tête nord de ce siphon, et s'inclinant vers le canal de navigation, s'arrêtera à 15^m,85 de la crête du talus dudit canal ;

Le deuxième alignement formera, avec le premier, un angle, à droite, de 170° 40', et aura une longueur de 303^m,75 ;

Le troisième alignement, d'une longueur de 152^m,60, fera sur la droite, avec le précédent, un angle de 177° 35' ;

Le quatrième alignement inclinera, vers la gauche, par un angle de 176° 7' ; sa longueur sera de 256^m,10 ;

Le cinquième alignement formera, avec le précédent, un angle, à gauche, de 170° 53', et aura une longueur de 314^m,50 ;

Le sixième alignement, qui aura une longueur de 101^m,30, inclinera, vers la droite, par un angle de 152° 47' ;

Le septième alignement formera, avec le précédent, un angle, à gauche, de 148° 2' ; sa longueur sera de 123 mètr. ;

Le huitième alignement fléchira, vers la droite, par un angle de 176° 44', et aura une longueur de 247^m,30 ;

Le neuvième alignement, dont la longueur sera de 508 mètr., inclinera, vers la droite, par un angle de 175° 50' ;

Le dixième alignement fera, avec le précédent, un angle, à droite, de 159° 45', et aura une longueur de 132^m,50 ;

Le onzième alignement, qui inclinera vers la droite, par un angle de 138° 55', aura une longueur de 116 mètr. ;

Le douzième alignement, d'une longueur de 57^m,60, se dirigera, vers la gauche, par un angle de 140° 47' ;

Le treizième alignement, qui aura une longueur de 313 mètr., fera, avec le précédent, un angle, à droite, de 163° 10' ;

Le quatorzième alignement, dont la longueur sera de 571 mètr., formera, avec le précédent,

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien dans la Flandre orientale	fr. 7,400 00
2 ^o id. occidentale.	17,597 50
3 ^o Dévasement sur différents points dans la Flandre orientale.	1,500 00
4 ^o Rétablissement des talus au moyen de revêtements en briques.	25,435 50
5 ^o Approfondissement du canal pour lui donner un tirant d'eau de 4 ^m ,65 entre Nieuweghe et Bruges ; premier tiers.	17,000 00
6 ^o Personnel	6,604 51
Total.	fr. <u>75,537 51</u>

Le bail d'entretien de la partie du canal de Gand à Bruges, comprise dans la Flandre orientale, doit être renouvelé le 30 avril 1845. La majoration demandée, qui n'est que de fr. 400 sur l'évaluation du bail actuel, provient de ce que l'on a repris le pont concédé de Mérendré, dont l'entretien est désormais à charge de l'État.

Il est indispensable de faire disparaître quelques attérissements qui, dans la partie du canal de Gand à Bruges située dans la Flandre orientale, menacent de compromettre la marche des bateaux. Une somme de fr. 1,500 est demandée pour pourvoir au paiement des travaux de dévasement à effectuer.

Les revêtements en briques des digues du canal de Bruges à Ostende sont d'une absolue nécessité pour prévenir les éboulements des digues et même des débordements qui pourraient compromettre la sûreté du pays. Ce travail

un angle, à gauche, de 158° 15', et sera continué, jusqu'au canal de Plasschendaële à Nieupoort, par une courbe d'inflexion formée de deux éléments paraboliques d'un développement de 59^m,15.

L'extrémité de cette courbe, située sur la crête du talus actuel du canal de navigation, se trouvera à 125 mètr. du mur en retour amont du pont d'Anguilles.

ART. 3. Tous les alignements ci-dessus indiqués seront raccordés au moyen de courbes paraboliques, dont le développement variera suivant l'ouverture des angles.

ART. 4. Il sera creusé, sur la rive gauche du canal de Plasschendaële à Nieupoort, pour mettre les eaux des wateringues de Vladslœo et de Camerlinckx, en communication avec les deux siphons à construire, un canal d'une longueur de 140 mètr., qui se composera d'un seul alignement droit, partant d'un point pris à 20^m,50 en amont de l'extrémité du mur en retour de l'écluse dite Leke-Sas et se terminant au pied du talus du chemin de halage du canal de navigation, à 108 mètr. de l'angle du pont dit *Kets-Brug*.

ART. 5. Les terrains nécessaires à l'établissement des canaux mentionnés aux articles précédents et de leurs dépendances, seront empris et occupés en vertu des lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

ART. 6. Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Donné à Bruxelles, le 13 septembre 1844.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DECHAMPS.

est la continuation de ce qui a été fait depuis de nombreuses années. Il existe une surface de revêtements en briques de 60,000 mètres carrés environ. Au moyen de la somme de fr. 25,435-50, demandée au projet de budget, on compte exécuter des revêtements en briques sur une surface de 6,800 mètres carrés.

En 1822, 1823 et 1824 le canal de Bruges à Ostende a été dévasé jusqu'à une profondeur de 4^m,25 sur toute sa longueur. Depuis lors, en 1825 et jusqu'en 1832, cette profondeur a été successivement portée à 4^m,65 sur une longueur de 18,000 mètres, depuis Slykens jusqu'à 500 mètres au-delà de Nieuweghe. Cette profondeur est la cote des buses des écluses de Slykens et du bassin de Bruges. Il ne reste donc plus que 5,000 mètres environ de longueur à dévaser pour permettre aux navires de commerce d'un fort tirant d'eau de se rendre à Bruges. L'exécution de ce travail est estimée à fr. 51,000. Un premier tiers de cette somme est demandé au projet de budget de 1845.

Produits.

La recette effectuée pendant l'année 1843 s'élève à	fr. 52,929 73
La recette des 9 premiers mois de 1844 s'élève à	32,711 50
On évalue la recette de l'exercice prochain à	52,000 00

Le tableau suivant indique quel a été l'emploi du crédit alloué au budget de 1844, pour le service des canaux de Gand à Ostende.

EXERCICE 1844.

Crédit alloué, chap. 2, art. 14 du budget	fr. <u>45,463 01</u>
---	----------------------

Sommes payées ou engagées.

Entretien dans la Flandre orientale	fr. 5,993 00
Id. id. occidentale	22,700 00
Restauration d'une partie du chemin de halage du canal de Gand à Bruges	5,000 00
Travaux de plantation	3,789 00
Construction de diguettes pour empêcher le débordement du canal pendant les hautes eaux de l'hiver	831 00
Personnel.	6,604 51
Insuffisance du crédit alloué au budget de 1843 (page 43 des Développements à l'appui du budget de 1844)	2,675 87
Total.	fr. <u>47,593 38</u>

Le tableau qui précède établit que, sur le crédit alloué pour le service des canaux de Gand à Ostende, au budget de 1844, il y a une insuffisance de

fr. 2,130-37, qui devra être couverte au moyen d'une
au budget de 1845.

Le personnel attaché au service des canaux de
pose de :

1	éclusier à Bruges, au traitement de.	
1	id. à la porte de Damme et Wallewyn, à I	
1	id. aux écluses de l'Impératrice et du	
	Bruges.	
1	garde-canal à Bruges	
1	éclusier à l'écluse du Siphon, à Ostende	
1	aide-éclusier à Ostende	
1	pontonier à Bredene.	
1	id. id.	
1	surveillant	
		Total.

On évalue la recette de l'exercice prochain à	150,000 00
Dans cette hypothèse , la part de l'État dans les produits du canal s'élèverait, pour 1845, à	60,000 00 ⁽¹⁾

Développements.

La somme demandée pour le service du canal de Mons à Condé, est de fr. 3,016 inférieure au crédit alloué au budget de 1844.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 ^o Entretien ordinaire.	fr 15,522 08
2 ^o Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration . . .	12,761 92
3 ^o Personnel.	14,100 00
Total.	fr. <u>42,384 00</u>

L'entretien du canal de Mons à Condé a été adjudgé, pour un terme de vingt années, du 1^{er} juillet 1825 au 1^{er} juillet 1845.

L'entretien ordinaire, décrit au cahier des charges, s'exécute à forfait au moyen d'une somme fixe et annuelle de fr. 15,238-08.

D'après les stipulations du même cahier des charges, les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration se font également par l'adjudicataire de l'entretien et sur bordereau de prix.

Les travaux à exécuter de la sorte sont arrêtés, chaque année, par le Département des Travaux Publics.

A la somme de fr. 15,238-08, à laquelle s'élève le montant des travaux d'entretien qui s'exécutent à forfait, l'on a ajouté, pour 1845, celle de fr. 284 à laquelle sont estimés les frais d'éclairage du pont-levis de St-Ghislain, ce qui porte le coût des travaux d'entretien ordinaire à fr. 15,522-08.

La somme demandée pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration est la même que celle qui a été affectée, en 1844, à cette catégorie de travaux. Elle doit s'appliquer aux renouvellements non prévus dans l'entretien ordinaire et à la construction de pérés pour consolider les talus de la cunette du canal et de la dérivation de la Haine.

(¹) Aux termes de la loi du 30 décembre 1843, en vertu de laquelle l'État a repris, à partir du 1^{er} janvier 1844, l'administration du canal de Mons à Condé, ainsi que de la Haine et de la Trouille, considérées comme moyens d'alimentation du canal, la part de l'État doit être, en 1845, d'un dixième du montant des produits, après déduction d'une somme de fr. 50,000, présumée nécessaire à l'entretien et à l'administration du canal.

Le personnel d'exploitation du canal de Mons à Condé est comme suit :

Un conducteur conservateur au traitement annuel de fr.	2,500
Un sous-conservateur	1,500
Deux gardes-canal à fr. 800	1,600
Un éclusier au pont-canal	640
Un pontonnier au pont des Postes	600
Un éclusier-receveur à Jemmapes	350
Un pontonnier à Quaregnon	600
Un éclusier-receveur à St-Ghislain	400
Un pontonnier au pont de St-Ghislain	660
Un éclusier à la Hamaide	800
Un pontonnier-receveur à Hautrage	350
Un pontonnier à Thulin	600
Un éclusier-receveur à la Malmaison.	400
Un sergent d'eau.	800
Somme pour être employée , selon les circonstances , à salarier les aides-éclusiers du canal de Mons à Condé.	2,000
Total. fr.	<u>13,800</u>

(Le traitement des éclusiers-receveurs est payé, moitié par le Département des Travaux Publics, moitié par le Département des Finances.)

Dans la somme de fr. 14,100 demandée au budget de 1845, pour le personnel d'exploitation du canal de Mons à Condé, l'on a compris une somme de fr. 300 pour les augmentations à accorder éventuellement.

ART. 16. — SERVICE DU CANAL DE LA CAMPINE. (1^{re} SECTION.)

Somme demandée : fr. 14,200.

Description sommaire.

La première section du canal de la Campine prend naissance à l'extrémité du 2^e bief du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, à 262^m,20 en amont de l'écluse de Bochart.

Elle est terminée à 560 mètr. de la limite des provinces de Limbourg et d'Auver, au droit de la Pierre-Bleue, dont elle demeure éloignée de 1,090 mètr.

La distance comprise entre ces deux points mesure 27,000 mètr.

La première section du canal de la Campine, forme un seul bief en prolongement de celui du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, où elle prend naissance.

Elle présente un plan uniformément incliné vers la Pierre-Bleue dont la pente régulière est de 0^m,02 par mille mètr. de longueur.

La largeur du plafond, section moyenne, est de 6 mètr. ; toutefois, pour la première partie du canal, depuis le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, jusqu'au grand bassin de Lommel, contigu à la route de Liège à Bois-le-Duc, cette largeur est de 10 mètr., répartie uniformément et horizontalement de part et d'autre de l'axe du canal.

Les talus inférieurs ont l'inclinaison de 1^m,50 de base pour 1 mètr. de hauteur.

Un chemin de halage borde chaque rive ; sa largeur horizontale est de 4 mètr. pour les parties en remblai et de 3^m,50 pour celles en déblai.

Il est ménagé des gares ou bassins :

1^o Au point où le canal coupe la chaussée de Liège à Bois-le-Duc ;

2^o En aval du chemin de Lommel à Luyks-Gestel ;

Et 3^o à l'extrémité de la section.

Ces bassins ont chacun une longueur de 100 mètr.

Il existe sur la première section du canal de la Campine, treize ponts dont huit ponts tournants et cinq ponts suspendus.

Produits.

Les produits de la première section du canal de la Campine, en y comprenant l'annuité due par les riverains, aux termes de la loi du 10 février 1843, sont évalués, pour l'année 1843, à fr. 40,000 (1)

(1) LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Le canal à creuser pour la jonction du Rupel au canal de Bois-le-Duc, se composera de deux sections, savoir :

1^{re} section, de Bocholt à la Pierre-Bleue ;

2^o section, de la Pierre-Bleue à Herenthals.

ART. 2. Les propriétés communales et privées, situées de part et d'autre du canal, sur une profondeur de 5,000 mètr., seront appelées à concourir aux frais de son établissement.

ART. 3. Ce concours consistera dans le remboursement d'une partie des frais d'établissement du canal, et ce au moyen d'annuités à payer pendant vingt-cinq années consécutives.

ART. 4. Les annuités dont il s'agit seront calculées d'après les bases suivantes, les propriétés assujetties au concours étant réparties, à partir du franc-bord du canal, en cinq zones, chacune de 1,000 mètr. de profondeur :

Pour les propriétés de la 1 ^{re} zone, par hectare	fr.	2 00
" 2 ^o " 		1 40
" 3 ^o " 		1 00
" 4 ^o " 		0 60
" 5 ^o " 		0 40

ART. 5. L'annuité sera due par les propriétés riveraines de chaque section, à partir du jour où la section aura été livrée à la navigation ; elle sera recouvrable par les mêmes moyens que les contributions directes.

ART. 6. Elle sera rachetable à raison de fr. 100 de capital pour fr. 7-10 d'annuité.

En cas de rachat, les débiteurs de l'annuité (communes ou particuliers) auront l'option de s'acquitter, soit par un paiement en numéraire, soit par la cession de partie de leurs propriétés, jusqu'à due concurrence et aux prix suivants :

Propriétés de la 1 ^{re} zone, par hectare	fr.	130
" 2 ^o " 		100
" 3 ^o " 		80
" 4 ^o " 		60
" 5 ^o " 		50

Développements.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien des terrassements et des ouvrages d'art.	fr. 10,000
2 ^o Personnel.	4,200
Total.	<u>fr. 14,200</u>

L'art. 23 de la loi du 16 septembre 1807 sera applicable aux propriétés qui seraient grevées d'hypothèque.

Le Gouvernement est autorisé à vendre aux enchères publiques, et d'après le mode à régler par lui, les propriétés qui lui auront été cédées en vertu du présent article.

ART. 7. Le Gouvernement prendra les mesures d'exécution et arrêtera toutes les dispositions réglementaires dont la nécessité sera reconnue pour l'application des articles qui précèdent ; il pourra, dans des cas exceptionnels, accorder les modérations qui lui paraîtront équitables.

Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues du sceau de l'État, insérées au *Bulletin officiel*, soient adressées aux cours, tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les observent et fassent observer comme loi du royaume.

Donné à Bruxelles, le 10 février 1843.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

L. DESMATSIÈRES.

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de l'Intérieur, chargé par interim du Département de la Justice,

NOTHOMB.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la loi du 29 septembre 1842, décrétant la construction d'un canal à petite dimension, du Rupel au canal de Maestricht à Bois-le-Duc ;

Vu la loi du 10 février 1843, fixant le tracé du canal à creuser pour la jonction du Rupel au canal de Maestricht à Bois-le-Duc ;

Considérant que les travaux de construction de la première section du canal décrété, comprise entre Bocholt et la Pierre-Bleue, sont à la veille d'être terminés et que, dès-lors, il y a lieu d'arrêter le tarif des droits de navigation à percevoir ;

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. Les droits de navigation seront perçus par tonneau et par lieue de 5 kilom. sur la première section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, comprise entre Bocholt et la Pierre-Bleue.

ART. 2. Le tarif des droits de navigation est, provisoirement et à titre d'essai, fixé de la manière suivante :

A la descente du canal.

Pour les bateaux chargés de paille et de foin	fr. 0 05
Pour les bateaux chargés de houille, de pierres, de matériaux et de toutes autres marchandises en général	0 10

La première section du canal de la Campine a été ouverte à la navigation le 22 août 1844; il y aura donc lieu de pourvoir, en 1845, à l'exploitation et à l'entretien de ce canal, pendant l'année entière.

La somme demandée pour l'exécution des travaux d'entretien forme le double de celle allouée au budget de 1844 pour l'entretien pendant un semestre.

Le personnel d'exploitation du canal de la Campine, pour lequel on demande une somme de fr. 4,200, est comme suit :

1° 8 pontonniers au traitement annuel de fr. 300	fr. 2,400
3° 4 gardes-digues id.	450 1,800
Total.	<u>fr. 4,200</u>

A la remonte du canal.

Pour les bateaux chargés de produits du sol, tels que sapins ou arbres, perches, bois de chauffage ou fagots fr. 0 05
 Pour les bateaux chargés de houille, pierres et autres marchandises 0 10

ART. 3. Le droit de navigation sera perçu à raison du chargement réel des bateaux indiqué par le nombre de demi-décimètres de leur immersion et constaté par un jaugeage effectué d'après le mode en usage sur les autres canaux du royaume.

ART. 4. Les bateaux naviguant à vide, tant en remonte qu'en descente, seront exempts du paiement des droits de navigation.

Il en sera de même des bateaux chargés de cendre de mer ou d'engrais de toute espèce, naviguant dans les deux sens.

ART. 5. Seront également exempts des droits :

1° Les allèges dans lesquelles devra être provisoirement transbordée une partie du chargement des bateaux, lorsque, pour une cause quelconque, un bateau ne pourra parcourir le canal avec son chargement complet. Le bateau allégé demeurera, dans ce cas, assujéti au droit d'après son chargement total;

2° Les bateaux transportant des matériaux pour le service des travaux du canal;

3° Ceux affectés au transport des agents préposés à la direction ou à la police de la navigation;

4° Les chaloupes ou nacelles faisant partie du matériel des bateaux naviguant sur le canal, dépourvues de toute charge.

ART. 6. Nos Ministres des Travaux Publics et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*, et demeurera constamment affiché dans les bureaux de perception, les maisons pontonnières et éclusières et autres bâtiments dépendant du canal.

Donné à Bruxelles, le 17 août 1844.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DECHAMPS.

ART. 17. — SERVICE DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE.

Somme demandée : fr. 20.000.

La somme de fr. 20,000, demandée pour le service des bacs et bateaux de passage, est égale au crédit alloué au budget de 1844.

Produits.

Les bacs et bateaux de passage ont produit en 1842	. . fr.	97,185 11
Id. id. 1843	. . .	108,326 47
La recette des 8 premiers mois de 1844 s'élève à	. . .	75,397 63
On évalue la recette de l'exercice prochain à	. . .	108,000 00

ART. 18. — SERVICE DES POLDRES.

Somme demandée : fr. 26,000.

Cette allocation aurait pu disparaître du budget, si le réendiguement du poldre de Lillo avait été obtenu en 1844. Mais deux ruptures successives de la digue de barrage ayant remis le réendiguement en question, la prudence exige que le Gouvernement soit en mesure de pourvoir, le cas échéant, à la conservation, en 1845, des ouvrages de la partie non réendiguée du poldre.

L'allocation demandée, qui est égale au crédit alloué au budget de 1844 et dont l'emploi doit, d'après ce qui vient d'être dit, être regardé comme éventuel et subordonné au résultat des travaux qui seront exécutés dans la campagne prochaine pour le réendiguement, se répartit de la manière suivante :

1 ^o Subside à la direction du poldre de Lillo	 fr.	5,000
2 ^o Travaux aux digues de la partie non réendiguée du poldre de Lillo.		20,000
3 ^o Personnel.		1,000
Total.	 fr.	<u>26,000</u>

1^o *Subside à la direction du poldre de Lillo.*

A la suite de l'adjudication des travaux de 1838 et par convention du 21 juin 1839, avec la direction du poldre, approuvée par arrêté royal du 24 septembre 1839 (*Moniteur*, n^o 269), il a été stipulé qu'à l'expiration du terme de garantie imposé aux entrepreneurs des dits travaux, la direction reprendrait, à ses frais, risques et périls et sur le pied existant avant les événements de 1830, l'entretien et l'administration de tous les ouvrages du poldre, et ce moyen-

nant l'allocation d'un subside de fr. 5,000 par an, pendant 6 ans, à partir du 1^{er} mars 1840. Les fr. 5,000 demandés doivent être affectés par la direction à l'entretien de la digue construite en 1838.

Le terme de garantie imposé aux entrepreneurs de cette digue est expiré depuis le 1^{er} mai 1840. Les ouvrages se sont trouvés alors dans l'état voulu par le cahier des charges ; ils ont été reçus définitivement et remise en a été faite à la direction du poldre.

2^o Travaux aux digues du poldre de Lillo.

La somme demandée est destinée aux travaux d'entretien et de conservation des digues de la partie non réendiguée du poldre de Lillo, en tant que cet entretien n'incombe pas aux entrepreneurs des travaux en cours d'exécution.

3^o Personnel.

Le personnel pour lequel on demande une somme de fr. 1,000, se compose de :

1 garde, qui est payé à raison de fr. 2-75 par jour.



SECTION III.

PORTS ET COTES.

ART. 19. — PORTS D'OSTENDE ET DE NIEUPORT, CÔTE DE BLANKENBERGHE.

Somme demandée : fr. 179,639-65.

L'allocation demandée est de fr. 27,042-90 inférieure au crédit alloué au budget de 1844.

Port d'Ostende.

Les travaux ordinaires du port d'Ostende sont les suivants :

- 1^o Entretien de l'avant-port ;
- 2^o Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens ;
- 3^o Entretien des écluses du bassin de commerce.

De ces travaux, les uns sont, quant à la dépense, entièrement à la charge de l'État, les autres sont, par moitié, à la charge de l'État et de la province, ou de la ville d'Ostende.

Les travaux dont la dépense est, en entier, à la charge de l'État, sont les travaux d'entretien de l'avant-port d'Ostende.

Les travaux qui incombent, par moitié, à l'État et à la province, sont les travaux d'entretien de l'arrière-port d'Ostende et des écluses de Slykens.

L'entretien des écluses du bassin de commerce est, par moitié, à la charge de l'État et de la ville d'Ostende.

La charge d'entretien des différents ouvrages dont l'énumération précède a été ainsi réglée par un arrêté du roi des Pays-Bas, du 6 juin 1821.

La somme demandée pour les travaux du port d'Ostende s'élève à fr. 57,364 67
savoir :

1° Entretien de l'avant-port (entièrement à la charge de l'État), fr.	43,423 50
2° Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens (moitié à charge de l'État et moitié à charge de la province).	4,239 17
3° Construction de deux triangles en charpente le long de la rive droite de l'avant-port, entre l'estacade d'est et l'écluse militaire	3,700 00
4° Renouvellement du quai contre le côté gauche du front aval de l'écluse du bassin de Commerce	6,000 00
Total. fr.	<u>57,364 67</u>

L'entretien de l'avant-port a été adjudgé pour un terme de 6 années qui prendra fin le 1^{er} juin 1845.

La somme demandée, pour cet objet, au projet de budget de 1845, est à peu de chose près la même que celle à laquelle s'élève le montant du bail actuel d'entretien. Au moyen des travaux projetés, l'on assurera la conservation des ouvrages qui constituent le port d'Ostende, de manière à satisfaire aux intérêts du commerce et de l'agriculture, sous le rapport de la navigation et de l'évacuation des eaux.

L'entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens a été adjudgé pour un terme de six années qui prendra fin le 1^{er} juin 1845. La part contributive de l'État dans le prix du bail actuel s'élève à fr. 2,750. La majoration de fr. 1,489-17, demandée au projet de budget de 1845, résulte de la nécessité de pourvoir aux réparations des dégradations que subissent les ouvrages par suite de l'évacuation extraordinaire des eaux, en attendant que le canal de Zelzaete puisse servir à sa destination.

La construction de deux triangles en charpente le long de la rive droite de l'avant-port, entre l'estacade d'est et l'écluse militaire, a pour but d'éviter aux navires sortant du bassin un échouement dangereux dans leur trajet vers la mer. Une somme de fr. 3,700 est demandée pour pourvoir à cette construction.

Les travaux projetés de renouvellement du quai contre le côté gauche du front aval de l'écluse du bassin de Commerce ont pour but de compléter

l'entrée de l'écluse des bassins. Une somme de fr. 6,000 est demandée pour l'exécution de ce travail.

Port de Nieuport.

Aux termes d'un arrêté royal du 6 juin 1821, déjà cité à propos du port d'Ostende, les travaux du port de Nieuport sont, pour deux tiers, à la charge de l'État, et, pour un tiers, à la charge de la province.

On demande, pour les travaux du port de Nieuport, une somme de fr. 17,666-67.

L'entretien ordinaire du port de Nieuport a été adjudgé, moyennant une somme annuelle de fr. 25,700, pour un terme de six années qui prendra fin le 1^{er} juin 1845. L'estimation de l'entreprise nouvelle est de fr. 26,500, somme à peu près équivalente au montant actuel du coût des travaux d'entretien.

Côte de Blankenberghe.

Les travaux de la côte de Blankenberghe sont, en totalité, à la charge de l'État.

La partie défendue de la côte de Blankenberghe est divisée en deux sections.

La 1^{re} section s'étend de Wenduïne jusqu'au fortin de Blankenberghe, et comprend 20 jetées et 21 épis.

La 2^e section s'étend du fortin de Blankenberghe jusqu'à Heyst, et comprend 30 jetées et 37 épis.

La somme de fr. 87,690-49, demandée pour le service de la côte de Blankenberghe, se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'entretien.	fr. 79,900 00
2 ^o Prolongement en mer de la jetée entre Wenduïne et le fortin de Blankenberghe	7,790 49
Total.	<u>fr. 87,690 49</u>

Les travaux d'entretien de la côte de Blankenberghe, depuis Wenduïne jusqu'à Heyst, ont été adjudgés pour un terme de six années, à partir du 1^{er} avril 1844, moyennant une somme annuelle de fr. 79,900.

On se propose d'effectuer, pendant le nouveau bail d'entretien de six années, le prolongement en mer des six jetées portant les n^{os} 12, 13 et 20 de la 1^{re} section, et les n^{os} 1, 2 et 3 de la 2^e section, formant ensemble une longueur de prolongement de 300 mè.

La somme de fr. 7,790-49, demandée au budget de 1845, est destinée à l'exécution des travaux de prolongement de la jetée n^o 13.

Personnel des ports et côtes.

Le personnel des ports et côtes, pour lequel on demande une somme de fr. 16,917-82, est le suivant :

Avant-port d'Ostende et côte, entièrement à charge de l'État :

1 chef-éclusier, au traitement annuel de fr.	1,080	fr.	1,080
1 chef-aide-éclusier, id.	800		800
3 aides-éclusiers, id.	700		2,100
5 cantonniers maritimes, id.	540		2,700
4 gardes-dunes, id.	300		1,200
		fr.	7,880 00

Arrière-port d'Ostende, moitié à charge de l'État, et moitié à charge de la province :

1 éclusier à Slykens, au traitement annuel de fr.	900	fr.	450
1 aide-éclusier, id.	640		320
		fr.	770 00

Moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende :

1 éclusier, au traitement annuel de . . fr.	800	fr.	400
3 aides, id. . . .	640		960
		fr.	1,360 00

Port de Nieuport, deux tiers à charge de l'État, un tiers à charge de la province :

3 éclusiers, au traitement annuel de fr.	800	fr.	1,600 00
2 aides-éclusiers, id.	600		800 00
1 garde, id.	500		333 32
		fr.	2,733 32

Côte de Blankenberghe, entièrement à charge de l'État :

3 surveillants, au traitement annuel de fr.	3,832 50
Réserve pour augmentations éventuelles	342 00
Total. fr.	<u>16,917 82</u>

ART. 20. — PHARES ET FANAUUX.

Somme demandée : fr. 750.

La somme demandée pour le service des phares et fanaux présente une réduction de fr. 2,147-37, sur le crédit alloué au budget de 1844.

Elle est en totalité destinée à pourvoir au paiement des frais d'entretien des phares et fanaux.

Le bail actuel d'entretien, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1839, viendra à expirer le 1^{er} janvier 1845.

SECTION IV.

BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 21. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DES HÔTELS, ÉDIFICES ET MONUMENTS DE L'ÉTAT.

Somme demandée pour 1845	fr. 52,600
Somme accordée pour 1844	<u>52,600</u>

Cette allocation doit servir à pourvoir à l'entretien régulier, pendant toute une année, de tous les palais, hôtels, bâtiments et monuments qui sont aujourd'hui la propriété de l'État, et dont la nomenclature suit :

- 1^o Palais de la Nation ;
- 2^o Id. dit *du prince d'Orange*, boulevard du Régent ;
- 3^o Id. de Tervueren ;
- 4^o Château de Ravenstein ;
- 5^o Palais de l'ancienne Cour ;
- 6^o Id. de l'Industrie, les bibliothèques royales et les bâtiments et dépendances occupés par le sieur Lion ;
- 7^o Bâtiments et dépendances situés rue du Musée, et occupés par le concierge ;
- 8^o Hôtel du Ministère des affaires étrangères ;
- 9^o Id. id. de l'intérieur ;
- 10^o Id. id. des finances (deux corps de bâtiments) ;
- 11^o Id. id. de la guerre ;
- 12^o Id. id. de la justice ;
- 13^o Id. id. des travaux publics ;
- 14^o Id. de la Cour des comptes ;
- 15^o Id. des monnaies ;
- 16^o Id. du Gouvernement provincial, à Bruges ;
- 17^o Id. id. à Gand ;
- 18^o Id. id. à Mons ;

19° Hôtel occupé par la haute-cour militaire et la direction de l'enregistrement, rue Notre-Dame-aux-Neiges;

20° Hôtel occupé par le conseil des mines, la direction des contributions directes, etc., rue de la Montagne;

21° Observatoire royal;

22° Temple des Augustins;

23° Monument de Waterloo.

Le Département de l'Intérieur s'est réservé la disposition de la porte de Hal et pourvoit à son entretien.

Ce même Département continuera probablement aussi, comme il l'a fait jusqu'ici, à pourvoir à l'entretien du monument de la Place des Martyrs.

La somme de fr. 52,000, demandée pour 1845, ne doit nullement paraître trop élevée, si l'on considère qu'elle doit assurer l'entretien convenable de 23 palais, hôtels, etc., dont plusieurs nouvellement acquis et fort négligés, réclament encore des réparations assez considérables.

Il est à remarquer aussi que l'hôtel du gouvernement provincial à Gand, dont la remise à l'État a eu lieu récemment par acte authentique, est venu augmenter le nombre des propriétés renseignées aux Développements du budget de 1844.

ART. 22. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION.

Somme demandée pour 1845.	fr. 70,000
Somme accordée pour 1844	72,000
Différence en moins.	fr. <u>2,000</u>

M. le président du Sénat a informé le Gouvernement qu'en exécution d'une décision prise par le Sénat, dans son comité secret du 22 décembre 1843, il y avait lieu de porter au budget des dépenses de 1845, une somme de fr. 70,000, à compte sur celle de fr. 130,000 à laquelle est évaluée la dépense à faire pour la construction d'une nouvelle salle avec accessoires, pour les séances du Sénat, d'après un avant-projet dressé par l'architecte Suys.

C'est par suite de cette information qu'un crédit extraordinaire de 70,000 fr. a été porté au budget des travaux publics.

CHAPITRE III.

Chemin de fer. — Postes.

SECTION II ⁽¹⁾.

POSTES.

Les crédits demandés au budget de 1845 pour le service des postes, s'élèvent ensemble à la somme de fr. 1,380,546.

Cette somme se divise de la manière suivante :

1 ^o Personnel.	fr. 900,000
2 ^o Matériel	420,546
3 ^o Subvention pour l'établissement de nouvelles communications entre la Belgique et l'Angleterre	40,000
4 ^o Frais de construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	20,000
Total.	<u>fr. 1,380,546</u>

ART. 1^{er}. — PERSONNEL.

Somme demandée : fr. 900,000.

Le crédit primitivement alloué au budget de 1844 pour le personnel, n'était que de 825,000 francs ; mais, afin de mettre le Gouvernement à même de faire face aux dépenses devant résulter de l'établissement de nouveaux bureaux de poste, ce chiffre a été majoré, par la loi du 7 juillet 1844, d'une somme de fr. 12,500 pour les six derniers mois de l'année, soit de fr. 25,000 pour l'exercice entier, ce qui portait le crédit à la somme de fr. 850,000 par an.

(1) Les développements de la section I^{re}, *Chemin de fer*, font l'objet d'un cahier séparé.

Cette somme est actuellement employée de la manière suivante :

1 ^o Inspecteur-général et directeurs provinciaux.	fr. 57,500
2 ^o Contrôleurs	33,300
3 ^o Percepteurs	159,667
4 ^o Commis et adjoints-commis	130,000
5 ^o Distributeurs	26,680
6 ^o Facteurs.	120,520
7 ^o Facteurs ruraux.	316,235
8 ^o Boîtiers	3,025
9 ^o Indemnités accordées aux employés attachés au service des postes sur le chemin de fer	4,680
Total.	<u>fr. 851,607</u>

(Voir, pour les détails, les tableaux ci-annexés sous les n^{os} V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII et XIII).

En comparant ces tableaux avec les développements fournis à l'appui du budget de l'année passée, on trouve :

1^o Que le chiffre des traitements de l'inspecteur-général et des directeurs provinciaux est resté le même ;

2^o Que celui des traitements des contrôleurs a été augmenté d'une somme de fr. 2,000, par suite de la nomination d'un contrôleur spécialement chargé de surveiller le service des bureaux de poste établis sur la ligne du chemin de l'Est, depuis l'ouverture des sections de Liège à Verviers et de Verviers à Aix-la-Chapelle.

L'organisation de ce nouveau service était indispensable afin d'éviter aux correspondances originaires et à destination de l'Allemagne, le retard qu'elles auraient éprouvé, si on avait dû les retenir au bureau-frontière pendant l'intervalle de temps qui sépare les convois.

3^o Que le montant des traitements des percepteurs, qui en 1843 n'était que de fr. 143,405
s'élève aujourd'hui à 159,667

La différence de 16,262

en plus provient de l'établissement de 20 nouveaux bureaux de perception qui ont été créés dans les communes désignées ci-après :

- 1^o Aerschot ;
- 2^o Assche ;
- 3^o Châtelet ;
- 4^o Ciney ;
- 5^o Couvin ;
- 6^o Dolhain-Limbourg ;

- 7° Le Fayt ;
- 8° Fontaine-l'Évêque ;
- 9° Gembloux ;
- 10° St-Ghislain ;
- 11° Habay-la-Neuve ;
- 12° Hannut ;
- 13° Iseghem ;
- 14° La Roche ;
- 15° Perwez ;
- 16° Puers ;
- 17° Sotlegghem ;
- 18° Tubize ;
- 19° Vielsalm ;
- 20° Wervicq.

Toutes ces localités, à l'exception de Châtelet, Ciney et Perwez, avaient antérieurement un bureau de distribution.

4° Que le nombre des commis et adjoints-commis de toutes classes, qui en 1843 ne s'élevait qu'à 89, a dû être porté à 96. L'augmentation de fr. 5,500 que l'on remarque dans le chiffre total des traitements des agents de cette catégorie, se justifie par l'extension donnée au service des postes sur le chemin de fer, par l'accroissement de travail dans quelques bureaux et par la création de bureaux-annexes à Bruxelles pour recevoir des lettres à l'affranchissement dans les quartiers éloignés du centre de la ville.

5° Qu'indépendamment des bureaux de perception mentionnés plus haut, il a été créé sept nouvelles distributions dans les communes de *Brée, Frasnes, Havelange, St-Léger, Spy, Overpelt* et *Somergem*.

6° Que les traitements des facteurs de ville, qui au budget de 1844 n'étaient portés qu'à la somme de. fr. 111,920 répartie entre 198 agents, s'élève en ce moment à 120,520 pour 224 agents.

La différence de fr. 8,600 provient :

<i>a.</i> De la nomination de 20 facteurs, au traitement de fr. 300, aux bureaux de perception nouvellement établis	fr. 6,000
<i>b.</i> De la création d'une place de facteur de ville aux bureaux d' <i>Avelghem, de Jemeppe, de Mouscron, et de Peer</i> , qui en étaient restés dépourvus jusqu'à présent	1,200
<i>c.</i> De la nomination d'un 3 ^e facteur à Verviers et à Courtray, où les besoins du service réclamaient impérieusement cette mesure	1,100
<i>d.</i> D'une augmentation de fr. 100 accordée aux facteurs desservant les villes d' <i>Ath, Binche et Chimay</i>	300
Total.	<u>8,600</u>

7° Le salaire des facteurs ruraux attachés aux divers bureaux de poste du royaume absorbe en ce moment une somme de fr. 316,233

Tandis que, d'après les développements donnés à l'appui du budget de 1844, cette dépense ne s'élevait qu'à 298,980

Il y a donc, de ce chef, une augmentation de fr. 17,253

Afin de rendre le service praticable, il a fallu, dans plusieurs arrondissements, réduire considérablement l'étendue des tournées et, par conséquent, augmenter le nombre des facteurs ruraux qui est aujourd'hui porté à 571, tandis qu'il n'était que de 537 en 1844.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, quelques augmentations de traitement ont en outre été accordées à 34 facteurs ruraux trop peu rétribués.

Bien que le service rural ait été notablement amélioré dans un grand nombre de communes, dont quelques-unes sont maintenant desservies deux fois par jour, ce service laisse cependant encore à désirer sur plusieurs points du royaume. Il n'a pas été possible jusqu'à présent de l'organiser partout d'une manière définitive, parce que la création de nouveaux établissements de poste entraînant nécessairement des changements dans la circonscription de l'arrondissement des bureaux, il a fallu introduire dans la marche des facteurs des modifications qu'il convient de n'arrêter d'une manière définitive qu'après une expérience de quelque temps.

8° Le nombre et le salaire des boîtiers payés par l'administration des postes n'ont pas varié depuis l'année passée ;

9° Les développements du budget pour 1844 ne faisaient aucune mention de l'indemnité allouée aux employés chargés du service des postes sur le chemin de fer, parce que leur nombre était alors très limité ; mais aujourd'hui que ce service a pris du développement, il y a lieu de comprendre cette indemnité parmi les dépenses fixes. Les déplacements continuels auxquels les employés attachés aux bureaux ambulants sont astreints, leur occasionnent des frais extraordinaires, dont il est juste de leur tenir compte.

Il a donc été établi en principe que chacun d'eux recevrait, en sus du traitement affecté à son grade, une indemnité de fr. 30 par mois.

Augmentation de fr. 50,000 demandée dans le but d'améliorer le sort des agents subalternes de l'administration des postes.

On peut s'assurer par ce qui précède que les augmentations de crédit mises à la disposition de l'administration des postes pour l'exercice 1844, ont été presque exclusivement employées à donner au service des postes les développements les plus indispensables.

Forcé d'ajourner à l'année 1845 l'allocation d'augmentations de traitement,

qu'il est de toute nécessité d'accorder à certains agents subalternes, ou bien l'adoption de mesures réclamées avec instance dans l'intérêt général, le Gouvernement n'a pu hésiter à donner la préférence à cette dernière catégorie de dépenses.

Une augmentation de fr. 50,000 est demandée pour l'exercice 1845 dans le but spécial d'améliorer le sort des agents subalternes, en faveur desquels des réclamations se sont plusieurs fois élevées au sein même de la législature.

La convenance de cette mesure ne peut être contestée; elle a été suffisamment appréciée lors de la discussion du budget de 1844. Le retard que l'on s'est vu forcé d'apporter à son exécution lui donne un nouveau caractère d'urgence et d'équité qui impose au Gouvernement l'obligation d'insister pour obtenir le supplément de crédit dont il s'agit.

ART. 2. — MATÉRIEL.

Somme demandée : fr. 420,546.

Le crédit voté au budget de 1844 pour le matériel des postes ne s'élevait primitivement qu'à fr. 395,546; mais la loi du 7 juillet 1844 a majoré cet article, comme celui du personnel, d'une somme de fr. 12,500 pour les six derniers mois, soit de 25,000 pour l'année entière, ce qui porte le crédit total à fr. 420,546.

Cette même somme est demandée pour 1845 et elle se décompose de la manière suivante :

1 ^o Frais de bureaux (<i>voir</i> le tableau n ^o XIV)	fr. 33,600
2 ^o Frais de loyer (<i>voir</i> le même tableau)	44,400
3 ^o Papiers, impressions, timbres, cachets	40,000
4 ^o Frais de tournée	15,000
5 ^o Transport de dépêches (<i>voir</i> le tableau n ^o XV).	287,546
Total.	<u>fr. 420,546</u>

§ I ET II.

En comparant le tableau n^o XIV avec les renseignements fournis à l'appui du budget de l'année dernière on trouve que le chiffre des indemnités allouées aux percepteurs pour frais de bureau, est augmenté de fr. 3,000 et que celui des frais de loyer a également subi une augmentation de fr. 4,100.

Ces augmentations sont la conséquence de la création des nouveaux bureaux, qui ont été mis en activité dans le courant de cette année.

§ III.

C'est en grande partie à la même cause que doit être attribuée la majoration de la dépense pour papiers, impressions, timbres, cachets, etc.; mais il est, en outre, à remarquer que, par suite de la multiplication du nombre d'expéditions entre les divers bureaux et par suite de l'exécution de la loi du 19 juin 1842, en vertu de laquelle les émoluments autrefois attribués aux employés, sont actuellement perçus au profit du trésor, les dépenses pour papiers, impressions, etc., ont considérablement augmenté, bien que l'administration ait apporté la plus stricte économie dans cette partie du service.

§ IV.

La somme destinée au paiement des frais de tournée est la même que celle demandée pour 1844.

§ 5.

Les détails donnés au tableau n° XV, justifient l'emploi de la somme de fr. 287,546, affectée au transport des dépêches.

Pendant l'année 1844 des services nouveaux ont été établis :

1 ^o	Entre Nivelles et Wavre	(service par entreprise);
2 ^o	Tirlemont et Aix-la-Chapelle	(estafette);
3 ^o	Leuze et Renaix	(service en diligence);
4 ^o	Peer et Overpelt,	} services à pied.
5 ^o	Brée et Peer,	
6 ^o	Maeseyck et Brée,	
7 ^o	Ciney et Havelange,	
8 ^o	Ciney et Emptinnes,	
9 ^o	Roche fort et Ciney,	
10 ^o	Jodoigne et Perwez,	
11 ^o	Perwez et Gembloux,	
12 ^o	Diest et Westerloo,	

Le conseil provincial du Luxembourg a demandé avec instance l'établissement de services de malles-estafettes entre Namur et Arlon, par Roche fort, St-Hubert, Neufchâteau et Habay-la-Neuve, et entre Liège et Arlon, par Aywaille et Houffalize.

La première de ces demandes a été vivement appuyée par le conseil provincial de Namur et par les autorités locales des diverses communes intéressées.

Le Gouvernement n'a pu y faire droit, parce qu'il n'avait pas à sa disposition les fonds nécessaires pour établir les services dont il s'agit, et il a d'ailleurs paru convenable d'ajourner leur organisation jusqu'à la discussion du projet de loi actuellement soumis à la législature.

ART. 3. — SUBVENTION POUR L'ÉTABLISSEMENT DE DEUX NOUVELLES COMMUNICATIONS
ENTRE OSTENDE ET DOUVRES.

Somme demandée : fr. 40,000.

Un projet de loi sur l'organisation de la poste aux chevaux et des services de transport en dehors du chemin de fer a été présenté à la Chambre des Représentants, dans la séance du 11 juin dernier.

L'art. 1^{er} de ce projet porte qu'il sera établi entre la Belgique et l'Angleterre un service quotidien de paquebots à vapeur pour le transport des dépêches et des voyageurs.

A cet effet il a été demandé, pour l'acquisition de trois paquebots, un crédit d'un million de francs, à couvrir par émission de bons du trésor.

En attendant la discussion de ce projet, et afin de faire cesser les plaintes nombreuses auxquelles donnait lieu l'état incomplet de nos relations avec le Royaume-Uni, le Gouvernement belge a fait établir, depuis le 4 août 1844, un service provisoire de bateaux à vapeur, faisant deux fois par semaine la traversée entre Ostende et Douvres.

Avant cette époque, le transport des correspondances entre les deux pays était confié exclusivement aux paquebots du gouvernement britannique, qui faisaient quatre fois par semaine le trajet entre Ostende et Douvres. Les départs d'Ostende avaient lieu les *dimanches, mercredis, jeudis et samedis*. Il en résultait que l'expédition du samedi formait double emploi avec celle du lendemain, les lettres arrivées à Londres le dimanche, jour où les services publics chôment dans cette ville, n'étant distribuées que le lundi.

Les six départs qui ont lieu chaque semaine d'Ostende et de Douvres sont combinés de manière à éviter un échange de correspondances avec Londres le dimanche, et les rapports entre les deux offices peuvent être considérés actuellement comme journaliers.

En vertu du contrat passé avec la compagnie qui s'est chargée de l'exécution du service provisoire, l'office des postes de Belgique doit lui payer un subside annuel de 1.000 l. st., soit fr. 25,000

Plus le remboursement des frais de tonnage, de pilotage, de port, etc., payés en Belgique, et qui peuvent être évalués à 15,000

Total. fr. 40,000

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour par ce service complémentaire dépassent toutes les prévisions. La régularité des départs et la marche rapide des bateaux ont fait affluer les voyageurs dans la direction d'Ostende, et il suffit de comparer le mouvement des passagers, pendant le mois d'août 1844, à celui de l'époque correspondante de l'année 1843, pour être convaincu des avantages que présente le nouveau service.

Pendant le mois d'août 1844, le nombre des voyageurs transportés par les paquebots entre Ostende et Douvres s'est élevé à 2,528

Pendant le mois d'août 1843, ce nombre n'avait atteint que le chiffre de 682

Différence en plus pour 1844. 1,846

Le nombre des voyageurs transportés seulement par le bateau de la compagnie avec laquelle le Gouvernement a traité, s'est élevé à 903 pendant le mois d'août dernier. Il ne faut pas perdre de vue que le service de paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres n'est quotidien que pour les correspondances ; il est incomplet pour le passage des voyageurs, puisque les deux paquebots de la société du chemin de fer de Douvres sont seuls véritablement appropriés au transport des voyageurs.

Par ce résultat le Gouvernement acquiert la certitude qu'en exploitant ce service par lui-même et d'une manière plus complète, il ouvrira une nouvelle source de produits pour le trésor.

Il importe aussi de ne point perdre de vue l'influence toute particulière que cette innovation doit exercer sur les recettes du chemin de fer.

ART. 4. — FRAIS DE CONSTRUCTION DE VOITURES-BUREAUX DESTINÉES AU SERVICE DES POSTES SUR LE CHEMIN DE FER.

Somme demandée : fr. 20,000.

Jusqu'à présent ces frais de construction avaient été compris dans les dépenses du chemin de fer ; mais, vu la destination spéciale des voitures dont il s'agit, il a paru plus rationnel de les mettre pour l'avenir à charge de l'administration des postes.

Le service ambulant établi d'abord, à titre d'essai, sur la ligne du chemin de fer d'Anvers à Bruxelles, a été successivement organisé sur les sections qui nous mettent en rapport avec les offices des postes de France et de Prusse.

Sept voitures-bureaux circulent aujourd'hui sur le rail-way et sont réparties de la manière suivante :

Ligne du Midi : de Bruxelles à Valenciennes	3
Id. de l'Ouest : de Gand à Mouscron	2
Id. de l'Est : de Liège à Verviers	2

Ces voitures sont d'anciens chars-à-bancs appropriés à l'usage du service des postes, et utilisés depuis plusieurs années. Elles ont déjà subi de fréquentes réparations, et il est indispensable de prévoir, dès aujourd'hui, la nécessité où l'on pourrait se trouver de les remplacer du jour au lendemain.

La somme qui figure au chap. III, sect. 2, du budget des dépenses pour l'exercice 1845, est le chiffre demandé par l'administration du chemin de fer, pour couvrir les frais de construction de cinq nouvelles voitures-bureaux.

CHAPITRE IV.

Mines.

Depuis la session dernière, le corps des ingénieurs des mines a été complété par la nomination d'un inspecteur-général. Les fonds alloués au budget de 1844 ont permis cette dépense pour un semestre. Ainsi que le Ministre des Travaux Publics l'a annoncé, dans la séance de la Chambre des Représentants, du 1^{er} mars, il faudra une augmentation pour assurer le service pendant l'année entière. Le supplément d'allocation demandé au budget de 1845, est de 6,000 francs, à l'article qui concerne les *traitements des ingénieurs*.

L'art. 5 du même chapitre du budget de 1844 est refondu avec l'art. 2. Ce dernier subit un changement dans la rédaction et la distribution des deux paragraphes. Le libellé est ainsi qu'il suit :

Art. 2. Traitements des ingénieurs et conducteurs. fr.	129,400
Frais de bureau et de déplacement; jury d'examen et voyages des élèves des mines.	42,600
Ensemble. fr.	<u>172,000</u>

La distribution indiquée ci-dessus est mieux en rapport avec la nature et le montant des dépenses.

70

ANNEXES.

ANNEXES.

N° I.

État général des dépenses d'entretien des routes de l'État, en 1845.

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	Observations.
Province d'Anvers.		
Anvers à Sempst	14,900 00	
Anvers vers Breda.	9,600 00	
Anvers à Turnhout.	14,890 00	
Malines vers Louvain	1,450 00	
Anvers vers Berg-op-Zoom	4,600 00	
Turnhout à la limite de la province de Brabant vers Diest .	8,400 00	
	53,840 00	
Province de Brabant.		
Bruxelles à la limite de la province vers Malines.	9,900 00	
Bruxelles à la limite de la province vers Alost.	12,650 00	
Bruxelles à la limite de la province vers Ninove.	9,600 00	
Bruxelles par Hal jusqu'à la limite de la province vers Braine-le-Comte	13,420 00	
Bruxelles jusques aux Quatre-Bras, avec embranchement des Quatre-Bras jusqu'à la limite de la province vers Charleroy.	26,600 00	
Bruxelles à la route de St-Michel au Docq.	24,800 00	
Bruxelles à Louvain.	15,490 00	
Louvain à la limite de la province vers St-Trond.	22,500 00	
De la limite de la province vers Malines à Louvain.	9,700 00	
Louvain à la limite de la province vers Namur.	19,510 00	
A reporter.	164,170 00	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Report Louvain à la limite de la province vers Hasselt. Tirlemont à St-Michel. Mont-St-Jean à la limite de la province vers Binche. Nivelles aux Quatre-Bras et des Quatre-Bras jusqu'à la limite de la province de Namur, y compris la partie dans le Hainaut. Assche vers Termonde. Hal à la limite de la province vers Enghien Embranchements de la porte de Schaerbeek à la place de la Reine, de St-Josse ten Noode et d'Ixelles Traverse de Louvain, toutes les rues faisant partie de la grande voirie. Traverse de Bruxelles, toutes les rues faisant partie de la grande voirie. Diest à Beeringen, y compris la partie située dans le Limbourg Diest à la limite de la province vers Turnhout. Mont St-Jean à Tervueren.	164,170 00 17,700 00 25,800 00 23,500 00 13,000 00 2,600 00 5,900 00 2,500 00 3,700 00 6,500 00 13,500 00 6,962 13 6,043 00	
Province de la Flandre occidentale.		
De la limite de la Flandre orientale par Bruges à Ostende. De la limite de la Flandre orientale à Vive-St-Éloy, à la limite de la France au Risquons-Tout Ostende à Nieuport. Spermaile par Furnes à la Panne et de Furnes à Elzendamme. Elzendamme à Ypres Ypres à Menin Menin par Courtray à la limite de la province vers Warcoing. Furnes vers Dunkerque par la digue du canal	291,875 13 13,500 00 11,460 69 4,200 00 12,626 00 7,480 00 5,600 00 13,475 00 2,750 00	
A reporter.	71,091 69	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Report De la limite des deux Flandres à Thourout Thourout jusqu'à la route de 1^{re} classe n° 8, près d'Ostende. Courtray à la limite vers Audenarde. Nieuport à la croisée de Ghistelles De la croisée de Ghistelles à la frontière de la Hollande vers l'Écluse Blankenberghe à la poste de Pitthem De la poste de Pitthem à Courtray. De la limite de la France par Rousbrugge et Poperinghe à Ypres Ypres par Warneton au Pont-Rouge à la limite de la France Nieuport à Furnes. Gheluwe par Wervicq à Commynes Roulers à Iseghem Kerkhove à Vive-St-Éloy. Thielt vers Eecloo Pervyse à Dixmude. Blankenberghe à Bruges par Zuyenkerke Poperinghe vers Cassel Commines à Warneton.	71,091 69 7,400 00 10,900 00 9,031 02 5,490 00 14,550 00 13,980 00 5,042 70 10,600 00 4,899 00 4,145 00 3,290 00 5,300 00 3,199 00 2,200 00 2,700 00 2,590 00 5,370 00 4,440 00	
Province de la Flandre orientale.	136,218 41	
De la limite du Brabant à Gand. Gand à la limite vers Bruges, avec l'embranchement de Maldeghem vers Aerdenburg. De la Tête-de-Flandre à Gand. Gand à la limite vers Courtray De la limite du Brabant à Termonde	16,500 00 17,400 00 21,590 00 12,999 00 4,290 00	
A reporter	72,779 00	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Report De la limite du Brabant à Ophasselt Gand à la limite du Hainaut par Grammont Gand à la limite du Hainaut par Renaix Peteghem à la limite de la Flandre occidentale Audenarde à la limite de la Flandre occidentale, St-Nicolas à Alost. Alost à Grammont avec l'embranchement d'Alost vers Ninove Termonde à Lokeren. Audenarde à Grammont Renaix vers Lessines Ophasselt à Nederbrakel	72,779 00 6,300 00 15,950 00 18,950 00 4,740 00 5,700 00 9,400 00 14,400 00 4,000 00 10,500 00 1,700 00 4,300 00	
Province de Hainaut.		
De la limite vers Bruxelles à Mons. Mons à la frontière française vers Valenciennes. De la limite vers Courtray à Tournay. Tournay à Bary. Bary au Rond-de-Ville Rond-de-Ville à Hornu Mons à Beaumont Beaumont vers Philippeville De la limite vers Bruxelles à Ghislenghien Ghislenghien à Ath. Ath à Bary De la limite vers Bruxelles à Bray. De la limite vers Bruxelles à Charleroy Charleroy à la limite vers Philippeville.	16,500 00 10,900 00 7,400 00 7,900 00 16,900 00 8,400 00 15,980 00 2,260 00 13,400 00 6,200 00 14,870 00 32,500 00 22,700 00 24,480 00	
A reporter	200,490 00	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Report De la limite vers Namur à Charleroy Charleroy à Bray. Bray au Petit Versailles. De la limite vers Grammont à Chislenghien. Ath au pont-a bascule de Nuy. Mons à la frontière vers Maubenge De la limite vers Renix à Bury. Bury à la frontière vers Conde Tournay vers Lille. Tournay à la frontière vers St-Amand. Enghien à Soignes. Soignes à Marimont. Idelinsart à la Sambre. Beaumont à Chimay Lessines à la limite vers Renix. Traverses de la ville de Mons, faisant partie de la grande route Mons à Tournay, éclairage du pont-levis de St Ghislain. .	200,490 00 19,400 00 28,800 00 8,550 00 12,780 00 10,580 00 8,600 00 8,990 00 3,699 00 5,660 00 3,780 00 7,883 00 13,500 00 10,450 00 8,980 00 11,970 00 4,800 00 284 00	Les travaux sont exécutés en régie. Id.
	369,196 00	
Province de Liège.		
De la limite vers St-Trond à Liège par Oreye Liège à la frontière prussienne. Liège à Vivegnis Embranchement de Francorchamps vers Stavelot Liège à Huy Huy à la limite de la province de Namur. Tilleur à la limite de la province vers Havelange	17,800 00 18,600 00 4,100 00 2,180 00 20,400 00 4,900 00 14,200 00	
A reporter.	82,180 00	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Report Embranchement de Frayneux à Marche par Terwagne. . . Liège à l'origine de l'embranchement de la Maison-Blanche à Eupen Battice à Verviers. Verviers à Theux Liège à la limite vers Tongres. Traverses de la ville de Liège faisant partie de la grande voirie Huy à Hannut. Aubel à la Minerie Aywaille vers Bastogne Hannut à la limite vers Namur. Routes communes aux royaumes belge et prussien	82,180 00 5,300 00 41,900 00 9,160 00 3,670 00 8,800 00 7,000 00 10,000 00 2,090 00 4,800 00 6,900 00 3,850 00	
Province de Limbourg.	185,650 00	
De la limite du Brabant à celle de Liège par St-Trond, y compris la traverse de cette ville St-Trond à Maestricht, y compris la traverse de Tongres . Embranchement autour de Maestricht par Veltwezel et Lanaken Maestricht vers Wesel, y compris la traverse de Maeseyck. } De la limite vers Liège à Hasselt, y compris les traverses de Tongres et de Hasselt. Hasselt à la limite de la province vers Bois-le-Duc. . . . Hasselt à la limite du Brabant vers Diest Hasselt à St-Trond Tongres à Bilsen Hasselt à la Meuse (1^{re} et 2^e sections)	25,500 00 16,000 00 25,000 00 22,000 00 16,500 00 20,900 00 11,000 00 12,100 00 3,000 00	
	152,000 00	Les travaux sont exécutés en régie.

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Province de Luxembourg.		
De la limite de la province de Namur au pont en fer de Martelange, y compris la traverse de Marche.	29,940 00	
Du pont de Martelange à la frontière près de Steinfert . .	15,995 00	
De la limite de la province de Namur au pont à la sortie de Neufchâteau	12,000 00	
Du pont à la sortie de Neufchâteau, jusqu'à la route de 1 ^{re} classe n° 3 à l'entrée d'Arlon	11,995 00	
Aubange à la limite du Grand-Duché vers Luxembourg . .	1,100 00	
Arlon à Longwy	7,800 00	
De la corne du Bois-des-Pendus vers Longuyon, y compris la traverse de Virton.	9,290 00	
Champlon à Recogne	6,240 00	
Traverse de St-Hubert	360 00	
Bouillon à la frontière française	540 00	
Marche à Terwagne. Partie située dans cette province. . .	1,980 00	
Recogne à Bouillon et partie de la route de Beauraing à Bouillon située dans cette province.	11,000 00	
Bastogne vers Aywaille	16,900 00	
Bastogne vers Ettelbruck	3,862 50	
Champlon à La Roche	4,500 00	
Aubange à St-Mard	6,150 00	
Bastogne à Neufchâteau (1 ^{er} lot).	3,790 00	
Rochefort à St-Hubert. Section de Grupont à St-Hubert . .	2,860 00	Les travaux sont exécutés en régie.
Chassepierre au bois de Pure	650 00	
Province de Namur.		
		146,952 50
De la limite vers Bruxelles à Namur	12,600 00	
Namur à la limite vers Marche	14,500 00	
Namur à Dinant	16,900 00	
A reporter.	44,000 00	

INDICATION DES ROUTES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	<i>Observations.</i>
Report	44,000 00	
Dinant à la limite vers Givet.	5,036 00	Travaux exécutés en régie.
De la limite vers Beaumont à Dinant	10,990 00	
Dinant à la limite vers Neufchâteau	8,000 00	
De la limite vers Liège à Namur	10,590 00	
Marche à Terwagne, partie située dans cette province. . .	5,300 00	
Traverses de la ville de Namur faisant partie de la grande voirie	1,790 00	
Traverse de la ville de Dinant faisant partie de la grande voirie	4,000 00	
Falmignoul à Beauraing.	5,360 00	Id.
Beauraing à Bouillon	12,900 00	
Docq vers Fleurus	7,900 00	
Namur vers Louvain	9,490 00	
Namur vers Hannut.	7,015 00	
Traverse de la ville de Namur faisant partie de la route de Namur vers Hannut	2,380 00	
Ciney au bois de St-Remy.	4,945 00	
Rochefort à Grupont	3,498 96	
Ciney à Rochefort. Section du bois de St-Remy à Rochefort.	2,360 00	Id.
Philippeville vers Givet.	5,500 00	Id.
	151,054 96	

RÉCAPITULATION.

PROVINCES.	MONTANT DE L'ADJUDICATION.	Observations.
Anvers	53,840 00	
Brabant	291,875 13	
Flandre occidentale.	186,218 41	
Flandre orientale	168,719 00	
Hainaut	369,196 00	
Liège.	185,650 00	
Limbourg.	152,000 00	
Luxembourg	146,952 50	
Namur	151 054 96	
	1,705,508 00	
<i>Sections de routes nouvelles qui doivent être mises à l'état d'entretien en 1845.</i>		
De la barrière de fer par Dottignies à Roubaix. 3,300 00		
Aywaille à Louveigne 4,100 00		
Jupille à Visé. 5,300 00		
Huy à Stavelot. Section du ponton de Marchin à la route de Liège à Dinant 4,000 00		
Huy à Stavelot. Section de Trois-Ponts à Stavelot 2,200 00		
Hasselt à la Meuse (3 ^e section). 2,000 00		
St-Trond à Herck-la-ville (1 ^{re} section) 4,000 00		
Hechtel à Peer 2,000 00	56,800 00	
La Roche à la baraque de Fraiture 4,000 00		
Bastogne à Neufchâteau (2 ^e lot) 5,100 00		
St-Mard à Florenville (1 ^{er} lot) 4,800 00		
Id. (2 ^e lot) 4,000 00		
Grupont à St-Hubert 4,300 00		
Virton vers Montmedy 2,000 00		
Chassepierre vers Messincourt 1,700 00		
Floreffe à Burnot 4,000 00		
Total porté au projet de budget.	1,762,306 00	

N^o II.

État général des sommes allouées depuis 1830, pour construction de routes.

DESIGNATION DES PROVINCES.	EXCEDANT du PRODUIT des BARRIERES.	CRÉDITS de 2 et 6 MILLIONS.	SUBSIDES acceptés et ver- ses au trésor en vertu de l'article 5 de la loi du 10 mars 1838	TOTAL.	Observations.
ANVERS.	Francs.	Francs	Francs.	Francs	
Routes de l'État.....	244,249	980,451	»		
— provinciales et communales.	537,034	»	23,741		
— concédées (néant).....	»	»	»		
	781,283	980,451	23,741	1,785,475	
BRABANT.					
Routes de l'État.....	388,423	221,849	»		
— provinciales et communales.	556,593	40,549	42,500		
— concédées.....	33,000	»	»		
	978,016	262,398	42,500	1,282,914	
FLANDRE OCCIDENTALE.					
Routes de l'État.....	439,094	507,856	»		
— provinciales et communales.	29,000	»	»		
— concédées (néant).....	»	»	»		
	468,094	507,856	»	975,950	
FLANDRE ORIENTALE.					
Routes de l'État.....	270,292	515,183	»		
— provinciales et communales.	43,800	»	7,500		
— concédées.....	166,570	»	30,000		
	480,662	515,183	37,500	1,033,345	
HAINAUT.					
Routes de l'État.....	725,261	»	»		
— provinciales.....	165,000	240,349	»		
— concédées.....	500,518	236,703	»		
	1,390,779	477,052	»	1,867,831	
A reporter.....				6,945,515	

DESIGNATION DES PROVINCES.	EXCEDANT du PRODUIT des BARRIERES.	CREDITS de 2 et 6 MILLIONS.	SUBSIDES acceptés et ven- ses au trésor en vertu de l'article 5 de la loi du 10 mars 1838.	TOTAL.	Observations.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Report.....				6,945,515	
LIÈGE.					
Routes de l'Etat.....	685,534	1,654,825	•		
— provinciales et communales.	38,000	•	•		
— concédées.....	206,000	•	75,763		
	929,534	1,654,825	75,763	2,660,122	
LIMBOURG.					
Routes de l'Etat.....	1,225,923	1,307,510	•		Dans le chiffre de fr. 1,307,510, se trouve comprise une somme de fr. 324,000 affectée à la construction des routes de Ruimonde à Hoin et de Heerlen à Sittard, situées dans la partie cédée.
— provinciales.....	96,111	•	•		
— concédées (néant).....	•	•	•		
	1,322,034	1,307,510	•	2,629,544	
LUXEMBOURG.					
Routes de l'Etat.....	938,895	1,737,046	•		Dans le chiffre de fr. 1,737,046, se trouve comprise une somme de fr. 576,000, employée à l'établisse- ment de la section de la route de Bastogne à Ettelbruck, située dans la partie cédée.
— provinciales.....	303,218	•	•		
— concédées (néant).....	•	•	•		
	1,242,113	1,737,046	•	2,979,159	
NAMUR.					
Routes de l'Etat.....	1,531,837	557,679	•		
— provinciales.....	194,925	•	•		
— concédées.....	104,000	•	•		
	1,830,762	557,679	•	2,388,441	
Total.....				17,602,781	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DESIGNATION DES PROVINCES.	EXCEDANT du PRODUIT des BARRIÈRES.	CRÉDITS de 2 et 6 MILLIONS.	SUBSIDES acceptés et ver- sés au trésor en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mars 1838	TOTAL.	Observations.
	Francs	Francs	Francs	Francs	
Anvers.....	781,283	980,451	23,741	1,785,475	
Brabant.....	978,016	262,398	42,500	1,282,914	
Flandre occidentale.....	468,094	507,856	•	975,950	
Flandre orientale.....	480,662	515,183	37,500	1,033,345	
Hainaut.....	1,390,779	477,052	•	1,867,831	
Liège.....	929,534	1,654,825	75,763	2,660,122	
Limbours.....	1,322,034	1,307,510	•	2,629,544	
Luxembourg.....	1,242,113	1,737,046	•	2,979,159	
Namur.....	1,830,762	557,679	•	2,388,441	
Totalfr.	9,423,277	8,000,000	179,504	17,602,781	

N. B. Il est à observer que le chiffre global des subsides versés dans les caisses de l'Etat, en vertu de la loi du 10 mars 1838, s'est élevé à la somme effective de fr. 1,943,400-52, qui a été employée, en majeure partie, à l'établissement des diverses communications auxquelles les subsides étaient affectés, en sorte que le Gouvernement n'a pu disposer en faveur d'autres communications que du reliquat de fr. 179,504, renseigné ci-dessus.

N^o III.

État général des dépenses d'entretien des routes, depuis 1830.

État général des dépenses

PROVINCES.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.
	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.
ANVERS.....	8,412 69	59,101 52	32,455 61	33,910 16	48,505 84	43,700 00	47,350 00
BRABANT.....	22,380 95	177,363 02	107,013 43	122,825 39	132,128 15	134,499 75	135,602 70
FLANDRE OCCIDENTALE...	13,339 19	133,137 82	57,475 10	102,297 84	130,450 80	184,685 00	170,995 00
FLANDRE ORIENTALE	24,947 04	79,712 60	59,194 60	108,971 39	142,840 85	148,805 00	148,805 00
HAINAUT.....	25,720 23	229,477 24	96,119 25	287,654 43	285,222 83	257,080 72	300,138 54
LIÈGE.....	26,196 57	112,880 42	41,221 18	136,743 84	121,749 29	124,199 97	131,206 90
LIMBOURG.....	55,799 79	144,715 00	59,219 53	122,803 94	119,965 13	126,796 95	120,566 63
LUXEMBOURG.....	32,752 84	66,717 28	41,296 29	69,284 40	86,539 03	126,793 00	145,233 67
NAMUR.....	47,232 78	87,949 22	38,757 88	77,379 80	77,094 85	90,048 45	89,892 35
	256,782 08	1,091,054 12	532,752 87	1,061,871 19	1,144,496 77	1,236,608 84	1,289,790 79

d'entretien des routes, depuis 1830.

1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	TOTAL PAR PROVINCE.
FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. A.	FR. C.
43,700 00	63,500 00	46,529 00	46,529 00	44,739 00	53,840 00	53,840 00	53,840 00	679,952 82
132,900 00	213,950 00	244,280 00	243,280 00	271,580 00	280,720 00	283,348 20	291,875 13	2,793,746 72
170,995 00	170,309 94	150,883 75	155,601 00	166,409 00	176,408 41	181,778 41	186,218 41	2,150,984 67
148,805 00	146,330 00	162,719 00	162,719 00	164,719 00	168,719 00	168,719 00	168,719 00	2,004,725 48
299,719 00	342,965 96	367,670 00	367,954 00	372,754 00	368,196 00	369,196 00	369,196 00	4,339,094 20
125,005 77	120,864 49	156,727 08	163,617 08	170,030 00	184,615 00	185,650 00	185,650 00	1,986,357 59
105,099 96	132,083 22	104,200 00	104,200 00	115,200 00	136,900 00	150,699 18	152,000 00	1,750,249 33
123,267 84	136,531 25	95,095 00	106,095 00	131,717 00	134,502 00	139,400 25	146,952 50	1,582,177 35
66,595 54	74,177 56	90,776 59	106,276 59	121,474 30	131,991 00	143,194 96	151,054 96	1,393,896 83
1,216,118 11	1,400,712 42	1,418,880 42	1,456,271 67	1,558,622 30	1,635,891 41	1,675,826 00	1,705,506 00	18,681,184 99

N° IV.

État général des dépenses faites depuis 1830 , pour travaux de plantations.

Relevé des plantations faites depuis 1830 jusqu'à

PROVINCES.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.
	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.
ANVERS.....	"	"	"	"	3,755 46	"	52 02
BRABANT.....	4,512 15	372 49	"	474 50	4,601 80	1,489 61	"
FLANDRE OCCIDENTALE...	5,647 28	2,632 80	86 77	"	"	"	1,125 00
FLANDRE ORIENTALE.....	6,973 20	674 77	2,364 04	"	"	"	4,462 50
HAINAUT.....	"	"	81 90	"	6,507 20	1,191 61	"
LIÈGE.....	"	"	"	"	105 00	"	"
LIMBOURG.....	"	"	"	"	"	"	"
LUXEMBOURG.....	"	2,962 75	1,269 84	10,739 99	812 00	"	17,499 88
NAMUR.....	3,579 89	"	"	"	"	600 00	4,000 00
TRAITEMENTS des conserva- teurs des plantations pour les 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e trimestres de 1844.....	"	"	"	"	"	"	"
	20,712 52	6,642 81	3,802 55	11,214 49	15,781 46	3,281 22	27,139 40

1844 inclus, sur les diverses routes de l'État.

1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	TOTAL.
FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.	FR. C.
4,252 02	"	"	"	"	"	5,390 00	770 00	14,219 50
1,118 00	"	12,837 20	2,868 80	14,798 40	19,270 00	4,303 80	5,266 67	71,913 42
"	"	"	"	322 00	3,285 75	6,249 95	4,371 90	23,721 45
19,385 85	"	3,498 50	5,365 25	7,068 75	"	1,475 00	3,223 50	55,091 36
"	"	10,597 10	2,500 00	"	5,100 00	1,100 00	2,400 00	29,477 81
"	"	5,468 43	23,230 86	10,351 01	9,129 56	2,893 87	6,155 40	57,334 13
"	"	"	"	"	1,650 00	9,209 75	2,491 95	13,351 70
10,794 18	17,350 67	14,081 64	5,797 85	6,527 82	5,896 15	13,820 16	11,020 68	118,573 61
6,000 00	"	531 00	8,785 70	9,915 35	4,467 46	4,659 15	7,627 76	50,166 31
"	"	"	"	"	"	"	5,750 00	5,750 00
41,550 05	17,350 67	47,013 87	48,548 46	49,583 33	48,798 92	49,101 68	49,077 86	439,599 29

N^o V.POSTES. — *État des directeurs provinciaux.*

PROVINCES.	TRAITEMENT		TOTAL.	INDEMNITES POUR FRAIS	
	fixe.	supplémentaire et personnel.		de bureaux.	de logement.
Brabant et inspection générale	9,000	3,000	12,000	2,000	(a) »
Anvers	6,000	3,000	9,000	500	(b) 2,000
Flandre occidentale	5,500	»	5,500	500	»
Flandre orientale	6,000	»	6,000	500	»
Hainaut	6,000	»	6,000	500	»
Liège	6,000	2,000	8,000	500	(b) 1,000
Limbourg	3,000	»	3,000	500	»
Luxembourg	3,500	»	3,500	500	»
Namur	4,500	»	4,500	500	»
	49,500	8,000	57,500	(c) 6,000	(c) 3,000

(a) L'inspecteur-général a son logement à l'hôtel des postes.

(b) Ces indemnités ont été accordées à titre personnel aux directeurs des postes dans les provinces d'Anvers et de Liège, pour leur conserver les avantages dont ils étaient en possession avant la réorganisation du service des postes au mois d'avril 1841.

(c) Voir l'annexe n^o XIII.

Nº VI.

POSTES. — *État des Contrôleurs.*

PROVINCES.	TRAITEMENT		TOTAL.
	fixe.	supplémentaire et personnel,	
Brabant et inspection générale	3,000	"	5,500
Anvers	2,500	"	3,000
Flandre occidentale.	3,000	"	2,500
Flandre orientale	2,500	400	3,400
Hainaut	3,000	100	2,600
Liège	2,500	500	3,000
Limbourg	2,500	800	3,800
Luxembourg.	2,000	"	2,500
Namur	2,500	"	2,000
Service des postes sur le chemin de fer du Midi . . .	2,500	"	2,500
Service des postes sur le chemin de fer de l'Est. . . .	2,500	"	2,500
	31,500	1,800	33,300

N^o VII.POSTES. — *État des perceptions.*

NOMS DES BUREAUX.	RECETTES NETTES pendant l'exercice 1843	TRAITEMENT			TOTAL.	<i>Observations.</i>
		fixe.	supplément ^{re} . et personnel	à remises, approximative- ment		
1 Aerschot.	»	600	100	200	900	
2 Alost.	19,779	1,200	»	470	1,670	
3 Andennes	5,999	600	»	200	800	
4 Anvers.	371,685	3,500	»	1,339	4,839	
5 Arlon	25,542	2,000	»	530	2,530	
6 Assche.	»	600	»	200	800	
7 Ath	21,342	1,500	300	488	2,288	
8 Audenaerde	14,651	900	200	368	1,468	
9 Avelghem	3,811	600	»	200	800	
10 Bastogne.	6,657	600	»	200	800	
11 Beaumont	10,116	600	»	277	877	
12 Beveren	5,207	600	100	200	900	
13 Beverloo,	3,122	600	»	200	800	
14 Binche.	30,873	1,200	»	583	1,783	
15 Boom	4,374	600	»	200	800	
16 Bouillon	8,000	1,200	»	225	1,425	
17 Boussu.	14,242	600	»	359	959	
18 Braine-le-Comte . .	4,985	600	»	200	800	
19 Bruges.	78,096	2,500	»	865	3,365	
20 Bruxelles.	839,813	4,500	»	1,924	6,424	
21 Charleroy	62,596	2,000	»	787	2,787	
22 Châtelet	»	600	»	200	800	
23 Chimay	11,902	600	»	313	913	
A reporter . .		28,300	700	10,528	39,528	

NOMS DES BUREAUX.	RECETTES NÉCESSAIRES pendant l'exercice 1843	TRAITEMENT			TOTAL.	Observations.
		fixe	supplémentaire et personnel	à titre de appointement approximatif		
Report		28,300	700	10,528	39,528	
24 Ciney	»	600	»	200	800	
25 Courtrai	47,103	2,000	»	710	2,710	
26 Couvin	»	600	»	200	800	
27 Deynze	7,077	600	»	201	801	
28 Diest	6,887	600	100	200	900	
29 Dinant	25,176	2,000	1,400	626	4,026	
30 Dison	8,686	600	»	242	842	
31 Dixmude	5,389	600	»	200	800	
32 Dolhain-Limbourg .	»	600	»	200	800	
33 Eecloo	7,499	600	»	212	812	
34 Enghien	5,251	600	»	200	800	
35 Fayt (le)	»	600	»	200	800	
36 Fontaine-l'Évêque .	»	600	»	200	800	
37 Furnes	7,347	900	»	208	1,108	
38 Gand	215,278	3,500	»	1,144	4,644	
39 Gembloux	»	600	»	200	800	
40 Genappe	4,291	600	»	200	800	
41 Gheel	3,181	600	»	200	800	
42 Ghislain (St) . . .	»	600	»	200	800	
43 Gosselies	11,862	600	»	312	912	
44 Grammont	10,093	600	»	276	876	
45 Habay-la-Neuve . .	»	600	»	200	800	
46 Hal	7,452	600	»	211	811	
47 Hannut	»	600	»	200	800	
48 Harlebeke	1,818	600	»	200	800	
49 Hasselt	15,861	1,200	700	392	2,292	
50 Herenthals	4,583	600	»	200	800	
A reporter		51,100	2,900	18,262	72,262	

NOMS DES BUREAUX.	RECETTES NETTES pendant l'exercice 1843.	TRAITEMENT			TOTAL.	Observations.
		fixe	supplémentaire et personnel.	à verser, approximative- ment		
Report		51,100	2,900	18,262	72,262	
51 Herve	10,814	600	200	291	1,091	
52 Houffalize	3,637	600	»	200	800	
53 Hubert (St).	6,052	600	»	200	800	
54 Huy	27,906	1,200	»	554	1,754	
55 Isenheim	»	600	»	200	800	
56 Jemeppe	7,329	600	»	368	968	
57 Jodoigne	8,196	600	»	229	829	
58 Laroche	»	600	»	200	800	
59 Lessines	7,766	600	»	219	819	
60 Leuze	11,583	900	»	306	1,206	
61 Liège	243,374	3,500	»	1,179	4,679	
62 Lierre	6,411	600	»	200	800	
63 Lokeren	11,096	900	200	296	1,396	
64 Louvain	60,569	2,000	»	777	2,777	
65 Maeseyck	4,698	900	200	200	1,300	
66 Malines	38,412	2,000	»	658	2,658	
67 Marche	16,336	900	400	401	1,701	
68 Mariembourg	3,960	600	»	249	849	
69 Menin	15,462	1,200	»	384	1,584	
70 Mons	111,683	2,500	»	954	3,454	
71 Mouscron	2,542	600	»	200	800	
72 Namur	90,327	2,500	100	823	3,423	
73 Neufchâteau	14,951	900	200	374	1,474	
74 Nicolas (St).	16,072	1,200	»	396	1,596	
75 Nieuport	4,170	600	»	200	800	
76 Ninove	6,959	600	»	200	800	
77 Nivelles	11,461	900	200	304	1,404	
A reporter		80,400	4,400	28,824	113,624	

NOMS DES BUREAUX.	RECETTES NETTES pendant l'exercice 1843	TRAITEMENT			TOTAL.	Observations.
		fixe	supplément ^{re} et personnel	à remises, appointement. venant.		
Report.		80,400	4,400	28,824	113,624	
78 Ostende ,	51,204	2,500	1,100	731	4,331	
79 Peer.	5,649	600	"	200	800	
80 Peruwelz.	11,141	900	"	297	1,197	
81 Perwez.	"	600	"	200	800	
82 Philippeville. . . .	13,453	900	800	344	2,044	
83 Poperinghe	4,982	600	"	200	800	
84 Puers	"	600	"	200	800	
85 Quiévrain	6,502	600	"	200	800	
86 Renaix.	6,709	600	"	200	800	
87 Roulers.	7,776	600	"	219	819	
88 Soignies	9,658	600	400	266	1,266	
89 Sotteghem.	"	600	"	200	800	
90 Spa	10,758	1,200	900	290	2,390	
91 Stavelot	7,338	600	"	208	808	
92 Tamise.	4,495	600	"	200	800	
93 Termonde.	20,328	1,500	"	478	1,978	
94 Thielt	9,083	600	"	252	852	
95 Thourout.	4,028	600	"	200	800	
96 Thuin	5,726	600	"	200	800	
97 Tirlemont.	19,304	1,200	"	461	1,661	
98 Tongres	17,556	1,500	"	426	1,926	
99 Tournay.	76,622	2,500	"	858	3,358	
100 Trond (St).	12,640	600	"	327	927	
101 Tubize.	"	600	"	200	800	
102 Turnhout	15,904	1,200	200	393	1,793	
103 Verviers	71,501	2,000	"	832	2,832	
104 Vielsalm.	"	600	"	200	800	
A reporter.		106,000	7,800	47,606	151,406	

NOMS DES BUREAUX.	RECETTES NPTTES pendant l'exercice 1843	TRAITEMENT			TOTAL.	Observations.
		fixe	supplément et personnel	à remises, approximati- vement.		
Report.		106,000	7,800	37,606	151,406	
105 Vilvorde.	8,028	600	»	225	825	
106 Virton.	5,414	600	»	200	800	
107 Visé.	5,398	600	»	200	800	
108 Waereghem. . . .	2,079	600	»	200	800	
109 Waremmes.	8,808	600	»	245	845	
110 Wavre.	8,785	600	»	244	844	
111 Wervicq.	»	600	»	200	800	
112 Wetteren.	4,976	600	»	200	800	
113 Ypres.	27,244	1,200	»	547	1,747	
Totaux.		112,000	7,800	39,867	159,667	

N^o VIII.POSTES. — *État des commis et adjoints-commis.*

BUREAUX.	NOMBRE d'agents par BUREAU.	GRADE.	TRAITEMENT		TOTAL.	TOTAL par BUREAU.
			fixe	supplémentaire pour le personnel		
Anvers (direction provinciale).....	1	1 commis de 4 ^e cl.	1,500	»	1,500	1,500
	8	1 » 1 ^{re} cl.	2,400	300	2,700	13,000
		1 » 2 ^e cl.	2,100	100	2,200	
		1 » 2 ^e cl.	2,100	»	2,100	
		1 » 3 ^e cl.	1,800	»	1,800	
Anvers (perception).....		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	»	1,200	
		1 » 1 ^{re} cl.	1,200	»	1,200	
		1 » 2 ^e cl.	900	»	900	
		1 » 2 ^e cl.	900	»	900	
Arlon (direction provinciale).....	1	1 » 2 ^e cl.	900	»	900	900
Arlon (perception).....	1	1 » 2 ^e cl.	900	»	900	900
Bruges (direction provinciale).....	1	1 » 1 ^{re} cl.	1,200	»	1,200	1,200
	3	1 commis 3 ^e cl.	1,800	»	1,800	3,900
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	»	1,200	
		1 » 2 ^e cl.	900	»	900	
Bruges (perception).....						
Bruxelles (inspection générale et direction provinciale).....	2	1 commis 1 ^{re} cl.	2,400	»	2,400	3,300
		1 adj ^t -commis 2 ^e cl.	900	»	900	
	25	1 commis 1 ^{re} cl.	2,400	1,000	3,400	
		1 » 1 ^{re} cl.	2,400	»	2,400	
		1 » 2 ^e cl.	2,100	»	2,100	
		1 » 2 ^e cl.	2,100	»	2,100	
		1 » 2 ^e cl.	2,100	»	2,100	
		1 » 3 ^e cl.	1,800	»	1,800	
		1 » 3 ^e cl.	1,800	»	1,800	
		1 » 3 ^e cl.	1,800	»	1,800	
		1 » 4 ^e cl.	1,500	»	1,500	
		1 » 4 ^e cl.	1,500	»	1,500	
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	»	1,200	
		1 » 1 ^{re} cl.	1,200	»	1,200	
		1 » 1 ^{re} cl.	1,200	»	1,200	
		1 » 1 ^{re} cl.	1,200	»	1,200	
A reporter.....	42		48,600	1,400	25,360	24,700

BUREAUX.	NOMBRE d'agents par BUREAU.	GRADE.	TRAITEMENT		TOTAL.	TOTAL par BUREAU.
			fixe	supplémentaire et personnel.		
Report.....	42		48,600	1,400	25,300	24,700
		1 adjt-comm. de 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	36,100
		1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
		1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
Bruxelles (perception) <i>suite</i>		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
Charleroy.....	1	1 " 2 ^o cl.	900	"	900	900
Coutrai.....	2	1 commis 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	2,400
		1 adjt-commis 2 ^e cl.	900	"	900	
Dinant	2	1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	2,100
		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
Gand (direction provinciale).....	1	1 " 2 ^e cl.	900	"	900	900
		1 commis 1 ^{re} cl.	2,400	400	2,800	12,100
		1 " 2 ^e cl.	2,100	"	2,100	
		1 " 3 ^e cl.	1,800	"	1,800	
		1 " 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	
Gand (perception).....	8	1 adjt-commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
		1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	2,100
Gand (chemin de fer).....	2	1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
Hasselt.....	1	1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	1,200
Liège (direction provinciale).....	1	1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	1,200
		1 commis 1 ^{re} cl.	2,400	"	2,400	9,300
		1 " 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	
		1 " 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	
Liège (perception).....	7	1 adjt-commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
		1 " 2 ^o cl.	900	"	900	
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
A reporter.....	67		91,200	1,800		93,000

BUREAUX.	NOMBRE d'agents par BUREAU.	GRADE.	TRAITEMENT		TOTAL.	TOTAL par BUREAU.
			fixe	supplémentaire et personnel		
Report.	67		91,200	1,800		93,000
Liège (chemin de fer).....	3	1 commis 3 ^e cl.	1,800	"	1,800	4,200
		1 " 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	
		1 adj ^t -commis 2 ^e cl.	900	"	900	
Louvain.....	2	1 commis 2 ^e cl.	2,100	"	2,100	3,300
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
Malines.....	2	1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	2,100
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
Mons (direction provinciale).....	1	1 adj ^t -comm. de 2 ^e cl.	900	"	900	900
Mons (perception).....	5	1 commis 2 ^e cl.	2,100	"	2,100	7,500
		1 " 3 ^e cl.	1,800	"	1,800	
		1 " 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
Mons (chemin de fer).....	3	1 commis 2 ^e cl.	2,100	"	2,100	3,900
		1 adj ^t -commis 2 ^e cl.	900	"	900	
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
Namur (direction provinciale).....	1	1 " 2 ^e cl.	900	"	900	900
Namur (perception).....	4	1 commis 3 ^e cl.	1,800	"	1,800	5,400
		1 " 4 ^e cl.	1,500	"	1,500	
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
Ostende.....	3	1 commis 4 ^e cl.	1,500	100	1,600	3,700
		1 adj ^t -commis 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
Tirlemont.....	1	1 " 2 ^e cl.	900	"	900	900
Tongres.....	1	1 " 2 ^e cl.	900	"	900	900
Tournay.....	2	1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	2,100
		1 " 2 ^e cl.	900	"	900	
Verviers.....	1	1 " 1 ^{re} cl.	1,200	"	1,200	1,200
Totaux.....	96		128,100	1,900		130,000

N^o IX.POSTES. — *État des distributeurs.*

BUREAUX DE DISTRIBUTION.	TRAITEMENTS		TOTAL	Observations.
	fixe	personnel et supplémentaire		
1. Aeltre.	400	»	400	
2. Amay.	400	»	400	
3. Aubange	400	»	400	
4. Aywaille	400	»	400	
5. Barvaux	400	»	400	
6. Beauraing	400	»	400	
7. Beeringen	400	»	400	
8. Bilsen	400	»	400	
9. Brasschaet	400	»	400	
10. Brée	400	»	400	
11. Capelle-au-Bois	400	»	400	
12. Chaudfontaine	400	»	400	
13. Cruyshautem	400	»	400	
14. Dour	400	»	400	
15. Duffel.	400	»	400	
16. Eghezée	400	»	400	
17. Fleurus	500	60	560	
18. Florennes	400	»	400	
19. Florenville	400	20	420	
20. Fosse	400	»	400	
21. Frasnes	400	»	400	
22. Gedinne	400	»	400	
23. Ghistelles	400	»	400	
24. Givry.	400	»	400	
A reporter.	9,700	80	9,780	

BUREAUX DE DISTRIBUTION.	TRAITEMENTS		TOTAL.	<i>Observations.</i>
	fixe	personnel et supplémentaire		
Report	9,700	80	9,780	
25. Hamme	400	"	400	
26. Havelange	400	"	400	
27. Heer	400	"	400	
28. Henri-Chapelle	400	"	400	
29. Herck-la-Ville	400	"	400	
30. Heyst-op-den-Berg	400	"	400	
31. Isque	400	"	400	
32. Landen	400	"	400	
33. Léger (St).	400	"	400	
34. Lens	400	"	400	
35. Looz	400	"	400	
36. Maldegheem	400	"	400	
37. Marbaix	400	"	400	
38. Martelange	400	"	400	
39. Mechelen	400	"	400	
40. Mettet	400	"	400	
41. Nandrin	400	"	400	
42. Nederbrakel	400	"	400	
43. Nil-St-Vincent	400	"	400	
44. Oosterzeele	400	"	400	
45. Oreye.	400	"	400	
46. Overpelt	400	"	400	
47. Paliseul.	400	"	400	
48. Pecq	400	"	400	
49. Pont-de-Sambre.	400	60	460	
50. Rance.	400	"	400	
51. Riempst.	400	"	400	
52. Rochefort.	400	"	400	
A reporter.	20,900	140	21,040	

BUREAUX DE DISTRIBUTION.	TRAITEMENTS		TOTAL.	<i>Observations.</i>
	fixe	personnel et supplémentaire.		
Report	20,900	140	21,040	
53. Santhoven	400	»	400	
54. Somergem	400	»	400	
55. Spy.	400	»	400	
56. Tervueren	400	»	400	
57. Vertryck	400	»	400	
58. Walcourt.	400	»	400	
59. Warneton	400	40	440	
60. Waterloo.	400	»	400	
61. Wellin	400	»	400	
62. Wespelaer	400	»	400	
63. Westerloo	400	»	400	
64. Westwezel	400	»	400	
65. Zele	400	»	400	
66. Zelzaete	400	»	400	
Totaux	26,500	180	26,680	

POSTES. — *État des facteurs attachés aux bureaux de perception.*

NOMS DES BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS par BUREAU.	NOMBRE D'AGENTS par classe à chaque bureau	TRAITEMENT PAR AGENT.	TOTAL PAR CLASSE.	TOTAL PAR BUREAU.	Observations
Aerschot	1	1	300	300	300	
Alost	1	1	400	400	400	
Andennes.	1	1	300	300	300	
Anvers	16	1	1,000	1,000	12,800	
		4	900	3,600		
		5	800	4,000		
		6	700	4,200		
Arlon.	2	2	400	800	800	
Assche	1	1	300	300	300	
Ath.	1	1	500	500	500	
Audenarde	1	1	300	300	300	
Avelghem	1	1	300	300	300	
Bastogne	1	1	300	300	300	
Beaumont	1	1	300	300	300	
Beveren	1	1	300	300	300	
Binche	1	1	400	400	400	
Boom.	1	1	300	300	300	
Bouillon	1	1	300	300	300	
Boussu	1	1	300	300	300	
Braine-le-Comte	1	1	300	300	300	
Bruges	5	5	600	3,000	3,000	
Bruxelles.	37	1	1,300	1,300	31,550	
		1	1,200	1,200		
		10	1,000	10,000		
		11	850	9,350		
		13	700	9,100		
		1	600	600		
A reporter. . . .	75				53,050	

NOMS DES BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS par BUREAU.	NOMBRE D'AGENTS par classe à chaque bureau	TRAITEMENT PAR AGENT.	TOTAL PAR CLASSE.	TOTAL PAR BUREAU.	Observations.
Report	75				53,050	
Charleroy	2	2	600	1,200	1,200	
Châtelet	1	1	300	300	300	
Chimay.	1	1	400	400	400	
Ciney.	1	1	300	300	300	
Courtray	3	1 2	600 500	600 1,000	1,600	
Couvin	1	1	300	300	300	
Deynze.	1	1	300	300	300	
Diest	1	1	400	400	400	
Dinant	1	1	430	430	430	
Dison.	1	1	600	600	600	
Dixmude	1	1	300	300	300	
Dolhain-Limbourg . . .	1	1	300	300	300	
Eecloo	1	1	300	300	300	
Enghien	1	1	300	300	300	
Fayt (le)	1	1	300	300	300	
Fontaine-l'Évêque . . .	1	1	300	300	300	
Furnes	1	1	400	400	400	
Gand.	17	5 5 7	800 700 600	4,000 3,500 4,200	11,700	
Gembloux	1	1	300	300	300	
Genappe	1	1	300	300	300	
Gheel	1	1	300	300	300	
Ghislain (St-)	1	1	300	300	300	
Gosselies	1	1	300	300	300	
Grammont	1	1	300	300	300	
Habay-la-Neuve.	1	1	300	300	300	
A reporter.	119				74,880	

NOMS DES BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS par BUREAU.	NOMBRE D'AGENTS par classe à chaque Bureau	TRAITEMENT PAR AGENT.	TOTAL PAR CLASSE.	TOTAL PAR BUREAU.	Observations.
Report	119				74,880	
Hal.	1	1	400	400	400	
Hannut.	1	1	300	300	300	
Harlebekc	1	1	300	300	300	
Hasselt	1	1	400	400	400	
Herenthals	1	1	300	300	300	
Herve	1	1	300	300	300	
Houffalize	1	1	300	300	300	
Hubert (St-).	1	1	300	300	300	
Huy	1	1	500	500	500	
Issegheem	1	1	300	300	300	
Jemeppe	1	1	300	300	300	
Jodoigne	1	1	300	300	300	
La Roche	1	1	300	300	300	
Lessines	1	1	300	300	300	
Leuze	1	1	300	300	300	
		4	800	3,200		
Liège.	13	4	700	2,800	9,000	
		5	600	3,000		
Lierre	1	1	400	400	400	
Lokeren	1	1	300	300	300	
Louvain	5	5	500	2,500	2,500	
Maeseyck.	1	1	470	470	470	
Malines.	4	4	500	2,000	2,000	
Marche.	1	1	300	300	300	
Mariembourg.	1	1	300	300	300	
Menin	1	1	430	430	430	
		1	700	700		
Mons.	4	3	600	1,800	2,500	
A reporter.	166				97,980	

NOMS DES BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS par BUREAU.	NOMBRE D'AGENTS par classe à chaque bureau	TRAITEMENT PAR AGENT.	TOTAL PAR CLASSE.	TOTAL PAR BUREAU.	Observations.
Report	166				97,980	
Mouscron.	1	1	300	300	300	
Namur	4	4	600	2,400	2,400	
Neufchâteau	1	1	300	300	300	
Nicolas (St-).	2	2	300	600	600	
Nieuport	1	1	300	300	300	
Ninove	1	1	300	300	300	
Nivelles	1	1	300	300	300	
Ostende	3	1 2	640 500	640 1,000	1,640	
Peer	1	1	300	300	300	
Peruwelz	1	1	400	400	400	
Perwez.	1	1	300	300	300	
Philippeville	1	1	300	300	300	
Poperinghe.	1	1	300	300	300	
Puers	1	1	300	300	300	
Quiévrain	1	1	300	300	300	
Renaix	1	1	300	300	300	
Roulers.	1	1	300	300	300	
Soignies	1	1	300	300	300	
Sotteghem	1	1	300	300	300	
Spa.	1	1	300	300	300	
Stavelot	1	1	300	300	300	
Tamise	1	1	300	300	300	
Termonde	2	2	400	800	800	
Thielt	1	1	300	300	300	
Thourout.	1	1	300	300	300	
Thuin	1	1	300	300	300	
Tirlemont	2	2	400	800	800	
A reporter.	201				110,920	

NOMS DES BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS par BUREAU.	NOMBRE D'AGENTS par classe à chaque bureau.	TRAITEMENT PAR AGENT.	TOTAL PAR CLASSE.	TOTAL PAR BUREAU.	Observations.
Report	201				110,920	
Tongres	1	1	300	300	300	
Tournay	4	4	600	2,400	2,400	
Trond (St-)	2	2	300	600	600	
Tubise	1	1	300	300	300	
Turnhout.	1	1	400	400	400	
Verviers	3	3	600	1,800	1,800	
Vielsalm	1	1	300	300	300	
Vilvorde	1	1	500	500	500	
Virton	1	1	300	300	300	
Visé	1	1	300	300	300	
Wacreghem	1	1	300	300	300	
Waremmes	1	1	300	300	300	
Wavre	1	1	300	300	300	
Wervicq	1	1	300	300	300	
Wetteren.	1	1	300	300	300	
Ypres	2	1 1	500 400	500 400	900	
Totaux	224				120,520	

N^o XI.

POSTES. — *État des facteurs ruraux attachés aux perceptions et distributions.*

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
----------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	---

Province d'Anvers.

Anvers.	7	}	600	Hoboken, St Bernard, Hemixem, Aertselaer, Contich.
			600	Berchem, Wilryck.
			600	Edegheem, Contich, Bouchout, Hove, Mortsel.
			600	Wommelghem, Oelegheem, Ranst, Vremde, Borsbeek.
			600	Wyneghem, Schilde, St-Gravenwezel, Schooten, Deurne, Borgerhout.
			600	Merxem, Eeckeren.
			600	Austruweel, Lillo, Wilmarsdonck, Eeckeren.
Braeschaet.	2	}	550	St-Job-in-t'-Goor.
			550	Capellen, Stabroek, Berendrecht, Santvliet, Putte.
Westwezel.	2	}	600	Loenhout-Brecht.
			600	Calmpthout-Esschen.
Gheel.	2	}	650	Meerhout, Olmen, Baelen, Moll.
			150	Moll.
Herenthals.	3	}	600	Lichtaert, Casterlé, Thielen.
			550	Poederlé, Lille, Vorselaer.
			550	Grobbendonck, Bouwel, Herenthout.
Boom	1		600	Niel, Schelle, Reeth, Waerloos, Rumpst.
Lierre	1		600	Kessel, Nylen, Bevel, Gestel, Berlaer.
Heyst-op-den-Bergh.	2	}	600	Beersel, Putte, Schrick, Boisshot.
			400	Iteghem, Wiekevorst.
	20		11,200	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	20	11,200	
		600	Hombœck, Leest, Heffen, Heyndonck, Bruyne, Cruys- brugge.
Malines	3	300	Bonheyden, Reymenam.
		700	Blaesveld, Thisselt, Willebroeck.
Duffel	1	600	Waelhem, Wavre-St-Catherine, Wavre-Notre-Dame.
		600	Hingene, Bornhem, Weert, Mariakerke, St-Amands, Oppuers.
Puers	2	600	Ruysbroeck, Breendonck, Lippeloo, Liezele.
		600	Arendonck, Postel.
		600	Rethy, Desschel.
		600	Merxplas, Ryckevorsel, Beersc.
Turnhout	7	600	Vosselaer, Vlimmeren, Wechel-der-Zanden, Gierle.
		600	Wortel, Hoogstraeten.
		600	Minderhout, Meir-Meerle.
		600	Raevels, Weelde, Poppel, Bar-le-Duc.
Santhoven	2	600	Zoersel, Oostmalle, Westmalle, St-Antoine, Halle.
		600	Pulderbosch, Pulle, Viersel, Emblehem, Broecchem, Massenhoven.
		600	Zoerle-Parwys, Hulsthout, Morckhoven.
Westerloo	4	600	Tongerloo, Oevel, Oolen, Norderwyk.
		550	Westmeerbeek, Houtvenne, Herselt.
		550	Vaerendonck, Veerle, Vorst, Eynthout.
Total.	39	22,300	

Province de Brabant.

Bruxelles	16	700	Forêt, Linkebeke, Beersc, Droogenbosch, Ruys- broeck, Forêt.
		700	Ixelles, Watermael-Boitsfort, Auverghem.
A reporter . .	16	1,400	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHACUN FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	16	1,400	
		700	Ixelles (banlieue).
		700	Etterbeek id.
		700	St-Josse-ten-Noode id.
		700	Schaerbeek id.
		700	Laeken id.
		700	Molenbeek-St-Jean id.
		700	Anderlecht id.
Bruxelles (suite) . .		700	Partie de St-Josse-ten-Noode et partie de Scharbeek.
		700	Schaerbeek, Ever, Woluwe-St-Lambert, St-Pierre.
		700	Dilbeek, Itterbeek.
		700	Laeken, Bever, Nederheembeek.
		700	Jette, Wemmel, Relegghem, Zellick, Grand-Bigard, Berchem, Ste-Agathe.
		400	Bodeghem-St-Marie, Wambeek, Borghet-Lombeek, Strythem, Schepdael.
		400	Lennick-St-Martin, Lennick-St-Quentin, Coyck, Lombeek-N.-D., Schepdael.
		600	Capelle-St-Ulric, Beckerseel, Cobbeeghem, Hamme, Brussegghem, Molhem.
Assche.	3	500	Mazenseel, Opwyck, Merchtem.
		500	Esschene, Hekelghem, Teralphene, Lombeek-St-Catherine, Ternath.
		550	Sterrebeek, Nosseghem, Saventhem, Woluwe-St-Étienne, Crainhem, Wisembeek.
Tervueren	2	300	Duysbourg, Lombeek, Vossem.
		600	Braine-l'Alleud, Ophain, Wauthier-Braine.
Waterloo	2	600	Ohain, Chapelle-St-Lambert, Lasne, Coulture-St-Germain, Maransart, Plancenoit.
		500	Montaigu, Messelbrouck, Testelt, Siehem.
		400	Webbecom, Cortenaeken, Waenrode.
Diest	4	400	Caggevinne-Assent, Becquevoort, Molenbeek.
		250	Schaffen, Deurne.
A reporter . .	27	15,800	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	27	15,800	
Aerschot.	2	600	Betecom, Tremeloo, Bael, Begeynendyck.
		600	Rillaer, Thielt-N.-D., Thielt-St-Martin, Hauwaert, Nicuwrhode, Celrode.
Genappe.	2	600	Ways, Thy, Bousval, Baisy, Houtain-le-Mont, Houtain-le-Val, Loupoigne.
		150	Vieux-Genappe, Glabais.
Marbais.	1	600	Sart-Dame-Avelines, Villers-la-Ville, Mellery, Gentiannes-St-Géry, Tilly.
		600	Pepinghen, Beringhen, Castre, Oetinghen, Leerbecq, Elinghen.
		600	Leeuw-St-Pierre, Vloesembeeck, Gacsbeeck, Berchem-St-Laurent, Audenaeken.
Hal	5	600	Brages, Bogaerden, Haute-Croix, Herffelingen, Bellinghen.
		400	Buyssinghen, Eysinghen, Huysinghen, Tourneppe.
		150	Lembeek.
Tubize.	2	600	Saintes, Bierghes, Quenast, Rebecq, La Genette.
		600	Clabecq, Braine-le-Château, Oisquercq, Samme, Verginal.
		600	St-Marie-Geest, St-Jean-Geest, Piétrain, Noduwez, Linsmeau, Orp-le-Grand, Marilles.
		600	Enines, Jauche, Jandrin, Jandrenouille, Folx-lez-Caves, Autre-Eglise, Huppaye.
Jodoigne	4	600	Jodoigne-la-Souveraine, Jauchelette, Glimes, Opprebais, Incourt, Dongelberg.
		600	Lathuy, Roux-Miroir, Piétrebais, Chapelle-St-Laurent, Melin, St-Remy-Geest.
		600	Rotselaer, Werchter.
		600	Herent, Thildonck, Byssem, Velthem, Wixele.
		600	Meerbeek, Everbergh, Cortenbergh, Erps, Querbs.
		600	Berthem, Leefdael, Neeryssche, Corbeek-Dyle.
		600	Heverlé, Vieux-Heverlé, Weert-St-George, Vaelbeek.
		600	Blanden, Bierbeek, Opvelp, Neervelp.
A reporter . . .	53	27,900	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	53	27,900	
		600	Corbeek-Loo, Lovenjoul, Boutersem, Pellenberg.
		600	Lubbeek, Winghe-St-George.
Louvain (<i>suite</i>). . .		600	Loo-Kessel, Holsbeek, Rhode-St-Pierre, Cortryck-Dudzel, Linden.
		300	Wilzele, Wygmael, Wesemael.
<i>Wespelaar</i>	2	600	Haegt, Keerbergen, Muysen, Hever, Boortmeerbeek.
		600	Campenhout, Bergh, Nederockerzeel, Bucken.
Nivelles	2	600	Ittre, Haut-Ittre, Bois-Seigneur-Isaac, Lillois, Witterzée, Baulers, Thines.
		600	Petit-Rœulx-lez-Nivelles, Arquennes, Feluy, Bornival, Monstreux.
		600	Penthy, Melsbroek, Steen-Ockerzeel, Humelghem, Dieghem, Haeren, Machelen.
Vilvorde	4	550	Eppeghem, Sempst, Weerdt, Ellewyt, Perck.
		550	Grimberghe, Meysse, Beyghem, Humbeek.
		240	Wolverthem.
		600	Zetud-Lnmay, Opheydissem, Neerheydissem, Gosson-court.
		600	Wommersom, Melckwezer, Orsmael, Gussenhoven, Esmael, Haekendover.
		600	Hautem-St-Marguerite, Oplinter, Neerlinter, Hoel-den, Kersbeek.
Tirlemont	7	600	Rausbeek, Glabbeek, Cappellen, Meensel, Attenrode, Wever, Vissenaeken-St-Martin.
		600	Cumptich, Willebringen, Meldert, l'Ecluse, Hougaerden, Oerbeek.
		500	Budingen, Geet-Betz, Rummen, Graesen.
		350	Heelenbosch, Dormael, Halle, Boyenhoven, Léau.
		600	Doiceau-Grez-Biez, Longueville, Boulez, Dion-le-Mont, Dion-le-Val.
Wavre	4	550	Bierges, Rixensart, Genval, la Hulpe, Rosières.
		550	Ottenbourg, Nethen, Gottechain, Archennes.
		550	Limal, Limelette, Ottignies Mousty-Ceroux.
A reporter . .	72	40,440	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	72	40,440	
<i>Isque</i>	1	580	Hoylaert, N.-D.-au-Bois, Huldemberghe, Rhode-Ste-Agathe.
<i>Nil-St-Vincent</i> . .	2	600	Mont-St-Guibert, Court-St-Etienne, Hovillers, Villeroux, Cortil-Noirmont, Chastre, Blannout.
<i>Capelle-au-Bois</i> . .	1	600	Nil-St-Martin, Corbaix, Corroy-le-Grand, Gestoux-Chaumont.
<i>Vertryck</i>	2	400	Ramsdonck, Londerzeel, Malderen, Steenhuffel, Rossum, Muyseghem.
		400	Bauvechain, Tourinnes, Nodcbais, Hamme-Mille.
		400	Borsbeek, Neerbutsel, Kerkom, Bincom.
		600	Noville-sur-Mehaine, Grand-Rosière, Hottomont, Ramillies-Offus, Geest-Gerompont, Petite-Rosière.
<i>Perwez</i>	3	600	Malèves, Wastinnes, Thorembais-lez-Beguines, Mont-St-André.
		600	Thorembais-St-Trond, Orbais, Thourinne-lez-Ourdous, St-Paul-Walhain, Sart-lez-Walhain.
Total	81	45,420	

Province de la Flandre occidentale.

		600	St-Pierre-sur-la-Digue, Zuyenkerke, Wenduine, Nieuw-munster, Meetkerke.
		600	Dudzele, Lisseweghe, Blankenberghe, Uytkerke.
		600	Ste-Croix, Syssele, Moerkerke, Damme.
		600	Rams-Capelle, Heyst, Knoeke, West-Capelle.
<i>Bruges</i>	10	600	Coolkerke, Oostkerke, Houcke, Lapschuere.
		600	Oedelem, Beernem, St-Georges.
		600	Oostkamp, Assebroucke, St-Michel.
		600	Zedelghem, Snelleghem, Zerkeghem, Jabbeke.
		600	Houttave, Stalhille, Varssenaere, St-André.
		600	Lophem, Ruddervoorde, Wardamme.
<i>Thourout</i>	2	600	Lichtervelde, Cortemarcq, Handzaeme.
		600	Couckelaere, Ichteghem, Aertryke.
A reporter . .	12	7,200	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	12	7,200	
Mennin	1	600	Dadizeele, Ledeghem, Moerzele, Wewelghem.
Mouscron	3	600	Luingne, Herscaux, Dottignies, Espierres, Coyghem.
		400	Reekem, Lauwe.
		400	Mouscron.
Wervicq.	1	575	Comines, Houthem, Hollebcke, Zandvoorde, Gheluwe.
Ostende	2	600	Steene, Leffinghe, Wilskerke, Middelkerke, Maria-kerke.
		575	Zandvoorde, Clemskerke, Vlisseghe, Breedene.
Ghistelles	2	575	Zevcote, St-Pierre-Cappelle, Zande, Moere, Eerneghem.
		575	Westkerke, Roxem, Bekeghem, Ettelghem, Oudenbourg, Snaeskerke.
Courtray.	3	600	Cuerne, Heule, Gulleghe, Rolleghe-Capelle, Wynkel-St-Eloy, Lendeledede.
		575	Sweveghem, Ooteghe, Ingoyghem, Vichte.
		550	Belleghe, Rolleghe, Aelbeke, Marcke, Bisseghe.
Avelghem	2	600	Escanaffle, Autryve, Bossut, Helchin, St-Genois, Moer, Heestert.
		600	Kerckhove, Caüter, Ghyselbrechteghem, Anseghem, Tieghem.
Waereghem	1	525	Vive-St-Eloy, Vive-St-Bavon, Wielsbeke, Oyghem, Des-selghem.
		575	Caeskerke, Oostkerke, Stuyvekenskerke, Oude-Capelle, Nieuw-Capelle, St-Jacques-Capelle.
Dixmude	4	550	Vladsloo, Beerst, Keyem, Leke.
		550	Eessene, Zarren, Werken, Bovekerke.
		500	Wouwen, Mercken, Clercken.
		600	Bulscamp, Houthem, Leyzele, Isenberghe, Vinckem, Wulveringhem.
Furnes	5	600	Hofstaede, Loo, St-Ricquiers, Alveringhem, Oeren.
		550	Pollinckhove, Stavele, Rousbrugge, Beveren, Ghyverinckhove.
A reporter . .	36	19,475	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHACQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	36	19,375	
Furnes (<i>suite</i>) . . .		550	Steenkerke, Ave-Capelle, Zoutenaye, Eggewaerts-Capelle, Lampernisse.
		525	Coxyde, Adinkerke, Moeres.
Nieuport.	2	600	Ramscapelle, Pervyse, Boitshoucke, Wulpen, Oostduynkerke.
		600	Lombardzyde, Westende, Slype, Schoore, Mannekensvove, St-George.
Poperinghe	1	600	Watou, Hacrिंगhe, Proven.
		600	Beveren, Gits, Hoogledde, Staeden.
Roulers	3	575	Oost-Nieuwkerke, West-Roosebeke, Plasschendaede, Moorslede.
		400	Rumbeke, Ouckene.
Iseghem	1	525	Ingelmunster, Emelghem, Cachten.
		550	Pitthem, Coolscamp, Ardoye.
		550	Wynghene, Swevezeede, Eeghem.
Thielt	5	550	Wacken, Markeghem, Denterghem.
		500	Meulebeke, Oost-Roosebeke.
		525	Rayselede, Caneghem, Aerzeede.
Harlebeke	1	550	Deerlyck, Beveren, Bavichhove, Hulste.
		600	Brielen, Elverdinghe, Vlaemertinghe, Reninghelst.
		600	Woesten, Oostvleteren, Westvleteren, Crombeke.
		600	Dickebusch, Dranoutre, Locre, Westoutre.
Ypres	7	600	Voormezeede, Wytschaete, Meessen, Wulverghem, Kemmel.
		600	Zillebeke, Geluvelt, Becelaere, Zonnebeke. ¹
		600	Boesinghe, Bixschote, Langhemarck, St-Jean.
		600	Zuydschote, Reninghe, Noordschote.
Warneton	2	400	Neuve-Eglise.
		125	Bas-Warneton,
Total	58	32,400	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
----------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	---

Province de la Flandre orientale.

Gand	7	600	Wondelghem, Evelghem, Sleydinghe.
		600	Tronchiennes-Baarle, Landeghem, Merendré, Vlinderhaute, Mariakerke.
		600	Destelberghen, Bierveld, Zevenceeken, Loochristy.
		600	Gendbrugge, Ledeberg, Melle, Gontrode, Meirelbeke.
		600	Oost-Akker, Desteldonck, Saffelaere.
		600	Afsnie, Laethem-Ste-Marie, Deurle, Westrem-St-Denis, Secvergem, Zwynaerde.
Sotteghem	3	600	La banlieue.
		600	Godveerdeghem, Erweteghem, Audenhove, Ste-Marie, Goorix-Audenhoven, Strypen, Velsicque, Ruddershove, Hundelen, Eléne.
		550	Leeuwerghem, Hilleghem, Oombergen, Bostbeke, Resseghem, Grootenberg.
		400	Herzeele, Woubrechtghem. Essche-St-Liévin.
Oosterzeele	3	600	Scheldewindeke, Baeygem, Dilkelvenne, Gavre, Semmerzaeke, Vurste, Munte.
		500	Baeleghem, Hautem, St-Liévin, Letterhautem, Vherzeele, Baveghem.
		500	Gysenzeele, Landscauter, Moortzeele, Bottelaere, Schelderode, Melzen.
Zelzaete	2	600	Assenede, Oost-Eccloo, Ertvelde, Claysen.
		600	Overslag, Wachtebeke, Mendonck, Wynkel.
Wetteren	3	600	Chercamp, Oordeghem, Westrem, Massenien.
		550	Calcken, Laerne, Heusden.
		500	Schellebelle, Wichelen, Schoonaerde.
Alost	5	600	Hofstade, Gysseghem, Lede, Wanseele, Smetlede, Impe.
		600	Erpe, Erondeghem, Otterghem, Vleeken, Zonneghem, Burst, Brantbrugge.
		500	Nieuwerkerken, Meire, Aughem, Elderghem, Kercken.
		500	Erembodeghem, Denderleeuw, Welle, Haeltert.
		500	Herdersem, Moersel. Baerdeghem, Meldert.
A reporter . .	23	12,900	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	23	12,900	
		575	Leupegghem, Melden, Kerkhem, Schoorisse Marke, Etichove, Edelaere.
		550	Bevere, Moereghem, Peteghem, Elsegghem, Wortegghem, Oyeke.
		550	Eyne, Huerne, Synghem, Asper, Mullen.
Audenarde	6	550	Ecuame, Maeter, Boucle-St-Denis, Munckzwalm, Rooborst, Boucle-St-Blaise.
		550	Nedercecuame, Welden, Nederzwalm, Hermelghem, Meylegghem, Berlegghem, Dickele, Paulaetem, Lacthem Ste-Marie.
		550	Volkeghem, Hoorebeke-St-Marie, Hoorebeke-St-Corneil, Roorebeke, Michelbeke, Elst, Segelsen.
		600	Vracene, Moerdonck, Kieldrecht, Verrebroek.
Beveren	3	600	Calloo, Doel.
		600	Melsele, Zyndrecht, Burcht, Haesdonck.
		550	Zeveren, Vynekt, Pouques, Lootenhulle, Poesele, Meyghem.
		550	Bachte, Maria-Lerne, Lerne-St-Martin, Vosselaere, Nevele.
Deynze	5	500	Petegghem, Machelen, Olsene, Zutte.
		450	Gotthem, Grammene, Wouterghem.
		450	Astene, Nazareth, Eecke.
Cruyshautem	1	500	Nokere, Wannegghem-Lede, Huysse, Auwegghem.
Aeltre	1	500	Knesselaere.
		575	Ermo-St-Jean, Ste-Marguerite, Waterland, Watervliet.
Eecloo	3	550	Capryke, Waterdyk, Bassevelde, Bouchaute, Lembeke.
		500	St-Laurent, Adeghem.
Maldegghem	1	500	Middelbourg.
		550	Onkerzele, Grimmingen, Nieuwenhoven, Waerbeke, Gannerage, Viane, Moerbeke.
Grammont	3	550	Nederboulaere, Schendelbeke, Ideghem, Smeerhebbe, Vloersegghem, Steenhuyse, Ophasselt.
		400	Overboulaere, Sarlardinghen, Goefferdighen, Deftinge, Hemelveerdeghem.
A reporter . .	46	25,150	

INDICATION DES BUREAUX.	NOBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	46	25,150	
Nederbrakel	1	550	Lierde-Stc-Marie, Lierde-St-Martin, Paricke, Opbrakel.
Lokeren	2	600	Daekenam, Exaerde, Moerbeke, Kociwacht.
		450	Sinay, Beleele.
Renaix	2	550	Russignies, Aumougies, Arrois, Ruyen.
		500	Quaremont, Berchem, Sulsique, Nukerke.
St-Nicolas	2	600	Nieukerke, St-Gillis, Clinge.
		550	St-Paul, Kemseke, Stékene.
		600	St-Gillis près Termonde, Baesrode, Opdorp, Buggen- hout.
Termonde	3	500	Moerzeke, Grimbergen, Appels.
		500	Denderbelle, Lebbeke, Wieze, Mespelaere, Audeghem.
Tauise	2	600	Ruppelmonde, Bazele, Cruybeke.
		500	Thielrode, Elverseele.
		550	Denderhoutem, Idderghem, Liedekerke, Okegem, Pamele.
Ninove	3	500	Oulhe, Nederhasselt, Aspelaere, St-Antelinkx, Voorde, Appelterre.
		500	Meerbeke, Neyghem, Liefferinge, Denderwindeke, Santbergen, Pollaere.
Zele	2	550	Berlaere, Uytbergen, Overmeire.
		300	Zele.
Hamme	1	600	Waesmunster.
		550	Hansbeke, Bellem.
Somergem	3	550	Ronsel, Ursel, Oostwynkel.
		500	Waeschoot, Lovendeghem.
Total	67	36,250	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHACUN FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
----------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------	---

Province de Hainaut.

Mons	6	{	600	Jemappes, deux fois par jour.
			600	Cuesmes, Franneries, Eugies.
			600	Nimy, Ghlin, Maisières, Casteau.
			600	Havré, Villers-sur-Haine, Cottignies, St-Denis, Obourg.
			600	Hyon, Spiennes, Harmignies, Villereille-le-Sec, Villers-St-Ghislain, St-Symphorien.
Dour	2	{	600	Ciply, Asquillies, Noirechain, Genly, Bougnies, Harvengt, Nouvelles, Mervin.
			350	Élouges, Wiheries, Athis, Fayt-le-Franc, Erquennes, Blangies.
Givry	2	{	400	Dour.
			600	Havay, Quevy-le-Grand, Quevy-le-Petit, Aulnois, Goe-gnies-Chaussée.
Lens.	3	{	200	Sars-la-Bruyère, Blaregnies.
			600	Montignies-lez-Lens, Cambron-St-Vincent, Lombize, Fouleng, Gages, Cambron-Casteaux.
			600	Bauffe, Ladeuze, Hussignies, Grossage, Neufmaison.
St-Ghislain.	2	{	600	Erbaut, Herchies, Erbisœul, Jurbise, Masnuy St-Jean, Masnuy St-Pierre.
			500	Hautrage, Villerot, Sirault, Baudour.
			600	Wasmuel, Quaregnon, Paturage.
Tournay.	9	{	600	Hornu, Wasmes, Warquignies.
			600	Vaulx, Peronnes, Laplaigne, Maubray, Fontenoy.
			600	Ramecroix-Gaurain, Havinnes, Beclers, Thimougies, Quartes.
			600	Froyennes, Orcq, Marquain, Hertain, Lamain, Esplechin, Froidmont.
			600	Rumes, Taintignies, Guignies, Wez, Velvain, Willemeau, Ere.
			600	St-Maur, Ludain, Howardries, Bleharics, Rongy, Hollain, Jollain, Merlin, Bruyelles.
A reporter . .	25	{	600	Vaulx, Péronnes, Laplaigne, Maubray, Fontenoy, Gaurain-Ramecroix.
			12,450	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	25	12,450	
		600	Kain, Mont-St-Aubert, Mourcourt, Melles, Rumillies, Warchin.
		600	Velaines, Popuelles, Quartes, Thimougies, Beclers, Havinnes.
Tournay (suite) . . .		400	Chercq, Calonnes, Antoing.
		600	Bailleul, Templeuve, Blandain, Ramignies-Chin, Esquelmes.
Pecq	3	600	Warcoing-St-Léger, Eyregnies, Estaimpuis, Leers-Nord, Nechin, Estaimbourg.
		600	Herinnes, Pottes, Celles, Obigies.
		600	Brugelette, Chièvres, Tongre-St-Martin, Tongre N.-D., Villers-N.-D., Irchonwelz.
Ath	3	600	Lanquesaint, Isières, Rebaix, Bouvignies, Mainvault, Hautaing, Ligne, Villers-St-Amand.
		600	Meslin-l'Évêque, Ghislenghien, Hellebecq, Gibecq, Gondregnies, Mevregnies, Attre, Arbre, Maffles.
		600	Leval-Chaudeville, Barbançon, Vergnies, Espion, Bos-sut-lez-Walcourt.
Beaumont.	2	600	Thirimont, Beaumont, Leugnies, Grand-Rieux, Ren-lies, Solre-St-Géry.
		480	Montbliard, Froid-Chapelle.
Raise	2	300	Sivry.
		600	Merbes-le-Château, Peissant, Faurœulx, Croix-lez-Rou-veroy, Rouvroy, Grandreng, Erquelinnes.
Solre-sur-Sambre. . .	2	600	Solre-sur-Sambre, Hautes-Wiheries, La Buissière, Fon-taine, Walmont, Montignies-St-Christophe, Bersil-lies.
		600	St-Vaast, Trivières, Strepy, Thieu, Boussoit, Maurage.
		550	Battignies, Mont-St-Aldegonde, Leval Trahegnies, Erpi-nois, Burrinne.
Binche	4	500	Peronnes, Haine-St-Paul, Haine-St-Pierre, Morlanwelz.
		500	Veillereille-lez-Brayeux, Haulchin, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Bray.
A reporter	41	22,980	

INDICATION DES BUREAUX.	NOBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	41	22,980	
		600	Seneffe, Feluy, Arquennes, Petit Rœulx, retour par Seneffe.
Fayt	3	500	Fayt (une partie), Houdeng Gougnies, Houdeng-Aime- ries, Familleureux, Bois-d'Ilaine.
		500	Fayt (2 ^e partie), Bellecourt, La Hestre, Chapelle-lez- Herlamont, Trazegnies, Gouy-le-Piéton.
Braine le Comte . .	2	600	Écaussinnes d'Enghien, Écaussinnes-Lalaing, Marche-lez- Écaussinnes, Hennipont.
		550	Ronquieres, Hennuyères, Steenkerque, Petit-Rœulx lez-Braine.
Boussu	1	600	Hainin, Thulin, Monticœul, Hensies, Pommerœul, Ville-Pommerœul.
Châtelet	2	600	Chatelneau, Farciennes, Pont-de-Loup, Aiseau, Presles.
		600	Bouffoulx, Loveival, Acoz, Joncret, Gerpinnes, Vil- lets-Potteries, Gougnies.
		600	Marcinelle, Couillet, Montignies-sur-Sambre.
		600	Gilly, Lodelinsart, Dampremy.
		600	Marcinelle, Couillet, Montignies-sur-Sambre.
Charleroy	6	600	Gilly, Lodelinsart, Dampremy.
		600	Marchiennes au-Pont, Monceau-sur-Sambre, Mont-sur- Sambre.
		360	Marchiennes au-Pont, Monceau-sur-Sambre, Mont-sur- Sambre.
Fleurus	2	525	St-Amand, Wagnelée, Brye, Boignée.
		400	Wanfercée, Baulet, Lambusart, Waugenies.
Fontaine-l'Évêque .	2	600	Leernes, Landelies, Montignies-lez-Tilleul, Jamioulx.
		600	Anderlues, Carnières, Piéton, Forchies-les-Marches.
		600	Vaux, Lompret, Robechies, Bailhèvre.
		600	Salles, Macon, Momignies, Bauwelz, Monceau-Im- brechies.
Chimay	4	500	Forges, Bourlers, Baileux.
		500	St-Remy, Villers la Tour, Seloignes.
A reporter . .	63	25,215	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	63	35,215	
Enghien	2	500	Petit-Enghien, Hérimmes, Tollenbeck, St-Pierre-Capelle.
		500	Bassilly, Selly, Hoves.
Gosselies	3	600	Thiméon, Viesville, Liberehies, Rèves, Buzet, Obaix, Pont-à-Celles, Luttre.
		600	Jumet, Roux, Souvret, Courcelles, Frasnes.
		550	Ransart, Heppignies, Wayaux, Mellet, Villers Perwins.
Lessines	4	600	Les deux Aeren, Bièvene, Bois-de-Lessines, Ollignies.
		500	Wannebecq, la Hamaide, Oudeghien, Ostiches, Papignies.
		600	Wodecq, Ellezelles, Flobecq, Ogy.
		400	Ghoy, Everbecq.
Leuze	3	600	Chapelle-à-Wattines, Grandmetz, Buissenal, Moustier, Harquegnies, Montroël-au-Bois, Herquegies, Thieulain.
		600	Pipaix, Baugnies, Vezon, Bary, Maulde, Gallaix.
		600	Capelle-à-Oie, Moulbaix, Blicquy, Aubechies, Ellignies-Ste-Anne, Tourbes, Willaupuis.
Frasnes	2	600	Popuelles, Vilaines, Forest, Cordes, Anvaing, Ellignies-lez-Frasnes.
		600	St-Sauveur, Dergneau, Wattripont, Anserœul Arc-Ainières.
Péruwelz	4	600	Baséles, Wadelincourt, Remegnies, Thamaide, Bury, Roucourt.
		550	Blaton, Grand'Glise, Harchies, Bernisart, retour par Bon-Secours.
		500	Wiers, Callenelle, Brasmenil, Wasmes-Briffouil, Braffe.
		500	Quevaucamps, Belleil, Stambruges, retour par Blaton.
Soignies	3	600	Horrués, Thorecourt, Lombise, chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Neufvilles.
		600	Rœulx, Mignault, Naast.
		420	Rœulx, Gottignies.
A reporter . .	84	46,835	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	84	46,835	
Thuin.	3	500	Lobbès, Mont-Ste-Geneviève, Biesme-les-Happart, Merbes-Ste-Marie, Sars-la-Buissière.
		500	Thuillies, Donstiennes, Strée, Leersforsteau, Biercée, Ragnée.
		500	Gozée, Marbais, Ham-sur-Heure, Nalinnes, Cour-sur-Heure, Biesmes.
Quiévrain	1	600	Marchipont, Angre, Angreau, Raisin, Autrippe, Onnezies, Montignies-sur-Roc, Audregnies, Baiseux.
Total	88	48,935	

Province de Liège.

Liège	8	600	Vivegnis, Hermée, Millemorte.
		600	Vottem, Rocour, Voroux-lez-Liers, Liers, Villers-St-Siméon, Lantin.
		600	Ans, Alleur, Loncin, Grâce, Montegnée, St-Nicolas.
		600	Grivegnée, Chênée, Vaux sous-Chèvremont.
		600	Beyne-Heusay, Fléron, Retinne, Queue-du-Bois, Parfondvaux, Saive, Bellaire.
		600	Jupille, Wandre, Cheratte, Housse.
		600	Slins, Feix-Slins, Glons, Paifve, Wehogne, Othée, Xhendremal, Juprelle.
		600	Herstal.
Jemeppe.	5	600	Ougrée, Angleur, Tilleur.
		600	Flemalle-Grande, Flemalle-Haute, Chokier, Engis, les Awans, Glexhe.
		600	Yvot-Ramet, Rimièr-Rotheux, Plainevaux, Boncelles.
		600	Mons, Voroux, Goreux, Roloux, Horion-Hozémont.
Chaudfontaine . . .	3	600	Hollogne-aux-Pierres, Bierset, Awans, Hognoul, Fozz, Velroux.
		600	Embourg, Tilf, Esneux.
		600	Beaufays, Gomzée, Louveigneur, Sprimont.
		600	Romsée, Magnée, Foret, Nessonvaux, Fraipont.
A reporter . .	16	9,600	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	16	9,600	
Visé	4	600	Moulant, Fouron-le-Comte, Fouron-St-Martin, Fouron-St-Pierre, Warsage, Berneau.
		600	Lixhe, Harcourt, Hautain-St-Siméon, Heure-le-Romain, Oupeye, Hermalle-sous-Argenteau.
		600	Richelle, St-Remy, St-André, Julemont, Mortier, Trembleur, Argenteau.
		500	Feneur, Daelhem, Mortreux, Neuf-Château, Bombaye.
Verviers	3	600	Stembert, Jalhay, Polleur.
		600	Hodimont, Lambermont, Wegnez, Cornesse.
		550	Ensival, Theux.
Dolhain-Limbourg .	2	600	Bilstain, Welkenraedt, Baelen, Membach, Goé.
		400	Dolhain-Limbourg.
Herve	3	600	Bolland, Melin, Cerexhe, Heuzeux, Tignée, Evegnée, Micheroux, Ayeneux, Soumagne.
		600	Charneux, Aubel, Clermont, Thimister.
		400	Battice.
Dison	2	600	Petit-Rechain, Grand-Rechain, Soiron, Olne, Xhendelesse.
		200	Andrimont.
Henri-Chapelle. . .	2	600	Hombourg, Teuven, Sippenaeken.
		500	Montzen, Moresnet, Gemenich.
Huy	6	600	Antheit, Vinalmont, Fumal, Marneffe, Hucorgne, Moha.
		600	Bas-Oha, Couthuin, Héron, Landenne, Seilles, Reppe.
		600	Pailhe, Vyle, Marchin, Ben-Ahin.
		600	Modave, Clavière, Ocquier, Borsut-Bois, les Avins.
		600	Lavoir, Waret-l'Évêque, Hannèche, Burdinne, Lamontzée, Vissoul, Oteppe.
		550	Tihange, Neuville-sous-Huy, Outrelouxhe, Strée, Vierset.
A reporter . .	38	21,700	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	38	21,700	
		600	Flône, Baudegnée, Vorlaine, Seraing-le-Château, St-Georges.
Amay	3	600	Fisc-Fontaine, Chapon-Seraing, Aineffe, Borlez, Waleffe-St-Georges, Waleffe-St-Pierre.
		600	Ampsin, Villers-le-Bouillet, Vaux, Vieux-Waleffe, Wamant.
		600	Fraiture, Ellemelle, Ouffet, Warzée, Seny.
		600	Tavier, Hody, Anthinnes, Poulseur, Villers-aux-Tours.
Nandrin	4	600	St-Severin, Ehen, Neuville-en-Condroz, Clermont, Hermalle-sous-Huy, Ombrette, Yermée, Fraineux.
		600	Villers-le Temple, Abée, Ramelot, Linchet, Terwagne, Soheit.
Spa	2	550	Sart, Francorchamps.
		550	La Reid, Dessegne, Creppe.
		600	Harzé, Ermonheid, Werbomont, Chevron, Lorcé.
Aywaille	4	600	Xhoris, Filot, Vieuville, Ferrières.
		600	Comblain-au-Pont, Fairon, Hamoir.
		150	Aywaille.
		600	La Gleize, Stoumont, Rahier.
Stavelot	3	600	Wanne, Fosse, Basse-Bodeux.
		600	Lierneux, Bras.
		600	Bettincourt, Oley, Lantremange, Hodeige, Lamine, Pousset, Bleret.
Waremmé	4	600	Remicourt, Momalle, Fréloux, Fixhe-au-Haut-Clocher, Noville, Jeneffe.
		600	Bovenistier, Lemont, Donceel, Haneffe, Viemme, Celles, Hollogne-sur-Geer.
		600	Grand-Axhe, Omal, Ligny, Darion, Geer, Boelhe, Greenwich, Rosoux, Berlot.
Hannut	4	600	Poucet, Tragnée, Gras-Avernas, Avernas-le-Baudoin, Bertrée, Grand-Hallet, Petit-Hallet, Wanzin.
		600	Lens-St-Remy, Lens-St-Servais, Tourinne la-Chaussée, Gallais, Latinne, Braive, Villers-le-Peuplier.
A reporter . .	62	34,250	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR FACTEUR.
Report	62	34,350	
Hannut (<i>suite</i>) . . .		550	Avenne, Ville-en-Hesbaye, Ciplet, Acoisse, Avin, Moxhe.
		550	Crechem, Ambresin, Meffe, Waseiges, Meerdorp, Thisnes.
Oreye	1	600	Grandville, Bergilez, Lons-sur-Geer, Fise-le-Marsal, Kemexhe, Villers-l'Evêque, Odeur, Crisnée, Thys.
Landen	2	600	Attenhoven, Rumsdorp, Neerlanden, Neerhespen, Overhespen, Elixem, Wanghe, Laer, Neerwinden, Overwinden.
		550	Walsbetz, Wezeren, Hautain-l'Evêque, Wamont, Lincent, Pellaines, Raccourt.
Total	65	37,200	

Province de Limbourg.

		600	Diepenbeek, Genck.
		600	Zonhoven, Zolder.
Hasselt	5	600	Curange, Kermpt, Spalbeek, Berbroek, Weyer, Stevoort.
		600	Houthaelen, Helechteren, Ingelhoeve.
		300	Wimmertingen, Alken, Herck-St-Lambert.
Herck-la-Ville . . .	2	600	Schuelen, Lummen, Meldert, Linckhout.
		300	Donck, Haelen, Zeelhem.
Beeringen	2	540	Paal, Tessenderloo, Quaedmehelen, Oostham.
		360	Beverloo, Coursel, Heusden.
Maaseyck	2	540	Ophoven, Kessenich, Kinroy.
		500	Eelen, Rothem, Dilsen.
		600	Asch, Opglabeeck, Niel près d'Asch.
Mechelen	4	600	Vucht, Leuth, Meeswyck, Stockheim, Lanklaer.
		540	Boorsheim, Uykhoven, Reckheim, Neerharen.
		200	Opgrimby, Suttendael.
A reporter . .	15	7,480	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	15	7,480	
		600	Nederheim, Freeren, Fleur-le-Tiex, Russon, Herstappe, Lowaige, Coninckxheim.
		600	Pirange, Widoye, Vechmael, Otrange.
		600	Overrepen, Guygoven, Cortessem, Wintershoven, Vliermael, Hern-St-Hubert, Neerrepen.
Tongres	5	600	Henis, Rixingen, S'Heeren - Elderen, Membruggen, Petit-Spanwen, Grand-Spanwen, Herderen, Genoels-Elderen, Berg-sous-Tongres.
		600	Malle, Sluze, Roelenge, Bassenge, Fall-Mheer, Millen.
		500	Martenslinde, Hoesselt, Werna, Schalkhoven, Rommershoven, Beverst.
Bilsen	2	300	Munsterbilsen, Waltwilder, Hoelbeck, Eygenbilsen.
		600	Brouckhom, Gossencourt, Horpmael, Hex, Bommerhoven, Grandlooz, Jesseren, Gors-op-Leeuw, Kerniel.
		600	Hendrieken, Voordt, Mettecoven, Petit-Jamine, Marlinne, Roelenge, Basheers, Opheers, Heers, Fologne.
Looz	3	500	Cuttecoven, Gothem, Ryckel, Houppertingen, Berlinggen, Ulbeck, Wellen, Herten.
		600	Moutenaken, Canne, Lauaye, Eben, Wonck, Sichen-Sussen-Bolre.
		540	Veltwezelt, Lanaken, Cellick.
Riempst	3	500	Hees, Mopertingen, Rosmeer, Vlytingen.
		400	Petit-Brogel, Kaulille, Grand-Brogel.
Peer	2	350	Exel, Hechtel, Wychmael.
		650	Kerkom, Muysen, Buvingen, Borloo, Corswarem, Goyer.
		650	Halmael, Velm, Gingelom, Niel-près-St-Trond, Montnaken, Corthys, Fresin.
		600	Brusthem, Grand-Jamine, Gelinden, Engelmannshoven, Bouckhout, Millen-over-Aelst, Aelst.
St Trond	5	550	Wilderen, Duras, Gorssum, Runkelen, Binderveld, Nieuwerkerken, Cosen.
		200	Zepperen, Ordningen.
A reporter . .	35	18,020	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	35	18,020	
Brée.	3	550	Opitter, Tongerlo, Necroeteren, Opoeteren.
		550	Elicom, Meeuwen, Wyshagen, Gruytrode, Neergla- beek.
		500	Beek, Gerdingen, Reppel, Bocholt, Loosen.
Overpelt.	2	500	Lille-St-Hubert, Hamont, Achel.
		400	Ncerpelt, Lommel.
Total	40	20,520	

Province de Luxembourg.

Arlon	3	600	Guirsch, Attert, Bonnert.
		600	Keinsch, Thiaumont, Nobressart.
		600	Autelbas, Hondelange, Tornich.
Aubange.	1	600	Halanzy, Habergy.
		600	Habay-la-Vieille, Rulle, Rossignol, Anlier.
Habay-la-Neuve . .	4	600	Ste-Marie, Bellefontaine, Tintigny, Villers-sur-Semois.
		600	Étalle, Vance, Hachy.
		100	Habay-la-Neuve.
Martelange	1	500	Fauvillers, Titange.
		600	Wardin, Longvilly.
		600	Noville, Mabompré, Bertogne, Longchamps.
Bastogne	6	600	Sibret, Morhet, Tillet.
		600	Flamierge, Amberloup.
		600	Villers-la-Bonne-Eau, Hollange.
		600	Nives, Homprez, Assenois.
Bouillon.	2	550	Corbion, Sugny.
		550	Noire-Fontaine, Sensenruth, Viry.
A reporter . .	17	9,500	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	44	25,030	
Florenville.	4	600	Chassepierre, Ste-Cécile, Muno.
		400	Ezel, Jannoigne, les Bulles, Termes.
		300	Chiny, Laenisine.
		200	Villers-devant-Orval.
St-Hubert	3	600	Arville, Awenne, Marbourg, Forrière, St-Martin.
		600	Hatrival, Ochamps, Villance, Libin.
		600	Vesqueville, Haut-Bras, Bas Bras, Freux, Remagnes, Moirey, Lavacherie.
Virton.	3	550	Meix-devant-Virton, Gêrouville, Villers-la-Loup.
		550	Dampcourt, Lamorteau. Ruette, Latour, St-Mard.
		550	Bleid, Musson, Mussy-la-Ville, Ethe.
St-Léger.	1	400	Chatillon, Rachecourt.
Total	55	30,380	

Province de Namur.

Namur.	9	600	Dave, Lustin, Maillen, Courrière. Vivier-l'Agneau.
		600	Jambe, Wierde, Les Tombes, Mozet, Erpent.
		600	Live, Loyers, Maizeret, Thon, Sclayn.
		600	Marche-les-Dames, Vezin, Namèche, Beez.
		600	Bouges, Champion, Marchovelette, Franc-Waret, Gelbressée, Boninne.
		600	St-Servais, St-Marc, Emynes, Warisoux, Daussoix, Vedrin.
		600	Belgrade, Suarlée, Temploux, Isne-les-Dames, Bovesse, Rhisne.
		600	Malonne, Floreffe, Franière, Floriffoux, Flawinne.
		600	Wépion, Profondeville, Rivière, Arbre.
A reporter . .	9	5,400	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	9	5,400	
		600	Emptinne, Hamois, Schaltin, Mohville, Sey.
		600	Natoye, Assesse, Florée.
Ciney	6	600	Sovet, Spontin, Crupet, Braibant.
		600	Sinsin-Grande, Hogue, Waillet, Sinsin-Petite.
		600	Nettine, Heure, Baillonville, Noisieux, Eronville.
		400	Pessoux, Leignon.
Havelange.	2	600	Verlée, Maffé, Somme-Leuze, Bonsin.
		600	Flosloy, Porcheresse, Barvaux-Condroz, Jeneffe, Miccret.
		600	Longchamps, Leuze, Waret-la-Chaussee, D'huy, Uppigny, Mchaigne.
Eghezée	3	600	Hanret, Forville, Hemptinne, Branchon, Boneffe, Taviers, Bolinne.
		600	Cortil-Wodon, Noville-les Bois, Bierwartt, Pontillas, Hungeon, Tillier.
Fosse	2	600	Lesve, Bois-de-Villers.
		550	Vitrival, Sart-Eustache, Roux, Falisolle.
		600	Sauvenière, Grand'Leez, Asche, Liernu, St-Germain.
Gembloux	4	500	Lonzée, Meux, St-Denis, Reuzet.
		400	Ernage, Grand-Manil, Corroy-le-Château.
		250	Gembloux.
Andennes	2	600	Haltinne, Gesve, Sorée, Ohey.
		600	Perwez, Jallet, Gosne, Evelette, Hailot.
		600	Anhée, Annevoye, Bioul, Warnant, Haut-le-Wastia, Bouvignes.
		600	Gerin, Serville, Weillen, Falaën, Sommières.
Dinant.	9	600	Onhaye, Hermeton-sur-Meuse, Hastière-Lavaux, Waulsort.
		600	Anseremme, Falmignoul, Falmagne, Hulsonniaux.
		600	Celle, Custinne, Furfooz, Drehanee.
A reporter . .	37	18,900	

INDICATION DES BUREAUX.	NOMBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR.
Report	37	18,900	
		550	Sorinne, Achène, Conneux, N.-D. de Foye.
Dinant (<i>suite</i>) . . .		550	Evrehaille, Purnode, Dorinne, Thynes, Lisogne.
		550	Houx, Yvoir, Godinne.
		550	Château du Roi.
		600	Baronville, Wiesme, Hour, Wanlin, Focant, Neuville, Martousin.
Beauraing	4	600	Wannece, Venèche, Honnay, Revogne, Ponderôme.
		550	Sevry, Felenne, Winenne, Dion-le-Mont, Dion-le-Val.
		200	Beauraing.
		600	Gros-Fays, Cornimont, Mouzaive, Semoy, Clairière, Vresse, Lalorêt, Bohan, Membre.
		600	Rienne, Willerzies, Bourseigne-Neuve, Bourseigne-Vieille.
Gedinne	6	600	Louette-St-Denis, Bièvre, Graide, Naomé, Baillamont.
		600	Houdremont, Belle-Fontaine, Petit-Fays, Monceau, Oizy.
		500	Patignie, Malvoisin, Vencimont, Sart-Custinnes.
		400	Louette-St-Pierre, Nafrature.
		600	Fagnolles, Matagne-la-Grande, Matagne-la-Petite, Villers-en-Fagne, Roly.
Mariembourg . . .	3	600	Nismes, Olloy, Vierves, Treigne, Mazée, Dourbes.
		550	Frasnes, Boussu-en-Fagne, Dailly, Aublain.
		600	Villers-deux-Églises, Soumois, Cerfontaine, Senzeilles, Neuville, Samart.
Philippeville . . .	3	600	Hemptinne, Fraire, Yve-Gomezée, Jamagne, Jamiolle.
		600	Vodécée, Villers le-Cambon, Franchimont, Merlemont, Sart-en-Fagne, Sautour.
		600	Prys, Thy-le-Château, Gourdinne, Somzée, Lanefte, Chastres.
Walcourt	3	500	Fontenelle, Castillon, Clermont, Rognée, Berzée.
		400	Silenrieux-Daussois, Vogenée.
A reporter . .	56	31,400	

INDICATION DES BUREAUX.	NOBRE DES FACTEURS PAR BUREAU.	TRAITEMENT DE CHAQUE FACTEUR.	COMMUNES DESSERVIES PAR CHAQUE FACTEUR
Report	56	31,400	
		600	Morialmé, Hanzinelle, Hansinne, Tarcienne, Thy-le-Baudhuin.
Florennes	4	600	Rosée, Anthée, Flavion, Corenne.
		500	Stave, Biesmerée, Oret.
		250	St-Aubin.
		600	Ciergnon, Mont-Gauthier, Chevetogne.
		600	Eprave, Lessive, Villers-sur-Lesse, Lavaux-S ^{te} -Anne, Aye-Auffe, Han-sur-Lesse.
Rochefort	5	550	Resteigne, Bure, Wavreille.
		530	Serinchamps, Buissonville.
		300	Jemelle, Ambly.
		600	Oignie, le Mesnil, Petigny.
Couvin	3	600	Le Bruly, La Petite Chapelle, Cul-des-Sarts.
		300	Pesche, Gonricux.
		600	Mesnil-St-Blaise, Houyet, Mesnil-Église, Finnevaux, Feschaux.
Heer	4	600	Agimont, Gochenée, Saulme, Omezée, Surice, Vodelée.
		600	Vaucelle, Niverlée, Romerée, Gimméc, Doische.
		300	Blaimont, Hastieres-par-dela.
		600	St-Gérard, Graux, Denée, Sosoye, Ermeton-sur-Biert, Furneaux.
Mettet	2	300	Biesme.
		600	Jemeppe, Ham-sur-Sambre, Soye, Mornimont, Moustier-sur-Sambre.
		600	Auvelois, Tamine, Moignelée, Keumié, Velaine.
Spy	4	600	Bossière, le Mazy, Bothey, Tongrinne, Balâtre-Ste-Aldegonde, St-Martin, Onoz.
		600	Sombreffe, Ligny.
Total	78	42,830	

RÉCAPITULATION.

PROVINCES.	NOMBRE des FACTEURS.	MONTANT de LEUR TRAITEMENT.	<i>Observations.</i>
Anvers	39	22,300	
Brabant	81	45,420	
Flandre occidentale.	58	32,400	
Flandre orientale	67	36,250	
Hainaut	88	48,935	
Liège.	65	37,200	
Limbourg.	40	20,520	
Luxembourg	55	30,380	
Namur	78	42,830	
Totaux	571	316,235	

N^o XII.POSTES. — *État des boîtiers.*

BUREAUX.	NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENTS.	<i>Observations.</i>
Anvers	4	400	
Bruxelles	12	1,165	
Bruges	3	300	
Gand	8	800	
Charleroy	1	60	
Liège	4	200	
Namur	1	100	
Total	33	3,025	

N° XIII.

POSTES. — *Indemnités accordées aux fonctionnaires et employés attachés au service des postes sur le chemin de fer.*

SERVICES.	GRADES.	MONTANT DE L'INDEMNITÉ.	TOTAL PAR SERVICE.	Observations.
Ligne de l'Ouest . .	1 adjoint-commis de 1 ^{re} classe.	360	1,080	
	1 id. de 2 ^o id.	360		
	1 surnuméraire	360		
Ligne du Midi . . .	1 contrôleur	360	1,800	
	1 commis de 2 ^o classe.	360		
	1 adjoint-commis de 2 ^o id.	360		
	1 adjoint-commis de 2 ^o id.	360		
	1 surnuméraire	360		
Ligne de l'Est . . .	1 contrôleur	360	1,800	
	1 commis de 3 ^o id.	360		
	1 id. de 4 ^o id.	360		
	1 adjoint-commis de 2 ^o id.	360		
	1 auxiliaire	360		
			4,680	

N^o XIV.

POSTES. — *État des indemnités pour frais de bureau et de loyer accordées aux percepteurs des postes.*

BUREAUX.	INDEMNITÉS POUR FRAIS		Observations.
	DE BUREAU.	DE LOYER.	
Aerschot	100	100	
Alost	300	300	
Andennes	100	100	
Anvers	2,000	3,700	
Arlon	500	500	
Assche	100	100	
Ath.	400	400	
Audenarde	200	200	
Avelghem	100	100	
Bastogne	100	100	
Beaumont	100	100	
Beveren	100	100	
Beverloo	100	100	
Binche	300	300	
Boom	100	100	
Bouillon	100	100	
Boussu	100	100	
Braine-le-Comte	100	100	
Bruges	800	800	
Bruxelles	"	9,250	Montant des frais de loyer, contribu- tions, etc., de l'Hôtel des postes.
		1,200	Frais de loyer des bureaux-an- nexes.
Charleroy	300	300	
Châtelet	100	100	
Chimay	100	100	
A reporter	6,200	18,450	

BUREAUX.	INDEMNITES POUR FRAIS		<i>Observations.</i>
	DE BUREAU.	DE LOYER.	
Report	6,200	18,450	
Ciney	100	100	
Courtray	600	600	
Couvin	100	100	
Deynze	100	100	
Diest	100	100	
Dinant	500	500	
Dison	100	100	
Dixmude	100	100	
Dollain-Limbourg	100	100	
Eecloo	100	100	
Enghien	100	100	
Fayt (le)	100	100	
Fontaine-l'Évêque	100	100	
Furnes	200	200	
Gand	2,000	3,500	
Gembloux	100	100	
Genappe	100	100	
Gheel	100	100	
Ghislain (St-)	100	100	
Gosselies	100	100	
Grammont	100	100	
Habay-la-Neuve	100	100	
Hal	100	100	
Hannut	100	100	
Harlebeke	100	100	
Hasselt	300	300	
Herenthals	100	100	
Herve	100	100	
A reporter	12,100	25,850	

BUREAUX.	INDEMNITÉS POUR FRAIS		<i>Observations.</i>
	DE BUREAU.	DE LOYER.	
Report.	12,100	25,850	
Houffalize	100	100	
Hubert (St-)	100	100	
Huy	300	300	
Iseghem	100	100	
Jemeppe	100	100	
Jodoigne	100	100	
La Roche.	100	100	
Lessines	100	100	
Leuze	100	100	
Liège.	2,000	1,600	
Lierre	100	100	
Lokeren	200	200	
Louvain	600	800	
Maeseyck.	200	200	
Malines.	500	500	
Marche	200	200	
Mariembourg.	100	100	
Menin	300	300	
Mons	1,000	1,250	
Mouscron.	100	100	
Namur	1,000	1,000	
Neufchâteau	200	200	
Nicolas (St-)	300	300	
Nieuport	100	100	
Ninove	100	100	
Nivelles	200	200	
Ostende	1,000	1,000	
Peer	100	100	
A reporter	21,500	35,300	

BUREAUX.	INDEMNITÉS POUR FRAIS		<i>Observations.</i>
	DE BUREAU.	DE LOYER.	
Report.	21,500	35,300	
Pernuwelz.	200	200	
Perwez.	100	100	
Philippeville	200	200	
Poperinghe.	100	100	
Puers	100	100	
Quiévrain	100	100	
Renaix	100	100	
Roulers.	100	100	
Soignies	100	100	
Sotteghem	100	100	
Spa.	300	300	
Stavelot	100	100	
Tamise	100	100	
Termonde	400	400	
Thielt	100	100	
Thourout.	100	100	
Thuin	100	100	
Tirlemont	300	300	
Tongres	300	300	
Tournay	800	800	
Trond (St-).	100	100	
Tubize	100	100	
Turnhout.	300	300	
Verviers	600	600	
Vielsalm	100	100	
Vilvorde	100	100	
Virton	100	100	
Visé	100	100	
A reporter.	26,800	40,600	

BUREAUX.	INDEMNITES POUR FRAIS		<i>Observations.</i>
	DE BUREAU.	DE LOYER.	
Report.	26,800	40,600	
Waereghem	100	100	
Waremmc	100	100	
Wavre	100	100	
Wervicq	100	100	
Wetteren. ,	100	100	
Ypres	300	300	
Frais de bureau de l'inspecteur-général et des directeurs provinciaux.	27,600 (a) 6,000	41,400 »	(a) Voir annexe n° I.
Indemnités pour frais de loyer, accordées à titre personnel, à deux directeurs provinciaux		(a) 3,000	Id. id.
Totaux	33,600	44,400	

N^o XV.**TRANSPORT DES DÉPÊCHES.***Services en malle.*

De Bruxelles à Liège	26 $\frac{1}{4}$	1 20	11,497 50
Bruxelles à Gand	13 $\frac{3}{4}$	1 20	6,022 50
Gand à Bruges.	12 $\frac{1}{4}$	1 20	5,365 50
Anvers à Menin	26	1 20	11,388 00
Mons à Liège	37	1 20	16,206 00
Mons à Tournay	14 $\frac{1}{4}$	1 20	6,241 50
Ostende à Furnes	8	1 20	3,504 00
Fournitures des malles.			9,322 10
Total. fr.			69,547 10

Services par entreprise et par messageries.

De Bruxelles à Namur, par Wavre.	17 $\frac{1}{4}$	2 00	12,592 50
Verviers à Spa.	4 $\frac{1}{2}$	1 33	2,184 52
Namur à Arlon	32 $\frac{3}{4}$	2 00	23,907 50
Ostende à Bruges	8	1 33	3,883 60
Courtray à Tournay	7 $\frac{1}{2}$	1 33	3,640 88
Liège à Aix-la-Chapelle	12 $\frac{3}{4}$	2 00	9,307 50
Tournay à Lille, $\frac{1}{2}$	6 $\frac{3}{4}$	1 75	2,155 78
A reporter.			57,672 28

	Report. fr.	57,672 28
De Anvers à Breda, $\frac{1}{2}$		3,465 60
Mons à Chimay		7,200 00
Hasselt à Beverloo		1,100 00
Arlon à Virton.		1,100 00
Arlon à Longwy, $\frac{1}{2}$		897 50
Arlon à Neufchâteau.		2,600 00
Neufchâteau à Champlon.		2,000 00
Menin à Ypres.		1,970 00
Deynze à Renaix.		2,200 00
St-Trond à Hasselt		997 00
Liège à Maestricht, $\frac{1}{2}$		1,600 00
Hechtel à Eindhoven, $\frac{1}{2}$		998 50
Maeseyck à Riepst		2,200 00
Namur à Chimay.		8,000 00
Arlon à Luxembourg, $\frac{1}{7}$		1,081 48
Malines à Willebroeck		1,000 00
Avesnes à Mons, $\frac{1}{2}$		1,973 68
Avesnes à Chimay, $\frac{1}{2}$		828 75
Sas de Gand à Gand, $\frac{1}{2}$		846 56
l'Ecluse à Bruges, $\frac{1}{2}$		952 36
Alost à Grammont		1,000 00
Anvers à Turnhout.		500 00
Bruges à Thourout et Dixmude.		3,000 00
Louvain à Diest		800 00
Courtray à Iseghem et Roulers		600 00
Courtray à Bruges		1,200 00
Furnes à Dunkerque, $\frac{1}{2}$		985 00
Dinant à Givet, $\frac{1}{2}$		1,425 00
Philippeville à Florenne		400 00
Wavre à Nivelles		1,500 00
Tongres à Maestricht, $\frac{1}{2}$		597 50

A reporter. . . . fr. 117,901 21

Report. fr.	117,901 21
Du bureau d'Anvers à la station du chemin de fer . . .	1,825 00
de Bruxelles aux stations du nord et du midi.	5,475 00
de Malines à la station du chemin de fer. . .	600 00
de Gand " " . . .	1,800 00
de Liège " " . . .	2,190 00
de Mons " " . . .	438 00
d'Alost " d'Audeghem.	80 00
de Fayt " de Mauage	100 00
de Pecq " de Templeuve.	150 00
de Spy " de Mornimont.	100 00
de Thuin " de Marchienne.	45 00
De Furnes à Ypres.	120 00
Dixmude à Ypres.	80 00
Poperinghe à Ypres	45 00
Mons à Bruxelles.	300 00
Namur à Liège.	1,000 00
Ostende à Furnes.	100 00
Verviers à Liège	100 00
Namur à Huy	120 00
Namur à Dinant	100 00
Liège à Namur.	240 00
Charleroy à Philippeville.	200 00
Courtray à Avelghem	500 00
Mons à Chimay.	210 00
Audenaerde à Gand	60 00
Gand à Audenaerde	91 48
Bruxelles à Wavre	120 00
Namur à Dinant	100 00
Diest à Herck-la-Ville	100 00
Namur à Eghezée	60 00
Audenaerde à Nederbrakel et Grammont.	100 00
A reporter. fr.	134,450 69

	Report. fr.	134,430 69
De Tamise à St Nicolas.		400 00
Bruxelles à Tournay		300 00
Diest à Hasselt.		160 00
Bruxelles à Nivelles.		200 00
Namur à Charleroy, Fontaine-l'Evêque, Binche et Mons.		280 00
Enghien à Hal		60 00
Mons à Lens et Ath.		70 00
Ypres à Courtray par Menin		115 00
Liège à Jemeppe.		50 00
Lierre à Duffel.		120 00
Gand à Grammont		160 00
Mons à St-Ghislain et Tournay		200 00
Tirlemont à Hannut et Huy.		200 00
Termonde à Lokeren et St-Nicolas		250 00
Huy à Liège		100 00
Tirlemont à Jodoigne		40 00
Audenaerde à Renaix		40 00
Renaix à Tournay		100 00
Malines à Heyst-op-den-Berg		100 00
Lierre à Gheel		125 00
Anvers à Boom.		40 00
Anvers à Braeschaet et Westwezel.		90 00
Hasselt à St-Trond.. . . .		65 00
Mons à Binche, Fontaine-l'Evêque et Charleroy . . .		140 00
Mons à Binche et Thuin		120 00
Marche à Liège.		220 00
Bruxelles à Ninove et Grammont		250 00
Namur à Charleroy, Fontaine-l'Evêque et Binche . .		225 00
Anvers à Bruxelles.		170 00
St-Trond à Hasselt		65 00
St-Trond à Tongres		75 00
	A reporter. . . . fr.	138,980 69

Report. fr.	138,980 69
De Malines à Heyst-op-den-Berg	100 00
Bruxelles à Namur et Charleroy	450 00
Anvers à Tamise (bateau à vapeur)	200 00
Liège à Aywaille.	80 00
Nivelles à Hal	65 00
Genappe à Bruxelles	100 00
Nivelles au Fayt et à Binche, par Manage.	80 00
Wavre à Bruxelles	100 00
Roulers à Isegheem et Courtray	80 00
Service des canotiers à Ostende.	1,200 00
Tirlemont à Jodoigne.	40 00
Leuze à Renaix.	80 00
Total. . . . fr.	141,555 69

Services à pied.

De Grammont à Nederbrakel	360 00
Deynze à Thielt	600 00
Ostende à Ghistelles	400 00
Ypres à Warneton	400 00
Soignies à Enghien	480 00
Ath à Grammont.	660 00
Charleroy à Gosselies.	350 00
Fontaine-l'Evêque à Thuin	400 00
Marche à Barvaux	580 00
Champlon à Laroche	450 00
Bastogne à Houffalize.	500 00
Neufchâteau à Florenville	625 00
Neufchâteau à Paliseul.	775 00
A reporter. . . . fr.	6,580 00

	Report. fr.	6,580 00
De Bouillon à Paliseul.		400 00
Bouillon à Sedan, $\frac{1}{2}$		250 00
Oreye à Waremmes.		400 00
Spa à Malmedy		388 56
Spa à Stavelot		600 00
Bastogne à Doucoks.		300 00
Herve à Verviers.		700 00
Puers à Willebroeck		200 00
Santhoven à St-Antoine.		200 00
Sotteghem à Grootenberghe		100 00
Walcourt à Philippeville		500 00
Houffalize à Vielsalm.		600 00
Turnhout à Herenthals		850 00
Herenthals à Lierre		900 00
Paliseul à Gedinne.		500 00
Peruwelz à Louze et à Bury.		600 00
Liège à Visé.		600 00
St-Hubert à Wellin.		700 00
Waremmes à Hannut.. . . .		500 00
Willebroeck à Boom		450 00
Beauraing à Falmignoul		550 00
Stavelot à Vielsalm		550 00
Gand à Zelzaete		600 00
Quadrecht à Sotteghem		550 00
Tongres à Bilsen.		400 00
Peer à Hechtel.		300 00
Ypres à Poperinghe		400 00
Nandrin à Huy		600 00
Wervicq à Menin		300 00
Beauraing à Gedinne.		500 00
Herenthals à Gheel.		500 00

A reporter. . . . fr. 21,568 56

Report. fr.	21,568 56
De St-Nicolas à Hulst, $\frac{1}{2}$	250 00
Maeseyck à Buchten.	400 00
Hasselt à Beeringen	550 00
Herenthals à Westerloo	550 00
Namur à Fosses	600 00
Annevoye à Mettet.	600 00
Beke à Somergem	300 00
Maeseyck à Brée.	450 00
Brée à Peer	300 00
Peer à Overpelt	400 00
Havelange à Ciney.	600 00
Rochefort à Ciney	800 00
Ciney à Emptinnes.	300 00
Du bureau de Vertryck à la station du chemin de fer.	60 00
Hal » »	100 00
Tubize » »	100 00
Capelle-aux-Bois » »	100 00
Wespelaer » »	100 00
Landen » »	100 00
Chaudfontaine » »	100 00
Gosselies » »	100 00
Duffel » »	100 00
Aerschot à celui de la diligence	100 00
Amay » » 	120 00
Lierre » » 	125 00
Fontaine-l'Évêque à celui de la diligence.	96 00
Andennes »	150 00
Jodoigne à Perwez	500 00
Perwez à Gembloux.	500 00
Diest à Westerloo	600 00
Total . . . fr.	<u>30,719 56</u>

Salaire des entreposeurs.

Entreposage des dépêches à Willebroeck	100 00
Id. Champlon	220 00
Id. Annevoye	200 00
Id. Audeghem	100 00
Id. Grootenbergh	50 00
Total . . . fr.	670 00

Estafettes, expéditions extraordinaires, frais divers et dépenses imprévues du transport des dépêches . . .	17,507 65

RÉCAPITULATION.

Services en malles.	69,547 10
Id. par entreprise et par messageries	141,555 69
Id. à pied	30,719 56
Salaires des entreposeurs	670 00
Estafettes, expéditions extraordinaires, frais divers et dépenses imprévues du transport des dépêches . . .	17,507 65
Total . . . fr.	260,000 00

I

(2^e ANNEXE AU N^o 2.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1844—1845.

BUDGET DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1845.

DÉVELOPPEMENTS NOUVEAUX

A L'APPUI DES ALLOCATIONS DEMANDÉES

POUR LE CHEMIN DE FER,

(CHAP. III, SECT. 1^{re} DU BUDGET).

II

CHEMIN DE FER.



INTRODUCTION AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DE 1845,

ET

RAPPORT SUR L'EXPLOITATION EN 1844.

•

CHAPITRE III.

Chemin de fer.

La subdivision qui a été admise pour la répartition du budget du chemin de fer de l'exercice 1844, a été maintenue dans les propositions relatives au budget de 1845; ainsi le projet de budget pour l'exploitation du chemin de fer en 1845, est divisé en 11 articles, libellés de la manière suivante :

§ 1^{er}. — *Administration générale.*

ART 1 ^{er} . Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. fr.	216,000
ART. 2. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	146,000

§ 2. — *Service de l'entretien des routes et stations.*

ART. 3. Traitements des fonctionnaires et employés.	122,125
ART. 4. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	1,097,000
ART. 5. Renouvellement des billes et fers.	360,000
A reporter. fr.	1,941,125

Report. fr. 1,941,125

§ 3. *Service de locomotion et d'entretien du matériel.*

ART. 6. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	127,000
ART. 7. Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	2,785,000

§ 4. — *Service des transports.*

ART. 8. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . *	378,500
ART. 9. Main-d'œuvre, travaux, indemnités pour pertes et avaries, camionnage, etc.	573,000

§ 5. — *Frais de perception.*

ART. 10. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	198,500
ART. 11. Loyer de locaux.	7,800
Total. . . . fr.	<u>6,010,925</u>

Les développements nécessaires à la justification détaillée de chacune de ces allocations sont présentés plus loin dans le même ordre et sous la même forme que ceux produits à l'appui du budget de l'année 1844.

J'aurai à faire connaître la situation des dépenses du chemin de fer, le mouvement des transports de voyageurs et de marchandises, les produits de ces transports et enfin l'excédant des recettes sur les dépenses.

A la suite de ces résultats généraux prendront place les renseignements sur le matériel des transports, sur les accidents qu'on a eu à déplorer, sur les fournitures et le camionnage, sur le renouvellement des rails et sur les économies apportées dans la consommation du coak.

Les dépenses de l'exploitation du chemin de fer en 1845, sont évaluées à la somme de. fr. 6,010,925 »

Celles de 1844 s'élèveront à. 5,765,430 80

Augmentation en 1845. fr. 245,494 20

Le tableau ci-après présente la comparaison, article par article, des dépenses de l'année 1844 avec les allocations demandées pour 1845.

NATURE DE LA DÉPENSE.	DÉPENSES	ALLOCATIONS	DIFFÉRENCI	
	DE	DEMANDÉES	AU BUDGET DE 1845	
	L'EXERCICE 1844	POUR 1845	EN PLUS	EN MOINS
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
§ 1 ^{er} . — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.				
ART. 1 ^{er} Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.	207,336 68	216,000 00	8,663 32	•
ART. 2 Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	156,166 88	146,000 00	•	10,166 88
§ 2 — SERVICE DE L'ENTRETIEN DES ROUTES ET DES STATIONS.				
ART. 3 Traitements et indemnités des employés	114,280 96	122,125 00	7,844 04	•
ART. 4 Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	1,069,690 38	1,097,000 00	27,309 62	•
ART. 5. Renouvellement de billes et fers. . .	216,100 00	360,000 00	143,900 00	•
§ 3 — SERVICE DE LOCOMOTION ET D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL.				
ART. 6. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	125,718 09	127,000 00	1,281 91	•
ART. 7 Main-d'œuvre, travaux, fournitures, etc.	2,716,016 42	2,785,000 00	68,983 58	•
§ 4 — SERVICE DES TRANSPORTS.				
ART. 8 Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gardes-convois..	377,775 29	378,500 00	724 71	•
ART. 9 Main-d'œuvre, travaux, fournitures, indemnités pour pertes et avaries. . .	578,548 87	573,000 00	•	5,548 87
§ 5 — FRAIS DE PERCEPTION.				
ART. 10 Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	196,277 39	198,500 00	2,222 61	•
ART. 11 Loyer de locaux.	7,519 84	7,800 00	280 16	•
	5,765,430 80	6,010,925 00	261,209 95	15,715 75
		5,765,430 80	15,715 75	
Augmentation		245,494 20	245,494 20	

Ce tableau fait voir que la majeure partie de l'augmentation demandée pour 1845 résulte :

- 1^o Du renouvellement de billes et fers ;
- 2^o De la main-d'œuvre et des travaux de locomotion et d'entretien du matériel, et
- 3^o Des travaux de l'entretien des routes et stations.

Les causes de ces augmentations peu considérables sont faciles à apprécier.

Le renouvellement des billes et des rails, pendant plusieurs années encore, devra être considéré non comme un travail ordinaire d'entretien, mais comme une dépense extraordinaire. Les billes dans le principe ont été choisies dans toutes les essences, coupées en toute saison et leur pose sur plusieurs lignes a été faite d'une manière pour ainsi dire provisoire; de là la nécessité d'un renouvellement exceptionnel.

Les rails trop faibles qu'on avait admis dans les premières années de l'exploitation, ont eu aussi une durée moins longue que leur durée normale.

Le service de locomotion et d'entretien du matériel a exigé de plus fortes dépenses proportionnellement à l'augmentation même des transports.

Plusieurs lignes nouvelles n'ayant été livrées à l'exploitation et mises à l'état d'entretien que dans les derniers mois de 1843, les frais d'entretien des routes et des stations ont dû être relativement augmentés.

L'on trouvera au tableau ci-annexé sous le n° XLVI, le relevé général des dépenses de 1844 et la comparaison de ces dépenses avec les allocations demandées pour 1845, et l'on pourra se convaincre par l'examen de ce tableau que, sauf quelques augmentations qui sont, du reste, suffisamment justifiées dans les développements du budget, le Gouvernement a basé généralement les allocations de 1845 sur les dépenses effectives de 1844.

Il ne faut pas perdre de vue que ces comparaisons portent non point sur les allocations du budget de l'exercice 1844, mais bien sur les dépenses effectives de cet exercice, dépenses qui diffèrent assez sensiblement des allocations du budget, lesquelles n'étaient en réalité que des prévisions.

Le petit tableau ci-dessous présente, pour chacun des articles du budget ayant trait au personnel du chemin de fer, l'indication des sommes allouées au budget de 1844, le montant des dépenses réelles de 1844 et enfin les allocations demandées pour 1845.

TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	SOMMES ALLOUÉES AU BUDGET DE 1844.	DÉPENSES EFFECTIVES DE 1844.	ALLOCATIONS DEMANDÉES POUR 1845.
ART. 1 ^{er} . Administration générale . . .	196,000 00	207,336 68	216,000 00
» 3. Entretien des routes et stations.	142,310 00	114,280 96	122,125 00
» 6. Locomotion et entretien du matériel	125,460 00	125,718 09	127,000 00
» 8. Service des transports	381,560 00	377,775 29	378,500 00
» 10. Frais de perception.	222,010 00	196,277 39	198,500 00
Totaux . . . fr.	1,067,340 00	1,021,388 41	1,042,125 00

Il ressort de ce tableau que le personnel du chemin de fer pour lequel il a été alloué par le budget de 1844 une somme de . . . fr. 1,067,340 00 ne coûtera, en réalité, en 1844, que . . . fr. 1,021,388 41

Il a donc été réalisé, depuis la discussion du budget de 1844, une économie de . . . fr. 45,951 59

malgré la grande extension du transport des marchandises.

Les allocations demandées pour le personnel en 1845 sont inférieures à celles accordées en 1844, de fr. 25,215 ». Si ces mêmes allocations demandées pour 1845 sont quelque peu supérieures aux dépenses réelles de 1844, notamment celles des articles 1^{er} et 3, c'est, d'une part, parce que le traitement du Chef de la division des routes à la direction sera, en 1845, imputé sur le budget, alors qu'il a été prélevé sur le fonds de l'emprunt en 1844 (ce traitement s'élève en totalité à fr. 8,000 »), et, d'autre part, parce que l'entretien de la ligne de Braine-le-Comte à Namur occasionnera, en 1845, des dépenses imputables sur le budget et qui, en 1844, ont été prélevées sur le fonds de l'emprunt.

Le budget de l'exercice 1845 devant être soumis à la discussion des chambres avant la fin de l'année 1844 et par conséquent avant que le compte rendu des opérations du chemin de fer pendant cette année puisse être terminé, le Gouvernement a cru qu'il serait utile de communiquer aux Chambres, avec les développements du budget, les résultats principaux de l'exploitation obtenus pendant chacun des mois écoulés.

Ces résultats font l'objet des tableaux ci-annexés sous les n^{os} XLVII à LXII.

Nous avons vu que la dépense totale de l'exploitation du chemin de fer en 1844 s'élèvera à la somme de fr. 5,765,430-80 (*).

(*) Ces dépenses comprennent les frais extraordinaires ci-après qui ne sont pas de nature à se reproduire annuellement, savoir :

1^o Indemnité pour incendie de deux maisons situées à Sempst, en 1840 (en exécution d'une décision judiciaire). . . . fr. 17,945 87

Cette somme est comprise dans les fr. 1,069,690-38 dépensés pour le service de l'entretien des routes et stations, travaux et fournitures. — Ces deux maisons ont été incendiées par les étincelles projetées par la cheminée d'une locomotive.

2^o Renouvellement du câble du plan incliné supérieur de Liège. . . . 18,000

Le premier câble était en chanvre. Après plusieurs ruptures successives, qui n'ont d'ailleurs occasionné aucun accident, l'on a reconnu la nécessité de le remplacer par un câble en fil de fer, dont la durée sera probablement bien plus longue que celle du premier.

3^o Indemnité allouée pour perfectionnements apportés aux locomotives par M^r l'ingénieur en chef mécanicien Cabry. . . . 5,000

Et enfin 4^o loyer des bureaux de la direction à l'Allée-Verte. . . . 5,300

En 1844, le chemin de fer a supporté une double dépense de ce chef en payant en même temps le loyer du local de la porte de Schaerbeek, les bureaux du ministère n'ayant pu quitter ce dernier local que vers la fin de septembre.

Le parcours des locomotives ou des convois pendant les neuf premiers mois de l'année a été de 363,603 lieues de 5 kilomètres. L'on estime que les quatre derniers mois fourniront un parcours d'environ 115,292 lieues ; de sorte que le parcours total des convois de toute espèce en 1844 est évalué à 478,897 lieues de 5 kilomètres.

La dépense totale d'exploitation s'élèvera donc approximativement en moyenne, à fr. 12-03 par lieue de parcours.

Ce chiffre qui comprend, comme nous venons de le voir, des dépenses extraordinaires, est cependant inférieur à la dépense moyenne des années antérieures. En effet l'exploitation du chemin de fer a coûté :

En 1841.		fr. 4,539,659 17
En 1842.		4,700,327 08
Et en 1843.		5,475,793 39

Le parcours des convois pendant ces mêmes années a été

En 1841, de	289,726 lieues de 5 kilom.
En 1842, de	317,818 id.
Et en 1843, de	375,434 id.

La dépense moyenne par lieu de parcours s'est donc élevée

En 1841, à	fr. 15 67
En 1842, à	14 79
Et en 1843, à	14 58

Si l'on établit une comparaison entre la dépense d'exploitation de 1844 et celle des années antérieures, en raison du développement du railway exploité respectivement pendant ces années, on trouve encore que la dépense de 1844 est moindre que celle des années précédentes ; en effet, il a été constaté, par les renseignements qui ont été mis entre les mains des membres de la législature, que le nombre de lieues de railway exploitées a été successivement,

En 1841, de	67 $\frac{3}{4}$ lieues de 5 kilom.
En 1842, de	79 $\frac{2}{10}$ id.
En 1843, de	96 $\frac{1}{2}$ id.
En 1844, de	111 $\frac{8}{10}$ id.

La dépense d'exploitation d'une lieue de chemin de fer pendant une année entière, s'est par conséquent élevée,

En 1841, à	fr. 67,006 04
En 1842, à	59,347 56
En 1843, à	56,743 97 ;

tandis qu'en 1844, la dépense par lieue exploitée ne s'est élevée qu'à fr. 51,569-14.

L'on doit donc reconnaître que, sous quelque rapport qu'on le considère, la dépense de l'exploitation de notre réseau de chemin de fer a été moindre en 1844 que pendant les années antérieures.

Le chemin de fer a été fréquenté pendant les neuf premiers mois de l'année 1844, par 2,632,223 voyageurs.

Si le mouvement des voyageurs pendant les trois derniers mois de l'année était seulement égal à celui des trois mois correspondants de l'année 1843, qui ont fourni ensemble 732,645 voyageurs, le chemin de fer aurait servi en 1844 à transporter dans toutes les directions 3,364,868 voyageurs, ce qui fait approximativement 10,000 voyageurs, terme moyen, par jour.

Les 2,632,223 voyageurs des neuf premiers mois se sont répartis comme suit dans les trois classes de voitures :

1 ^{re} classe.		285,580	ou 11 p. %
2 ^e »		712,956	ou 27 »
3 ^e »		1,633,687	ou 62 »
		<u>2,632,223</u>	<u>ou 100 »</u>

L'examen qui précède ne comprend ni les transports militaires ni les transports extraordinaires consistant pour les neuf premiers mois de 1844 en 12,811 voyageurs.

Le produit du transport des voyageurs pendant les 9 premiers mois de l'année a été de fr. 4,821,933-35 (non compris fr. 21,095, produit des transports militaires et extraordinaires). Si la recette des trois derniers mois est égale à celle des mêmes mois de l'année 1843 ou à fr. 1,297,162, le produit du transport des voyageurs s'élèvera approximativement, en 1844, à fr. 6,119,095-35. Le produit correspondant des voyageurs ne s'était élevé, en 1843, qu'à fr. 5,457,962-45 ; il y aura donc de ce chef une augmentation, en 1844, de fr. 661,132-90.

Le produit du transport des voyageurs pendant les neuf premiers mois de 1844 se répartit de la manière suivante entre les trois classes de voitures :

1 ^{re} classe		fr. 1,260,884 25	ou 26 p. %
2 ^e »		1,716,291 25	ou 36 »
3 ^e »		1,844,757 85	ou 38 »
Total.		<u>fr. 4,821,933 35</u>	<u>ou 100 »</u>

C'est surtout le transport des marchandises de roulage qui a pris une extension vraiment remarquable en 1844.

Le chemin de fer a transporté, pendant les neuf premiers mois de l'année,

375,639,399 kilogr. marchandises de roulage ; si le mouvement de chacun des trois derniers mois se maintient, comme le mois de septembre, à 47,000,000 kilog. environ, le mouvement de l'année entière sera de plus de 516,000,000 kilog., c'est-à-dire de 55 p. % ou plus de la moitié en sus des quantités transportées en 1843, lesquelles avaient été de 333,453,820 kilog.

Le produit du transport des marchandises de roulage pendant les neuf premiers mois de 1844 a été de fr. 2,340,235-65 ; si les trois derniers mois de l'année fournissent chacun une recette de fr. 383,000, égale à celle du neuvième mois, et cette hypothèse est très-vraisemblable, le transport des marchandises produira pendant l'année 1844 une recette totale d'environ fr. 3,489,000.

Le produit de ce transport a été :

En 1843. de fr. 2,247,000

L'augmentation en 1844 sera donc de fr. 1,242,000

c'est-à-dire de 55 p. % ou de plus de la moitié de la recette de 1843.

A deux époques différentes les mesures douanières prises par le *Zollverein*, ont donné lieu à des expéditions énormes de fer de fonte en gueuses, de Belgique en Allemagne.

Ces expéditions furent faites en novembre et décembre 1843, et pendant les mois de juillet et août 1844, et eurent Liège pour point de départ, bien que les fontes exportées provinssent non-seulement des usines de Liège, mais aussi de celles de Charleroy, qui y étaient amenées par la navigation à la descente, de la Sambre et de la Meuse.

L'on verra certainement avec intérêt l'importance du débouché nouveau ouvert par le chemin de fer à l'une de nos principales industries.

C'est à cette fin que l'on a annexé au présent rapport le relevé n° LI des expéditions de fonte qui ont eu lieu de Liège en Allemagne, depuis le mois de novembre 1843 jusqu'au mois d'août 1844.

La quantité de fonte exportée en Allemagne pendant ces dix mois est de plus de 27,000,000 kilog., dont plus de 12,000,000 kilog. ont été expédiés en novembre et décembre 1843, et plus de 9,000,000 kilog. pendant les mois de juillet et août 1844.

Ces renseignements feront apprécier toute l'activité qui a dû être mise en œuvre par l'administration pour pourvoir à ces transports extraordinaires, sans laisser en souffrance le service ordinaire des transports, déjà si important.

L'on n'ignore pas, d'ailleurs, que le Gouvernement, pour détruire l'effet fâcheux de l'augmentation de droits sur les fontes importées de Belgique dans les États de l'union allemande, s'était empressé de réduire de 50 p. % les frais de

transport sur le railway belge des fers exportés en Allemagne pendant les mois d'août et septembre 1844.

Les 375,639,399 kilog. de marchandises de roulage transportés pendant les neuf premiers mois de l'année 1844, se répartissent entre les diverses classes de la manière suivante :

1 ^{re} classe	293,409,300 kil. ou 78 p. %
2 ^e »	46,663,230 » ou 12 $\frac{1}{2}$ »
3 ^e »	3,471,630 » ou 1 »
Location de waggons, comprenant toute espèce de marchandises	32,095,239 » ou 8 $\frac{1}{2}$ »
Total égal.	<u>375,639,399 » ou 100 »</u>

Ainsi plus des trois quarts des marchandises de roulage transportées appartiennent à la 1^{re} classe du tarif; un huitième seulement fait partie de la 2^e classe et seulement un centième de la 3^e classe; le reste, ou moins d'un onzième, a été transporté par location de waggons et consiste indistinctement en marchandises de toutes les classes.

Le produit du transport des marchandises de roulage pendant les neuf premiers mois de l'année 1844 se subdivise comme suit entre les diverses classes :

La 1 ^{re} classe a produit. fr.	1,358,756 13 ou 58 p. %
La 2 ^e »	548,065 14 ou 23 $\frac{1}{2}$ »
La 3 ^e »	47,865 16 ou 2 »
Et la location de waggons	<u>385,549 22 ou 16 $\frac{1}{2}$ »</u>
Total.	<u>2,340,235 65 ou 100 »</u>

La troisième classe de marchandises qui a produit 2 p. % de la recette des marchandises de roulage, n'a fourni que 1 p. % des quantités transportées.

La 2^e classe a fourni moins du quart de la recette totale, et la première plus de la moitié; le complément a été donné par la location de waggons, qui admet, comme nous l'avons déjà fait remarquer, des marchandises de toute espèce.

En somme, le produit total du chemin de fer, pendant les neuf premiers mois de l'année 1844, s'est élevé à fr. 8,477,958-03 ⁽¹⁾, savoir :

⁽¹⁾ Les renseignements statistiques qui précèdent sont extraits des tableaux ci-annexés, n^{os} XLVII, XLVIII, XLIX et L.

Voyageurs . . .	{	Civils	4,821,933 35	ou	56 $\frac{87}{100}$	p. %	}	57 p. %
		Militaires et extraordinaires.	21,095 00	ou	" $\frac{124}{100}$	id.		
Bagages			311,871 41	ou				3 $\frac{2}{5}$ id.
Marchandises.	{	Grosses marchandises ou marchandises de roulage . . .	2,340,235 65	ou	27 $\frac{60}{100}$	id.	}	39 $\frac{1}{3}$ id.
		Petites marchandises ou marchandises de messageries.	643,558 34	ou	7 $\frac{60}{100}$	id.		
		Chevaux et bestiaux	90,783 00	ou	1 $\frac{7}{100}$	id.		
		Équipages	165,076 00	ou	1 $\frac{95}{100}$	id.		
		Finances.	28,130 10	ou	" $\frac{33}{100}$	id.		
		Produits divers et extraordinaires.	55,275 18	ou	" $\frac{65}{100}$	id.		
Total égal			8,477,958 03					100

Ainsi le produit du chemin de fer pendant les neuf premiers mois de l'année 1844 se répartit approximativement de la manière suivante :

Transport des voyageurs et bagages.	60 p. %	du produit total.
Id. des grosses marchandises. 28 p. %	}	40 p. % id.
Id. des petites marchandises, fonds et valeurs, équipages, etc., etc. 12 p. %		

Les trois derniers mois de 1843 ont fourni une recette totale de fr. 2,451,012 29

On peut, sans exagération, espérer que les trois derniers mois de 1844 offriront, du chef de l'extension du transport des marchandises, une augmentation de 146,000 00

Le produit des trois derniers mois de 1844 peut donc être évalué à 2,597,000 00

Si l'on y ajoute la recette des neuf premiers mois, ou . . . 8,477,958 03

On trouve que le produit total du chemin de fer, en 1844, s'élèvera approximativement à 11,074,958 03

Soit en nombre rond. fr. 11,075,000 00

Nous avons vu que la dépense totale de l'exploitation s'élèvera, en 1844, à la somme de fr. 5,765,430-80. L'excédant des recettes sur les dépenses de 1844 s'élèvera, par conséquent, à environ fr. 5,310,000.

Le parcours total des convois, en 1844, sera approximativement de 478,897 lieues; de sorte que le produit total par lieue de parcours, s'élèvera à environ fr. 23-12, et l'excédant des recettes sur les dépenses à fr. 11-09.

Le produit total par lieue de parcours a été respectivement, pendant les années antérieures :

En 1841, de	fr. 21 49
En 1842, de	23 47
En 1843, de	23 95

L'excédant des recettes sur les dépenses a été, pendant ces mêmes exercices,

En 1841, de	fr. 5 82
En 1842, de	8 68
En 1843, de	9 37

Ainsi, sous ce rapport, le plus important de tous, le résultat de l'exploitation en 1844 sera bien supérieur à celui des années précédentes.

D'après les données que nous avons déjà énumérées plus haut, chaque lieue de chemin de fer exploitée a produit :

En 1841	fr. 91,901 60
En 1842	94,211 53
En 1843	93,206 62
Et en 1844	99,060 82

Sous ce rapport encore l'année 1844 sera plus avantageuse qu'aucune des années précédentes.

D'après les prévisions du budget des voies et moyens, les recettes du chemin de fer, pendant l'année étaient évaluées à f. 10,600,000

Nous venons de voir qu'elles s'élèveront en réalité à environ 11,075,000

Ainsi les produits de 1844 dépasseront les prévisions d'environ. fr. 475,000

Les recettes pendant l'année 1845 sont portées au budget des voies et moyens pour la somme de fr. 11,300,000

Les dépenses pour 6,010,925

Différence . . . fr. 5,289,075

L'excédant des recettes sur les dépenses s'élèvera donc, d'après les prévisions du budget de 1845, à fr. 5,289,075.

Le parcours total des convois pendant les neuf premiers mois de 1844 a été de 363,605 lieues de 5 kilom., qui se répartissent de la manière suivante entre le service des voyageurs et celui des marchandises :

Service des voyageurs.	243,358 lieues ou 67 p. %
id. des marchandises	120,247 » ou 33 »
Total égal.	<u>363,605 lieues ou 100 »</u>

Nous avons déjà vu que le produit total obtenu pendant ces neuf mois se répartissait en 60 p. % du chef du transport des voyageurs et bagages,

en 28 »	id.	des grosses marchandises,
et en 12 »	id.	des petites marchandises, etc.

On peut en conclure que les produits du transport des voyageurs et des marchandises sont proportionnels aux services effectués ou au nombre de lieues parcourues respectivement pour chacun des deux services.

Le tableau ci-dessous indique pour les neuf premiers mois de 1844, la répartition du parcours.

DÉSIGNATION DES MOIS.	SERVICE DES			<i>Observations.</i>
	VOYAGEURS.	MARCHANDISES.	TOTAL.	
Janvier	26,015	12,816	38,831	
Février.	24,523	11,807	36,330	
Mars.	28,260	11,203	39,463	
Avril.	25,504	12,798	38,302	
Mai	27,531	12,404	39,935	
Juin	26,265	13,272	39,537	
Juillet	28,174	14,466	42,640	
Août	28,122	16,105	44,227	
Septembre	28,964	15,376	44,340	
Total	243,358	120,247	363,605	

Le tableau ci-annexé sous le n° LII présente la situation du matériel des transport, à la date du 1^{er} de chacun des mois écoulés de 1844. L'administration possédait au 1^{er} septembre 1844 :

144 locomotives et tenders;
 621 voitures pour voyageurs ;
 1781 waggons pour marchandises ;
 et 362 waggons divers pour service.

Il y avait, en outre, en construction à la même date :

Locomotives,	2	
Voitures pour voyageurs,	40	{ 14 diligences ; 26 waggons découverts ;
Id. pour marchandises, 232		{ 135 waggons pour fers, bois, ballots ; 8 id. pour bétail ; 25 id. pour bagages ; et 64 id. fermés pour marchandises.

Si l'on compare la situation du matériel au 1^{er} septembre, avec celle au 1^{er} janvier de l'année, on voit que, pendant les huit premiers mois, le matériel s'est augmenté

de 1 locomotive,
6 tenders,
15 voitures pour voyageurs,
196 waggons pour marchandises,
et 35 waggons divers pour service.

Toutes les locomotives en usage sur nos chemins de fer sont à 6 roues et construites d'après les systèmes admis sur les chemins de fer anglais.

Le Gouvernement a cru qu'il serait utile, et pour le service de l'exploitation et pour les constructeurs du pays, de faire l'acquisition d'une locomotive semblable à celles en usage sur les chemins de fer d'Amérique, et il a, à cet effet, conclu avec la maison Norris et C^e, à Philadelphie, un contrat pour la livraison d'une locomotive système américain; cette locomotive vient d'arriver à Anvers et sera très incessamment mise en service.

Depuis l'organisation du transport des marchandises sur nos chemins de fer, le matériel affecté spécialement à ce service a dû continuellement être augmenté d'année en année dans une très forte proportion pour faire face à l'extension continuelle prise par ces transports; le nombre total de waggons à marchandises, qui était de 673 au 1^{er} janvier 1841, sera, au 1^{er} janvier 1845, lorsque le matériel en construction sera achevé, de plus de 2000 waggons de toute espèce, c'est-à-dire du triple de ce qu'il était à la première de ces dates.

Malgré cette augmentation considérable, le matériel actuel des marchandises ne suffit pas pour effectuer régulièrement tous les transports, et si, comme tout le fait espérer, le service des marchandises continue à prendre du développement le moment est arrivé où l'on devra aviser à l'augmenter encore, sous peine de laisser le commerce et l'industrie en souffrance.

Le relevé ci-annexé sous le n^o LIII, fait connaître les accidents survenus sur le chemin de fer pendant les neuf premiers mois de l'année 1844.

Le petit tableau suivant présente la récapitulation et le classement de ces accidents :

	ACCIDENTS AYANT OCCASIONNÉ LA MORT ET POUVANT ÊTRE ATTRIBUÉS		ACCIDENTS AYANT OCCASIONNÉ DES BLESSURES PLUS OU MOINS GRAVES ET POUVANT ÊTRE AT- TRIBUÉS	
	à l'impudence des victimes	à des circonstances indépendantes de toute prévision	à l'impudence des victimes	à des circonstances indépendantes de toute prévision
Voyageurs	»	3	2	9
Personnes atteintes par les convois en circulant sur la route	4	»	1	»
Ouvriers et agents de l'administration . .	1	1	6	1
Suicides	2	»	»	»
Totaux	7	4	9	10

L'accident survenu au Vieux-Dieu le 17 mai 1844, a occasionné la mort de trois voyageurs et donné des blessures plus ou moins graves à neuf autres.

Des réclamations nombreuses ont été adressées au Gouvernement à l'effet d'obtenir des indemnités en réparation des dommages de toute espèce causés par cet accident ; mais le Gouvernement se fondant sur ce que cet événement n'a été amené ni par la faute, ni par la négligence de l'administration, mais qu'il est le résultat d'un concours de circonstances fortuites en dehors des prévisions de la prudence humaine et qu'il doit ainsi être regardé comme un cas de force majeure, a refusé de reconnaître aux victimes de cet accident le droit de réclamer une indemnité à sa charge.

Cependant, comme quelques-unes de ces victimes se trouvaient dans une position malheureuse, le Gouvernement a consenti à accorder à celles-ci des secours, à titre de don gratuit, dont il s'est réservé de déterminer lui-même l'importance.

Cette décision est conforme aux avis donnés sur cet objet important par l'avocat de l'administration.

Les travaux et les fournitures à effectuer pour le service de l'exploitation font généralement l'objet d'adjudications publiques ; il n'existe d'exception à cette règle que pour quelques travaux ou fournitures de minime importance et pour ceux qui, par leur nature, ne sont pas susceptibles d'être mis en adjudication ; le tableau ci-annexé, n° LIV, indique le prix d'adjudication des billes sur les diverses sections en 1844 et pendant les années antérieures. Ce prix a varié, en 1844, selon les localités, de fr. 3-20 à fr. 5-35.

Le service du camionnage et du factage des marchandises dans toutes les

stations a fait l'objet d'une nouvelle adjudication publique, qui a eu lieu le 1^{er} mai 1844. Les nouveaux marchés conclus à la suite de cette adjudication publique ont été mis à exécution à dater du 1^{er} août 1844. Le tableau n° LV ci-annexé indique, pour toutes les stations, les prix auxquels s'effectue actuellement le camionnage et ceux que l'administration devait payer aux entrepreneurs avant le 1^{er} août 1844. L'on y verra que l'adjudication du 1^{er} mai a amené de fortes réductions dans ces prix.

Enfin l'état ci-annexé, n° LVI, indique les quantités de rails et accessoires qui ont été remplacés pendant le premier semestre 1844, pour cause d'usure et de rupture.

Il a été remplacé *pour cause de rupture*, pendant ces 6 mois, 577 rails, comprenant ensemble 2,851 portées de 0^m,91 et formant, par conséquent, ensemble une longueur totale de 2,594 mètr.

Le remplacement *pour cause d'usure* comprend 860 rails, formant ensemble 4,293 portées de 0^m,91 et 3,906 mètr. de longueur.

On a donc renouvelé, pendant ces 6 mois, 6,500 mètr. de rails.

Des réductions très importantes ont encore été apportées, pendant les neuf premiers mois de 1844, dans la consommation du coak par les locomotives ; on voit en effet, dans le tableau n° LVII, que la consommation totale par lieue de parcours de 5 kilom., a été réduite respectivement, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, à kil. 52.26, 50.97, 51.38 et 48.94 (de 12 à 13 kil. par kilom.).

Ces chiffres comprennent le transport des voyageurs et des marchandises, ainsi que l'allumage, le stationnement et la consommation des locomotives de réserve, et doivent être regardés comme extrêmement satisfaisants.

L'on remarquera que la consommation de coak qui, pendant les cinq premiers mois de l'année, s'était élevée, de 60 à 68 kilog. par lieue, s'est trouvée tout à coup réduite, en juin et les mois suivants, à 52 kilog. et moins.

Cette réduction importante doit être attribuée, en grande partie, à la décision prise sous la date du 6 mai 1844 et mise à exécution à dater du 1^{er} juin, et en vertu de laquelle les chefs d'ateliers des stations ont été admis à participer aux primes déjà accordées précédemment aux machinistes du chef des économies de combustible.

L'arrêté ministériel du 6 mai 1844 est ci-annexé sous le n° LVIII. L'expérience a pleinement justifié, nous venons de le voir, le considérant de cet arrêté, qui est ainsi conçu :

« Considérant que, si les économies que réalisent les machinistes dépendent
» principalement de l'intelligence que mettent ceux-ci dans la conduite des
» machines, le bon état d'entretien des locomotives contribue aussi pour une
» bonne part à la réalisation de ces économies, et que, par conséquent, il

» importe d'intéresser les chefs d'ateliers chargés de l'entretien des machines ,
» à les maintenir dans le meilleur état d'entretien possible. »

Les primes accordées aux chefs d'ateliers sont le quart de celles obtenues par les machinistes de leur ressort.

Nous avons dit que la réduction signalée des mois de juin, juillet, août et septembre doit être attribuée en grande partie aux dispositions précitées, parce qu'il a été constaté que, par l'effet de la température, la consommation est toujours moindre l'été que l'hiver.

La consommation moyenne par lieue de parcours a été, pendant les neuf premiers mois de l'année, de kil. 58.12; elle s'était élevée pour les mêmes mois de l'année 1843, alors que les machinistes avaient déjà intérêt à la réduire, à kil. 66.89.

Il y a donc eu, pendant les neuf premiers mois de 1844, une nouvelle économie de kil. 8.77 par lieue ou de plus de 13 p. %.

La quantité totale de coak économisée pendant les neuf premiers mois de 1844, comparativement aux mêmes mois de 1843, est de 3,063,000 kilog.

Nous voyons, à l'état ci-annexé sous le n° LIX, que l'administration a fabriqué dans ses divers fours, pendant les neuf premiers mois de 1844, 507,445 hectol. ou 17,760,575 kilog. de coak, dont le prix moyen est de fr. 24-48 les 1000 kilog., main-d'œuvre et surveillance compris. Il a été livré dans différentes stations, pendant la même période, 3,598,300 kilog. de coak, d'une valeur totale de fr. 69,234-03. Le prix moyen du coak pendant ces neuf mois est donc de fr. 23-60 les mille kilog.

Le coak économisé pendant les neuf mois comparativement à 1843, représente à ce prix une valeur totale de fr. 72,287.

Le montant total des primes accordées aux machinistes et aux chefs d'ateliers, pendant ces neuf mois est de fr. 24,217-36.

Voir l'état ci-annexé n° LX.

L'économie totale réalisée pendant les neuf premiers mois de 1844 comparativement aux neuf premiers mois de 1843, s'élève, par conséquent, après déduction des primes, à la somme de fr. 48,000, sans tenir compte des primes accordées pour le même objet, qui se sont élevées, pendant les neuf mois de 1843, à fr. 17,442-70.

Le prix moyen du coak employé pendant les neuf premiers mois de 1844 est de fr. 23-60. Le prix moyen, en 1843, ayant été de fr. 26-09, il y a donc eu, en 1844, une réduction de prix de fr. 2-49 par 1,000 kilog., ou de plus de 9 p. %. Cette réduction de prix est due en grande partie aux prix auxquels ont été adjugés les charbons nécessaires en 1844. Le tableau ci-annexé n° LXI, indique le prix d'adjudication des charbons pour la fabrication du coak pendant les cinq années de 1840 à 1844.

Il pourra être curieux de connaître les sommes qui ont été dépensées pendant les années écoulées pour achat de houille et de coak pour l'exploitation des chemins de fer. Voici quelles ont été ces dépenses :

En 1837	fr. 202,186 88
En 1838	663,476 81
En 1839	588,478 16
En 1840	604,079 72
En 1841	820,489 91
En 1842	730,377 78
En 1843	656,478 78
En 1844	700,000 00
Et on demande pour 1845	700,000 00

Ainsi l'achat de la houille et du coak ne coûte pour l'exploitation des 112 lieues de chemins de fer actuellement achevées qu'environ ce qu'il coûtait en 1838 alors que 40 lieues seulement étaient livrées à l'exploitation.

Si l'on examine dans leur ensemble les résultats généraux de l'exploitation du chemin de fer en 1844, tels que nous les indiquent les renseignements puisés dans les faits des neuf premiers mois, on devra reconnaître que ces résultats sont satisfaisants, sous quelque point de vue qu'on les envisage.

Le mouvement des transports, celui des marchandises surtout, a pris une extension à laquelle on était loin de s'attendre, il y a quelques années. Les marchandises de roulage, qui avaient atteint, en 1842, le chiffre de 194,000 tonnes, dépasseront celui de 500,000 tonnes en 1844.

Les produits qui sont évalués à plus de 11 millions, s'élèveront à près d'un demi million au-delà des prévisions du dernier budget des voies et moyens.

Si, d'un côté, la somme des recettes augmente, d'un autre côté, celle des dépenses diminue, soit qu'on la considère d'après le nombre de lieues parcourues, ou d'après le nombre de lieues exploitées.

L'excédant de la recette sur les dépenses présente, dès-lors, une balance financière plus favorable que les années antérieures.

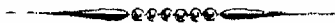
Cet excédant par lieue de parcours n'avait été que de fr. 5-82 en 1841 ; il sera de fr. 11-09 en 1844.

Si cette situation prospère s'améliore encore par les économies nouvelles à introduire, par les meilleures conditions d'exploitation que produiront l'établissement des doubles voies, le complément des stations et du matériel des transports, et par les réformes à faire aux tarifs, tous les avantages politiques et matériels que le pays recueille de l'établissement de notre réseau de chemins de fer seront obtenus sans charges pour le trésor public.

Nous voyons, en effet, par le relevé ci-annexé, n° LXII, que les dépenses de construction du chemin de fer s'élevaient à la date du 1^{er} octobre 1844, à la somme de fr. 143,221,949-70.

L'excédant des recettes sur les dépenses d'exploitation sera, en 1844, de fr. 5,310,000.

Si les dépenses totales de construction s'élèvent, à la fin de l'année, à fr. 144,000,000, l'excédant de recette représentera à peu près 4 p. ^o/_o du capital dépensé.



(1)

DÉVELOPPEMENTS.

§ 1^{er}. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

ART. 1^{er}. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS ET GENS DE SERVICE.

Somme demandée : fr. 216,000.

Voir le tableau ci-annexé n° I.

ART. 2. MAIN-D'ŒUVRE, TRAVAUX, FOURNITURES, ETC.

Somme demandée : fr. 146,000.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

A. Salaires d'ouvriers.	fr.	8,000
B. Loyer des bureaux de la direction		9,000
C. Fournitures de bureaux et impressions.		109,000
D. Mobilier : entretien et renouvellement.		3,000
E. Menues dépenses		17,000
Total égal.	fr.	<u>146,000</u>

A. *Salaires d'ouvriers* fr. 8,000

Voir le tableau ci-annexé n° II.

B. *Loyer des bureaux de la direction* fr. 9,000

Les bureaux de la direction sont transférés dans le local occupé antérieurement par le Département des Travaux Publics ; on demande la somme nécessaire pour le loyer de ce local, laquelle est fixée à fr. 9,000 par le bail en vigueur.

C. *Papiers, impressions, fournitures de bureau.* fr. 109,000

Les fournitures de papiers et impressions pour l'année 1844, se montent pour les 9 premiers mois à fr. 82,518 49
et les fournitures de bureau à 14,359 47

Ensemble fr. 96,877 96

Voir les détails de ces chiffres aux tableaux nos III et IV.

La somme demandée pour 1845 se trouve donc en harmonie avec la dépense de l'année 1844.

D. *Mobilier : entretien et renouvellement* fr. 3,000

E. *Menues dépenses.* fr. 17,000

§ 2. — SERVICE DE L'ENTRETIEN DES ROUTES ET DES STATIONS.

ART. 3. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

Somme demandée : 122,125.

Le tableau ci-annexé n° V fait connaître quel est l'emploi présumé de cette somme.

ART. 4. — MAIN-D'ŒUVRE, TRAVAUX ET FOURNITURES.

Somme demandée : fr. 1,097,000.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

A. Salaires d'ouvriers	fr. 935,000
B. Travaux divers	150,000
C. Dépenses diverses et imprévues	12,000
Total égal.	<u>fr. 1,097,000</u>

A. *Salaires d'ouvriers.* fr. 935,000

Le tableau ci-annexé n° VI fait connaître l'emploi présumé de cette somme.

B. *Travaux divers.* fr. 150,000

Les travaux d'entretien à effectuer, sur bordereau de prix, aux routes, stations, fours à coak, etc., pendant l'année 1843, feront incessamment l'objet d'une adjudication publique.

Voici sur quel pied aura lieu l'adjudication de ces travaux:

		ESTIMATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN.	
		Minimum.	Maximum.
Ligne du Nord.	Sections de Bruxelles à Malines et de Malines à Anvers, y compris les stations d'Anvers et de Bruxelles	15,000	25,000
Id. de l'Ouest.	Station de Malines. Sections et stations de Malines à Gand	4,000	6,000
	Sections et stations de Gand à Ostende	3,000	5,000
	Sections et stations de Gand à Courtray.	3,000	5,000
	Sections et stations de Courtray à Tournay	9,000	15,000
Id. de l'Est.	Sections et stations de Malines à Tirlemont	4,000	6,000
	Sections et stations de Tirlemont à Ans et de Landen à St-Trond	5,000	7,000
	Sections et stations d'Ans à Liège	3,000	5,000
	Sections et stations de Liège à la frontière	27,000	43,000
Id. du Midi.	Sections et stations de Bruxelles à Tubise.	4,000	6,000
	Sections et stations de Tubise à Soignies	6,000	10,000
	Sections et stations de Soignies à Mons.	9,000	15,000
	Sections et stations de Mons à Quiévrain	5,000	7,000
	Sections et stations de Braine le-Comte à Namur.	18,000	30,000
Totaux. fr.		115,000	185,000

n estime que la dépense s'élèvera approximativement sur toutes les lignes réunies à fr. 150,000

C. *Dépenses diverses et imprévues* 12,000

ART. 3. — RENOUELEMENT DE BILLES ET FERS.

Somme demandée : fr. 360,000.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

A. Fourniture de billes	fr. 290,000
B. Fourniture de rails, coussinets, chevilles et clavettes	70,000
Total égal.	<u>fr. 360,000</u>

A. Fournitures de billes fr. 290,000

Cette somme servira à l'acquisition d'environ 58,000 billes, dont l'emploi présumé est le suivant :

LIGNES	SECTIONS.	NOMBRE DE BILLES.	PRIX MOYEN PAR BILLE.	SOMMES PAR SECTION.	SOMMES PAR LIGNE.	Observations.
Nord . . .	Bruxelles à Malines...	2,000	5.00	10,000	20,000	
	Malines à Anvers.....	2,000	Id.	10,000		
Ouest . . .	Malines à Termonde...	2,000	Id.	10,000	112,500	
	Termonde à Gand.....	3,000	Id.	15,000		
	Gand à Bruges.....	4,000	Id.	20,000		
	Bruges à Ostende.....	2,000	Id.	10,000		
	Gand à Courtray.....	6,000	Id.	30,000		
	Courtray à Tournay et à la frontière.....	5,500	Id.	27,500		
Est.....	Malines à Louvain...	3,000	Id.	15,000	102,500	
	Louvain à Tirlemont..	3,000	Id.	15,000		
	Tirlemont à Waremmes.	5,000	Id.	25,000		
	Waremmes à Ans.....	4,000	Id.	20,000		
	Ans à la Meuse.....	1,000	Id.	5,000		
	Liège à la frontière...	3,500	Id.	17,500		
Midi.....	Landen à St-Trond....	1,000	Id.	5,000	55,000	
	Bruxelles à Tubise....	1,000	Id.	5,000		
	Tubise à Soignies.....	1,000	Id.	5,000		
	Soignies à Mons.....	2,000	Id.	10,000		
	Mons à Quiévrain.....	2,000	Id.	10,000		
	Braine à Namur.....	5,000	Id.	25,000		
	Totaux.....	58,000	5.00		290,000	

B. Fournitures de rails, coussinets, chevilles et clavettes . . . fr. 70,000

L'emploi présumé de cette somme est le suivant :

LIGNES.	SECTIONS.	COUSSINETS				CHEVILLES.	CLAVETTES.	POIDS.	SOMMES.
		D'ABOUTS.	INTERÉDIAIRES.	DE TRAVERSE	POIDS.				
NORD.	Bruxelles à Malines	800	400	350	19,600	600	1,000	500	Fr. 2,800
	Malines à Anvers	200	200	50	5,200	600	2,000	800	950
OUEST.	Malines à Termonde	400	800	20	13,200	2,000	1,000	900	2,000
	Termonde à Gand	400	800	30	13,400	2,000	2,000	1,200	2,150
	Gand à Bruges	200	100	10	3,300	2,000	2,000	1,200	850
	Bruges à Ostende	100	300	10	4,500	1,000	2,000	900	900
	Gand à Courtray	50	100	25	2,600	2,000	2,000	1,200	700
	Courtray à Tournay	50	100	25	2,600	3,000	3,000	1,800	900
EST.	Malines à Louvain	70	50	.	1,250	1,000	4,000	1,500	650
	Louvain à Tirlemont	40	50	.	950	1,000	3,000	1,200	550
	Tirlemont à Waremmé	150	150	.	3,150	1,000	3,000	1,200	800
	Waremmé à Ans	40	130	.	1,830	1,000	3,000	1,200	650
	Ans à Liège	20	20	.	420	500	1,000	500	250
	Liège à la frontière	300	1,000	100	15,500	2,000	2,000	1,200	2,400
MIDI.	Landen à St-Trond	25	50	.	800	500	1,000	500	300
	Bruxelles à Tubise	600	1,200	.	19,200	1,000	2,000	900	2,750
	Tubise à Soignies	400	800	.	12,800	1,000	2,000	900	1,950
	Soignies à Mons	600	1,800	.	25,800	2,000	4,000	1,800	3,900
	Mons à Quiévrain	100	300	.	4,300	1,000	1,000	600	750
	Braine à Namur	600	1,800	.	25,800	2,000	3,000	1,500	3,800
		5,145	10,150	620	173,000	27,200	44,000	21,500	30,000
Somme présumée nécessaire pour les frais de remaniage des vieux rails, hors de service, à convertir en rails neufs destinés à l'entretien en 1845.....									40,000
									70,000

§ 3. — SERVICE DE LOCOMOTION ET D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL.

ART. 6. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

Somme demandée : fr. 127,000.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

<i>A.</i> Personnel de l'inspection et des lignes	fr. 70,000
<i>B.</i> Personnel de l'arsenal de Malines	45,000
<i>C.</i> Personnel des fours à coak	12,000
Total égal	<u>fr. 127,000</u>

Les trois tableaux ci-annexés sous les n^{os} VII, VIII et IX font connaître les détails de l'emploi présumé de ces sommes.

ART. 7. — MAIN-D'ŒUVRE, TRAVAUX, FOURNITURES, ETC.

Somme demandée : fr. 2,785,000.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

<i>A.</i> Salaires des chefs d'ateliers, machinistes, chauffeurs, ouvriers des ateliers et manœuvres	fr. 905,000
<i>B.</i> Salaires des chefs d'ateliers, ouvriers, etc., de l'arsenal de Malines	210,000
<i>C.</i> Salaires des ouvriers des fours à coak	45,000
<i>D.</i> Indemnités et primes aux machinistes et aux chefs d'atelier	25,000
<i>E.</i> Fournitures de houille et de coak	700,000
<i>F.</i> Id. de bois pour allumer les locomotives	25,000
<i>G.</i> Graissage. — Fournitures d'huile de Gallipoli, suif, etc.	110,000
<i>H.</i> Nettoyage. — Id. d'étoupes, savon, déchets de coton, etc.	32,000
<i>I.</i> Éclairage. — Fournitures d'huile épurée, falots, chandelles, etc.	70,000
<i>K.</i> Fournitures de cordes, ficelles, chanvre, toile, etc.	30,000
<i>L.</i> Id. de pièces de rechange pour locomotives	120,000
<i>M.</i> Id. id. pour voitures	15,000
<i>N.</i> Id. de tubes en laiton pour locomotives	75,000
<i>O.</i> Id. d'essieux pour locomotives et tenders	20,000
<i>P.</i> Id. id. pour voitures	15,000
A reporter	<u>fr. 2,397,000</u>

Report.		fr. 2,397,000
Q.	Fourniture de bandages de roues pour locomotives et tenders.	45,000
R.	Id. de bandages de roues pour voitures	10,000
S.	Id. de rottings et cerceaux pour paniers à coak	12,000
T.	Id. de métaux, cuivre, plomb, étain, fers, etc.	90,000
U.	Id. de bois divers	30,000
V.	Id. de garnitures de voitures, passementeries, glaces, etc.	25,000
W.	Id. de couleurs, vernis, pinceaux, etc.	50,000
X.	Id. d'outils et ustensiles	55,000
Y.	Id. de lanternes, réverbères, objets de ferblanterie, etc.	15,000
Z.	Id. de vis à bois, fils de fer et de cuivre, émeril, etc.	10,000
AA.	Id. de bâches en cuir	25,000
BB.	Frais de traction par chevaux	6,000
CC.	Travaux divers, dépenses diverses et menues dépenses	15,000
Total.		fr. <u>2,785,000</u>

A. *Salaires des chefs d'atelier, machinistes, chauffeurs, ouvriers des ateliers et manœuvres* fr. 905,000

Le tableau ci-annexé, sous le n° X, fait connaître l'emploi présumé de cette somme.

B. *Salaires des chefs d'atelier, ouvriers, etc., de l'arsenal de Malines* fr. 210,000

Voir le tableau ci-annexé n° XI.

C. *Salaires des ouvriers des fours à coak* fr. 45,000

Voir le tableau ci-annexé n° XII.

D. *Indemnités et primes aux machinistes* fr. 25,000

Les primes payées aux machinistes, du 1^{er} janvier au 30 septembre 1844, s'élèvent à fr. 24,217 36

Les sommes à affecter au même emploi, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1844, sont évaluées à 6,000 00

Total probable de la dépense pour 1844 fr. 30,217 36

Les primes dont il s'agit sont payées, en exécution des règlements des 1^{er} janvier 1843 et 6 mai 1844, à raison des économies que les machinistes réalisent sur les quantités de coak allouées pour le service des locomotives. Le premier de ces règlements a été publié au compte-rendu du chemin de fer en 1842; c'est celui qui alloue des primes aux machinistes du chef des économies obtenues. Le second de ces règlements est de date plus récente; il se trouve ci-annexé sous le n° LVIII; il fait participer les chefs d'ateliers aux primes accordées aux machinistes.

L'on a cru devoir faire participer les chefs d'ateliers aux primes accordées aux machinistes, par le motif que, si les économies que réalisent les machinistes dépendent principalement de l'intelligence qu'ils mettent dans la conduite des machines, le bon entretien des locomotives contribue aussi pour une forte part à la réalisation de ces économies. Il importait donc d'intéresser les chefs d'ateliers à maintenir les locomotives dans le meilleur état possible, en leur accordant une prime proportionnée à celle obtenue par les machinistes attachés à leur atelier. On les récompense ainsi à raison de l'intelligence avec laquelle ils mettent les machines qui leur sont confiées dans les dispositions mécaniques le plus favorables, et l'on établit de cette manière une émulation entre tous les chefs d'ateliers, lesquels peuvent en quelque sorte, par ce moyen, comparer eux-mêmes leur mérite relatif, en le mettant en rapport avec les primes qu'ils auront remportées.

On demande fr. 25,000 pour les primes à allouer aux machinistes et chefs d'ateliers pour l'année 1845.

Bien que cette dépense paraisse devoir s'élever, en 1844, à fr. 30,000 environ, l'administration croit pouvoir suffire aux besoins de 1845 avec le chiffre de fr. 25,000, par suite des réductions auxquelles elle espère arriver.

Le tableau ci-annexé sous le n° LVII indique pour chaque mois écoulé de 1844, la consommation totale de coak pour l'ensemble de tous les transports effectués (voyageurs et marchandises). L'on y voit que *la quantité de coak consommée en moyenne générale*, par lieue de parcours, s'élève, *pour les 9 premiers mois* de l'année courante, à $58 \frac{12}{100}$ kilog.; la consommation moyenne avait été, pendant les mois correspondants de l'année 1843, de $66 \frac{89}{100}$ kilog.

La valeur du coak économisée pendant les 9 premiers mois de 1844, comparativement au même laps de l'année 1843, s'élève à fr. 72,287; les primes payées aux machinistes, du chef de ces économies, s'étant élevées à la somme totale de fr. 24,217-36, le bénéfice réel, effectué par l'administration, s'est donc élevé à la somme de fr. 48,000, après déduction des primes payées aux machinistes et chefs d'ateliers.

Si l'on comparait les années 1844 et 1841, l'on pourrait se convaincre que depuis quelques années la consommation du coak a été réduite de près de moitié. Ce résultat si important doit être attribué et aux perfectionnements apportés aux locomotives, et aux décisions citées plus haut, qui ont excité le zèle et l'émulation des machinistes et des chefs d'ateliers.

E. *Fourniture de houille et de coak* fr. 700,000

Cette somme se répartit en trois parties distinctes, savoir :

1^o Fourniture de charbon destiné à la fabrication du coak et fourniture de coak pour le service des locomotives. fr. 653,100

2^o Fourniture de charbon pour le service des machines fixes des plans inclinés 14,200

3^o Fourniture de charbon pour les forges des ateliers des stations, pour les forges des ateliers de Malines et pour les petites machines à vapeur, servant à l'alimentation des réservoirs d'eau dans les stations. 32,700

Total. fr. 700,000

Pour faire l'appréciation du premier de ces chiffres, il faut rechercher d'abord quel sera le parcours total des locomotives ou des convois en 1845.

La totalité des lieues parcourues pendant les 9 premiers mois de l'année 1844 a été de 363,605 lieues.

Évaluation approximative du parcours pendant les trois derniers mois 115,292 id.

Total pour l'année 1844 entière. 478,897 lieues.

Par suite de l'extension probable que prendra encore le service pour les transports de marchandises, on peut évaluer approximativement le parcours en 1845 à 500,000 *lieues de 5 kilomètres*.

Il reste maintenant à examiner quelle sera la quantité de combustible nécessaire pour ce parcours de 500,000 lieues, et ce qu'elle coûtera.

On estime que la consommation de coak, par lieue de parcours, sera réduite en 1845 à 59 *kilogrammes* (*), ce qui fait $11 \frac{8}{10}$ kilogrammes par kilomètre.

La consommation totale de coak, pour l'usage des locomotives pendant toute l'année, est donc évaluée à 29,500,000 kilog.; à raison de 67 kilog. de coak pour 100 kilog. de charbon, il faudrait environ 44,029,650 kilog. ou 506,090 hectolitres de charbon pour la fabrication de la quantité de coak nécessaire.

			Kilog.
(*) Consommation moyenne de coak, par lieue de parcours, en 1840			95.72
Id.	id.	1841	99.77
Id.	pendant les cinq premiers mois de	1842	105.65
Id.	pendant les sept derniers mois de	1842	80.10
Id.	pendant l'année	1843	66.33
Id.	pendant les neuf premiers mois de	1844	58.12

Or, la somme de fr. 653,100 demandée étant répartie entre 506,090 hectol. de charbon, donne pour chaque hectolitre un prix moyen de fr. 1-29 par hectolitre de charbon pesant 87 kilogrammes.

En 1840, le prix moyen d'un hectolitre de charbon a été de plus de fr.	1 78
En 1841, le prix moyen d'un hectolitre de charbon a été de près de .	1 49
En 1842, le prix moyen d'un hectolitre de charbon a été de près de .	1 46
En 1843, le prix moyen d'un hectolitre de charbon a été de . . .	1 38
Et pendant les 6 premiers mois de l'année 1844, de près de . . .	1 29

Les machines servant à la manœuvre des plans inclinés à Liège, consomment par jour environ $3\frac{1}{2}$ mètr. cubes de charbon, soit pour l'année 1,300 mètr. cubes. Le charbon nécessaire au service de ces machines est livré actuellement à la station du Hautpré, au prix de fr. 10-90 le mètre cube. Ainsi, en supposant que ce prix reste le même en 1845, la dépense pour la fourniture de 1,300 mètr. cubes nécessaires sera de fr. 14,170, soit en nombre rond de fr. 14,200.

La quantité de charbon nécessaire pour le service des forges, des ateliers des stations et des forges de tous les ateliers de Malines, et enfin pour le service des petites machines à vapeur qui servent à l'alimentation des réservoirs d'eau dans les stations, est évaluée à environ 70 hectolitres par jour, soit, pour l'année entière, à 25,550 hectolitres. Nous venons de voir que le prix d'un hectolitre de charbon peut être évalué, en 1845, à fr. 1-29.

La dépense du chef dont il s'agit s'élèvera donc à fr. 32,959-50, soit en nombre rond à fr. 32,700.

F. *Fourniture de bois pour allumer les locomotives.* . . . fr. 25,000

Voir au tableau ci-annexé sous le n° XIII le détail de l'emploi présumé de cette somme.

G. *Graissage : fournitures d'huile de Gallipoli, suif, etc.* . fr. 110,000

Voir le tableau ci-annexé n° XIV.

H *Nettoyage : fournitures de savon, déchets de coton, etc.* . fr. 32,000

Voir le tableau ci-annexé n° XV.

I. *Éclairage : fournitures d'huile épurée, de falots, chandel-*
les, etc. fr. 70,000

Voir le tableau ci-annexé n° XVI.

K. *Fournitures de cordes, ficelles, chanvre, toile, etc.* . . . fr. 30,000
Voir le tableau ci-annexé n° XVII.

L. *Fournitures de pièces de rechange pour locomotive.* . . . fr. 120,000
Voir le tableau ci-annexé n° XVIII.

M. *Fournitures de pièces de rechange pour voitures* . . . fr. 15,000
Voir le tableau ci-annexé n° XIX.

N. *Fournitures de tubes en laiton pour locomotives* . . . fr. 75,000

Cette somme permettra de faire l'acquisition de 3,750 tubes, du prix de fr. 20 la pièce.

Les essais des *tubes en fer* pour remplacer les tubes en laiton dont on s'occupe depuis plus d'un an, n'ont point donné jusqu'ici de résultats assez concluants pour que l'on soit à même de se prononcer sur les avantages que leur emploi peut présenter.

O. *Fournitures d'essieux pour locomotives et tenders* . . . fr. 20,000
Voir le tableau ci-annexé n° XX.

P. *Fournitures d'essieux pour voitures* fr. 15,000
Voir le tableau ci-annexé n° XXI.

Q. *Fournitures de bandages de roues pour locomotives et tenders,* fr. 45,000
Voir le tableau ci-annexé n° XXII.

R. *Fournitures de bandages pour voitures* fr. 10,000
Voir le tableau ci-annexé n° XXIII.

S. *Fournitures de rottings et cerceaux pour paniers à coak* . fr. 12,000
Voir le tableau ci-annexé n° XXIV.

T. *Fournitures de métaux : cuivre, plomb, étain, fers, etc.* . fr. 90,000
Voir le tableau ci-annexé n° XXV.

U. *Fournitures de bois divers* fr. 30,000

Voir le tableau ci-annexé n° XXVI.

V. *Fournitures de garnitures de voitures : passementeries, glaces, etc.* fr. 25,000

Voir le tableau ci-annexé n° XXVII.

W. *Fournitures de couleurs, vernis, pinceaux, etc.* fr. 50,000

Voir le tableau ci-annexé n° XXVIII.

X. *Fournitures d'outils et ustensiles.* fr. 55,000

Voir le tableau ci-annexé n° XXIX.

Y. *Fournitures de lanternes, réverbères, objets de ferblanterie, etc.* fr. 15,000

Voir le tableau ci-annexé n° XXX.

Z. *Fournitures de vis à bois, fils de fer et de cuivre, émeril, etc.* fr. 10,000

Voir le tableau ci-annexé n° XXXI.

AA. *Fournitures de bâches en cuir* fr. 25,000

Voir le tableau ci-annexé n° XXXII.

BB. *Frais de traction par chevaux* fr. 6,000

Cette somme est destinée au paiement des frais de traction des waggon à marchandises entre la station de l'Allée-Verte et les bassins de Bruxelles, et le long des bassins à la station commerciale à Anvers.

CC. *Travaux divers, dépenses diverses, menues dépenses.* . fr. 15,000

Voir le tableau ci-annexé n° XXXIII.

§ 4. — SERVICE DES TRANSPORTS.

ART. 8. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS ET GARDES-CONVOIS.

Somme demandée : fr. 378,500.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

A. Inspection et contrôle.	fr. 37,200
B. Service général des stations (chefs de station, officiers de police, etc.)	149,900
C. Service des convois (gardes-convois)	191,400
Total égal.	<u>fr. 378,500</u>

Les tableaux ci-annexés n^{os} XXXIV, XXXV et XXXVI font connaître en détail l'emploi présumé des trois sommes.

ART. 9. — MAIN-D'ŒUVRE, TRAVAUX, FOURNITURES, INDEMNITÉS POUR PERTES ET AVARIES.

Somme demandée : fr. 573,000.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

A.	Service général des stations.	{	Salaires d'ouvriers (nettoyage des voitures, etc.)	105,000
B.			Id. aux bagages	80,000
C.			Id. aux petites marchandises	50,000
D.			Id. aux grosses id.	178,000
E.	Indemnités pour pertes et avaries			12,000
F.	Frais de camionnage et de factage.			140,000
G.	Dépenses diverses			8,000
			Total égal. fr.	<u>573,000</u>

Pour ce qui concerne les salaires d'ouvriers appartenant aux quatre catégories A, B, C et D, voir les quatre tableaux ci-annexés sous les numéros XXXVII, XXXVIII, XXXIX et XL.

E. *Indemnités pour pertes et avaries.* fr. 12,000

F. *Frais de camionnage et de factage.* fr. 140,000

Soit, en moyenne, par mois, fr. 12,500.

Le tableau ci-annexé n° XLI, fait connaître les sommes payées du chef de ce service, dans chaque station, pendant les 9 premiers mois de l'année 1844.

L'entreprise du camionnage et du factage de marchandises dans toutes les stations a fait en 1844 l'objet d'une nouvelle adjudication publique qui a donné des résultats satisfaisants. Les nouvelles entreprises ont été mises à exécution à dater du 1^{er} août 1844.

§ 5. — FRAIS DE PERCEPTION.

ART. 10. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.

Somme demandée : fr. 198,500.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

<i>A.</i>	Service des voyageurs	fr.	52,000
<i>B.</i>	» des bagages		30,000
<i>C.</i>	» des petites marchandises		70,500
<i>D.</i>	» des grosses marchandises		46,000
Total égal.			<u>fr. 198,500</u>

Quatre tableaux ci-annexés sous les numéros XLII, XLIII, XLIV et XLV, font connaître les détails de l'emploi présumé de chacune des subdivisions.

ART. 11. — LOYER DE LOCAUX.

Somme demandée : fr. 7,800.

Cette somme se répartit comme suit :

Bureau de la place St-Lambert à Liège	fr.	3,000
id. de la Place Verte à Anvers.		1,300
id. à Gand.		1,000
id. et magasin de la douane de la station de Liège.		2,500
Total.		<u>fr. 7,800</u>

ANNEXES.

16

ANNEXES.

N° I.

Personnel de la direction d'es chemins de fer en exploitation.

BRANCHE DE SERVICE.	FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES.		TRAITEMENT.		
	GRADE.	NOMBRE.	FIXE.	VARIABLE et INDÉFINIES.	TOTAL.
SERVICE GÉNÉRAL.					
Affaires générales.	Directeur	1	Fr 12,000	»	12,000
	Chef de bureau	2	5,650	900	6,550
	Commis adjoint.	1	600	»	600
	Surveillant	2	2,700	300	3,000
	Huissier. ,	1	1,200	»	1,200
	Messenger	2	1,860	»	1,860
Totaux.		9	24,010	1,200	25,210

SECRÉTARIAT.

Chef de service.		Inspecteur.	1	6,000	1,500	7,500
Personnel.	{	1 ^{er} commis, chef de bureau.	1	1,800	»	1,800
		2 ^e commis	5	6,600	»	6,600
		3 ^e id.	3	2,800	»	2,800
Comptabilité	{	Chef comptable	1	3,200	»	3,200
		Commis.	3	4,200	»	4,200
		Commis-adjoint	1	600	»	600

BRANCHE DE SERVICE.	FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.		TRAITEMENT.		
	GRADE.	NOMBRE.	FIXE.	VARIABLE ou INDIMNIÉS.	TOTAL.
Expédition	Chef de bureau	1	2,100	»	2,100
	1 ^{er} commis	2	3,800	»	3,800
	2 ^e id.	1	1,200	»	1,200
	3 ^e id.	3	7,480	»	7,480
	Commis adjoint	3	1,800	»	1,800
Indicateur. — Archives.	Surveillant de 1 ^{re} classe. .	1	1,800	960	2,700
	1 ^{er} commis	1	2,200	»	2,200
	Commis-adjoint	1	600	»	600
Impressions.	1 ^{er} commis	1	1,800	»	1,800
	Commis.	1	1,080	»	1,080
	Timbreux.	3	2,040	»	2,040
Masse d'habillement. . .	Commis.	1	1,800	»	1,800
	Expéditionnaire.	1	900	»	900
	Commis de 3 ^e classe. . . .	1	900	»	900
Gens de service.	Concierge.	1	900	»	900
	Messenger	5	4,860	»	4,860
Totaux.		47	60,460	2,400	62,860

1^{re} DIVISION. — SERVICE DES ROUTES ET STATIONS.

Chef de service.	Ingénieur en chef.	1	5,200	3,400	8,600
	Conducteur de 1 ^{re} classe. .	1	2,400	2,000	4,400
Entretien, parachèvement de la route.	Id. 3 ^e id.	1	1,500	375	1,875
	Surveillant de 2 ^e id. . . .	2	3,000	750	3,750
	Surveillant	1	1,200	»	1,200
	1 ^{er} commis	2	3,800	»	3,800
	2 ^e id.	1	1,200	»	1,200
Gens de service.	Messenger	2	1,800	»	1,800
Totaux.		11	20,100	6,525	26,625

BRANCHE DE SERVICE.	FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.		TRAITEMENT.		
	GRADE.	NOMBRE.	FIXE.	VARIABLE et INDIGNITÉS.	TOTAL.

2^e DIVISION. — SERVICE DE LOCOMOTION ET D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL.

Chef de service Locomotion, matériel et arsenal.	Ingénieur de 1 ^{re} classe fai- sant fonction d'ingénieur en chef.	1	5,200	2,800	8,000
	Surveillant de 1 ^{re} classe. .	1	1,800	900	2,700
	1 ^{er} commis	3	6,600	»	6,600
	3 ^e id.	2	2,700	»	2,700
	Commis-adjoint	1	600	»	600
	Conducteur de 3 ^e classe. .	1	1,200	300	1,500
	Gens de service	2	1,860	»	1,860
	Sous-ingénieur	1	2,000	»	2,000
	Totaux.	12	21,960	4,000	25,960

3^e DIVISION. — SERVICE DES TRANSPORTS ET DE PERCEPTION.

Chef de service. Bureau du chef de ser- vice	Inspecteur.	1	6,000	1,500	7,500
	Surveillant principal . . .	1	2,100	1,050	3,150
	2 ^e commis.	1	1,500	»	1,500
Transports Vérification, correspon- dances, versements, etc.	Commis-adjoint.	1	600	»	600
	Chef de bureau	1	2,400	»	2,400
	3 ^e commis	1	900	»	900
Vérification, correspon- dances, versements, etc.	Contrôleur-adjoint, chef. .	1	2,700	800	3,500
	Vérificateur.	3	7,400	2,700	10,100
	2 ^e commis.	4	5,100	»	5,100
	Surnuméraire.	1	»	»	»
Comptabilité des voya- geurs.	2 ^e commis	2	2,700	»	2,700
	3 ^e id.	1	900	»	900

BRANCHE DE SERVICE.	FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES.		TRAITEMENT.		
	GRADE.	VOLUME.	FIXE.	VARIABLE ou INDENNITÉS.	TOTAL.
Comptabilité des bagages	1 ^{er} commis	1	1,500	»	1,500
	2 ^e id.	2	2,700	»	2,700
Comptabilité des petites et grosses marchan- dises.	1 ^{er} commis	3	5,100	»	5,100
	2 ^e id.	4	5,700	»	5,700
	3 ^e id.	4	3,700	»	3,700
	Commis-adjoint	3	2,200	»	2,200
Objets trouvés	1 ^{er} commis	1	1,800	»	1,800
	Commis-adjoint	1	600	»	600
Contrôle du timbre . . .	Contrôleur	1	3,500	1,500	5,000
	1 ^{er} commis	1	2,000	»	2,000
Gens de service.	Garçon de bureau.	1	720	»	720
	Messager	4	3,480	»	3,480
	Facteur	1	900	»	900
Totaux.		45	66,200	7,550	73,750

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Service général	9	24,010	1,200	25,210
Secrétariat	47	60,460	2,400	62,860
1 ^{re} division (routes et stations)	11	20,100	6,525	26,625
2 ^e id. (locomotion et matériel)	12	21,960	4,000	25,960
3 ^e id. (transports et perception).	45	66,200	7,550	73,750
Totaux.	124	192,730	21,675	214,405
Augmentation éventuelle				1,595
Somme demandée au budget				216,000

N^o II.*Administration générale. — Salaires d'ouvriers.*

DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	TOTAL DE LA DÉPENSE.
Ouvrier autographe	1	1,100	1,100
Manœuvre à la presse du timbre	1	600	600
Boute-feu	2	770	1,540
Ouvriers divers.	7 (a)	680	4,760
Totaux	11		8,000

(a) 1 au timbre.

2 au magasin des papiers et des imprimés.

2 au magasin des fournitures de bureau et des objets trouvés.

2 relieurs.

7

N° III.

*État des papiers et imprimés commandés aux fournisseurs, du 1^{er} janvier
au 30 septembre 1844.*

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1000 DE TIRAGE.			MONTANT DE LA DÉPENSE.
		PAPIER.	IMPRESS ¹ .	TOTAL.	
Adresses de pièces de comptabilité	8,000	Fr. 4 50	Fr. 14 00	Fr. 18 50	Fr. 148 00
Id. du magasin central	2,000	4 50	14 00	18 50	37 00
Analyses des dossiers	2,000	18 00	32 00	50 00	100 00
Apostilles.	5,500	3 35	14 00	17 35	95 43
Avis d'arrivée de marchandises	20,000	18 00	32 00	50 00	1,000 00
Id. de remboursement.	6,000	4 50	14 00	18 50	111 00
Id. d'ordonnances de paiement	500	4 50	14 00	18 50	9 25
Bons de fournitures de bureau	10,000	3 94	14 00	17 94	179 40
Id. de retour pour colis vides	16,000	4 50	14 00	18 50	296 00
Id. d'hectolitres de coak.	2,000	3 35	14 00	17 35	34 70
Id. pour coupons de voyageurs.	4,000	9 00	18 00	27 00	108 00
Id. pour le coak.	3,350	9 89	21 00	30 89	103 48
Bordereaux d'expédition, remis a domicile. (Service rhénan).	9,000	9 00	18 00	27 00	243 00
Bordereaux d'expédition, transports de station à station. (Service rhénan).	3,000	9 00	18 00	27 00	81 00
Bordereaux des quittances de versement	28,000	4 50	14 00	18 50	518 00
Bulletins d'expédition	28,000	6 71	18 00	24 71	691 88
Id. de coak	1,000	18 00	32 00	50 00	50 00
Commandes à l'arsenal.	2,000	4 50	14 00	18 50	37 00
Id. aux ateliers	2,000	4 50	14 00	18 50	37 00
Comptes journaliers	12,000	4 50	14 00	18 50	222 00
Contre-bons	2,000	4 50	14 00	18 50	37 00
Coupons de coak.	125	9 89	42 00	51 89	6 49
Demande de paiement	2,000	4 50	14 00	18 50	37 00
Id. de secours provisoires	1,000	10 90	18 00	28 90	28 90
Id. d'inscriptions de cautionnement.	500	21 78	32 00	53 78	26 89
Duplicata des demandes d'inscriptions de cautionne- ment.	500	21 78	32 00	53 78	26 89
Entêtes de lettres	106,000	18 65	18 00	36 65	3,884 90
Etats de frais de voyages	500	9 00	18 00	27 00	13 50
Id. de camionnage.	3,000	18 00	32 00	50 00	150 00

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1000 DE TIRAGE.			MONTANT DE LA DÉPENSE.
		PAPIER.	IMPRESS ⁿ .	TOTAL.	
États de coupons de voyageurs. (Service belge rhénan)	500	Fr. 9 00	Fr. 18 00	Fr. 27 00	Fr. 13 50
Id. de feuilles de route. (Id.)	1,000	9 00	18 00	27 00	27 00
Id. de fournitures.	6,000	4 50	14 00	18 50	111 00
Id. de frais de route et de séjour	200	9 00	18 00	27 00	5 40
Id. de propositions de secours.	1,000	10 90	18 00	28 90	28 90
Id. de réception	2,000	9 00	18 00	27 00	54 00
Id. id. des bois.	500	4 50	14 00	18 50	9 25
Id. id. provisoires.	4,000	21 78	32 00	53 78	215 12
Id. de salaires.	26,000	13 40	32 00	43 40	1,128 40
Id. de service	1,000	18 00	32 00	50 00	50 00
Id. de transports de marchandises aux haltes . . .	2,000	4 50	14 00	18 50	37 00
Id. des commandes transmises aux divers ateliers. .	200	18 00	32 00	50 00	10 00
Id. des marchandises prises aux haltes	4,000	4 50	14 00	18 50	74 00
Id. des objets de consommation	1,000	9 00	18 00	27 00	27 00
Id. des ouvrages terminés	750	18 00	32 00	50 00	37 50
Id. des sommes payées à titre de dépôt	1,000	18 00	32 00	50 00	50 00
Id. d'honoraires de médecins	2,000	4 50	14 00	18 50	37 00
Id. d'inscription journalière des marchandises . .	2,000	101 38	92 00	193 38	386 76
Id. des transports des prisonniers.	500	9 00	18 00	27 00	13 50
Id. indiquant le poids et la recette des marchandises	5,000	18 00	32 00	50 00	250 00
Id. id. les quantités de coak délivré	2,000	9 00	18 00	27 00	54 00
Id. journaliers.	4,000	4 50	14 00	18 50	74 00
Id. mensuels de la consommation du coak.	1,000	18 00	32 00	50 00	50 00
Id. id. d'inscriptions du transport des mar- chandises	150	101 38	92 00	193 38	29 01
Id. récapitulatifs de dizaine	3,000	4 50	14 00	18 50	55 50
Id. id. de la recette des marchandises.	1,050	101 38	92 00	193 38	203 05
Id. id. id. des voyageurs	100	101 38	92 00	193 38	19 34
Id. id. des recettes effectuées	300	18 00	32 00	50 00	15 00
Id. id. id. et versements	250	9 00	18 00	27 00	6 75
Id. id. des versements effectués.	200	9 00	18 00	27 00	5 40
Id. id. du mouvement des voyageurs.	3,000	29 34	56 00	85 34	256 02
Id. id. id. et recettes. (Service belge rhénan)	3,150	134 06	92 00	226 06	712 09
Id. id. du transport des marchandises.	1,250	101 38	92 00	193 38	241 73
Étiquettes pour objets trouvés	8,000	2 25	14 00	16 25	13 00
Extraits du journal de consommation	2,000	9 00	18 00	27 00	54 00

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1000 DE TIRAGE.			MONTANT DE LA DÉPENSE
		PAPIER.	IMPRESSION.	TOTAL.	
Extraits du registre de petites réparations.	1,000	6 71	18 00	24 71	24 71
Id. id. journal des coupons de voyageurs.	2,000	18 00	32 00	50 00	100 00
Factures des coupons de voyageurs et bulletins des marchandises	5,000	9 00	18 00	27 00	135 00
Factures des coupons transmis au contrôle du timbre.	2,000	9 00	18 00	27 00	54 00
Id. des objets expédiés	2,000	6 71	18 00	24 71	49 42
Id. d'imprimés.	1,000	9 00	18 00	27 00	27 00
Feuilles adressées aux chefs de stations	750	4 50	14 00	18 50	13 88
Id. a souches des bagages	33,000	17 59	42 00	59 59	1,966 47
Id. compte de bureau a	6,000	18 00	32 00	50 00	300 00
Id. de commandes.	500	29 34	56 00	85 34	42 67
Id. de consommation journalière	4,000	18 00	32 00	50 00	200 00
Id. coupons de voyageurs	264,050	9 89	21 00	30 89	8,156 50
Id. id. pour chiens	1,000	9 89	21 00	30 89	30 89
Id. débit de l'administration belge a l'adminis- tration rhénane.	1,600	26 39	56 00	82 39	131 82
Id. livrets de gardes-marchandises	32,000	4 50	14 00	18 50	592 00
Id. id. d'outils.	400	29 34	56 00	85 34	34 14
Id. id. d'ouvriers.	2,000	9 00	18 00	27 00	54 00
Id. d'entrée et de sortie des bulletins.	4,000	18 00	32 00	50 00	200 00
Id. de route, de marchandises. (Service rhénan.).	7,800	19 95	58 00	77 95	608 01
Id. id. id.	444,000	8 80	32 00	40 80	18,115 20
Id. id. des bagages	154,000	2 94	18 00	20 94	3,224 76
Id. id. pour haltes	6,000	5 87	28 00	33 87	203 22
Id. des dépêches	16,000	18 00	32 00	50 00	800 00
Id. d'étiquettes pour bagages	300	2 94	18 00	20 94	6 28
Id. id. pour chefs de station.	6,000	4 50	14 00	18 50	111 00
Id. id. transbordement	32,000	4 40	18 00	22 40	716 80
Id. d'inventaires	300	18 00	32 00	50 00	15 00
Id. id. de routes.	400	27 23	42 00	69 23	27 69
Id. id. des stations	2,710	27 23	42 00	69 23	187 61
Id. d'objets reçus et consommés	500	26 39	42 00	68 39	34 20
Id. du grand livre de comptabilité	450	29 34	56 00	85 34	38 40
Id. id. du magasin central	350	101 38	92 00	193 38	67 68
Id. du journal	250	29 34	58 00	87 34	21 84
Id. du livre de caisse.	1,060	29 34	58 00	87 34	92 58
Id. id. id. (annexe B).	31,000	18 00	32 00	50 00	1,550 00
Id. id. de factage	65,000	18 00	32 00	50 00	3,250 00

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1000 DE TIRAGE.			MONTANT DE LA DÉPENSE.
		PAPIER.	IMPRESS ⁿ .	TOTAL.	
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Feuilles du livre d'entrée et sortie de coupons . . .	20,000	18 00	32 00	50 00	1,000 00
Id. id. id. de l'arsenal.	250	26 39	58 00	84 39	21 10
Id. id. des commandes.	300	29 34	56 00	85 34	25 60
Id. id. coupons gratuits	300	18 00	32 00	50 00	15 00
Id. id. produits de fabrication de fours à coak.	100	29 34	58 00	87 34	8 73
Id. id. recettes	200	29 34	56 00	85 34	17 07
Id. id. séries	500	101 38	92 00	193 38	96 69
Id. id. d'inscription des bagages.	6,000	18 00	32 00	50 00	300 00
Id. id. id. marchandises	12,000	41 56	92 00	133 56	1,602 72
Id. id. d'ordre	6,000	18 00	32 00	50 00	300 00
Id. id. indicateur général.	2,600	29 34	58 00	87 34	227 08
Id. id. pour dépôts de plans	600	29 34	56 00	85 34	51 20
Id. procès-verbal d'épreuves de chaudières. . .	2,000	18 00	32 00	50 00	100 00
Lettres d'envoi d'objets trouvés	2,000	3 35	14 00	17 35	34 70
Id. de renvoi id.	3,000	4 50	14 00	18 50	55 50
Id. de surtaxe	1,000	4 50	14 00	18 50	18 50
Liste de travail	1,000	29 34	58 00	87 34	87 34
Notes de forçement en recettes	5,000	4 50	14 00	18 50	92 50
Procès-verbaux d'abornement	1,000	9 00	18 00	27 00	27 00
Id. de contraventions	1,000	9 00	18 00	27 00	27 00
Id. de l'avancement des travaux.	2,000	3 35	14 00	17 35	34 70
Id. de manquant.	1,000	9 00	18 00	27 00	27 00
Id. de mise hors de service	200	9 00	18 00	27 00	5 40
Id. de réception.	500	9 00	18 00	27 00	13 50
Id. de réception de charbons	250	18 00	32 00	50 00	12 50
Id. d'erreurs reconnues	1,500	18 00	32 00	50 00	75 00
Quittances de débours	54,000	2 25	14 00	16 25	877 50
Rapports des gardes	30,000	13 40	28 00	41 40	1,242 00
Id. journaliers	8,000	9 00	28 00	27 00	216 00
Id. mensuels	2,000	20 95	42 00	62 95	125 90
Id. spéciaux	5,000	4 40	14 00	18 40	92 00
Récapitulation des journées, par nature d'ouvrage . .	3,000	13 20	28 00	41 20	123 60
Récépissés des objets reçus du magasin central. . .	2,000	6 71	18 00	24 71	49 42
Id. provisoires	4,500	4 40	14 00	18 40	82 80
Réclamations pour effets perdus ou égarés	2,000	10 90	18 00	28 90	57 80
Reçus des dépêches.	2,000	3 35	14 00	17 35	34 70

DÉSIGNATION DES IMPRIMÉS.	NOMBRE.	PRIX DE REVIENT PAR 1000 DE TIRAGE.			MONTANT DE LA DÉPENSE.
		PAPIER.	IMPRESS ⁿ .	TOTAL.	
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Reçus des fours à coak	2,000	4 50	14 00	18 50	37 00
Id. d'objets trouvés.	5,000	4 50	14 00	18 50	92 50
Relevés des coupons de voyageurs	24,000	6 71	18 00	24 71	593 04
Id. des feuilles de route	30,000	9 00	18 00	27 00	810 00
Id. des objets reçus et délivrés.	6,000	18 00	32 00	50 00	300 00
Id. souches des feuilles de route des marchan- dises	28,000	18 00	32 00	50 00	1,400 00
Id. id. à bagages	2,000	9 00	18 00	27 00	54 70
Id. id. de marchandises pour haltes	4,000	4 50	14 00	18 50	74 00
Id. waggons à marchandises vérifiés	1,000	9 00	18 00	27 00	27 00
Id. id. belges et rhénans.	1,500	18 00	32 00	50 00	75 00
Id. id. et bâches	22,000	4 50	14 00	18 50	407 00
Id. du parcours des waggons à marchandises	1,000	18 00	32 00	50 00	50 00
Soumissions	500	4 50	14 00	18 50	9 25
Transports extraordinaires.	3,000	6 71	18 00	24 71	74 13
Id. militaires	2,000	18 00	32 00	50 00	100 00
Affiches, tarifs, etc.	55,600	"	"	"	2,639 25
Fourniture de papier et impression de la situation du chemin de fer, arrêtée le 31 décembre 1843.					1,884 50
Reliure, lignage et fournitures diverses					12,670 19
Total général fr.					82,518 49

N° IV.

Relevé des fournitures de bureau, faites à l'administration des chemins de fer, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 30 septembre 1844.

DÉSIGNATION DES FOURNITURES.	QUANTITÉS.	PRIX.	MONTANT.
		Fr.	Fr.
Papier à dessiner, grand-aigle (griffon) d'Angoulême.....	$\frac{1}{2}$ rame.....	380 00	190 00
Id. id. vélin anglais.....	10 mains.....	28 00	280 00
Id. calque végétal huilé, grand-aigle.....	$\frac{1}{2}$ rame.....	560 00	280 00
Id. id. petit-aigle.....	$\frac{1}{4}$ id.....	280 00	140 00
Id. végétal, grand-aigle (toute 1 ^{re} qualité).....	$\frac{1}{2}$ id.....	600 00	300 00
Id. id. petit-aigle.....	$\frac{1}{2}$ id.....	400 00	200 00
Id. id. dit <i>Jésus</i>	1 id.....	290 00	290 00
Id. id. carré.....	$\frac{1}{2}$ id.....	120 00	60 00
Id. fort pour croquis.....	8 id.....	44 00	352 00
Id. petit-lys fin vélin.....	85 id.....	7 00	595 00
Id. gris collé, grand format, pour enveloppes.....	124 id.....	14 00	1,736 00
Id. id. petit format.....	75 id.....	9 50	712 50
Id. rose buvard.....	$\frac{1}{2}$ id.....	18 00	9 00
Id. de poste superfin.....	5 id.....	16 00	80 00
Id. id. dit <i>poulet</i>	5 id.....	8 00	40 00
Crayons vrais Conté.....	$5\frac{1}{2}$ grosses.....	43 00	236 50
Id. Robertson et Panier.....	6 id.....	22 00	132 00
Id. Brockman.....	$\frac{1}{2}$ id.....	120 00	60 00
Id. ordinaires faux Conté.....	11 id.....	7 60	83 60
Plumes d'oie, n° 17.....	4,000 par mille.....	34 25	137 00
Id. id. n° 12.....	15,000 id.....	24 25	363 75
Id. id. n° 7.....	4,000 id.....	14 25	57 00
Id. métalliques fines assorties, pointes larges et catholiques.....	150 grosses.....	3 00	450 00
Id. id. Perry, dites <i>monstres</i>	32 boîtes.....	1 75	56 00
Id. id. calamus de Cuthbert.....	50 grosses.....	1 45	72 50
Id. id. dites <i>Ledy</i>	8 id.....	2 00	16 00
Id. id. Perry.....	3 id.....	7 80	23 40
Id. id. dites <i>monstres</i> , de Cuthbert.....	5 id.....	10 00	50 00
Cartes épingles de 500 chaque.....	300 cartes.....	55	165 00
Paquets de 20 bâtons cire à cacheter 00.....	3 paquets.....	6 75	20 25
Id. cire à cacheter demi-fine, n° 4.....	30 id.....	2 85	85 50
A reporter.....			7,273 00

DÉSIGNATION DES FOURNITURES.	QUANTITÉS.	PRIX.	MONTANT.
		Fr.	Fr.
Report.....			7,273 00
Paquets cire à cacheter ordinaire, n° 7.....	110 paquets.....	1 90	209 00
Id. id. les paquets de coupons.....	200 id.....	» 90	180 00
Pains à cacheter superfins.....	1 kilogramme.....	13 50	13 50
Id. id. 2° qualité.....	40 id.....	5 00	200 00
Encre noire.....	310 litres.....	1 45	449 50
Fioles, encre rouge carmin superfine.....	18 douzaines.....	15 25	274 50
Encre bleue.....	25 fioles (la douzaine) ..	6 00	12 50
Encre noire à tampons.....	95 bouteilles.....	2 85	270 75
Fioles sandarague.....	5 douzaines.....	3 80	19 00
Porte-plumes, sans bascule, 1 ^{re} qualité (brevetés).....	2 grosses.....	12 00	24 00
Gomme élastique non épurée.....	3 kilogrammes.....	11 50	34 50
Colle-à-bouche superfine.....	3 id.....	6 50	19 50
Couleurs fines, assorties en tablettes.....	10 douzaines.....	8 70	87 00
Carmin superfine de Grosnier de Paris.....	2 id.....	30 30	61 00
Tire-lignes fins à pointes, larges, 1 ^{re} qualité.....	10 (la pièce).....	3 35	33 50
Double bâtons, encre de Chine, 1 ^{re} qualité.....	18 id.....	6 00	108 00
Cachets avec inscription <i>Chemin de fer</i>	20 id.....	4 00	80 00
Séries de chiffres de 1 à 12.....	100 (la série).....	1 60	160 00
Id. de 1 à 31.....	65 id.....	3 40	221 00
Canifs anglais de Rodgier.....	4 douzaines.....	20 00	80 00
Grattoirs anglais.....	5 id.....	21 00	105 00
Poinçons.....	4 id.....	9 00	36 00
Encrriers en cristal avec bouchon doré.....	40 (la pièce).....	1 05	42 00
Grands ciseaux.....	15 paires.....	4 10	61 50
Ciseaux moyens.....	8 id.....	3 00	24 00
Règles en ébène de 18 à 24 pouces.....	4 douzaines.....	16 00	64 00
Id. de Tachet très grandes pour dessinateurs.....	1 id.....	32 00	32 00
Id. en bois de poirier de 18 à 30 pouces, assorties.....	8 id.....	5 25	42 00
Id. id. 12 à 18 id.....	2 id.....	2 85	5 70
Sébilles.....	2 id.....	8 50	17 00
Équerres de Tachet, assorties.....	4 id.....	11 40	45 60
Ploirs en bois.....	3 id.....	3 35	10 05
Ficelle grise fine et de 3 fils.....	334 pelotes (la pièce)...	» 50	167 00
Id. tricolore.....	3 kilogrammes.....	15 25	45 75
Cartons de bureau, ordinaires forts.....	150 (la pièce).....	1 90	285 00
Tarifs de réduction de monnaies.....	12 id.....	2 85	34 20
A reporter.....			10,827 05

DÉSIGNATION DES FOURNITURES.	QUANTITÉS.	PRIX.	MONTANT.
		Fr.	Fr.
Report			10,827 05
Portefeuilles à l'anglaise	200 (la pièce)	1 20	240 00
Id. grand-aigle pour plans	4 id.	12 50	50 00
Tampons à double ressort	80 id.	7 50	600 00
Presse-papiers en zinc	2 douzaines	10 00	20 00
Registres cartonnés beau papier vergé de 2 mains	56 (la pièce)	2 75	154 00
Id. id. 3 id.	55 id.	3 75	206 25
Livrets	83 id.	1 15	95 45
Pinceaux de cygne fins assortis, pour dessinateurs	11 douzaines	11 00	121 00
Godets en porcelaine, assortis	100 id.	25 00	25 00
Amidon, 1 ^{re} qualité	200 kilog. (les cent)...	80 00	160 00
Allumettes phosphoriques, 1 ^{re} qualité	700 boîtes (les cent)...	10 50	73 50
Rats de cave pour cabinets	39 (les huit)	4 00	19 50
Savon coupé en morceaux	100 kilogrammes	1 50	150 00
Paniers de bureau	10 (la pièce)	4 00	40 00
Nattes en crin	20 id.	3 50	70 00
Total			12,851 75
Montant de deux états de réparations, reliures et menues fournitures			1,507 72
Total général			14,359 47

N^o V.*Personnel du service d'entretien.*

DÉSIGNATION DES BUREAUX ET SECTIONS.	DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYES.	TRAITEMENT		
			FIXE.	VARIABLE et INDÉMNITÉS.	TOTAL.

LIGNE DU NORD.

			Fr.	Fr.	1.
Chef de service.	Sous-ingénieur.	1	2,000	2,200	4,200
Bureau du sous-ingénieur, chef de service.	Surveillant de 2 ^e classe.	1	1,500	»	1,500
	Id. 3 ^e id.	1	1,200	»	1,200
De Bruxelles à Malines . . .	Id. 1 ^{re} id.	1	1,800	450	2,250
	Id. 3 ^e id.	2	2,400	300	2,700
De Malines à Anvers	Id. 2 ^e id.	1	1,500	»	1,500
	Id. 3 ^e id.	2	2,400	600	3,000
Totaux. . . .		9	12,800	3,550	16,350

LIGNE DE L'EST.

Chef de service.	Ingénieur de 2 ^e classe.	1	3,200	2,800	6,000
Bureau de l'ingénieur, chef de service	Conducteur 2 ^e id.	1	2,000	500	2,500
	Surveillant 1 ^{re} id.	1	1,800	450	2,250
	Id. 2 ^e id.	3	4,500	1,125	5,625
	3 ^e commis dessinateur.	3	3,000	»	3,000
De Malines à Louvain. . . .	Surveillant de 2 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
	Id. 3 ^e id.	1	1,200	300	1,500

DÉSIGNATION DES BUREAUX ET SECTIONS.	DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYES.	TRAITEMENT		
			FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.
			Fr.	F.	l.
De Louvain à Tirlemont . .	Surveillant de 2 ^e classe	1	1,500	375	1,875
	Id. 3 ^e id.	4	4,800	300	5,100
De Tirlemont à Waremmes .	Id. 2 ^e id.	2	3,000	375	3,375
	Id. 3 ^e id.	3	3,600	300	3,900
De Landen à St-Trond. . . .	Id. principal.	1	2,100	900	3,000
De Waremmes à Ans.	Id. de 2 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
	Id. 3 ^e id.	1	1,200	300	1,500
Totaux. . . .		24	34,900	8,475	43,375

LIGNE DE LA VESDRE.

De Liège à la front. de Prusse.	Conducteur de 2 ^e classe	1	2,000	500	2,500
	Surveillant de 1 ^{re} id.	3	5,400	1,350	6,750
	Id. 2 ^e id.	1	1,500	375	1,875
Totaux. . . .		5	8,900	2,225	11,125

LIGNE DE L'OUEST.

Chef de service.	Ingénieur de 3 ^e classe faisant fonctions de 2 ^e classe	1	3,200	1,800	5,000
Bureau de l'ingénieur, chef de service	Expéditionnaire	3	2,460	»	2,460
	Commis-adjoint	1	720	»	720
	3 ^e commis.	1	1,080	»	1,080
	Garçon de bureau . . .	1	900	»	900
De Malines à Termonde. . .	Surveillant de 2 ^e classe.	1	1,500	»	1,500
	Id. 3 ^e id.	1	1,200	300	1,500

DÉSIGNATION DES BUREAUX ET SECTIONS.	DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYES.	TRAITEMENT		
			FIXE.	VARIABLE et INDENNITÉS.	TOTAL.
			Fr.	Fr.	Fr.
De Termonde à Gand	Surveillant principal. .	1	2,100	900	3,000
	Id. de 3 ^e classe.	1	1,200	300	1,500
De Gand à Ostende	Id. principal. .	1	2,100	900	3,000
	Id. de 3 ^e classe.	1	1,200	300	1,500
De Gand à Tournay.	Id. 1 ^{re} id.	1	1,800	900	2,700
	Id. 3 ^e id.	1	1,200	"	1,200
	Aide-surveillant	1	900	"	900
Totaux.		16	21,580	5,400	26,980

LIGNE DU MIDI.

Chef de service.	Ingénieur de 2 ^e classe.	1	3,200	1,800	5,000
Bureau de l'ingénieur, chef de service	Surveillant de 3 ^e id.	1	1,200	"	1,200
De Bruxelles à Tubise	Id. 1 ^{re} id.	1	1,800	450	2,250
	Id. 3 ^e id.	1	1,200	"	1,200
De Tubise à Mons.	Id. 3 ^e id.	2	2,400	"	2,400
De Mons à Quiévrain	Conducteur 2 ^e id.	1	2,000	500	2,500
	Surveillant 3 ^e id.	1	2,400	600	3,000
Totaux.		9	14,200	3,350	17,550

LIGNE DE BRAINE-LE-COMTE A NAMUR.

Chef de service.	Sous-ingénieur, chef de service	1	2,000	1,200	3,200
--------------------------	--	---	-------	-------	-------

RÉCAPITULATION.

LIGNES.	NOMBRE D'EMPLOYES.	TRAITEMENT		
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITES.	TOTAL.
		Fr.	fr.	Fr.
Ligne du Nord	9	12,800	3,550	16,350
Id. de l'Est.	24	34,900	8,475	43,375
Id. de la Vesdre	5	8,900	2,225	11,125
Id. de l'Ouest	16	21,560	5,400	26,960
Id. du Midi	9	14,200	3,350	17,550
Id. de Braine-le-Comte à Namur	1	2,000	1,200	3,200
Totaux.	64	94,360	24,200	118,560
Augmentation éventuelle, y compris les employés pour le service de Braine à Namur				3,565
Total de la somme demandée.				122,125

N^o VI.*Entretien et police des routes.*

SALAIRES D'OUVRIERS.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN	DÉPENSE TOTAL.	TOTAL PAR SECTION ET PAR LIGNE.
-----------	---------------------------	---------	------------------	-------------------	--

LIGNE DU NORD.

Bruxelles à Malines.	Gardes-barrières	10	Fr. 490	Fr. 4,900	55,000
	Gardes-excentriques	4	650	2,600	
	Pontonnières et aides	2	855	1,710	
	Chefs-cantonniers.	22	760	16,720	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	51	570	29,070	
Malines à Anvers	Gardes-barrières	7	500	3,500	40,530
	Pontonnières et aides	2	825	1,650	
	Chefs-cantonniers.	17	740	12,580	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	40	570	22,800	
Total de la ligne du Nord.					95,530

LIGNE DE L'EST.

Malines à Louvain.	Gardes-barrières	32	500	16,000	30,120
	Chefs-cantonniers.	8	750	6,000	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	14	580	8,120	
Louvain à Tirlemont.	Gardes-barrières	20	450	9,000	25,955
	Gardes-tunnels	2	600	1,200	
	Gardes-excentriques	1	635	635	
	Chefs-cantonniers.	13	740	9,620	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	10	550	5,500	

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALF.	TOTAL PAR SECTION ET PAR LIGNE.
			l.	F.	F.
Tirlemont à Landen.	Gardes-barrières	15	520	7,800	20,590
	Chefs-cantonniers	7	750	5,250	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs . .	13	530	7,540	
Landen à Waremme.	Gardes-barrières	12	520	6,240	14,540
	Gardes-excentriques	2	620	1,240	
	Chefs-cantonniers	2	730	1,460	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs . .	10	560	5,600	
Landen à Saint-Trond.	Gardes-barrières	13	500	6,500	10,980
	Chefs cantonniers.	2	740	1,480	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs . .	5	600	3,000	
Waremme à Ans	Gardes-barrières	19	500	9,500	22,880
	Gardes-excentriques	1	630	630	
	Chefs-cantonniers.	6	750	4,500	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs . .	15	550	8,250	
Ans à Liège . .	Gardes-barrières	13	520	6,760	14,060
	Chefs-cantonniers.	2	750	1,500	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs . .	10	530	5,300	
Liège à Chênée.	Gardes-barrières	6	490	2,940	8,150
	Bhefs-cantonniers.	2	750	1,500	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs . .	7	530	3,710	
Total de la ligne de l'Est.					147,275

LIGNE DE LA VESDRE.

Chênée à Pepinster.	Gardes-barrières	20	500	10,000	45,600
	Gardes-tunnels	3	600	1,800	
	Chefs cantonniers	23	750	17,250	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs . .	30	550	16,550	

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DÉPENSE FOURNAIE.	TOTAL PAR SECTION ET PAR LIGNE.
			T ₁	F ₁	F ₂
Pepinster à la frontière.	Gardes-barrières	35	500	17,500	41,550
	Gardes-tunnels	2	600	1,200	
	Chefs-cantonniers	7	750	5,250	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	32	550	17,600	
Total de la ligne de la Vesdre.					87,150

LIGNE DE L'OUEST.

Malines à Ter- monde.	Gardes-barrières	35	500	17,500	39,220
	Gardes-excentriques.	2	650	1,300	
	Pontonnières et aides.	2	820	1,640	
	Chefs cantonniers.	12	740	8,880	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	18	550	9,900	
Termonde à Gand	Gardes-barrières	35	500	17,500	44,130
	Gardes excentriques.	3	650	1,950	
	Pontonnières et aides	2	845	1,690	
	Chefs-cantonniers.	11	740	8,140	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	27	550	14,850	
Gand à Bruges.	Gardes-barrières	69	500	34,500	58,560
	Pontonnières et aides	2	820	1,660	
	Chefs-cantonniers.	10	755	7,550	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	27	550	14,850	
Bruges à Ostende	Gardes-barrières	24	500	12,000	29,140
	Pontonnières et aides	2	820	1,640	
	Chefs-cantonniers.	6	750	4,500	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	20	550	11,000	
Gand à Deynze.	Gardes-barrières	22	500	11,000	21,340
	Chefs-cantonniers.	5	748	3,740	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	12	550	6,600	

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALE	TOTAL PAR SECTION ET PAR LIGNE.
			Fr	Fr	Fr
Deynze à Courtray.	Gardes-barrières	35	500	17,500	36,040
	Chefs-cantonniers.	10	754	7,540	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	20	550	11,000	
Courtray à Mouscron.	Gardes-barrières	18	500	9,000	23,250
	Chefs-cantonniers.	8	750	6,000	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	15	550	8,250	
Mouscron à la frontière.	Gardes-barrières	5	490	2,450	5,340
	Chefs-cantonniers.	1	750	750	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	4	535	2,140	
Mouscron à Templeuve.	Gardes-barrières	13	515	6,695	24,275
	Chefs-cantonniers.	10	750	7,500	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	18	560	10,080	
Templeuve à Tournay.	Gardes-barrières	10	490	4,900	13,200
	Chefs-cantonniers.	4	750	3,000	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	10	520	5,300	
Total de la ligne de l'Ouest. . . .					294,495

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles à Tubise.	Gardes-barrières	30	500	15,000	40,250
	Gardes-excentriques.	1	650	650	
	Chefs-cantonniers.	14	750	10,500	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	25	568	14,200	
Tubise à Soignies	Gardes-barrières	19	500	9,500	39,240
	Gardes-tunnels	2	620	1,240	
	Chefs-cantonniers.	16	750	12,000	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	30	550	16,500	

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE JOYER.	DEPENSE TOTAL	TOTAL PAR SECTION ET PAR LIGNE.
			F.	L.	L.
Soignies à Mons.	Gardes-barrières		500	22,500	68,850
	Chefs cantonniers		750	18,750	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .		552	27,600	
Mons à Quiévrain.	Gardes-barrières	45	500	22,500	54,750
	Chefs cantonniers.	21	750	15,750	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	30	550	16,500	
Total de la ligne du Midi					203,190

LIGNE DE NAMUR.

Braine-le-Comte à Charleroy.	Gardes-barrières	39	490	19,110	54,760
	Gardes-tunnels	2	650	1,300	
	Chefs-cantonniers.	17	750	12,750	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	40	540	21,600	
Charleroy à Na- mur.	Gardes-barrières	24	500	12,000	52,600
	Chefs-cantonniers.	25	744	18,600	
	Cantonniers, poseurs et piocheurs. .	40	550	22,000	
Total de la ligne de Namur.					107,360

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord.	95,550
» de l'Est	147,275
» de la Vesdre.	87,150
» de l'Ouest.	294,495
» du Midi	203,190
» de Namur.	107,360
Total général fr.	<u>935,000</u>

N° VII.

Personnel du service de locomotion.

INSPECTION ET LIGNES.

FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS	TOTAL.	

INSPECTION.

Ingénieur en chef	1	10,000	2,000	12,000
Conducteur de 3 ^e classe . .	2	3,000	675	3,675
2 ^e commis	1	1,200	»	1,200
Garçon de bureau	1	900	»	900
Totaux . . .	5	15,100	2,675	17,775

LIGNE DU NORD.

Ingénieur de 1 ^{re} classe . . .	1	3,800	3,200	7,000
Surveillant de 2 ^e classe. . .	1	1,500	275	1,875
3 ^e commis	1	900	»	900
3 ^e id. dessinateur . . .	2	3,600	»	3,600
Totaux . . .	6	9,800	3,575	13,375

LIGNE DE L'EST.

Ingénieur de 2 ^e classe . . .	1	3,200	2,500	5,700
Conducteur de 3 ^e classe . .	3	3,600	900	4,500
Commis adjoint	1	600	»	600
Totaux . . .	5	7,400	3,400	10,800

FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES.	TRAITEMENT			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDIVIDUÉL.	TOTAL.	

LIGNE DE LA VESDRE.

Ingén ^r de 3 ^e cl. N ^{os} de 2 ^e cl.	1	3,200	1,800	5,000
Conducteur de 2 ^e classe . .	1	2,000	550	2,550
Commis à l'essai	1	1,200	»	1,200
Surnuméraire	1	»	»	»
Totaux . . .	4	6,400	2,350	8,750

LIGNE DE L'OUEST.

Ingénieur de 2 ^e classe . . .	1	3,200	1,800	5,000
Conducteur de 3 ^e classe . .	1	1,200	300	1,500
Surveillant de 2 ^e classe. . .	1	1,500	»	1,500
4 ^e commis dessinateur . . .	1	900	»	900
Commis-adjoint.	1	400	»	400
Totaux. . . .	5	7,200	2,100	9,300

LIGNE DU MIDI.

Ingénieur de 2 ^e classe . . .	1	3,200	1,800	5,000
Conducteur de 2 ^e classe . .	1	2,000	1,000	3,000
Totaux . . .	2	5,200	2,800	8,000

RÉCAPITULATION.

Inspection	3	17,775
Ligne du Nord	6	13,375
» de l'Est	3	10,800
» de la Vesdre	4	8,750
» de l'Ouest	5	9,300
» du Midi	2	8,000
	27	68,000
Augmentations éventuelles		2,000
Total		70,000

N° VIII.

Personnel du service de locomotion.

ARSENAL DE MALINES.

DÉSIGNATION DES ATELIERS ET BUREAUX.	DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES	TRAITEMENT		
			FIXE.	VARIABLE ou INDEMNITÉS.	TOTAL.
			Fl.	Fl.	Fl.
Atelier des grosses réparat ^{ns} .	Chef d'atelier	1	6,000	600	6,600
	Conducteur de 3 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
	Surveillant de 2 ^e id.	1	1,500	375	1,875
	3 ^e commis.	2	2,100	"	2,100
	Commis-adjoint	1	600	"	600
	3 ^e commis dessinateur.	1	1,200	"	1,200
	Portier	1	720	"	720
Atelier de montage	Surveillant de 1 ^{re} classe.	1	1,800	450	2,250
Atelier des tourneurs. . . .	Conducteur de 2 ^e id.	1	2,000	500	2,500
	Aide-surveillant	1	900	"	900
Atelier des voitures.	Sous-ingénieur	1	2,000	1,600	3,600
	Surveillant principal. .	1	2,100	525	2,625
	Id. de 1 ^{re} classe	1	1,800	450	2,250
	Aide-surveillant	1	900	"	900
	Portier	1	720	"	720

DÉSIGNATION DES ATELIERS ET BUREAUX	DESIGNATION DES GRADES.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES	TRAITEMENT		
			FIXE.	VARIABLE et INDEMNITES.	TOTAL.
			Fr.	Fr.	Fr.
Commission de réception . .	Sous-ingénieur	1	2,000	1,000	3,000
	Aspirant conducteur- mécanicien	1	1,000	»	1,000
Magasin central	Conservateur du maté- riel	1	3,000	»	3,000
	2 ^e commis.	1	1,200	»	1,200
	Surveillant de 2 ^e classe.	3	4,200	1,050	5,250
	Portier	1	720	»	720
	Totaux.	24	37,960	6,925	44,885
Augmentations éventuelles.					115
Total.					45,000

N^o IX.*Personnel du service de locomotion.*

FOURS A COAK.

DÉSIGNATION DES ATELIERS ET BUREAUX.	DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT		
			FIXE.	VARIABLE ou INDEFINITÉS.	TOTAL.
Bureau du chef de service	Sous-ingénieur	1	2,000	2,000	4,000
	Conducteur de 3 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
	3 ^e commis	1	900	"	900
Fours à coak :					
De Malines	Surveillant de 2 ^e classe.	1	1,500	375	1,875
" Gand	Id. 1 ^{re} id.	1	1,800	350	2,150
" Ans	Id. 3 ^e id.	1	1,200	"	1,200
" Jemmapes.		"	"	"	"
Totaux		6	8,900	3,100	12,000

N° X.

Service de locomotion.

SALAIRES DES CHEFS D'ATELIERS, MACHINISTES, CHAUFFEURS, ETC.

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DÉPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
LIGNE DU NORD.					
Bruxelles (Nord).	Chef d'atelier.	1	3,200	3,200	75,675
	Contre-maitre.	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	7	1,000	7,000	
	Tourneurs et aides	2	1,000	2,000	
	Chaudronniers et aides	2	1,000	2,000	
	Forgerons et aides	5	995	4,975	
	Menuisiers et aides	2	1,300	2,600	
	Machinistes	6	1,700	10,200	
	Chauffeurs.	6	1,200	7,200	
	Gardes-excentriques	3	1,000	3,000	
	Gardes-freins	4	875	3,500	
	Gardes-tenders	4	1,000	4,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	32	750	24,000	
Malines. (Machine à pomper.)	Ajusteur (aide)	1	275	275	1,775
	Machiniste.	1	1,500	1,500	
Anvers.	Chef d'atelier.	1	3,200	3,200	40,350
	Contre-maitre.	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	2	1,000	2,000	
	Tourneur	1	1,000	1,000	
	Chaudronnier.	1	1,000	1,000	
	Forgerons et aides	2	1,000	2,000	
	Menuisiers et aides	2	1,300	2,600	
	Machinistes	4	1,750	7,000	
	Chauffeurs.	4	1,250	5,000	
	Gardes-excentriques	2	1,000	2,000	
	Gardes-freins.	2	900	1,800	
	Gardes-tenders	1	1,000	1,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	13	750	9,750	
Total de la ligne du Nord					117,800

STATIONS.	DESIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.

LIGNE DE L'EST.

Malines (Est).	Chef d'atelier.	1	5,200	5,200	45,300
	Contre-maitre.	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	3	1,000	3,000	
	Tourneurs et aides	2	1,000	2,000	
	Chaudronnier.	1	1,000	1,000	
	Forgeron	1	1,000	1,000	
	Menuisier	1	1,300	1,300	
	Machinistes	5	1,700	8,500	
	Chauffeurs.	5	1,200	6,000	
	Gardes-excentriques.	3	1,000	3,000	
	Gardes-freins.	2	900	1,800	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	14	750	10,500	
Louvain	Gardes-excentriques.	2	775	1,550	3,800
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	3	750	2,250	
Tirlemont.	Chef d'atelier.	1	5,200	5,200	56,475
	Contre-maitre	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides.	4	1,050	4,200	
	Tourneur	1	1,000	1,000	
	Chaudronnier.	1	1,000	1,000	
	Forgerons et aides	3	1,025	3,075	
	Menuisier	1	1,300	1,300	
	Machinistes	5	1,800	9,000	
	Chauffeurs	8	1,250	10,000	
	Gardes-excentriques	3	1,000	3,000	
	Gardes-freins.	3	900	2,700	
	Gardes-tenders	2	1,000	2,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	16	750	12,000	
Waremmé.	Gardes-excentriques	2	700	1,400	5,100
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	5	740	3,700	
Landen.	Gardes excentriques.	2	740	1,480	3,700
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	3	740	2,220	

STATIONS	DESIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE	SALAIRE	DIPLAIS	TOTAL
			MOYEN	LOCAL	PAR STATION
St Irond	Chef d'atelier	1	4,000	4,000	11,000
	Ajusteur	1	1,000	1,000	
	Menuisier	1	1,280	1,280	
	Machiniste	1	1,500	1,500	
	Chauffeur	1	1,000	1,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	3	740	2,220	
Ans	Chef d'atelier	1	5,200	5,200	47,250
	Contre-maitre	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	3	1,000	3,000	
	Chaudronnier	1	1,000	1,000	
	Forgerons et aides	4	1,000	4,000	
	Menuisiers et aides	2	1,300	2,600	
	Machinistes	4	1,800	7,200	
	Chauffeurs	5	1,220	6,100	
	Gardes excentriques	2	1,000	2,000	
	Gardes-freins	1	900	900	
	Gardes-tenders	2	1,000	2,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	15	750	11,250	
Plans inclinés	Chef d'atelier	1	4,000	4,000	34,350
	Mécaniciens et aides	4	1,475	5,900	
	Chauffeurs	2	1,200	2,400	
	Gardes-excentriques	3	1,000	3,000	
	Gardes-freins	12	900	10,800	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	11	750	8,250	
Liège	Chef d'atelier	1	5,200	5,200	49,150
	Contre-maitre	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	4	1,025	4,100	
	Chaudronnier	1	1,000	1,000	
	Forgerons et aides	4	1,000	4,000	
	Menuisiers et aides	2	1,300	2,600	
	Machinistes	5	1,800	9,000	
	Chauffeurs	4	1,200	4,800	
	Gardes excentriques	3	1,000	3,000	
	Gardes-freins	3	900	2,700	
	Gardes-tenders	1	1,000	1,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	13	750	9,750	
Total de la ligne de l'Est					256,125

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.

LIGNE DE LA VESDRE.

Chénée.	Gardes-excentriques.	2	750	1,500	1,500
Chaufontaine.	Gardes-excentriques.	1	750	750	750
Pepinster.	Gardes-excentriques.	2	750	1,500	1,500
Verviers	Chef d'atelier.	1	3,200	3,200	58,520
	Contre-maitres	2	2,000	4,000	
	Ajusteurs et aides	4	1,075	4,300	
	Tourneur	1	520	520	
	Forgerons et aides	3	1,000	3,000	
	Menuisiers et aides	2	1,300	2,600	
	Machinistes	5	1,700	8,500	
	Chauffeurs.	5	1,200	6,000	
	Gardes-excentriques	7	1,000	7,000	
	Gardes-freins	6	900	5,400	
Dolhain	Gardes-tenders	2	1,000	2,000	22,880
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	16	750	12,000	
	Gardes-excentriques	1	1,000	1,000	
	Chef d'atelier.	1	3,200	3,200	
	Contre-maitre.	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	2	1,000	2,000	
	Forgerons et aides	2	1,000	2,000	
	Menuisier	1	1,280	1,280	
	Machinistes	3	1,700	5,100	
	Chauffeurs	2	1,125	2,250	
Ronheide.	Gardes-freins	2	900	1,800	
	Gardes-tenders	1	1,000	1,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	3	750	2,250	
Total de la ligne de la Vesdre					86,150

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL
			MOTEN.	TOTALE.	PAR STATION.

LIGNE DE L'OUEST.

Malines (Ouest)	Chef d'atelier	1	3,500	3,500	45,900
	Contre-maitre.	1	2,500	2,500	
	Ajusteurs et aides	4	975	3,900	
	Tourneur	1	1,000	1,000	
	Chaudronnier.	1	1,000	1,000	
	Forgerons et aides	2	1,000	2,000	
	Menusiers et aides	2	1,300	2,600	
	Machinistes	4	1,700	6,800	
	Chauffeurs.	6	1,200	7,200	
	Gardes-excentriques	3	1,000	3,000	
	Gardes-freins.	1	900	900	
Termonde.	Gardes-excentriques	1	740	740	3,300
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	4	640	2,560	
Gand	Chef d'atelier.	1	4,000	4,000	78,900
	Contre-maitre.	1	2,500	2,500	
	Ajusteurs et aides	7	1,000	7,000	
	Tourneurs et aides	4	1,000	4,000	
	Chaudronniers et aides.	2	1,000	2,000	
	Forgerons et aides	5	1,000	5,000	
	Menusiers et aides	2	1,200	2,400	
	Machinistes	6	1,700	10,200	
	Chauffeurs	7	1,200	8,400	
	Gardes-excentriques	3	1,000	3,000	
	Gardes-freins.	6	900	5,400	
	Gardes-tenders	4	1,000	4,000	
Aeltre.	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	28	750	21,000	2,800
		4	700	2,800	
Bruges.	Gardes-excentriques.	2	700	1,400	4,100
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	4	675	2,700	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL.
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.
Ostende	Chef d'atelier.	1	3,200	3,200	32,000
	Contre-maitre.	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	2	1,050	2,100	
	Tourneur	1	1,000	1,000	
	Forgerons et aides	2	1,000	2,000	
	Menuisier	1	1,300	1,300	
	Machinistes	3	1,800	5,400	
	Chauffeurs.	3	1,200	3,600	
	Gardes-excentriques.	2	1,000	2,000	
	Garde-freins	1	900	900	
	Garde-tenders.	1	1,000	1,000	
Courtray	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	10	750	7,500	9,250
	Machiniste.	1	1,600	1,600	
	Chauffeur	1	1,250	1,250	
	Gardes-excentriques.	2	750	1,500	
Mouscron.	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	7	700	4,900	2,000
	Garde-excentriques	1	700	700	
Tournay	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	2	650	1,300	29,900
	Chef d'atelier.	1	3,200	3,200	
	Contre-maitre.	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	2	1,050	2,100	
	Tourneurs et aides	2	1,000	2,000	
	Chaudronnier.	1	1,000	1,000	
	Forgeron	1	1,000	1,000	
	Menuisier	1	1,300	1,300	
	Machinistes	3	1,700	5,100	
	Chauffeurs.	4	1,200	4,800	
	Garde-excentriques.	1	1,000	1,000	
	Garde-freins	1	900	900	
	Garde-tenders	1	1,000	1,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	6	750	4,500	
Total de la ligne de l'Ouest					208,150

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles (Midi).	Chef d'atelier	1	3,200	3,200	46,250
	Ajusteurs et aides	6	1,000	6,000	
	Tourneurs et aides	2	1,000	2,000	
	Chaudronniers et aides	2	1,000	2,000	
	Forgerons et aides	4	1,000	4,000	
	Menuisiers et aides	2	1,300	2,600	
	Mécanicien	1	1,300	1,300	
	Machinistes	3	1,800	5,400	
	Chauffeurs.	3	1,100	3,300	
	Gardes-excentriques	2	1,000	2,000	
	Gardes-freins	3	900	2,700	
	Gardes-tenders	2	1,000	2,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	13	750	9,750	
Hal.	Gardes-excentriques	2	775	1,550	1,550
Tubise.	Gardes-excentriques	2	775	1,550	1,550
Soignies	Gardes-excentriques	2	775	1,550	1,550
Jurbise	Garde-excentriques.	1	775	775	775
Mons	Menuisier	1	1,000	1,000	7,000
	Gardes-excentriques	2	750	1,500	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	6	750	4,500	
Jemmapes.	Garde-excentriques.	1	775	775	775
St-Ghislain	Garde-excentriques.	1	775	775	775
Quiévrain.	Chef d'atelier	1	3,200	3,200	37,425
	Ajusteurs et aides	4	1,025	4,100	
	Tourneurs et aides	2	1,000	2,000	
	Chaudronnier.	1	1,000	1,000	
	Forgerons et aides	2	1,000	2,000	
	Menuisiers et aides	2	1,300	2,600	
	Machinistes	3	1,825	5,475	
	Chauffeurs.	3	1,250	3,750	
	Gardes-excentriques	2	1,000	2,000	
	Gardes-freins.	2	900	1,800	
	Gardes-tenders	2	1,000	2,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	10	750	7,500	
Total de la ligne du Midi					97,650

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.

LIGNE DE NAMUR.

Braine-le-Comte	Chef d'atelier	1	3,200	3,200	73,800
	Contre-maitre	1	2,000	2,000	
	Ajusteurs et aides	6	1,000	6,000	
	Tourneurs et aides	2	1,000	2,000	
	Chaudronniers et aides	2	1,000	2,000	
	Forgerons et aides	6	1,000	6,000	
	Menuisiers et aides	2	1,300	2,600	
	Machinistes	6	1,800	10,800	
	Chauffeurs	6	1,200	7,200	
	Gardes-excentriques	4	1,000	4,000	
	Gardes-freins	5	900	4,500	
Ecaussines	Gardes-tenders	4	1,000	4,000	775
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	26	750	19,500	
Manage	Garde-excentriques	1	775	775	3,100
	Gardes-excentriques	2	800	1,600	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	2	750	1,500	
Gosselies	Gardes-excentriques	2	775	1,550	1,500
Charleroy	Chef d'atelier	1	3,200	3,200	23,350
	Ajusteur	1	1,000	1,000	
	Tourneurs et aides	2	1,000	2,000	
	Chaudronnier	1	1,000	1,000	
	Forgerons et aides	2	1,000	2,000	
	Menuisier	1	1,300	1,300	
	Machinistes	2	1,700	3,400	
	Chauffeur	1	1,200	1,200	
	Gardes-excentriques	3	1,000	3,000	
Tamines	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	7	750	5,250	2 154
	Gardes-excentriques	2	700	1,400	
	Nettoyeur	1	750	750	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTAL.	PAR STATION.
Namur.	Chef d'atelier.	1	3,200	3,200	34,400
	Ajusteurs et aides	2	1,000	2,000	
	Tonneurs et aides	2	1,000	2,000	
	Chaudronniers et aides.	2	1,000	2,000	
	Forgeons et aides	2	1,000	2,000	
	Ménisiers et aides	2	1,200	2,400	
	Machinistes	3	1,800	5,400	
	Clauflleurs.	3	1,200	3,600	
	Gardes-excentriques	2	1,000	2,000	
	Gardes-freins	2	900	1,800	
	Gardes-tendeurs	2	1,000	2,000	
	Nettoyeurs, graisseurs, etc.	8	750	6,000	
Total de la ligne de Namur					139,125

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord.	117,800
» de l'Est	256,125
» de la Vesdre.	86,150
» de l'Ouest	208,150
» du Midi	97,650
» de Namur	139,125
Total général.	<u>905,000</u>

N^o XI.*Arsenal de Malines.*

SALAIRES D'OUVRIERS.

ATELIERS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE.	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALY.	PAR ATTELIER et TOTAL GÉNÉRAL.
Magasin provisoire..	Confection des paniers à coak, à la tâche..				5,000
Magasin central.....	Chef-ouvrier.....	1	1,000	1,000	14,000
	Voilleurs.....	2	1,000	2,000	
	Manœuvres divers.....	20	550	11,000	
Magasin provisoire..	Chefs-ouvriers.....	2	1,000	2,000	9,000
	Manœuvres divers.....	14	500	7,000	
Atelier de l'entretien des voitures.	Menuisiers et aides.....	34	500	17,000	60,000
	Garnisseurs et aides.....	10	450	4,500	
	Selliers et aides.....	5	450	2,250	
	Peintres et aides.....	36	200	7,200	
	Forgerons et aides.....	10	555	5,550	
	Limeurs et aides.....	15	500	7,500	
	Nettoyeurs et manœuvres divers.....	40	400	16,000	
Atelier des tourneurs	Tourneurs et aides.....	16	750	12,000	52,200
	Ajusteurs et aides.....	10	780	8,580	
	Canneleurs et aides.....	15	750	11,250	
	Perceurs et aides.....	4	770	3,080	
	Taraudeurs et aides.....	1	720	720	
	Modelleurs et aides.....	3	800	2,400	
	Menuisiers et aides.....	10	785	7,850	
Atelier des forgerons.	Manœuvres divers.....	10	632	6,320	15,000
	Contre-maitres.....	3	1,150	3,450	
Atelier des chaudron- niers.	Forgerons et aides.....	21	550	11,550	4,000
	Chaudronniers et aides.....	5	800	4,000	
	Contre-maitres.....	5	1,500	7,500	
Atelier des grosses réparations.	Ajusteurs et aides.....	25	700	17,500	46,800
	Chaudronniers et aides.....	6	800	4,800	
	Menuisiers et aides.....	2	1,000	2,000	
Entretien des grues hydrauliques, pla- ques-formes, etc...	Manœuvres divers.....	25	600	1,500	4,000
	Ajusteurs et aides.....	4	1,000	4,000	
					210,000

N^o XII.*Fours à coke.*

SALAIRES D'OUVRIERS.

ATELIERS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTAL.	TOTAL PAR STATION.
Malines	{ Chef-ouvrier Veilleur Ouvriers divers	1 1 10	1,200 900 790	1,200 900 7,900	10,000
Gand	{ Chef-ouvrier Veilleur Ouvriers divers	1 1 9	1,200 1,000 750	1,200 1,000 6,750	8,950
Ostende	{ Chef-ouvrier Ouvriers divers	1 2	1,200 750	1,200 1,500	2,700
Aus	{ Chef-ouvrier Ouvriers divers	1 17	1,100 750	1,100 12,750	13,850
Jemmapes	{ Chef-ouvrier Veilleur Ouvriers divers	1 1 10	1,100 900 750	1,100 900 7,500	9,500
Total général					45,000

N^o XIII.*Bois de chauffage et fagots.*

La somme demandée pour 1845 est de fr. 25,000

L'emploi de cette somme se répartit de la manière suivante :

DÉSIGNATION DES STATIONS.	QUANTITÉS.	PRIX.	MONTANT.	Observations.
Bruxelles (Nord et Midi).	{ 400 m ³ bois . 4,000 fagots . .	(a) 7 (b) 11	2,800 440	(a) Le mètre cube. (b) Le cent fagots.
Malines	{ 150 m ³ bois . 500 fagots . .	7 11	1,050 55	
Anvers	{ 150 m ³ bois . 3,000 fagots . .	7 11	1,050 330	
Gand	{ 200 m ³ bois . 4,000 fagots . .	7 11	1,400 440	
Braine-le-Comte. . . .	{ 300 m ³ bois . 4,000 fagots . .	9 14	2,700 560	
Charleroy	{ 100 m ³ bois . 1,000 fagots . .	9 14	900 140	
Namur	{ 200 m ³ bois . 2,000 fagots . .	9 14	1,800 280	
Quiévrain	{ 100 m ³ bois . 1,500 fagots . .	9 14	900 210	
Tirlemont.	{ 150 m ³ bois . 1,000 fagots . .	7 14	1,050 140	
Saint-Trond.	{ 100 m ³ bois . 500 fagots . .	7 14	700 70	
Ans	{ 200 m ³ bois . 2,000 fagots . .	7 14	1,400 280	

DESIGNATION DES STATIONS.	QUANTITÉS.	PRIX	MONTANT.	<i>Observations.</i>
Liège	300 m ³ bois .	7	2,100	
	2,000 fagots . .	14	280	
Verviers.	250 m ³ bois .	7	1,750	
	1,500 fagots . .	14	210	
Ronheide	250 m ³ bois .	7	1,750	
	1,500 fagots . .	14	210	
Total			25,005	

N° XIV.

*Graissage, huile de Gallipoli, etc.*La somme demandée pour 1845 est de. . . . fr. 110,000

L'emploi de cette somme se répartit de la manière suivante :

QUANTITÉS présignées nécessaires en 1845.	GRAISSES.	PRIX DE L'UNITÉ.	MONTANT.
Kilog		Fr. C.	
69,000	Huile pour le graissage des machines.	1 19	82,110
1,500	Id. de dégras	1 00	1,500
300	Id. de poisson	1 40	420
400	Id. de pieds de bœufs.	1 18	472
15,000	Id. de palmier.	0 78	11,700
11,000	Suif.	1 08	11,880
1,500	Sel de soude, pour la fabrication de la graisse jaune pour voitures et locomotives.	0 61	915
1,000	Suif pour les plans inclinés.	1 18	1,180
Total. fr.			<u>110,177</u>

N^o XV.*Nettoyage*

Somme demandée pour 1845. fr. 32,000

Quantités présumées nécessaires en 1845.	Prix.	Montant.
35,000 kil. déchets de coton	0 40	14,000
3,000 étoupes de chanvre	0 60	1,800
8,000 savon brun.	0 50	4,000
5,000 térébenthine	0 80	4,000
2,000 tripoli	0 23	460
25,000 balais	0 08	2,000
75 kil. éponges.	12 00	900
700 peaux de chamois.	1 06	742
1,800 brosses diverses		2,200
Objets divers		1,900
Total. . . . fr.		<u>32,002</u>

N^o XVI.*Éclairage.*

Somme demandée pour 1845 fr. 70,000

Quantités présumées nécessaires en 1845	Prix	Montant
43,000 kil. huile épurée.	0 91	39,130
800 » chandelles	1 00	800
12,000 falots	0 50	6,000
100 kil. bougies filets	2 80	280
80 » mèches pour réverbères. . . .	4 50	360
1,900 douzaines mèches à quinquets . . .	0 09	171
2,000 verres à quinquets	0 27	540
120 kil. coton pour lampes	3 70	444
Objets divers.		1,900
Éclairage par le gaz et par entreprise des stations de Gand, Courtrai, Bruxelles (Midi), Bruxelles (Allée-Verte) et Verviers, et éclairage à l'huile par entreprise, d'après le système Pradal, perfectionné, de la station du Jardin Botanique		<u>20,375</u>
Total. . . . fr.		<u>70,000</u>

No XVII.

Cordes, ficelles, toile, etc.

Somme demandée pour 1845 fr. 30,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Quantités présumées nécessaires en 1845		Prix	Montant
9,000 kil.	cordes pour chargement de marchandises	1 00	9,000
1,000 "	ficelle	1 50	1,500
2,000 "	filasse.	0 90	1,800
1,000 "	chanvre fin	1 70	1,700
1,000 "	chanvre brut	0 78	780
1,000 mètr.	toile écrue, forte de 1 ^m ,05 de largeur.	0 85	850
7,000 "	" à voile, pour impériales de voitures de 0 ^m ,73 de largeur	1 10	7,700
1,500 "	" écruc claire de 1 ^m ,05 de largeur	0 53	795
200 "	" dite <i>caneras</i> de 1 ^m ,10 "	1 33	266
1,500 "	mérinos vert, bleu, jaune, noir, gris et blanc	1 80	2,700
100 nattes en aloès de.	1 ^m ,80 × 0 ^m ,56	7 90	790
40 drapeaux tricolores.		40 00	1,600
400 "	rouges et blancs.	1 80	720
Total. . . . fr.			30,201

Les deux objets les plus importants de ce littéra sont la toile à voile dont on a besoin d'une quantité considérable pour la réparation des voitures, et les cordes qui servent à l'arrimage des marchandises.

N^o XVIII.*Pièces de rechange pour locomotives.*

Somme demandée pour 1845. fr. 120,000 00

L'emploi présumé de la somme demandée est le suivant :

Quantités présumées nécessaires en 1845	Prix	Montant.
45 roues acérées (grandes) de locomotives de 4 $\frac{1}{2}$, 5 et 5 $\frac{1}{2}$ pieds, à fr.	1,000 00	45,000 00
45 roues acérées supports de locomotives.	600 00	27,000 00
36 id. id. pour tenders.	500 00	1,800 00
14 cylindres (paires)	270 00	3,780 00
100 enveloppes de chaudières de locomotives.	70 00	7,000 00
2 fire-box en cuivre rouge		2,900 00
30 robinets de décharge	10 92	327 60
75 id. de cylindre	4 10	307 50
70 id. de pompe	5 00	350 00
30 id. pour indicateur d'eau	3 40	102 00
80 id. id. chauffer l'eau des tenders	7 00	560 00
25 id. id. tuyaux d'alimentation	22 00	550 00
20 accouplements pour chauffer l'eau des tenders . .	3 50	70 00
150 godets à plaque	1 60	240 00
220 id. à siphon	1 00	220 00
130 id. à l'huile, ordinaires	60	78 00
10 sifflets d'alarme	22 00	220 00
240 soupapes à boule	7 50	1,800 00
14 balances à ressort	5 00	70 00
10,000 boulons pour locomotives	50	5,000 00
50 lanternes pour indicateur d'eau.	75	37 50
800 tubes en verre pour indicateur d'eau	1 78	1,424 00
15 vis de freins de tenders	22 00	330 00
800 boyaux en cuir pour raccordement de tender à la machine.	3 96	3,168 00
150 mètres toile métallique pour joints.	6 00	900 00
Objets divers, tels que marche-pieds, plaques de locomotives, etc.		565 40
Total. fr.		<u>120,000 00</u>

N. B. Il n'est pas inutile de remarquer que les dernières adjudications publiques ont donné sur un grand nombre des articles ci-dessus des *augmentations* de prix assez marquantes sur ceux des années précédentes.

N° XIX.

Pièces de rechange pour voitures.

Somme demandée pour 1845 fr. 15,000 00

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Quantités présumées nécessaires en 1845	Prix.	Montant.
300 couvercles de boîtes à graisse, à	1 00	300 00
50 clichettes de diligence	9 00	450 00
100 id. de chars à banes	6 50	650 00
50 id. de waggons à marchandises fermés.	6 60	330 00
15 freins de voitures à marchandises	90 00	1,350 00
15 id. d'impériales	140 00	2,100 00
50 poignées-rampes en cuivre	3 10	155 00
70 clichettes pour waggons à voyageurs	4 50	315 00
100 serrures de sûreté pour waggons à marchandises fermés. .	3 30	330 00
13 roues en fer battu	100 00	1,300 00
100 assortiments manottes de ressorts.	22 00	2,200 00
500 chaînes d'attache	4 00	2,000 00
150 porte-lanternes de dossiers	2 05	307 50
600 crochets à queues filetées	1 35	810 00
100 plaques avec pivot pour plates-formes de W.	19 00	1,900 00
Objets divers.		502 50
Total	fr.	<u>15,000 00</u>

N^o XX.*Essieux pour locomotives et tenders.*

Somme demandée pour 1845 fr. **20,000 00**

L'emploi présumé de la somme demandée est le suivant :

Quantités présumées nécessaires en 1845.		Prix	Montant.
18	essieux coudés de locomotives à,	800 00	14,400 00
65	id. droits id. du poids de 300 kil. environ (a)	59 00	3,835 00
50	id. de tenders du poids de 190 kil. environ (a) . . .	37 00	1,850 00
Total.		fr.	20,085 00

Cette quantité d'essieux est demandée parce qu'il est à présumer que des renouvellements devront se faire à beaucoup de locomotives et de tenders par suite d'usure.

Il importe à la sûreté des voyageurs de renouveler à temps les essieux défectueux, et il est indispensable que les magasins en soient pourvus, même pour subvenir aux besoins imprévus.

(a) Remaniage de mitraille.

N° XXI.

Essieux pour voitures.

Somme demandée pour 1845 fr. 15,000 00

Cette somme se justifie de la manière suivante :

419 essieux de voitures à fr. 35-82 = fr. 15,008-58.

N. B. Un essieu de voiture brut, provenant de remaniage de mitraille, pèse 110 kil. et est estimé à fr. 19-80 les 100 kil.; soit pour l'essieu brut. fr. 21 78

Les essieux ne peuvent être employés qu'après un parachèvement qui s'élève, pour chaque essieu, à la somme de fr. 14 14

Total fr. 35 82

N^o XXII.*Fourniture et application de bandages neufs aux roues de locomotives et de tenders.*

Somme demandée pour 1845 fr. 45,000 00

L'emploi présumé de cette somme est le suivant :

Quantités présumées nécessaires en 1845	Prix	Montant
Fourniture et application de bandages <i>acérés</i> à 52 roues (grandes) de locomotives pesant en moyenne 280 kil. = 14,560 kil., les 100 kil. fr.	125 00	18,200 00
Fourniture et application de bandages <i>acérés</i> à 74 roues de support de locomotives pesant en moyenne 170 kil. = 12,580 kil. »	125 00	15,725 00
Fournitures et application de bandages <i>acérés</i> à 62 roues de tenders pesant en moyenne 145 kil. = 8,990 kil. »	125 00	11,237 50
Total. fr.		<u>45,162 50</u>

Les sommes payées pour fourniture et application de bandages neufs
aux roues de locomotives et tenders du 1^{er} janvier au 1^{er} août 1844
s'élèvent à. fr. 26,582 85

Les sommes à affecter au même emploi pour les mois d'août, septembre,
octobre, novembre et décembre 1844 sont évaluées à environ. 16,000 00

Total probable de la dépense pour 1844. fr. 42,582 85

N^o XXIII.

Fourniture de bandages pour roues de voitures.

Somme demandée pour 1845 fr. 10,000 00

L'emploi présumé de cette somme est le suivant :

246 bandages de roues neufs, pesant chacun 143 kil., soit, pour les 246 bandages,
35,178 kil. à fr. 28-48 = fr. 10,018-69.

N° XXIV.

Rottings et cerceaux pour la fabrication des paniers à coak.

Somme demandée pour 1845 fr. 12,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Renouvellement présumé de 3,000 paniers à coak , comptés à 8 kilog. de rottings en moyenne, y compris le déchet, soit 24,000 kilog. à fr. 39-15 les 100 kilog. fr.	9,396
3000 paniers à réparer, à 2 kil. de rottings en moyenne par panier = 6,000 kilog. à fr. 39-15 p. ‰ »	2,349
6,000 cerceaux à fr. 0,05 »	300
Total. fr.	<u>12,045</u>

L'administration possède environ 29,000 paniers à coak , dont la répartition et la destination sont les suivantes :

A Ans.	9,000,	pour desservir les stations d'Ans, de Warremme, St-Trond, Landen, Tirlemont, Louvain, Liège et Verviers.
A Malines.	5,000,	id. Bruxelles (Nord), Anvers, Malines et Termonde.
A Gand	5,000,	id. Deynze, Courtrai, Mouscron, Tournay, Aeltre et Gand.
A Ostende	2,000	id. Ostende et Bruges.
A Jemmapes	7,000	id. toute la ligne du Midi.
Au magasin central.	1,185	
Total.	<u>29,185</u>	

L'allocation demandée permettra donc de renouveler environ le neuvième de ce nombre.

N^o XXV.*Métaux, cuivre, acier, étain, fer-blanc, tôles, fers, etc.*Somme demandée pour 1845 fr. 90,000

L'emploi présumé de la somme demandée est le suivant :

Quantités présumées nécessaires pour 1845		Prix	Montant
1,000	kilog. étain banco en lingots le kil.	fr. 2 06	2,060
3,000	» plomb en saumons »	48	1,440
2,000	» id. en feuilles »	67	1,340
500	feuilles fer-blanc, n ^o 2 »	68	340
1,500	kilog. zinc en feuilles »	53	795
200	» soudure de cuivre forte »	2 50	500
100	» id. id. légère »	2 30	230
4,250	» cuivre rosette de Drontheim. »	2 40	10,200
1,500	» id. jaune en feuilles »	2 30	3,450
3,000	» id. rouge id. »	2 40	7,200
3,000	» id. id. en barres »	2 40	7,200
10,000	» acier pour ressorts »	70	7,000
3,000	» id. ordinaire plat et carré »	75	2,250
700	» id. fondu »	1 60	1,120
50,000	» fers de masses battus et non laminés en barres »	32	16,000
35,000	» fers étirés forts »	24	8,400
9,000	» id. id. pour grilles de locomotives »	24	2,160
4,000	» id. d'angles »	25	1,000
40,000	» tôles diverses brutes. »	36	14,400
2,500	» id. polies »	50	1,250
7,000	» rails pour excentriques »	24	1,680
Total.		fr.	<u>90,015</u>

N^o XXVI.*Bois divers.*

Somme demandée pour 1845 fr. 30,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Planches	Désignation des objets.				Montant.
600	31 ^{m3}	planches de hêtre de 0 ^m ,03 épaisseur pour fonds de tenders à	fr. 50		1,550
600	44 ^{m3}	» » 0 ^m ,05 » buttoirs	50		2,200
100	32 ^{m3}	» » 0 ^m ,12 » établis	50		1,600
100	19 ^{m3}	» peuplier 0 ^m ,11 » freins de tenders	60		1,140
600	89 ^{m3}	» » 0 ^m ,10 » freins de voitures	60		5,340
200	8 ^{m3}	» » 0 ^m ,02 ¹ / ₂ »	60		480
300	10 ^{m3}	» » 0 ^m ,02 »	60		600
300	8 ^{m3}	» bois blanc 0 ^m ,01 ¹ / ₂ » panneaux de voitures	75		600
10	3 ^{m3}	» madr. d'acaj. 0 ^m ,15 »	330		990
250	250 ^{m3}	» pout. de sapin	62		15,500
Total.				fr. <u>30,000</u>	

N^o XXVII.*Fournitures de garnitures de voitures.*

PASSEMENTERIES, DRAPS, CRIN FRISÉ, GUIRS, ETC.

Somme demandée pour 1845 fr. 25,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Désignation des objets	Prix	Montant
200 kilogr. cuir jaune fr.	2 97	594 00
15 peaux de veau en gris	6 00	90 00
60 paquets fil jaune en boule de 40 au paquet	5 46	327 60
1,000 clous garnis	03 $\frac{1}{2}$	35 00
600 feuilles verre demi-blanc pour voiture	1 00	600 00
2,200 kilogr. crin frisé, 2 ^e qualité	3 50	7,700 00
1,200 mètr. drap croisé.	10 00	12,000 00
300 id. étoffes de crin de 60 centimes	3 30	990 00
300 peaux de mouton en laine pour remplacer le foin dans les diligences	7 00	2,000 00
20 mètr. velours noir	5 00	100 00
50 pièces ruban de laine verte.	55	27 50
80 id. id. noire	55	44 00
Objets divers		491 00
Total. fr.		<u>25,000 00</u>

N^o XXVIII.*Couleurs, vernis, pinceaux, etc.*

Somme demandée pour 1845 fr. 50,000 00

Cette somme se répartit de la manière suivante :

	Designation des objets	Prix	Montant
10,000	kilog. huile de lin 1 ^{re} qualité	0 80	8,000 00
14,000	» huile de térébenthine.	0 80	11,200 00
10,000	» céruse 1 ^{re} qualité	0 60	6,000 00
2,000	» vert d'Amérique	0 85	1,700 00
20	» vert cristallisé	7 50	150 00
100	» vert de Paris	3 00	300 00
10	» jaune de chrome fin.	6 00	60 00
10	» » foncé en poudre	3 80	38 00
20	» » » en morceaux	3 80	76 00
1,000	» ocre brun	0 09	90 00
300	» terre d'ombre.	0 22	66 00
40	» » d'Italie	1 50	60 00
15	» noix de galle d'Alep.	3 50	52 50
50	» tête de More violette	0 40	20 00
500	» noir de fumée en barils.	1 15	575 00
100	» » en écailles	1 60	160 00
200	» vermillon d'empire	13 00	2,600 00
10	» laque carminée.	17 00	170 00
600	» gomme copal.	4 83	2,898 00
10	» » arabique	2 90	29 00
500	» litharge anglaise	0 70	350 00
6,000	» minium anglais fort	0 70	4,200 00
10	» orange	1 40	14 00
50	» talc purifié en poudre.	0 40	20 00
15	» corne de cerf en poudre	1 38	20 70
200	» bitume de Judée	1 80	360 00
50	» alcool à 36 degrés.	1 50	75 00
100	» prussiate de potasse.	5 00	500 00
600	» poix noire dure.	0 40	240 00
50	» cire jaune	6 00	300 00
20	» » blanche	5 00	100 00
20	» sel de Saturne	1 26	25 20
100	» sel ammoniac	1 96	196 00
100	» colle forte	1 50	150 00

Designation des objets		Prix	Montant
150 kilog.	borax	3 00	600 00
50 »	fleur de soufre	0 58	29 00
200 »	acide sulfurique (vitriol)	0 30	60 00
50 »	» nitrique (eau-forte)	1 20	60 00
200 »	pierre ponce	0 25	50 00
200 »	craie en pierres	0 08	24 00
800 »	» en pains (blanc d'Espagne)	0 08	64 00
50 »	» rouge (sanguine)	0 30	15 00
1,500 »	mine de plomb	0 35	525 00
1,000 »	vernis copal 1 ^{re} qualité	1 50	1,500 00
1,000 »	» siccatif	1 20	1,200 00
20 »	ammoniac (alcali volatil)	1 80	36 00
100 »	savon blanc de Marseille	1 70	170 00
10 »	bois de Brésil	2 30	23 00
30 »	mercure	13 80	276 00
150 »	éménil en poudre	0 81	121 00
100 »	» en grains	0 81	81 00
220	douzaines pinceaux	0 00	1,250 00
3,000 kilog.	couleur jacquot	0 60	1,800 00
200 »	acide de fer	1 50	300 00
5 »	sulfate d'alumine	2 00	10 00
Ingrédients et objets divers			1,009 60
Total fr.			<u>50,000 00</u>

N^o XXIX.*Outils et ustensiles.*

Somme demandée pour 1845 fr. 55,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Quantités présumées nécessaires pour 1845	Prix	Montant.
130 compas divers. fr.	1 90	247 00
120 ciseaux plats de tourneurs	1 25	150 00
40 calibres en acier	4 70	188 00
140 clefs anglaises	11 00	1,540 00
130 équerres diverses	2 30	299 00
22 filières avec tarauds	65 00	1,430 00
60 gouges de tourneurs.	1 00	60 00
60 poulains pour charger et décharger les marchandises	50 00	3,000 00
8 paires poulains à ornières pour les équipages	110 00	880 00
90 seaux en bois	2 30	207 00
400 tarières.	2 40	960 00
3 scies à scier de long.	20 00	60 00
15 id. raccourcir	17 00	255 00
40 id. scier le bois de chauffage.	4 80	192 00
30 id. anglaises en acier fondu à dos de 12, 13 et 14 p ^{ces}	6 00	180 00
50 id. pour le fer.	8 00	400 00
200 charnières fortes	3 00	600 00
300 pelles plates pour charbon, etc.	1 40	420 00
200 serrures diverses	1 60	320 00
50 bèches.	4 00	200 00
25 haches pour billes.	9 00	225 00
50 râtaux en fer.	3 00	150 00
120 cadenas en fer	90	108 00
20 jeux de lettres et chiffres	22 00	440 00
50 crochets pour fours à coak (grands)	30 00	1,500 00
50 id. à 2 dents id.	13 00	650 00
75 canapés.	40 00	3,000 00
50 tabourets	6 00	3,000 00
6,000 kil. de chaînes	58	3,480 00
20 pupitres	45 00	900 00
10 armoires à coupons	56 00	560 00
60 bacs à argent	1 35	71 00
40 étagères.	6 00	240 00
30 tables.	15 00	450 00
200 chaises	2 40	480 00

Quantités présumées nécessaires pour 1845		Prix.	Montant
300	manches de crochets pour fours à coak	80	240 00
300	id. pelles	50	150 00
400	id. crochets de tourneurs	25	100 00
500	id. à balais.	07	35 00
200	id. râtaux.	25	50 00
2,000	id. marteaux à main	18	360 00
500	id. id. de devant.	45	225 00
2,500	id. tranches et de chasses	20	500 00
2,000	id. limes.	15	300 00
60	brouettes pour stations	14 00	840 00
100	id. fours à coak	16 00	1,600 00
70	id. à bagages.	16 00	1,120 00
20	charrettes à bras.	100 00	2,000 00
20	échelles pour réverbères.	12 50	250 00
20	id. tenders	10 00	200 00
20	id. réservoirs	10 00	200 00
20	id. marchandises	17 00	340 00
15	id. équipages.	18 00	270 00
500	pelles en bois pour la neige	1 00	500 00
900	douzaines limes diverses. la douzaine	10 00	9,000 00
7,000	limes (retailage de) moyennes	50	3,500 00
200	pelles pour chauffeurs.	7 90	1,580 00
20	meules à aiguiser	18 00	360 00
5	balances bascules	250 00	1,250 00
30	poêles en fonte, n° 4, du poids de 40 à 48 kil. . . .	12 00	360 00
30	id. » 3, id. 70 à 75 »	16 00	504 00
30	id. » 2, id. 85 à 95 »	18 00	540 00
30	id. » 1, id. 160 à 180 »	40 00	1,200 00
90	pelles à feu	1 00	90 00
90	pincettes	1 00	90 00
90	tisonniers	60	54 00
700	tuyaux en tôle forte	70	490 00
80	id. id. avec clefs	1 00	80 00
80	coudes	60	48 00
90	platines en tôle pour mettre sous les poêles	2 00	180 00
90	id. id. » plafonds.	25	22 50
90	bacs à houille en tôle	3 00	270 00
40	grands tiroirs pour dessous de poêles	1 80	72 00
40	petits id. » id. id.	1 20	48 00
200	creusets pour la fonderie		800 00
	Objets divers et réparations		1,039 50
Total. fr.			<u>55,000 00</u>

N^o XXX.*Fourniture de lanternes, réverbères et objets de ferblanterie.*

Somme demandée pour 1845. fr. 15,000 00

Cette somme se répartit de la manière suivante :

70 réverbères avec lampes	53 00	3,700 00
70 lampes à réflecteurs pour réverbères	22 00	1,540 00
50 lanternes à boule	3 40	170 00
20 " pour locomotives	30 00	600 00
100 " de signal à 3 couleurs	7 00	700 00
50 " pour allumer les réverbères	0 65	32 50
200 " " voitures	22 00	4,400 00
20 " " grues hydrauliques	22 00	440 00
50 quinquets de bureaux	9 00	450 00
30 seringues en cuivre	4 00	120 00
20 arrosoirs	18 00	360 00
75 paniers à graisse avec palettes	2 80	210 00
80 mesures en fer-blanc	2 00	160 00
20 pipes à graisser en cuivre	4 00	80 00
90 burettes en cuivre	5 70	513 00
10 cloches pour stations	60 00	600 00
10 ballons de signal	50 00	500 00
20 palettes à graisse	5 00	100 00
Objets divers, tels que tamis, réparations, etc.		324 50
Total	fr.	<u>15,000 00</u>

N° XXXI.

Fourniture de vis, clous, fil de fer, fil d'acier, fil de cuivre, etc., etc.

La somme demandée pour 1845 est de fr. 10,000 00

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Désignation des objets.	Prix	Montant.
600 grosses vis à bois en fer.	3 00	1,800
60 " " en cuivre.	5 00	300
500 kilog. vis à têtes carrées.	1 10	550
3,000 " fil de fer.	0 70	2,100
100 " fil de cuivre.	2 20	220
70 " fil d'acier.	2 50	170
200 mètres courant toile métallique pour fenêtres	2 50	500
2,000 kilog. clous divers en fer fort	1 20	2,400
1,200 " " d'épingles divers	1 00	1,200
600 douzaines feuilles papier sablé	0 25	150
500 " " éméril	0 58	290
Objets divers	0 00	320
Total	fr.	<u>10,000</u>

N° XXXII.

Fournitures de bâches en cuir.

La somme demandée pour 1845 est de fr. 25,000 00

L'emploi présumé de cette somme est le suivant :

114 bâches en cuir, à fr. 220 00 25,080 00

L'acquisition de ces bâches est nécessaire pour remplacer celles hors d'usage ou en très mauvais état.

N° XXXIII.

Travaux divers, menues dépenses et dépenses imprévues.

Somme demandée pour 1845 fr. 15,000

Cette somme sera employée comme suit :

Désignation des objets.				Prix.	Montant
300	hectolitres	charbons de bois.		2 16	648 00
2,000	kil.	id.	id. moulu les cent.	13 20	264 00
10,000	"	houille moulue	id.	5 94	594 00
3,500	"	paille de seigle	id.	4 50	157 50
4,000	"	regain	id.	10 00	400 00
5	hect.	pierres calcaires brisées		1 50	750 00
15	m ³	terre glaise		9 00	135 00
100	id.	sable rouge à mouler de St-Gilles		6 50	650 00
15	id.	id. jaune de Vilvorde.		10 00	150 00
20	tonneaux	goudron végétal de (100 litres)		30 00	600 00
600	torchons			64	384 00
Dépenses extraordinaires, objets divers pour expériences, etc.					<u>10,267 50</u>
				Total. fr.	<u>15,000 00</u>

N° XXXIV.

Service des transports.

INSPECTION ET CONTRÔLE.

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYES.	TRAITEMENT			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

INSPECTION.

Inspecteur	1	6,000	4,000	10,000
1 ^{er} commis.	1	1,800	»	1,800
3 ^e id.	2	2,400	»	2,400
Garçon de bureau	1	900	»	900
Totaux	5	11,500	4,000	15,500

CONTROLE DES LIGNES DU NORD ET DE L'EST.

Contrôleur.	1	3,500	1,500	5,000
1 ^{er} commis.	1	1,500	»	1,500
3 ^e id.	2	1,980	»	1,980
Garçon de bureau	1	720	»	720
Totaux	5	7,700	1,500	9,200

CONTROLE DE LA LIGNE DE L'OUEST.

Contrôleur-adjoint	1	2,600	1,900	4,500
3 ^e commis.	1	1,200	»	1,200
Totaux	2	3,800	1,900	5,700

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYES.	TRAITEMENT			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

CONTROLE DE LA LIGNE DU MIDI.

Contrôleur-adjoint	1	2,700	1,800	4,500
2 ^e commis	1	1,200	»	1,200
Commis-adjoint.	1	600	»	600
Garçon de bureau	1	900	»	900
Totaux	4	5,400	1,800	7,200

RÉCAPITULATION.

Service de l'inspection . . .	5	11,100	4,000	15,100
Contrôle du Nord et de l'Est.	5	7,700	1,500	9,200
Id. de l'Ouest	2	3,800	1,900	5,700
Id. du Midi	4	5,400	1,800	7,200
Totaux	16	28,000	9,200	37,200

N^o XXXV.*Service des stations.*

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

LIGNE DU NORD.

Station de Bruxelles (Nord).

		fr	Fr	Fr
Chef de station.	1	3,000	»	3,000
Surveillant de 2 ^e classe. . .	1	1,500	375	1,875
Id. 3 ^e »	1	1,200	300	1,500
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Adjoint »	2	1,860	»	1,860
Portiers	3	2,450	»	2,450
Totaux. . .	9	11,210	675	11,885

Station de Vilvorde.

Chef de station.	1	1,500	»	1,500
--------------------------	---	-------	---	-------

Station de Duffel.

2 ^e commis faisant fonctions de chef de station. . . .	1	1,200	»	1,200
--	---	-------	---	-------

Station d'Anvers.

2 ^e commis chef de station. .	1	2,100	»	2,100
Commis-adjoint à l'essai . .	1	600	»	600
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Adjoint Id.	1	960	»	960
Portiers	3	2,220	»	2,220
Garde-salle d'attente	1	800	»	800
Totaux. . .	8	7,880	»	7,880

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU NORD.

		Fr.	Fr.	Fr.
Station de Bruxelles	9	11,210	675	11,885
» Vilvorde	1	1,500	»	1,500
» Duffel	1	1,200	»	1,200
» Anvers	8	7,880	»	7,880
Totaux. . .	19	21,790	675	22,465

LIGNE DE L'EST.*Station de Louvain.*

Chef de station	1	2,100	»	2,100
Commis-adjoint	1	600	»	600
Officiers de police	2	2,400	»	2,400
Portier.	1	720	»	720
Totaux. . .	5	5,820	»	5,820

Station de Tirlemont.

Chef de station	1	1,800	»	1,800
Officier de police.	1	1,200	»	1,200
Portier.	1	780	»	780
Totaux. . .	3	3,780	»	3,780

Station de Landen.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800
Portier.	1	750	»	750
Totaux. . .	2	2,550	»	2,550

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE ET INDENNITÉS.	TOTAL.	

Station de St-Trond.

2 ^e commis chef de station. .	1	Fr. 1,500	»	F. 1,500	
Officier de police.	1	1,200	»	1,200	
Totaux. . .	2	2,700	»	2,700	

Station de Waremmé.

2 ^e commis chef de station. .	1	1,200	»	1,200	
--	---	-------	---	-------	--

Station d'Ans.

Conducteur de 3 ^e classe chef de station	1	1,500	375	1,875	
Conducteur de 3 ^e classe. . .	1	1,500	375	1,875	
Totaux. . .	2	3,000	750	3,750	

Station du Haut-Pré.

3 ^e commis chef de station. .	1	900	»	900	
--	---	-----	---	-----	--

Station de Liège.

Conducteurs de 3 ^e classe. .	2	3,200	900	4,200	
Officier de police.	1	1,200	»	1,200	
Portier.	1	600	»	600	
Totaux. . .	4	5,100	900	6,000	

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			Observations.
		FIXE.	VARIABLE et INDENNITÉS.	TOTAL.	

Station de Chénée.

2 ^e commis faisant fonctions de chef de station	1	Fr. 1,200	»	Fr. 1,200
---	---	--------------	---	--------------

Station de Chaudfontaine.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	1,200	»	1,200
--	---	-------	---	-------

Station de Pepinster.

Surveillant de 3 ^e classe fai- sant fonctions de chef . .	1	1,200	»	1,200
---	---	-------	---	-------

Station de Verviers.

Chef de station.	1	2,100	»	2,100
Surveillant à l'essai.	1	1,200	»	1,200
Adjoint de police.	1	960	»	960
Totaux. . .	3	4,260	»	4,260

Station de Dolhain.

Surveillant faisant fonctions de chef	1	1,500	»	1,500
--	---	-------	---	-------

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'EST.

Station de Louvain.	5	5,820	»	5,820
» Tirlemont.	3	3,780	»	3,780
» Landen	2	2,550	»	2,550
» St-Trond	2	2,700	»	2,700
» Waremmes	1	1,200	»	1,200

DESIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE (et INDEMNITÉS.	TOTAL.	
		F.	F.	F.	
Station d'Ans	2	3,000	750	3,750	
» Haut-Pre	1	900	»	900	
» Liège	4	5,100	900	6,000	
» Chênée	1	1,200	»	1,200	
» Chaudfontaine. .	1	1,200	»	1,200	
» Pépinster	1	1,200	300	1,500	
» Verviers.	3	4,260	»	4,260	
» Dolhain	1	1,500	»	1,500	
Totaux . . .	27	34,410	1,950	36,360	

LIGNE DE L'OUEST.

Station de Malines.

Chef de station.	1	2,400	»	2,400
Surveillant de 2 ^e classe. . .	1	1,500	»	1,500
» 3 ^e »	1	1,200	300	1,500
Commis de 2 ^e »	1	1,500	»	1,500
Officier de police	1	1,200	»	1,200
Adjoint »	1	960	»	960
Portiers	2	1,520	»	1,520
Totaux. . .	8	10,280	300	10,580

Station de Malderen.

Garde-convoi faisant fonct. de chef.	1	1,200	»	1,200
---	---	-------	---	-------

Station de Termonde.

Chef de station.	1	2,100	»	2,100
Portier.	1	720	»	720
Totaux. . .	2	2,820	»	2,820

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDENNITÉS.	TOTAL.	

Station de Wetteren.

Chef de station.	1	1,500	»	1,500	
--------------------------	---	-------	---	-------	--

Station de Gand.

Chef de station.	1	2,100	900	3,000	
Surveillant de 2 ^e classe. . .	1	1,500	375	1,875	
Commis	3	2,100	»	2,100	
Officier et adjoint de police.	2	2,160	»	2,160	
Portier.	1	780	»	780	
Totaux. . .	8	8,640	1,275	9,915	

Station d'Aeltre.

Surveillant principal chef de station.	1	2,100	525	2,625	
--	---	-------	-----	-------	--

Station de Bruges.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800	
Commis-adjoint	1	600	»	600	
Totaux. . .	2	2,400	»	2,400	

Station d'Ostende.

Chef de station	1	1,800	»	1,800	
Officier de police.	1	1,200	»	1,200	
Totaux. . .	2	3,000	»	3,000	

Station de Deynze.

Chef	1	1,500	»	1,500	
----------------	---	-------	---	-------	--

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYES.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE ou INDENNITÉS.	TOTAL.	

Station de Waereghem.

2 ^e commis chef de station .	1	Fr 1,320	Fr »	Fr 1,320	
---	---	-------------	---------	-------------	--

Station d'Haerlebeke.

2 ^e commis chef de station .	1	1,200	»	1,200	
---	---	-------	---	-------	--

Station de Courtray.

Chef de station.	1	1,500	»	1,500	
3 ^e commis	2	2,100	»	2,100	
Adjoint de police.	1	960	»	960	
Portier.	1	780	»	780	
Totaux. . .	5	5,340	»	5,340	

Station de Mouscron.

2 ^e commis chef de station .	1	1,200	»	1,200	
---	---	-------	---	-------	--

Station de Tournay.

Chef de station.	1	2,800	»	2,800	
Adjoint de police.	1	960	»	960	
Portier.	1	900	»	900	
Totaux. . .	3	4,460	»	4,460	

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOYBRE D'EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDIGNITÉS.	TOTAL.	

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'OUEST.

		F _i	F _r	I _i
Station de Malines	8	10,280	300	10,580
» Malderen	1	1,200	»	1,200
» Termonde.	2	2,820	»	2,820
» Wetteren	1	1,500	»	1,500
» Gand	8	8,640	1,275	9,915
» Aeltre	1	2,100	525	2,625
» Bruges	2	2,400	»	2,400
» Ostende.	2	3,000	»	3,000
» Deynze	1	1,500	»	1,500
» Waereghem.	1	1,320	»	1,320
» Haerlebeke	1	1,200	»	1,200
» Courtray	5	5,340	»	5,340
» Mouscron.	1	1,200	»	1,200
» Tournay.	3	4,460	»	4,460
Totaux.	37	46,960	2,100	49,060

LIGNE DU MIDI.

Station des Bogards.

Chef de station.	1	2,100	»	2,100
Adjoints de police	2	1,920	»	1,920
Portiers	2	1,500	»	1,500
Totaux.	5	5,520	»	5,520

Station de Hal.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800
--------------------------	---	-------	---	-------

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYES.	TRAITEMENTS			Observations.
		FIXE.	VARIABLE et INDÉTERMINÉ	TOTAL.	

Station de Tuhise.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	Fr 1,200	1 ^{re} »	Fr 1,200
Portier.	1	720	»	720
Totaux. . .	1	1,920	»	1,920

Station de Braine-le-Comte.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800
Adjoint de police.	1	960	»	960
Portier à l'essai.	1	900	»	900
Totaux. . .	3	3,660	»	3,660

Station de Soignies.

1 ^{er} commis faisant fonctions de chef	1	1,800	»	1,800
---	---	-------	---	-------

Station de Jurbise.

1 ^{er} commis faisant fonctions de chef	1	1,800	»	1,800
---	---	-------	---	-------

Station de Mons.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	1,500	»	1,500
Garde-salle d'attente	1	900	»	900
Totaux. . .	2	2,400	»	2,400

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYES.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE ou INDIVIDUEL.	TOTAL.	

Station de Jemmapes.

Chef de station.	1	2,000	"	2,000	
--------------------------	---	-------	---	-------	--

Station de St-Ghislain.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	1,500	"	1,500	
--	---	-------	---	-------	--

Station de Thulin.

Chef de station	1	1,800	"	1,800	
---------------------------	---	-------	---	-------	--

Station de Quévrain.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	1,500	"	1,500	
Officier de police.	1	1,200	"	1,200	
Totaux. . .	2	2,700	"	2,700	

Station des Écaussines.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	1,200	"	1,200	
--	---	-------	---	-------	--

Station de Manage.

Sous chef de station	1	1,200	"	1,200	
------------------------------	---	-------	---	-------	--

Station de Gossehes.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	1,500	"	1,500	
--	---	-------	---	-------	--

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDÉMNITÉS.	TOTAL.	

Station de Marchiennes.

1 ^{er} commis faisant fonctions de chef	1	1,500	»	1,500	
---	---	-------	---	-------	--

Station de Charleroy.

2 ^e commis chef de station. .	1	1,500	»	1,500	
Adjoint de police.	1	960	»	960	
Totaux. . .	2	2,460	»	2,460	

Station de Châtelineau.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	1,500	»	1,500	
--	---	-------	---	-------	--

Station de Tamine.

2 ^e commis faisant fonctions de chef	1	1,500	»	1,500	
--	---	-------	---	-------	--

Station de Floreffe.

2 ^e commis faisant fonctions de chef de station	1	1,200	»	1,200	
---	---	-------	---	-------	--

Station de Namur.

Chef de station.	1	1,800	»	1,800	
Adjoint de police.	1	960	»	960	
Totaux. . .	2	2,760	»	2,760	

DÉSIGNATION DES GRADES.	NOMBRE D'EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE ou INDEMNITÉS.	TOTAL.	

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU MIDI.

		Fr.	Fr.	Fr.
Station des Bogards.	5	5,520	»	5,520
» de Hal.	1	1,800	»	1,800
» Tubise.	2	1,920	»	1,920
» Braine	3	3,660	»	3,660
» Soignies	1	1,800	»	1,800
» Jurbise.	1	1,800	»	1,800
» Mons.	2	2,400	»	2,400
» Jemmapes	1	2,000	»	2,000
» St-Ghislain.	1	1,500	»	1,500
» Thulin.	1	1,800	»	1,800
» Quiévrain	2	2,700	»	2,700
» Écaussines	1	1,200	»	1,200
» Manago.	1	1,200	»	1,200
» Gosselies.	1	1,500	»	1,500
» Marchiennes	1	1,500	»	1,500
» Charleroi.	2	2,460	»	2,460
» Châtelineau	1	1,500	»	1,500
» Tamme.	1	1,500	»	1,500
» Floreffe	1	1,200	»	1,200
» Namur.	2	2,760	»	2,760
Totaux.	31	41,720	»	41,720

LIGNES.	NOMBRE D'EMPLOYÉS.	TRAITEMENTS			<i>Observations.</i>
		FIXE.	VARIABLE et INDEMNITÉS.	TOTAL.	

RÉCAPITULATION PAR LIGNE.

		Fr.	Fr	F ₁
Ligne du Nord	19	21,790	675	22,465
» de l'Est.	27	34,410	1,950	36,360
» de l'Ouest	37	46,960	2,100	49,060
» du Midi	31	41,720	»	41,720
	114	144,880	4,725	149,605
Augmentations éventuelles				295
Somme demandée au budget				149,900

N^o XXXVI.

GARDES-CONVOIS.

Bruxelles à Ostende.

1 chef-garde	à fr.	1,920 = 1,920	
1 garde de 2 ^e classe.		1,320 = 1,320	
4 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 4,800	
			8,040

Ostende à Bruxelles.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr.	1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe.		1,500 = 1,550	
4 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 4,800	
			7,920

Gand à Ostende.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr.	1,620 = 1,620	
2 gardes de 2 ^e classe.		1,320 = 2,640	
1 garde de 3 ^e classe.		1,200 = 1,200	
			5,460

Gand à Bruxelles.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr.	1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe.		1,500 = 1,500	
4 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 4,800	
			7,920

Gand, Tournay, Bruxelles.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr.	1,800 = 1,800	
1 garde de 1 ^{re} classe.		1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe.		1,320 = 1,320	
1 garde de 1 ^{re} cl. aux march ^{ds}		1,500 = 1,500	
2 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 2,400	
			8,640

Tournay à Gand.

2 gardes de 1 ^{re} classe.	à fr.	1,620 = 3,240	
1 garde de 2 ^e classe.		1,500 = 1,500	
4 gardes de 3 ^e classe.		1,200 = 4,800	
			9,540

Malines, Mouscron. (Marchandises.)

1 facteur de 1 ^{re} classe	à fr.	1,500 = 1,500	
1 garde de 2 ^e classe		1,320 = 1,320	
			2,820

Bruzelles à Anvers.

1 chef-garde a fr.	1,920 = 1,920	
1 garde de 2 ^e classe.	1,320 = 1,320	
5 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 6,000	
		9,240

Anvers à Bruzelles.

1 chef-garde a fr.	1,920 = 1,920	
2 gardes de 2 ^e classe.	1,320 = 2,640	
3 gardes de 3 ^e classe	1,200 = 3,600	
		8,160

Bruzelles à Verviers

1 chef-garde a fr.	1,920 = 1,920	
1 garde de 1 ^{re} classe.	1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe.	1,320 = 1,320	
1 garde a l'essai.	1,200 = 1,200	
1 garde de 3 ^e classe.	1,200 = 1,200	
1 garde de 3 ^e classe à l'essai.	1,200 = 1,200	
		8,460

Bruzelles, Liège, Verviers.

1 chef-garde a fr.	1,920 = 1,920	
1 garde de 1 ^{re} classe.	1,620 = 1,620	
3 gardes de 2 ^e classe.	1,320 = 3,960	
1 garde de 2 ^e classe.	1,500 = 1,500	
1 garde de 3 ^e classe.	1,200 = 1,200	
		10,200

Liège, Verviers, Bruzelles.

1 garde de 1 ^{re} classe. a fr.	1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe	1,500 = 1,500	
1 garde de 2 ^e classe.	1,320 = 1,320	
3 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 3,600	
		8,040

Liège à Bruzelles.

1 chef-garde. a fr.	1,800 = 1,800	
1 garde de 2 ^e classe.	1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe.	1,320 = 1,320	
1 garde de 3 ^e classe.	1,200 = 1,200	
2 gardes de 3 ^e classe a l'essai.	1,200 = 2,400	
2 gardes à l'essai.	900 = 1,800	
		10,140

St Trond à Landen.

1 garde de 1 ^{re} classe. à fr.	1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe.	1,320 = 1,320	
		2,940

Anvers, Liège, Verviers.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr. 1,620 = 1,620	
1 garde de 3 ^e classe.	1,200 = 1,200	
1 garde à l'essai	900 = 900	
		3,720

Verviers, Liège, Anvers.

1 garde de 1 ^{re} classe.	a fr. 1,620 = 1,620	
2 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 2,400	
		4,020

Tirlemont, Bruxelles, Anvers.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr. 1,320 = 1,320	
2 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 2,400	
		3,720

Tirlemont à Liège.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr. 1,320 = 1,320	
2 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 2,400	
		3,720

Verviers à Liège.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr. 1,320 = 1,320	
2 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 2,400	
		3,720

Bruxelles, Quiévrain.

1 chef-garde	à fr. 1,920 = 1,920	
1 garde de 2 ^e classe.	1,320 = 1,320	
1 garde de 2 ^e classe.	1,500 = 1,500	
1 garde de 3 ^e classe.	1,200 = 1,200	
2 gardes à l'essai	1,200 = 2,400	
		8,340

Quiévrain, Braine, Bruxelles.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr. 1,620 = 1,620	
2 gardes de 2 ^e classe.	1,320 = 2,640	
2 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 2,400	
1 garde à l'essai	900 = 900	
		7,560

Quiévrain à Bruxelles.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr. 1,320 = 1,320	
2 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 2,400	
3 gardes de 3 ^e classe à l'essai .	1,200 = 3,600	
		7,320

Braine-le-Comte à Namur.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr. 1,620 = 1,620	
1 garde de 2 ^e classe.	1,500 = 1,500	
4 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 4,800	
		<u>7,920</u>

Namur à Bruxelles.

1 garde de 1 ^{re} classe.	à fr. 1,620 = 1,620	
3 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 3,600	
		<u>5,220</u>

Braine-le-Comte, Charleroi, Bruxelles.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr. 1,320 = 1,320	
2 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 2,400	
		<u>3,720</u>

Braine-le-Comte, Bruxelles, Charleroi.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr. 1,500 = 1,500	
1 garde de 3 ^e classe.	1,200 = 1,200	
		<u>2,700</u>

Braine-le-Comte, Quiévrain.

1 garde de 2 ^e classe.	à fr. 1,320 = 1,320	
1 garde de 3 ^e classe.	1,200 = 1,200	
		<u>2,520</u>

Namur, Charleroi.

2 gardes de 3 ^e classe.	à fr. 1,200 = 2,400	
		<u>2,400</u>

DÉPOT.

1 premier chef-garde	à fr. 2,200 = 2,200	
1 chef-garde	2,200 = 2,200	
1 chef-garde	1,920 = 1,920	
3 gardes de 2 ^e classe.	1,320 = 3,960	
2 gardes de 3 ^e classe.	1,200 = 2,400	
1 aide-garde à l'essai.	600 = 600	
2 gardes de 2 ^e classe.	1,320 = 2,640	
		<u>15,920</u>
Total.	fr. 191,040	
Augmentations éventuelles.	1,360	
Total de la somme demandée	<u>191,400</u>	

N^o XXXVII.*Service général des stations.*

SALAIRES D'OUVRIERS POUR LE NETTOYAGE DES VOITURES, ETC.

STATIONS.	DESIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
-----------	---------------------------	---------	-------------------	--------------------	-----------------------

LIGNE DU NORD.

			Fr.	Fr.	
Bruxelles (Nord) .	Ouvrier garçon de bureau	1	725	725	14,700
	Portiers	1	825	825	
	Veilleurs	2	725	1,450	
	Nettoyeurs, etc.	18	650	11,700	
Vilvorde	Portier.	1	800	800	2,000
	Nettoyeurs, etc.	2	600	1,200	
Malines.	Portier.	2	750	1,500	5,450
	Veilleur	1	700	700	
	Nettoyeurs, etc.	5	650	3,250	
Duffel	Nettoyeur	1	650	650	650
Anvers.	Portier.	1	800	800	4,000
	Veilleurs.	2	700	1,400	
	Nettoyeurs, etc.	3	600	1,800	
Total de la ligne du Nord.					26,800

LIGNE DE L'EST.

Louvain	Ouvrier garçon de bureau	1	725	725	2,100
	Veilleur	1	725	725	
	Nettoyeur	1	650	650	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DÉPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
			Fr.	Fr.	Fr.
Tirlemont	Veilleurs	2	730	1,460	3,260
	Nettoyeurs	3	600	1,800	
Waremmue	Portier	1	750	750	1,480
	Veilleur	1	730	730	
Landen	Veilleur	1	730	730	730
St-Trond	Veilleur	1	730	730	730
Ans	Portiers	2	800	1,600	2,330
	Veilleurs	1	730	730	
Liège	Ouvrier garçon de bureau	1	730	730	7,770
	Portiers	4	760	3,040	
	Veilleurs	2	730	1,460	
	Nettoyeurs	4	635	2,540	
Total de la ligne de l'Est					18,400

LIGNE DE LA VESDRE.

Chênée	Veilleur	1	730	730	730
Chaufontaine	Ouvrier garçon de bureau	1	730	730	1,480
	Portier	1	750	750	
Pepinster	Ouvrier garçon de bureau	1	730	730	2,660
	Veilleur	1	730	730	
	Nettoyeurs, etc.	2	600	1,200	
Verviers	Ouvrier garçon de bureau	1	750	750	9,680
	Portiers	2	750	1,500	
	Veilleurs	3	730	2,190	
	Nettoyeurs, etc.	8	655	5,240	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
			Fr.	Fr.	Fr.
Dolhain	Portier.	1	750	750	1,450
	Veilleur	1	700	700	
Total de la ligne de la Vesdre					16,000

LIGNE DE L'OUEST.

Gand.	Portier.	1	750	750	5,300
	Nettoyeurs, etc.	7	650	4,550	
Bruges	Ouvrier garçon de bureau	1	730	730	730
Ostende	Portier.	1	730	730	730
Deynze	Portier.	1	750	750	2,000
	Nettoyeurs, etc.	2	625	1,250	
Courtray	Nettoyeur	1	300	300	300
Mouscron	Ouvrier garçon de bureau	1	730	730	1,340
	Nettoyeur	1	610	610	
Tournay	Nettoyeurs, etc.	4	600	2,400	2,400
Total de la ligne de l'Ouest.					12,800

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles (Midi). .	Portier.	2	785	1,570	6,200
	Veilleur	1	730	730	
	Nettoyeurs, etc.	6	650	3,900	
Hal.	Ouvrier garçon de bureau	1	730	730	1,460
	Veilleur	1	730	730	
Soignies	Portier.	1	730	730	730
Jurbise.	Veilleur	1	400	400	400

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DÉPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
			Fr.	Fr.	Fr.
Mons	Ouvrier garçon de bureau	1	750	750	3,430
	Portier.	1	750	750	
	Veilleur	1	730	730	
	Nettoyeurs, etc.	2	600	1,200	
Jemmapes	Veilleur	1	450	450	450
Boussa	Veilleur	1	700	700	700
Thulin	Portier.	1	750	750	750
Quiévrain	Ouvrier garçon de bureau	1	730	730	3,380
	Veilleur	1	730	730	
	Nettoyeurs, etc.	3	640	1,920	
Total de la ligne du Midi.					17,500

LIGNE DE NAMUR.

Braine-le-Comte. . .	Portiers	3	720	2,160	4,660
	Veilleur	1	700	700	
	Nettoyeurs	3	600	1,800	
Gosselies	Portier.	1	700	700	700
Marchiennes . . .	Portier.	1	700	700	1,400
	Veilleur	1	700	700	
Charleroy	Portier.	1	700	700	1,400
	Veilleur	1	700	700	
Chatelineau	Veilleur	1	700	700	700
Tamincs	Veilleur	1	700	700	700
Namur	Portier.	2	720	1,440	3,940
	Veilleur	1	700	700	
	Nettoyeurs, etc.	3	600	1,800	
Total de la ligne de Namur.					13,500

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord	26,800
Id. de l'Est	18,400
Id. de la Vesdre	16,000
Id. de l'Ouest.	12,800
Id. du Midi.	17,500
Id. de Namur.	13,500
Total général	105,000

N° XXXVIII.

Service général des stations.

OUVRIERS AUX BAGAGES.

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DÉPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
-----------	---------------------------	---------	-------------------	--------------------	-----------------------

LIGNE DU NORD.

			F ₁	F ₂	F ₃
Bruxelles (nord). .	Chargeurs	5	750	2,750	4,750
	Peseur.	1	1,000	1,000	
Malines.	Chef-chargeur	1	950	950	5,850
	Chargeurs	7	700	4,900	
Anvers	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	6,600
	Chargeurs	8	700	5,600	
Total de la ligne du Nord.					17,200

LIGNE DE L'EST.

Louvain	Chargeurs	2	700	1,400	2,200
	Peseur.	1	800	800	
Tirlemont	Chargeur	1	730	730	730
Landen.	Chargeur	1	730	730	730
St-Trond	Chargeur	1	750	750	1,750
	Peseur.	1	1,000	1,000	
Haut-Pré.	Chargeur	1	730	730	730
Liège.	Chef-chargeur	1	940	940	6,700
	Chargeurs	8	720	5,760	
Total de la ligne de l'Est.					12,840

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DEPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTAL.	PAR STATION

LIGNE DE LA VESDRE.

Pepinster.	Chargeur	1	Fi. 730	Fi. 730	Fi. 730
Verviers	{ Chef chargeur	1	1,000	1,000	5,650
	{ Chargeurs	3	750	3,750	
	{ Pescur.	1	900	900	
Total de la ligne de la Vesdre					6,380

LIGNE DE L'OUEST.

Termonde	Chargeur	1	730	730	730
Gand.	{ Chef-chargeur	1	900	900	3,000
	{ Chargeurs	2	700	2,100	
Bruges	{ Chargeurs	4	700	2,800	3,800
	{ Pescur.	1	1,000	1,000	
Ostende	Chargeur	1	750	750	750
Waereghem	Chargeur	1	730	730	730
Haerlebeke	Chargeur	1	730	730	730
Courtray	Chargeurs	5	740	3,700	3,700
Mouscron	Chargeurs	3	750	2,250	2,250
Tournay	Chargeur.	1	750	750	750
Total de la ligne de l'ouest.					16,440

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL.
			MOYEN.	TOTAIE.	PAR STATION.

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles (Midi) . .	Chargeurs	4	700	2,800	2,800
Hal	Chargeurs	2	730	1,460	1,460
Tubise.	Chargeur.	1	730	730	730
Soignies.	Chargeur	1	730	730	730
Jurbise.	Chargeur	1	730	730	730
Mons	Chargeur.	1	730	730	1,630
	Peseur.	1	900	900	
Jemmapes	Chargeur.	1	730	730	730
St-Ghislain	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	2,500
	Chargeurs	2	750	1,500	
Boussu.	Chargeur	1	730	730	730
Quiévrain	Chargeurs	3	700	2,100	2,100
Total de la ligne du Midi.					14,140

LIGNE DE NAMUR.

Braine-le-Comte . .	Chargeur	1	750	750	750
Gosselies	Chargeurs	2	720	1,440	2,240
	Peseur.	1	800	800	
Marchiennes. . . .	Chargeur	1	730	730	730
Charleroy.	Chef-chargeur	1	900	900	2,400
	Chargeur.	1	750	750	
	Peseur.	1	750	750	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTAIE.	PAR STATION.
			Fr.	Fr.	Fr.
Châtelineau	Chargeurs	3	700	2,100	2,100
Tamines'	Chargeur	1	750	750	750
Floreffe	Chargeur	1	730	730	730
Namur	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	3,300
	Chargeurs	2	750	1,500	
	Peseur	1	800	800	
Total de la ligne de Namur.					13,000

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord	fr.	17,200
» de l'Est		12,840
» de la Vesdre		6,380
» de l'Ouest		16,440
» du Midi		14,140
» de Namur		13,000
Total général.	fr.	80,000

N^o XXXIX.*Service général des stations.*

OUVRIERS AUX PETITES MARCHANDISES.

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE. MOYEN.	DÉPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
-----------	---------------------------	---------	--------------------	--------------------	-----------------------

LIGNE DU NORD.

			Fr.	Fr.	
Bruxelles (Nord). .	Chargeurs	10	750	7,500	9,100
	Peseurs	2	800	1,600	
Vilvorde	Chargeur.	1	700	700	700
Malines.	Chef chargeur	1	950	950	5,850
	Chargeurs	7	700	4,900	
Anvers	Chef chargeur	1	1,000	1,000	2,500
	Chargeurs	2	750	1,500	
Total de la ligne du Nord.					18,150

LIGNE DE L'EST.

Louvain	Chargeur.	1	750	750	1,550
	Peseur.	1	800	800	
Tirlemont	Chargeurs	2	750	1,500	1,500
St-Trond	Chargeurs	2	700	1,400	1,400
Liège.	Chef chargeur	1	1,080	1,080	4,830
	Chargeurs	5	750	3,750	
Total de la ligne de l'Est					9,280

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.

LIGNE DE LA VESDRE.

			Fr.	Fr.	Fr.
Verviers	Chef chargeur	1	1,075	1,075	6,500
	Chargeurs	7	775	5,425	
Total de la ligne de la Vesdre					6,500

LIGNE DE L'OUEST.

Termonde	Chargeur	1	700	700	700
Gand	Chef-chargeur	1	900	900	2,370
	Chargeurs	2	725	1,470	
Bruges	Chargeur	1	700	700	700
Ostende	Chargeur	1	700	700	700
Deynze	Chargeur	1	700	700	700
Courtray	Chargeur	1	700	700	700
Tournay	Chargeur	1	700	700	700
Total de la ligne de l'Ouest.					6,570

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles (Midi). .	Chargeurs	2	800	1,600	2,600
	Peseur	1	1,000	1,000	
Tubise	Chargeur	1	700	700	700
Soignies	Chargeur	1	700	700	700
Mons	Chargeur	1	700	700	700

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DÉPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
Jemmapes	Chargeur	1	Fr. 700	Fr. 700	Fr. 700
Quiévrain	Chargeurs	2	550	1,100	1,100
Total de la ligne du Midi.					6,500

LIGNE DE NAMUR.

Braine-le-Comte. .	Chef chargeur	1	900	900	1,600
	Chargeur	1	700	700	
Manage.	Chargeur	1	700	700	700
Namur	Chargeur	1	700	700	700
Total de la ligne de Namur.					3,000

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord	fr. 18,150
» de l'Est.	9,280
» de la Vesdre	6,500
» de l'Ouest	6,570
» du Midi.	6,500
» de Namur.	3,000
Total général.	50,000

N^o XL.*Service général des stations.*

OUVRIERS AUX GROSSES MARCHANDISES.

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE	DÉPENSE	TOTAL
			MOYEN.	TOTALE.	PAR STATION.

LIGNE DU NORD.

Bruxelles (Nord).	Chef-chargeur	1	1,200	1,200	17,600
	Chargeurs	20	775	15,500	
	Peseur	1	900	900	
Malines	Chef-chargeur	1	1,200	1,200	5,700
	Chargeurs	6	750	4,500	
Anvers	Chef-chargeur	1	1,050	1,050	24,600
	Chargeurs	30	785	23,550	
Total de la ligne du Nord.					47,900

LIGNE DE L'EST.

Louvain	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	7,600
	Chargeurs	4	800	3,200	
	Ouvriers du canal (environ) . .	"	"	3,400	
Tirlemont	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	2,540
	Chargeurs	2	770	1,540	
Waremmes	Chargeurs	2	750	1,500	1,500
Landen	Chef-chargeur	1	730	730	1,330
	Chargeur	1	600	600	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
			Fr.	Fr.	Fr.
St-Trond	Chef-chargeur	1	800	800	2,200
	Chargeurs	2	700	1,400	
Ans.	Chef-chargeur	1	950	950	5,570
	Chargeurs	6	770	4,620	
Liège.	Chef-chargeur	1	1,800	1,800	24,000
	Chargeurs	30	710	21,300	
	Peseur.	1	900	900	
Total de la ligne de l'Est					44,740

LIGNE DE LA VESDRE.

Chênée.	Chef-chargeur	1	1,000	1,000	4,800
	Chargeurs	5	760	3,800	
Pepinster.	Chef-chargeur	1	900	900	1,650
	Chargeur.	1	750	750	
Verviers	Chefs-chargeurs	2	1,100	2,200	16,350
	Chargeurs	17	775	13,175	
	Peseur.	1	975	975	
Total de la ligne de la Vesdre					22,800

LIGNE DE L'OUEST.

Termonde	Chef-chargeur	1	750	750	1,500
	Chargeur.	1	750	750	
Wetteren.	Chargeurs	2	310	620	620
Gand.	Chef-chargeur	1	980	980	3,780
	Chargeurs	4	700	2,800	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DEPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
Bruges	Chargeur	1	F1. 730	F1. 730	F1. 730
Ostende	{ Chef-chargeur	1	900	900	4,100
	{ Chargeurs	4	800	2,400	
Wacreghem	Chargeur	1	640	640	640
Courtray	{ Chef-chargeur	1	1,000	1,000	3,230
	{ Chargeurs	2	750	1,500	
	{ Peseur	1	730	730	
Moucron	{ Chef-chargeur	1	900	900	3,000
	{ Chargeurs	2	700	1,400	
	{ Peseur	1	700	700	
Tournay	{ Chef-chargeur	1	800	800	2,200
	{ Chargeurs	2	700	1,400	
Total de la ligne de l'Ouest					19,800

LIGNE DU MIDI.

Bruxelles (Midi) .	{ Chef-chargeur	1	1,200	1,200	8,400
	{ Chargeurs	8	800	6,400	
	{ Peseur	1	800	800	
Hal	{ Chef-chargeur	1	900	900	1,630
	{ Chargeur	1	730	730	
Tubise	Chargeur	1	740	740	740
Soignies	{ Chef-chargeur	1	900	900	3,300
	{ Chargeurs	3	800	2,400	
Jurbise	{ Chef-chargeur	1	900	900	2,300
	{ Chargeurs	2	700	1,400	

STATIONS.	DÉSIGNATION DES OUVRIERS.	NOMBRE.	SALAIRE MOYEN.	DÉPENSE TOTALE.	TOTAL PAR STATION.
			Fr.	Fr.	Fr.
Mons.	{ Chef-chargeur	1	900	900	2,320
	{ Chargeur	1	730	730	
	{ Peseur	1	700	700	
Jemmapes	Chargeur	1	730	730	730
Thulin	Chargeur	1	730	730	730
Quiévrain.	{ Chef-chargeur	1	800	800	2,960
	{ Chargeurs	3	720	2,160	
Total de la ligne du Midi					23,120

LIGNE DE NAMUR.

Braine-le-Comte .	{ Chargeurs	3	800	2,400	3,340
	{ Peseur	1	940	940	
Écaussines	{ Chef-chargeur	1	800	800	2,260
	{ Chargeur	1	730	730	
	{ Peseur	1	730	730	
Manage.	{ Chef-chargeur	1	900	900	3,820
	{ Chargeurs	4	730	2,920	
Gosselies	Chargeur	1	730	730	730
Charleroy	Chargeurs	6	790	4,740	4,740
Tamines	Chargeur	1	730	730	730
Namur	{ Chef-chargeur	1	900	900	4,020
	{ Chargeurs	4	780	3,120	
Total de la ligne de Namur					19,640

RÉCAPITULATION.

Ligne du Nord.	fr. 47,900
Id. de l'Est.	44,740
Id. de la Vesdre	22,800
Id. de l'Ouest	19,800
Id. du Midi	23,120
Id. de Namur.	19,640

Total général fr. 178,000

États des sommes payées mensuellement aux entrepreneurs, pour le service du camionnage

MOIS.	STATIONS								
	BRUXELLES. (Nord.)	HALINES.	ANVERS.	TERMONDE.	CAND.	BRUGES.	OSTENDE.	COURTRAY.	MOUSCRON.
JANVIER.....	2,653 53	497 44	1,384 40	148 68	1,077 09	299 58	304 30	437 58	65 68
FÉVRIER.....	2,412 32	403 08	1,299 18	126 18	1,074 68	282 03	276 48	409 54	49 26
MARS.	2,733 30	485 43	1,601 21	187 62	1,373 18	351 71	342 54	523 08	49 96
AVRIL.....	2,854 06	520 75	1,503 16	176 92	1,217 30	413 82	303 70	536 26	76 20
MAI.....	2,842 32	563 04	1,433 67	195 42	1,348 59	402 97	290 68	487 90	63 52
JUIN.....	2,543 39	521 10	1,417 66	180 92	1,309 04	341 31	331 46	464 53	58 00
JUILLET	2,539 95	558 84	1,376 54	165 52	1,162 91	349 25	355 76	436 14	68 10
AOUT.....	1,884 00	296 01	957 07	131 32	690 85	396 78	424 24	224 52	68 37
SEPTEMBRE.....	1,526 94	273 74	901 04	115 17	674 34	437 56	346 62	227 12	65 30
TOTAUX des neuf premiers mois.....	22,439 81	4,119 43	11,873 93	1,427 65	9,927 98	3,275 01	2,975 78	3,746 67	564 39

et du factage dans les diverses stations, pendant les neuf premiers mois de l'année 1844.

DE										TOTAUX.
TOURNAY.	LOUVAIN.	TIRLEMONT.	LIÈGE.	VERVIERS.	ST-TROID.	BRUXELLES. (Midi.)	MONS.	CHARLEROY.	NAMUR.	
248 83	438 92	241 08	941 12	271 43	185 88	809 69	305 96	118 11	147 65	10,576 95
232 38	394 66	287 74	898 83	265 03	181 62	872 39	318 00	126 39	159 13	10,068 92
304 20	427 36	338 32	1,030 74	353 50	247 91	989 97	416 77	156 50	247 10	12,160 30
354 06	451 20	323 62	1,086 00	376 55	242 80	1,173 05	430 78	177 07	236 21	12,453 51
333 76	481 05	327 73	1,133 72	426 98	213 50	1,229 16	435 17	164 89	230 83	12,604 90
325 68	416 72	349 97	1,061 02	384 51	216 36	1,217 43	391 16	165 96	209 88	11,906 10
338 82	416 12	329 13	1,022 66	393 85	208 60	1,222 19	379 44	200 08	225 17	11,799 07
242 28	298 68	252 94	699 92	298 82	208 97	914 53	298 34	157 99	156 80	8,602 43
268 41	243 15	251 95	757 95	320 22	196 24	851 64	318 98	154 40	157 58	8,488 35
2,648 42	3,567 86	2,702 48	8,631 96	3,090 89	1,901 88	9,280 05	3,294 60	1,421 39	1,770 35	98,660 53

N^o XLII.*Service de perception.*

VOYAGEURS.

LIGNE DU NORD.

Désignation des grades.	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Bruxelles.</i>		
2 ^e commis	2	2,200
3 ^e id.	1	900
Totaux.	<u>3</u>	<u>3,100</u>

<i>Station de Vilvorde.</i>		
Commis	1	500

<i>Station d'Anvers.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,500
2 ^e id.	1	1,200
Totaux.	<u>2</u>	<u>2,700</u>

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU NORD.

Désignation des stations.	Nombre des employés	Traitements
Station de Bruxelles	3	3,100
» Vilvorde	1	500
» Anvers	2	2,700
Totaux	<u>6</u>	<u>6,300</u>

LIGNE DE L'EST.

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Louvain.</i>		
1 ^{er} commis	1	1,500
2 ^e id.	1	1,200
Totaux.	<u>2</u>	<u>2,700</u>

Designation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Tirlemont.</i>		
2 ^e commis	2	2,400
<i>Station de Landen.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Trond.</i>		
Commis	1	900
<i>Station de Waremmé.</i>		
Commis-adjoint.	1	600
<i>Station d'Ans.</i>		
3 ^e commis à l'essai	1	900
<i>Station du Haut-Pré.</i>		
»	»	»
<i>Station de Liège.</i>		
2 ^e commis	2	3,000
<i>Station de Chénée.</i>		
»	»	»
<i>Station de Chaudfontaine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Pepinster.</i>		
2 ^e commis à l'essai	1	1,200
<i>Station de Verviers.</i>		
Commis à l'essai	2	2,100
<i>Station de Dolhain.</i>		
»	1	»

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'EST.

Désignation des stations	Nombre des employés	Traitements.
Station de Louvain	2	2,700
» Tirlemont.	2	2,400
» Landen	»	»
» St-Trond	1	900
» Waremmé	1	600
» Ans	1	900
» Haut-Pré	»	»
» Liège	2	3,000
» Chénée	»	»
» Chaudfontaine	»	»
» Pepinster	1	1,200
» Verviers	2	2,100
» Dolhain	1	1,200
Totaux	<u>13</u>	<u>15,000</u>

LIGNE DE L'OUEST.

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements.
<i>Station de Malines.</i>		
3 ^e commis	1	900
<i>Station de Malderen.</i>		
»	»	»
<i>Station de Termonde.</i>		
Commis-adjoint	1	600
Garçon de bureau	1	720
Totaux.	<u>2</u>	<u>1,320</u>
<i>Station d'Audeghem.</i>		
Peseur	1	900
<i>Station de Welteren.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gand.</i>		
3 ^e commis	2	2,100
Commis-adjoint	1	600
Totaux	<u>3</u>	<u>2,700</u>
<i>Station d'Aeltre.</i>		
Facteur fais ^t fonc ^{ns} de commis.	1	1,200
<i>Station de Bruges.</i>		
Garçon de bureau	1	600
<i>Station d'Ostende.</i>		
3 ^e commis	1	900
Commis-adjoint.	1	600
Totaux.	<u>2</u>	<u>1,500</u>
<i>Station de Deynze.</i>		
Commis	1	500
<i>Station de Waereghem.</i>		
Commis-adjoint	1	600
<i>Station de Haerlebeke.</i>		
»	»	»
<i>Station de Courtray.</i>		
3 ^e commis à l'essai.	1	900

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Mouscron.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tournay.</i>		
Commis à l'essai	1	1,200

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'OUEST.

Désignation des stations	Nombre des employés	Traitements
Station de Malines	1	900
» Malderen	»	»
» Termonde	2	1,320
» Andeghem	1	900
» Wetteren	»	»
» Gand	3	2,700
» Aeltre	1	1,200
» Bruges	1	600
» Ostende	2	1,500
» Deynze	1	500
» Waereghem	1	600
» Haerlebeek	»	»
» Courtray	1	900
» Mouscron	»	»
» Tournay	1	1,200
Totaux	<u>15</u>	<u>12,320</u>

LIGNE DU MIDI.

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station des Bogards.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,300
2 ^e id.	1	1,080
Totaux	<u>2</u>	<u>2,388</u>
<i>Station de Hal.</i>		
Facteur à l'essai	1	900
<i>Station de Tubise.</i>		
2 ^e commis	1	1,080
<i>Station de Brume-le-Comte.</i>		
Commis-adjoint	1	600
<i>Station de Soignies.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,500

Désignation des grades.	Nombre des employés	Emoluments.
<i>Station de Jurbise.</i>		
3 ^e commis	1	900
<i>Station de Mons.</i>		
3 ^e commis	1	900
<i>Station de Jemmapes.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,800
<i>Station de St-Ghislain.</i>		
»	»	»
<i>Station de Bousu.</i>		
»	»	»
<i>Station de Thulin.</i>		
Facteur	1	900
<i>Station de Quiérai.</i>		
2 ^e commis	1	900
<i>Station des Écaussines.</i>		
»	»	»
<i>Station de Manage.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gosselies.</i>		
Commis à l'essai	1	1,000
<i>Station de Marchiennes.</i>		
Id.	1	1,200
<i>Station de Charleroy.</i>		
Id.	1	1,000
<i>Station de Châtelineau.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
<i>Station de Tamine.</i>		
Garçon de bureau	1	720
<i>Station de Floreffe.</i>		
»	»	»
<i>Station de Namur.</i>		
3 ^e commis	1	900
Surnuméraire	1	»
Total.	<u>2</u>	<u>900</u>

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU MIDI.

Désignation des stations.	Nombre des employés	Traitements
Station des Bogards	2	2,380
» Hal.	1	900
» Tubise	1	1,080
» Braine	4	600
» Soignies	1	1,500
» Jurbise.	1	900
» Mons	1	900
» Jemmapes	1	1,800
» St-Ghislain	»	»
» Boussu	»	»
» Thulin	1	900
» Quiévrain	1	900
» Écaussines	»	»
» Manage	»	»
» Gosselies	1	1,000
» Marchiennes	1	1,200
» Charleroy	1	1,000
» Châtelineau	1	1,200
» Tamine	1	720
» Floreffe	»	»
» Namur	2	900
Totaux	<u>16</u>	<u>18,380</u>

RÉCAPITULATION PAR LIGNE.

Ligne du Nord	6	6,300
» de l'Est	13	15,000
» de l'Ouest	15	12,320
» du Midi	16	18,380
Totaux	<u>50</u>	<u>52,000</u>

N° XLIII.

Service de perception.

BAGAGES.

LIGNE DU NORD.

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Bruxelles.</i>		
2 ^e commis	2	1,800
<i>Station de Vilvorde.</i>		
»	»	»
<i>Station de Duffel.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Anvers.</i>		
3 ^e commis	1	960
Peseur	1	900
Totaux	<u>2</u>	<u>1,860</u>

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU NORD.

Désignation des stations	Nombre des employés	Traitements
Station de Bruxelles	2	1,800
» Vilvorde	»	»
» Duffel	»	»
» Anvers	2	1,860
Totaux	<u>4</u>	<u>3,660</u>

LIGNE DE L'EST.

Désignation des grades.	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Louvain.</i>		
2 ^e commis	1	1,500
<i>Station de Tirlemont.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Peseur	1	900
Totaux	<u>2</u>	<u>2,100</u>

Designation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Landen.</i>		
»	»	»
<i>Station de St Trond.</i>		
»	»	»
<i>Station de Waremmes.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Ans.</i>		
»	»	»
<i>Station de Haut-Pré.</i>		
»	»	»
<i>Station de Liège.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Surnuméraire	1	»
Peseur	1	960
Totaux.	<u>3</u>	<u>2,160</u>
<i>Station de Chénée.</i>		
»	»	»
<i>Station de Chaudfontaine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Pepinster.</i>		
»	»	»
<i>Station de Verviers.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,500
<i>Station de Dolhain</i>		
»	»	»

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'EST.

Designation des stations	Nombre des employés	Traitements
Station de Louvain.	1	1,500
» Tirlemont.	2	2,100
» Landen.	»	»
» St-Trond	»	»
» Waremmes	»	»
» Ans.	»	»
» Haut-Pré	»	»
» Liège	3	2,160
» Chénée	»	»
» Chaudfontaine	»	»
» Pepinster	»	»
» Verviers	1	1,500
» Dolhain.	»	»
Totaux.	<u>7</u>	<u>7,260</u>

LIGNE DE L'OUEST.

Designation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Malines.</i>		
3 ^e commis	1	900
Commis-adjoint	1	600
Totaux.	<u>2</u>	<u>1,500</u>
<i>Station de Mulderen.</i>		
»	»	»
<i>Station de Termonde.</i>		
Surveillant de 3 ^e classe . . .	1	1,200
<i>Station d'Audeghem.</i>		
»	»	»
<i>Station de Wetteren.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gand.</i>		
1 ^{er} commis	1	1,800
Peseur	1	900
Totaux.	<u>2</u>	<u>2,700</u>
<i>Station d'Aeltre.</i>		
»	»	»
<i>Station de Bruges.</i>		
Peseur à l'essai.	1	600
<i>Station d'Ostende.</i>		
Commis à l'essai	1	1,200
Peseur	1	720
Totaux.	<u>2</u>	<u>1,920</u>
<i>Station de Deynze.</i>		
»	»	»
<i>Station de Waereghem.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Haerlebeke.</i>		
»	»	»
<i>Station de Courtray.</i>		
Peseur	1	960

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Mouscron.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tournay.</i>		
3 ^e commis	1	900

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'OUEST.

Désignation des stations	Nombre des employés	Traitements
Station de Malines	2	1,500
» Malderen	»	»
» Termonde.	1	1,200
» Audeghem	»	»
» Wetteren	»	»
» Gand	2	2,700
» Aeltre.	»	»
» Bruges	1	600
» Ostende.	2	1,920
» Deynze	»	»
» Waereghem.	»	»
» Haerlebeek	»	»
» Courtray	1	960
» Mouscron	»	»
» Tournay.	1	900
Totaux.	<u>10</u>	<u>9,780</u>

LIGNE DU MIDI.

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station des Bogards (Bruxelles).</i>		
Commis-adjoint	1	600
Peseur.	1	960
Totaux	<u>2</u>	<u>1,560</u>
<i>Station de Hal.</i>		
Peseur	1	960
<i>Station de Tubise.</i>		
»	»	»
<i>Station de Braine-le-Comte.</i>		
Commis à l'essai	1	1,000
<i>Station de Soignies.</i>		
»	»	»

Designation des grades	Nombre des employés	Traitements.
<i>Station de Jurbise.</i>		
»	»	»
<i>Station de Mons.</i>		
3 ^e commis	1	1,000
Peseur	1	720
Totaux	<u>2</u>	<u>1,720</u>
<i>Station de Jenmapes.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Ghislain.</i>		
»	»	»
<i>Station de Boussu.</i>		
»	»	»
<i>Station de Thulin.</i>		
»	»	»
<i>Station de Quiévrain.</i>		
3 ^e commis	1	900
<i>Station des Ecaussinnes.</i>		
»	»	»
<i>Station du Manage.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gosselies.</i>		
»	»	»
<i>Station de Marchiennes.</i>		
»	»	»
<i>Station de Charleroy.</i>		
Commis à l'essai	1	900
<i>Station de Chatelineau.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tamine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Floreffe.</i>		
»	»	»
<i>Station de Namur.</i>		
Commis à l'essai	1	1,200
3 ^e commis	1	900
Totaux	<u>2</u>	<u>2,100</u>

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU MIDI.

<i>Désignation des stations.</i>	<i>Nombre des employés</i>	<i>Traitements</i>
Station des Bogards	2	1,560
» de Hal.	1	960
» Tubise	»	»
» Braine	1	1,000
» Soignies	»	»
» Jurbise.	»	»
» Mons	2	1,720
» Jemmapes	»	»
» St-Ghislain.	»	»
» Boussu.	»	»
» Thulin.	»	»
» Quiévrain	1	900
» Manage.	»	»
» Écaussines	»	»
» Gosselies	»	»
» Marchiennes	»	»
» Charleroy.	1	900
» Châtelineau.	»	»
» Tamine.	»	»
» Floreffe	»	»
» Namur.	2	2,100
Totaux.	<u>10</u>	<u>9,140</u>

RÉCAPITULATION PAR LIGNE.

Ligne du Nord.	4	3,660
» de l'Est	7	7,260
» de l'Ouest.	10	9,780
» du Midi	10	9,140
Totaux.	<u>31</u>	<u>29,840</u>
Augmentations éventuelles. .		160
Total de la somme demandée.		<u>30,000</u>

N^o XLIV.*Service de perception.*

PETITES MARCHANDISES.

LIGNE DU NORD.

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Bruxelles.</i>		
2 ^e commis	2	2,700
3 ^e "	2	1,800
Commis-adjoint	1	600
Peseur	1	900
Garde de 1 ^{re} classe	1	1,620
Facteur de 1 ^{re} classe	1	1,500
Totaux	<u>8</u>	<u>9,120</u>

Station de Vilvorde.

" " "

Station de Duffel.

" " "

Station d'Anvers.

1 ^{er} commis	1	1,800
3 ^e "	2	1,800
Surnuméraire	1	"
Facteur de 1 ^{re} classe	1	1,620
Totaux	<u>5</u>	<u>5,220</u>

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU NORD.

Désignation des stations	Nombre des employés	Traitements
Station de Bruxelles	8	9,120
" Vilvorde	"	"
" Duffel	"	"
" Anvers	5	5,220
Totaux	<u>13</u>	<u>14,340</u>

LIGNE DE L'EST.

Désignation des grades	Nombre des employés.	Traitements
<i>Station de Louvain.</i>		
Commis-adjoint	1	600
Peseur	1	900
Totaux	<u>2</u>	<u>1,500</u>
<i>Station de Tirlemont.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
<i>Station de Landen.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Trond.</i>		
3 ^e commis	1	900
Peseur à l'essai	1	900
Totaux	<u>2</u>	<u>1,800</u>
<i>Station de Waremmé.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Ans.</i>		
Surnuméraire	1	»
<i>Station du Haut-Pré.</i>		
»	»	»
<i>Station de Liège.</i>		
2 ^e commis	1	1,500
3 ^e »	1	900
Commis-adjoint.	2	1,200
Facteur de 1 ^{re} classe	1	1,500
Totaux. . . .	<u>5</u>	<u>6,100</u>
<i>Station de Chênée.</i>		
»	»	»
<i>Station de Chaudfontaine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Pepinster.</i>		
»	»	»

Désignation des grades. Nombre des employés. Traitements.

Station de Verviers.

2 ^e commis	1	1,500
Commis à l'essai	1	900
Peseur	1	900
Facteur de 1 ^{re} classe	1	1,500
Totaux	<u>4</u>	<u>4,800</u>

Station de Dolhain.

» » »

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'EST.

Désignation des stations	Nombre des employés	Traitements.
Station de Louvain	2	1,500
» Tirlemont	1	1,200
» Landen	»	»
» St-Trond.	2	1,800
» Waremme	»	»
» Ans	1	»
» Haut-Pré.	»	»
» Liège	5	6,100
» Chénée.	»	»
» Chaudfontaine	»	»
» Pepinster	»	»
» Verviers	4	4,800
» Dolhain	1	»
Totaux	<u>15</u>	<u>15,400</u>

LIGNE DE L'OUEST.

Désignation des grades. Nombre des employés. Traitements.

Station de Malines.

2 ^e commis	1	1,200
Commis-adjoint.	1	600
Peseur	1	960
Facteur de 1 ^{re} classe	1	1,620
Totaux	<u>4</u>	<u>4,380</u>

Station de Malderen.

» » »

Station de Termonde.

Commis	1	1,200
Facteur de 1 ^{re} classe	1	1,500
Totaux	<u>2</u>	<u>2,700</u>

Designation des grades Nombre des employés Traitements

Station d'Audeghem.

» » »

Station de Wetteren.

» » »

Station de Gand.

2 ^e commis	1	1,200
3 ^e »	1	900
Facteur de 2 ^e classe	1	1,200
Peseur	1	900
Facteur à l'essai	2	1,800
Totaux	6	6,000

Station d'Aeltre.

Facteur peseur	1	1,080
--------------------------	---	-------

Station d'Ostende.

2 ^e commis	1	1,200
Facteur	1	1,080
Peseur	1	900
Totaux	3	3,180

Station de Deynze.

» » »

Station de Waereghem.

» » »

Station d'Haerlebeek.

Peseur facteur	1	1,080
--------------------------	---	-------

Station de Courtray.

1 ^{er} commis	»	2,400
2 ^e »	1	1,200
Facteur de 1 ^{re} classe	1	1,200
Peseur	1	900
Totaux	4	5,700

Station de Mouscron.

» » »

Station de Tournay.

2 ^e commis	1	1,200
---------------------------------	---	-------

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'OUEST.

Désignation des stations	Nombre des employés	Traitements
Station de Malines	4	4,280
» Malderen	»	»
» Termonde	2	2,700
» Audeghem	»	»
» Wetteren	»	»
» Gand	6	6,000
» Aelre	1	1,080
» Bruges	3	2,280
» Ostende	3	3,180
» Deynze	»	»
» Waereghem	»	»
» Haerlebeek	1	1,080
» Courtray	4	5,700
» Mouscron	»	»
» Tournay	1	1,200
Totaux	<u>25</u>	<u>27,600</u>

LIGNE DU MIDI.

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station des Bogards.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Commis-adjoint	1	600
Facteur de 2 ^e classe	1	»
Totaux	<u>3</u>	<u>1,800</u>
<i>Station de Hul.</i>		
Commis-adjoint	1	600
Facteur de 2 ^e classe	1	1,200
Totaux	<u>2</u>	<u>1,800</u>
<i>Station de Tubise.</i>		
»	»	»
<i>Station de Brains-le-Comte.</i>		
Garçon de bureau	1	1,080
Commis-adjoint	1	600
Totaux	<u>2</u>	<u>1,680</u>
<i>Station de Soignies.</i>		
Commis à l'essai	1	900

Désignation des grades	Nombre des employés	Fixements
<i>Station de Jurbise.</i>		
»	»	»
<i>Station de Mons.</i>		
2 ^e commis	1	1,500
<i>Station de Jemmapes.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Ghislain.</i>		
»	»	»
<i>Station de Boussu.</i>		
»	»	»
<i>Station de Thulin.</i>		
»	»	»
<i>Station de Quiévrain.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Facteur	1	900
Totaux	<u>2</u>	<u>2,100</u>
<i>Station des Écaussines.</i>		
»	»	»
<i>Station de Manage.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gosselies.</i>		
»	»	»
<i>Station de Marchiennes.</i>		
»	»	»
<i>Station de Charleroy.</i>		
Commis à l'essai	1	1,000
<i>Station de Châtelineau.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tamine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Floreffe.</i>		
»	»	»
<i>Station de Namur.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
3 ^e id.	1	900
Totaux	<u>2</u>	<u>2,100</u>

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU MIDI.

Designation des stations	Nombre des employés	Entretien
Station des Bogards	3	1,800
» Hal	2	1,800
» Tubise.	»	»
» Braine.	2	1,680
» Soignies	1	900
» Jurbise	»	»
» Mons	1	1,500
» Jemmapes . . .	»	»
» St-Ghislain. . .	»	»
» Boussu.	»	»
» Thulin.	»	»
» Quiévrain . . .	2	2,100
» Écaussines . . .	»	»
» Manage	»	»
» Gosselies	»	»
» Marchiennes. .	»	»
» Charleroy . . .	1	1,000
» Namur.	2	2,100
Totaux.	<u>14</u>	<u>12,800</u>

RÉCAPITULATION PAR LIGNE.

Ligne du Nord.	13	14,340
» de l'Est	15	15,400
» de l'Ouest.	25	27,600
» du Midi.	14	12,800
Totaux	<u>67</u>	<u>70,140</u>
Augmentations éventuelles.		360
Total de la somme demandée.		<u><u>70,500</u></u>

N^o XLV.*Service de perception.*

GROSSES MARCHANDISES.

LIGNE DU NORD.

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Bruxelles.</i>		
1 ^{er} commis.	1	2,100
Chef-garde.	1	1,920
Facteur de 1 ^{re} classe. . . .	1	1,500
Id. à l'essai	3	2,700
Totaux.	<u>6</u>	<u>8,220</u>

Station de Vilvorde.

» » »

Station de Duffel.

» » »

Station d'Anvers.

1 ^{er} commis.	1	1,800
2 ^e id.	2	2,400
Facteur de 2 ^e classe	1	»
Id. à l'essai	1	900
Totaux.	<u>5</u>	<u>5,100</u>

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU NORD.

Désignation des stations	Nombre des employés	Traitements
Station de Bruxelles	6	8,220
» Vilvorde	»	»
» Duffel.	»	»
» Anvers	5	5,100
Totaux.	<u>11</u>	<u>13,320</u>

LIGNE DE L'EST.

Désignation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station de Lournai.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Peseur.	1	1,200
Facteur à l'essai	2	900
Totaux	<u>4</u>	<u>3,300</u>
<i>Station de Tirlemont.</i>		
1 ^{er} commis.	1	1,800
Facteur de 2 ^e classe	1	"
Totaux	<u>2</u>	<u>1,800</u>
<i>Station de Landen.</i>		
3 ^e commis	1	1,200
<i>Station de St-Trond.</i>		
3 ^e commis	1	900
<i>Station de Waremmé.</i>		
"	"	"
<i>Station d'Ans.</i>		
Facteur à l'essai	1	900
<i>Station de Haut-Pré.</i>		
"	"	"
<i>Station de Liège.</i>		
2 ^e commis	1	1,500
2 ^e id.	2	2,400
Totaux	<u>3</u>	<u>3,900</u>
<i>Station de Chénée.</i>		
"	"	"
<i>Station de Chaudfontaine.</i>		
"	"	"
<i>Station de Pepinster.</i>		
"	"	"

Designation des grades	Nombre des employés	Entretient
------------------------	---------------------	------------

Station de Verriers.

3 ^e commis	1	900
Peseur à l'essai	1	900
Totaux	<u>2</u>	<u>1,800</u>

Station de Dolhain.

»	»	»
---	---	---

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'EST.

Designation des stations	Nombre des employés	Entretient
Station de Louvain.	4	3,300
» Tirlemont.	2	1,800
» Landen	1	1,200
» St-Trond	1	900
» Waremmes	»	»
» Ans	1	900
» Haut-Pré	»	»
» Liège	3	3,900
» Chênée	»	»
» Chaudfontaine	»	»
» Pepinster	»	»
» Verviers	2	1,800
» Dolhain	»	»
Totaux	<u>14</u>	<u>12,800</u>

LIGNE DE L'OUEST.

Designation des grades	Nombre des employés	Entretient
------------------------	---------------------	------------

Station de Malines.

2 ^e commis	1	1,200
3 ^e id.	1	900
Facteurs de 3 ^e classe.	3	1,200
Totaux	<u>5</u>	<u>3,300</u>

Station de Malderen.

»	»	»
---	---	---

Station de Terwijn.

Facteur de 2 ^e classe.	1	1,200
---	---	-------

Désignation des grades.	Nombre des employés	Traitements
<i>Station d'Audeghem.</i>		
»	»	»
<i>Station de Wetteren.</i>		
»	»	»
<i>Station de Gand.</i>		
2 ^e commis	1	1,200
Facteur à l'essai	2	1,800
Totaux	<u>3</u>	<u>3,000</u>
<i>Station d'Aeltere.</i>		
»	»	»
<i>Station de Bruges.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Ostende.</i>		
Facteur de 2 ^e classe	1	1,200
<i>Station de Deynze.</i>		
»	»	»
<i>Station de Waereghem.</i>		
»	»	»
<i>Station d'Haerlebeek.</i>		
»	»	»
<i>Station de Courtray.</i>		
Facteur à l'essai	1	900
<i>Station de Mouscron.</i>		
»	»	»
<i>Station de Tournay.</i>		
»	»	»

RÉCAPITULATION. — LIGNE DE L'OUEST.

Designation des stations	Nombre des employés	Traitements
Station de Malines	5	3,200
» Malderen	»	»
» Ternonede	1	1,200
» Audeghem. . . .	»	»
» Wetteren	»	»
» Gand	3	3,000
» Aeltre	»	»
» Bruges.	»	»
» Ostende	1	1,200
» Deynze	»	»
» Waereghem	»	»
» Haerlebeek	»	»
» Courtray.	1	900
» Mouscron	»	»
» Tournay.	»	»
Totaux.	<u>10</u>	<u>9,600</u>

LIGNE DU MIDI.

Designation des grades	Nombre des employés	Traitements
<i>Station des Bogards.</i>		
3 ^e commis	1	900
Commis-adjoint	1	600
Peseur	1	900
Totaux.	<u>3</u>	<u>2,400</u>

Station de Hal.

»	»	»
---	---	---

Station de Tubise.

»	»	»
---	---	---

Station de Braine-le-Comte.

3 ^e commis	1	900
---------------------------------	---	-----

Station de Soignies.

Facteur-peseur.	1	1,080
-------------------------	---	-------

Station de Jurbise.

3 ^e commis	1	900
---------------------------------	---	-----

Désignation des grades.	Nombre des employés.	Traitements
<i>Station de Mons.</i>		
»	»	»
<i>Station de Jemmapes.</i>		
»	»	»
<i>Station de St-Ghislain.</i>		
3 ^e commis	1	1,200
<i>Station de Boussu.</i>		
»	»	»
<i>Station de Thulin.</i>		
»	»	»
<i>Station de Quiévrain.</i>		
»	»	»
<i>Station des Écaussines.</i>		
Facteur	1	900
<i>Station de Manage.</i>		
Facteur	1	900
<i>Station de Gosselies.</i>		
»	»	»
<i>Station de Marchiennes.</i>		
»	»	»
<i>Station de Charleroy.</i>		
Facteur	1	900
<i>Station de Châtelineau.</i>		
Peseur	1	900
<i>Station de Tamine.</i>		
»	»	»
<i>Station de Floreffe.</i>		
»	»	»
<i>Station de Namur.</i>		
»	»	»

RÉCAPITULATION. — LIGNE DU MIDI.

Désignation des stations	Nombre des employés	Entretiens
Station des Bogards	3	2,400
» Hal	»	»
» Tubise	»	»
» Braine-le-Comte	1	900
» Soignies	1	1,080
» Jurbise	1	900
» Mons.	»	»
» Jemmapes	»	»
» St Ghislain	1	1,200
» Boussu	»	»
» Thulin	»	»
» Quiévrain	»	»
» Écaussines	1	900
» Manage	1	900
» Gosselies	»	»
» Marchiennes	»	»
» Charleroy	1	900
» Châtelineau	1	900
» Tamine	»	»
» Floreffe	»	»
» Namur	»	»
Totaux	<u>11</u>	<u>10,080</u>

RÉCAPITULATION PAR LIGNE.

Ligne du Nord	11	13,320
» de l'Est	14	12,800
» de l'Ouest	10	9,600
» du Midi	11	10,080
Totaux	<u>46</u>	<u>45,800</u>
Augmentations éventuelles		200
Total de la somme demandée		<u>46,000</u>

— — — — —

N° XLVI.

Relevé général des dépenses d'exploitation du chemin de fer, pendant l'année 1844, et comparaison de ces dépenses avec les allocations demandées au budget de 1845.

NATURE DE LA DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1844	ALLOCATIONS DEMANDÉES POUR 1845	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845	
			EN PLUS.	EN MOINS.
§ 1 ^{er} . ADMINISTRATION GÉNÉRALE.	F. C.	F.	F. C.	F. C.
Art. 1 ^{er} . Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés, etc.	207,336 68	216,000	8,668 32	.
Art. 2. Salaires d'ouvriers.	8,260 80	8,000	.	260 80
Loyer des bureaux de la direction.	14,300 00	9,000	.	5,300 00
Fournitures de bureau et impressions.	103,493 81	109,000	5,506 19	.
Mobilier, entretien et renouvellement.	3,000 00	3,000	.	.
Menues dépenses	27,112 27	17,000	.	10,112 27
Totaux.	156,166 88	146,000	5,506 19	15,673 07
				5,806 19
Reste en moins.				10,166 88
§ 2. SERVICE DE L'ENTRETIEN DES ROUTES ET DES STATIONS.				
Art. 3. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	114,280 96	122,125	7,844 04	.
Art. 4. Salaires d'ouvriers.	928,279 87	935,000	6,720 13	.
Travaux divers.	125,000 00	150,000	25,000 00	.
Depenses diverses et imprévues.	16,410 51	12,000	.	4,410 51
Totaux.	1,069,690 38	1,097,000	31,720 13	4,410 51
			4,410 51	
Reste en plus.			27,309 62	.

NATURE DE LA DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1844.	ALLOCATIONS DEMANDÉES POUR 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.	
			EN PLUS.	EN MOINS.
ART. 5.	Fr. C	Fr.	Fr. C.	Fr. C.
Fournitures de billes.....	191,100 00	290,000	98,900 00	„
Id. de rails, coussinets, chevilles et clavettes	25,000 00	70,000	45,000 00	„
Totaux.....	216,100 00	360,000	143,900 00	„
§ 3.				
SERVICE DE LOCOMOTION ET D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL.				
ART. 6.				
Traitements des fonctionnaires et employés :				
Personnel de l'inspection des lignes.....	69,731 37	70,000	268 63	„
Id. de l'arsenal de Malines.....	44,273 36	45,000	726 64	„
Id. des fours à coak.....	11,713 36	12,000	286 64	„
Totaux.....	125,718 09	127,000	1,281 91	„
ART. 7.				
Salaires des chefs d'atelier, machinistes, chauffeurs, ouvriers des ateliers et manœuvres.....	906,079 63	905,000	„	1,079 63
Salaires des chefs d'atelier, ouvriers, etc., de l'arsenal.....	169,203 35	210,000	40,796 65	„
Salaires des ouvriers des fours à coak.....	45,193 96	45,000	„	193 96
Indemnités et primes aux machinistes.....	40,603 05	25,000	„	15,603 05
Fourniture de houille et coak.....	700,000 00	700,000	„	„
Id. de bois de chauffage.....	27,630 25	25,000	„	2,630 25
Graissage. — Fourniture d'huile de Gallipoli, etc..	110,711 29	110,000	„	711 29
Nettoyage. — Id. d'étoupes, savon, etc....	29,876 65	32,000	2,123 35	„
Éclairage. — Id. d'huile épurée, falots, etc.	65,000 00	70,000	5,000 00	„
Fournitures de cordes, ficelles, etc.....	29,175 21	30,000	824 79	„
Id. pièces de rechange pour locomotives.....	111,000 00	120,000	9,000 00	„
Id. pièces de rechange pour voitures.	15,000 00	15,000	„	„
Id. tubes en laiton.....	75,317 34	75,000	„	317 34
Id. essieux pour locomotives.....	6,646 95	20,000	13,353 05	„
Id. id. voitures.....	10,368 48	15,000	4,631 52	„
Id. bandages de roues pour locomotives.....	42,582 85	45,000	2,417 15	„
Id. bandages de roues pour voitures.	„	10,000	10,000 00	„
Id. rottings et cerceaux.....	15,140 00	12,000	„	3,140 00

NATURE DE LA DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1844.		ALLOCATIONS DEMANDÉES POUR 1845.		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.	
	Fr.	C.	Fr.	C.	EN PLUS.	EN MOINS.
Fournitures de métaux, cuivre, plomb, étain, etc.	90,613	58	90,000	"	"	613 58
Id. bois divers.....	29,428	59	30,000	571 41	"	"
Id. garnitures de voitures, passemen- teries, etc.....	25,000	00	25,000	"	"	"
Id. couleurs, vernis, pinceaux, etc...	41,562	49	50,000	8,437 51	"	"
Id. d'outils et ustensiles.....	51,203	91	55,000	3,796 09	"	"
Id. de lanternes, réverbères, etc.....	13,592	12	15,000	1,407 88	"	"
Id. vis à bois, fils de cuivre, etc.....	12,086	72	10,000	"	"	2,086 72
Travaux divers, dépenses diverses.....	30,000	00	15,000	"	"	15,000 00
Câble en fil de fer pour le plan incliné supérieur..	18,000	00	"	"	"	18,000 00
Indemnité à M. l'ingénieur ou chef mécanicien Calry	5,000	00	"	"	"	5,000 00
Fournitures de bâches en cuir.....	"	"	25,000	25,000 00	"	"
Frais de traction.....	"	"	6,000	6,000 00	"	"
Totaux.....	2,716,016	42	2,785,000	133,359 40	64,375 82	64,375 82
Reste en plus....	"	"	"	68,983 58	"	"
§ 4.						
SERVICE DES TRANSPORTS.						
ART. 8.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires, em- ployés et gardes-convois :						
Inspection et contrôle.....	40,061	64	40,100	38 36	"	"
Service général des stations. (Chefs de stations, offi- ciers de police, etc.).....	146,880	29	147,000	119 71	"	"
Service des convois. (Gardes-convois).	190,833	36	191,400	566 64	"	"
Totaux.....	377,775	29	378,500	724 71	"	"
ART. 9.						
Service général des stations.	Salaires d'ouvriers nettoyeurs, etc.	106,893 99	105,000	"	"	1,893 99
	Id. aux bagages.....	82,444 29	80,000	"	"	2,444 29
	Id. petites marchandises.....	53,045 50	50,000	"	"	3,045 50
	Id. grosses id.	177,014 41	178,000	985 59	"	"
Indemnités pour pertes et avaries.....		10,000 00	12,000	2,000 00	"	"
Frais de camionnage et de factage.....		141,770 68	140,000	"	"	1,770 68
Dépenses diverses.....		7,380 00	8,000	620 00	"	"
Totaux.....		578,548 87	573,000	3,605 59	"	9,154 46
Reste en moins....		"	"	"	"	3,605 59
						5,548 87

NATURE DE LA DÉPENSE.	MONTANT DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1844.		ALLOCACTIONS DEMANDÉES POUR 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1845.	
				EN PLUS.	EN MOINS.
	Fr.	G.	Fr.	Fr.	Fr. G.
§ 5.					
FRAIS DE PERCEPTION.					
ART. 10.					
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :					
Service des voyageurs.....	51,434	14	52,000	565 86	"
Id. bagages.....	29,279	97	30,000	720 03	"
Id. petites marchandises.....	70,201	63	70,500	298 37	"
Id. grosses id.	45,361	65	46,000	638 35	"
Totaux.....	196,277	39	198,500	2,222 61	"
ART. 11.					
Loyer des locaux :					
Bureau de la place St-Lambert à Liège.....	3,000	00	3,000	"	"
Id. Id. Verte à Anvers.....	1,269	84	1,300	30 16	"
Id. de Gand.....	1,000	00	1,000	"	"
Id. et magasins pour la douane à la station de Liège.....	2,250	00	2,500	250 00	"
Totaux.....	7,519	84	7,800	280 16	"
RÉCAPITULATION.					
Administration générale.....	Art. 1 ^{er} ...	207,336 68	216,000	8,663 32	"
	" 2....	156,166 88	146,000	"	10,166 88
Service de l'entretien des routes et des stations.....	" 3....	114,280 96	122,125	7,844 04	"
	" 4....	1,069,690 38	1,097,000	27,309 62	"
	" 5....	216,100 00	360,000	143,900 00	"
Service de locomotion et d'entretien du matériel.....	" 6....	125,718 09	127,000	1,281 91	"
	" 7....	2,716,016 42	2,785,000	68,983 58	"
Service des transports.....	" 8....	377,775 29	378,500	724 21	"
	" 9....	578,548 87	573,000	"	5,548 87
Frais de perception.....	" 10....	196,277 39	198,500	2,222 61	"
	" 11....	7,519 84	7,800	280 16	"
Total général.....	5,765,430	80	6,010,925	261,209 75	15,715 75

N^o XLVII.

*État recapitulatif, PAR MOIS, du mouvement des voyageurs, bagages
et marchandises, pendant les neuf premiers mois de 1844.*

DÉSIGNATION DES MOIS.	VOYAGEURS.							BAGAGES.
	VOYAGEURS CIVILS.				TRANSPORTS MILITAIRES.	TRANSPORTS EXTRAORDINAIRES.	TOTAL GÉNÉRAL.	
	1 ^{re} classe.	2 ^e classe.	3 ^e classe.	TOTAL.				
1844. JANVIER.....	19,242	58,944	126,537	204,723	•	•	204,723	494,434
FEVRIER.....	19,166	57,805	127,529	204,500	•	1,341	205,841	515,241
MARS.....	21,318	62,926	158,493	242,737	•	65	242,802	687,609
AVRIL.....	28,326	68,931	203,013	300,270	•	234	300,504	810,168
MAI.....	32,107	76,017	200,564	308,688	•	600	309,288	899,438
JUIN.....	33,358	76,481	191,645	301,484	920	1,609	304,013	960,051
JUILLET.....	40,545	92,379	199,713	332,637	•	930	333,567	1,159,335
AOUT.....	46,557	103,910	189,883	340,350	431	643	341,424	1,404,736
SEPTEMBRE ..	44,961	115,563	236,310	396,834	3,789	2,249	402,872	1,324,335
TOTAUX ..	285,580	712,956	1,633,687	2,632,223	5,140	7,671	2,645,034	8,255,347

MARCHANDISES.									TRANSPORT PAR WAGGONS.	
Finances	Marchandises de diligence.		Voitures	Chevaux et bestiaux.				Marchandises de roulage.	NOMBRE de WAGGONS.	POIDS charge EN KILOGR.
	1 ^{re} DIVISION	2 ^e DIVISION	NOMBRE	Chevaux.	Gros bétail	Petit bétail	Chiens	TRANSIT DE STATION A STATION		
	Transport au minimum de 60 centimes. — NOMBRE.	Transport au poids. — KILOGR.		— — TITRES	— — TITRES	— — TITRES	— — TITRES	— — KILOGR.		
2,434	15,857	2,566,140	102	85	746	1,944	4	29,761,600	638	2,685,254
2,098	14,400	2,649,480	65	149	927	2,823	7	27,395,580	755	3,293,326
2,393	18,211	3,238,640	93	193	1,128	1,877	19	32,532,520	923	3,919,604
2,504	19,422	3,457,830	210	313	1,450	3,294	13	33,763,480	881	3,783,125
2,576	20,648	3,383,790	381	234	1,583	4,540	15	38,294,460	903	3,877,289
2,401	20,061	3,214,270	445	272	971	3,025	36	41,930,100	836	3,531,450
2,478	19,487	3,163,270	469	94	836	2,127	15	46,293,040	779	3,325,645
2,334	20,310	3,295,500	522	141	930	3,005	27	50,319,070	883	3,793,569
2,345	19,336	3,437,770	486	168	936	2,882	50	43,204,310	896	3,885,977
21,563	167,732	28,406,690	2,773	1,649	9,507	25,517	186	343,544,160	7,496	32,095,239

152

N° XLVIII.

État recapitulatif, PAR MOIS, des recettes des voyageurs, bagages et marchandises, pendant les neuf premiers mois de 1844.

DÉSIGNATION DES MOIS.	VOYAGEURS.							BAGAGES.		
	VOYAGEURS CIVILS.				TRANSPORTS MILITAIRES.	TRANSPORTS EXTRAORDINAIRES.	TOTAL GÉNÉRAL.		Finances.	Marchandises de diligence.
	1 ^{re} classe.	2 ^e classe.	3 ^e classe.	TOTAL.						
1844. JANVIER . . .	77,164 00	133,028 75	133,943 95	344,136 70	"	"	344,136 70	16,373 41	3,009 75	58,830 00
FÉVRIER . . .	78,449 25	134,869 75	141,178 75	354,497 75	"	1,922 52	356,420 27	17,510 71	2,723 25	58,756 72
MARS	88,253 50	143,809 25	172,543 25	404,606 00	"	73 45	404,679 45	22,123 12	3,163 25	73,575 38
AVRIL	116,931 75	158,202 50	233,943 65	509,077 90	"	612 51	509,690 41	28,090 66	3,227 20	77,106 94
MAI	136,194 75	179,772 00	233,882 75	549,849 50	"	1,000 00	550,849 50	32,006 34	3,297 25	77,088 57
JUIN.	146,440 25	182,368 00	215,365 10	544,173 35	718 00	2,896 14	547,787 49	36,533 55	3,192 60	73,673 80
JUILLET . . .	184,115 75	230,055 50	226,938 20	641,109 45	"	1,591 00	642,700 45	46,990 11	3,317 75	71,134 69
AOUT	223,874 75	266,547 75	219,574 85	709,997 35	639 06	1,300 00	711,936 41	58,099 80	3,072 85	74,859 05
SEPTEMBRE . .	209,460 25	287,637 75	267,387 35	764,485 35	6,764 17	3,578 15	774,827 67	59,143 71	3,006 20	78,443 19
TOTAL . . .	1,260,684 25	1,716,291 25	1,844,757 85	4,821,933 35	8,121 23	12,973 77	4,843,028 35	311,871 41	28,130 10	643,558 34

MARCHANDISES.

Voitures	Chevaux, bestiaux et chiens	Marchandises de roulage. — TRANSPORT DE STATION A STATION.	TRANSPORT par WAGGONS.	BULLETINS.	CAMIONNAGE.		FRAIS de CHARGEMENT et de DECHARGEMENT.	PRODUIT DES FRAIS DE TRACTION sur les embranchements en dehors DES STATIONS.	TOTAL.	PRODUITS EXTRAORDINAIRES.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.
					PRISE à DOMICILE.	REMISE à DOMICILE.					
5,793 00	5,485 00	177,845 61	32,805 00	258 20	201 15	952 80	385 75	1,491 66	287,117 92	576 48	648,204 51
4,267 00	8,097 75	170,989 71	39,972 00	211 50	212 35	799 92	657 50	1,823 86	288,513 51	2,860 47	665,334 99
5,175 00	9,414 50	201,029 46	45,094 00	274 90	255 08	1,029 97	582 00	2,208 60	341,802 72	977 59	769,582 88
11,183 00	15,307 75	205,958 68	45,869 00	266 80	289 83	851 27	546 00	2,446 95	363,114 42	515 03	901,430 52
23,114 00	12,269 50	219,915 91	46,232 00	282 50	317 02	868 86	679 60	2,964 99	387,030 20	380 23	970,266 27
20,074 00	11,244 50	235,360 56	43,894 00	291 10	243 53	820 49	637 70	3,254 55	398,686 83	657 15	983,665 02
27,612 00	7,534 75	241,261 69	40,547 00	275 10	224 51	877 90	677 80	3,676 82	397,140 01	5,193 09	1,092,023 66
32,076 00	9,779 50	263,405 47	45,382 86	286 90	279 35	958 31	795 00	3,509 47	434,404 76	725 53	1,205,166 50
29,782 00	11,649 75	238,919 34	45,753 30	303 20	231 95	819 94	671 85	3,386 90	413,027 68	284 62	1,242,263 68
165,076 00	90,783 00	1,954,686 43	385,649 22	2,482 20	2,246 35	7,979 44	5,633 20	24,763 80	3,310,888 08	12,170 19	8,477,958 03

156

N^o XLIX.

*État recapitulatif, PAR MOIS, du mouvement des marchandises, pendant les
neuf premiers mois de 1844.*

DESIGNATION DPS MOIS.	FONDS ET VALEURS							MARCHANDISES DE DILIGENCE.					VOITURES.						
								TRANSPORT au minimum de 60 CENTIMES 1 ^{re} CLASSE	TRANSPORT AU POIDS			TOTAL DU POIDS.	VOITURES						
									2 ^e CLASSE	3 ^e CLASSE	4 ^e CLASSE								
													K110G	K110C	K110C	K110G	4 4 roues	2 2 roues	TOTAL.
1 à 100 francs	101 à 500 francs	501 à 1 000 francs	1 001 à 2 000 francs	Au-dessus de 2 000 francs	OR ET PAPIERS	TOTAL.													
JANVIER 1844	1 126	752	235	276	13	2	2,414	13 837	325,270	1 472 320	518 550	2,566 140	97	5		102			
FEBVRIER	924	681	220	225	41	7	2,098	14,400	418,170	1,491 990	849,320	2,649,480	60	5		65			
MARS	1 045	770	257	270	44	7	2,493	18 211	408 980	1 733,790	1,091,870	3,235,640	86	7		93			
AVRIL	1,129	802	249	277	47	20	2,504	19,472	418,770	1 800 500	1 229 610	3 441 830	102	8		210			
MAI	1,169	866	244	248	39	10	2,576	20 648	418 440	1,890,500	1,074 850	3 383,790	372	9		381			
JUIN	1 074	766	237	261	50	13	2 401	20 061	402,040	1,808 750	1,003,480	3 214,270	443	2		445			
JUILLET	1 069	827	244	271	57	10	2 478	19,487	403,100	1,778 350	981 820	3 161 270	465	4		469			
AOUT	1 039	715	255	271	47	7	2,334	20,310	415,890	1,805 079	1 055 040	3,295 500	513	9		522			
SEPTEMBRE	1 004	747	262	282	46	4	2,345	19,336	446,800	1,839,740	1,151,230	3,437,770	482	4		486			
Totaux .	9 579	6,926	2,203	2,361	414	80	21,543	167,732	3 576 910	15,570,010	9,249,770	28 406 680	2,720	53		2,773			

CHEVAUX ET BESTIAUX.												MARCHANDISES DE ROULAGE. (Station à station.)					TRANSPORT PAR WAGGONS.	
CHEVAUX.			GROS DETAIL				PETIT DETAIL.				CHIENS	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.	3 ^e CLASSE	OBJETS DANGEREUX OU DE GRANDES DIMENSIONS.	TOTAL.	NOMBRE DE WAGGONS	POIDS CHARGE, EN KILOG.
Par 3 ou 2	Par 1	TOTAL.	Par 5 ou 6	Par 3 ou 4	Par 1 ou 2	TOTAL.	Un wagon à petit bétail	6 à 10 porcs, 11 à 20 moutons	1 à 5 porcs, 1 à 10 moutons	TOTAL.	Par tête							
77	8	85	653	60	33	746	1,618	224	102	1,944	4	24 254,400	1,172,450	334,730	»	29,761,600	638	2,685,254
143	6	149	807	93	27	927	2,727	54	42	2,823	7	22,246,800	4 730,250	407,530	»	27,395,580	755	3,293,326
183	10	193	1,040	51	37	1,128	1,846	24	13	1,877	19	27,033,600	3,018,240	310 680	»	32,582,520	923	3,919,604
302	11	313	1,289	112	29	1,430	3,260	24	10	3,294	13	28,661,200	5 265,660	436,620	»	33,763,480	881	3,783,125
217	17	234	1,431	100	52	1,583	4,495	20	25	4,540	15	33,708,300	4 211,530	174,630	»	38,294,460	905	3,877,289
236	16	272	851	96	24	971	2,970	37	18	3,025	36	36,111,000	5,472,190	306,910	»	41,930,100	836	3,531,450
77	17	94	764	46	26	836	2,044	60	23	2,127	15	46 401,000	5,354,990	335,050	»	46,203,040	779	3,325,645
126	15	141	862	51	17	930	2,950	36	19	3,005	27	44,921,500	4,940,580	456,990	»	50,319,070	883	3,793,569
150	18	168	892	38	6	936	2,730	134	18	2,882	30	46 607,500	6,288,340	308,470	»	43,204,310	886	3,885,977
1,531	118	1,649	8,589	667	251	9,507	24,630	617	270	25,517	186	293,409,300	46,663 240	3,471,630	»	43 544,160	7,496	32,095,239

160

169

N° L.

*État récapitulatif, PAR MOIS, de la recette des marchandises, pendant les
neuf premiers mois de 1844.*

DESIGNATION D IS MOIS.	FONDS ET VALEURS							MARCHANDISES DE DILIGENCE.					VOITURES.	CHEVAUX		
	SOMMES DE					OR ET PAPIER	TOTAL.	TRANSPORT AU MOULIN DE 60 CENTIMES	TRANSPORT AU POIDS			TOTAL.		CHEVAUX.	GROS BÉTAIL	
	1 à 100 francs	101 à 300 francs	301 à 1000 francs	1,001 à 5,000 francs	Au-dessus de 5,000 francs				1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE	3 ^e CLASSE					4 ^e CLASSE
JANVIER 1844	834 25	827 35	310 65	700 20	313 20	14 10	3,069 75	9,514 20	13 096 77	23,739 02	12,480 01	58,830 00	5 793 00	1,587 50	2 539 00	
FÉVRIER	711 25	748 00	313 00	579 65	339 15	43 20	2 723 25	8,610 10	12,898 20	24,542 60	12,695 62	58,736 72	4,267 00	2,899 50	3,505 50	
MARS	774 75	800 25	382 05	709 90	399 55	36 75	3,163 25	10,926 73	16,961 91	29,457 83	16 228 91	73,575 38	5,175 00	3,412 50	5,073 75	
AVRIL	826 25	885 80	360 00	652 25	387 85	115 05	3,227 20	11,653 67	16,932 56	29,529 49	19,081 22	77,196 94	11,183 00	6,068 25	7,627 75	
MAI	860 75	944 65	373 00	666 65	397 55	54 65	3,297 25	12,389 22	17,047 67	31,059 07	16 592 61	77,088 57	23,114 00	4,301 25	6,029 00	
JUIN	773 50	843 15	352 50	701 75	428 90	92 80	3,192 60	12,036 55	16,280 99	30,164 15	15,192 11	73,673 80	26,074 00	5,545 00	4 197 50	
JUILLET	782 50	907 70	352 50	766 75	446 40	61 90	3,317 75	11,662 89	16,086 16	29 044 00	14,311 64	71,134 69	27,612 00	2,031 00	4,255 50	
AOUT	766 25	802 80	376 25	745 50	353 50	28 55	3,072 85	12,185 76	17,463 95	29,303 59	15,995 75	74,859 05	32,076 00	2 617 50	5,239 25	
SEPTEMBRE	733 25	804 05	382 50	710 75	396 60	39 05	3,066 20	11,449 34	18,303 98	30,784 64	17,905 23	78,443 19	29,782 00	3,434 25	6,601 75	
Totaux	7,062 75	7,623 75	3 242 45	6,231 40	3,482 70	485 05	28,130 10	100,488 66	145,072 19	257,614 39	140,383 10	643,558 34	165,076 00	31,896 75	45,159 00	

ET BESTIAUX.			MARCHANDISES DE ROULAGE. (Station à station.)					TRANSPORT PAR WAGGONS.	BULLETINS.	PRODUIT DES FRAIS DE TRACTION SUR LES EMBARQUEMENTS.	PRODUIT DU CAMIONNAGE.		PRODUIT DES FRAIS DE CHARGEMENT ET DE DECHARGEMENT.	PRODUIT DES PRIX DE LA LOCATION DES WAGGONS.	TOTAL GÉNÉRAL.
PETIT DETAIL.	CHIENS.	TOTAL.	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.	3 ^e CLASSE.	OBJETS DANGEREUX OU DE GRANDES DIMENSIONS.	TOTAL.				PRISE A DOMICILE.	REMISE A DOMICILE.			
1,333 75	4 75	5,485 00	114,484 95	59,233 28	4,127 38	»	177,845 61	32,805 00	258 20	1,491 66	201 15	952 80	383 75	»	287,117 92
1,591 75	11 00	8,097 75	107,908 48	56,848 86	0,232 37	»	170,089 71	39,972 00	243 50	1,823 86	212 33	790 92	657 50	»	288,543 54
907 50	40 75	9,414 50	135,850 89	57,402 57	7,776 00	»	201,029 46	45,094 00	274 90	2,208 60	255 68	1,029 95	583 00	»	341,802 72
1,576 00	35 75	15,307 75	138,498 87	62,012 76	5,447 05	»	205,958 68	45,869 00	266 80	2,446 95	280 83	851 27	546 00	»	363,134 42
1,897 75	41 50	12,269 50	168,258 81	46,895 79	4,761 31	»	219,915 91	46,232 00	282 50	2,064 09	317 02	868 86	679 60	»	387,030 20
1,442 50	59 50	11,244 50	165,744 27	61,885 67	4,130 62	»	234,760 56	43,894 00	291 10	3,254 55	243 53	820 49	637 70	600 00	398,686 83
1,219 75	28 50	7,534 73	168,316 94	66,621 35	4,523 40	»	239,461 69	40,347 00	275 10	3,676 82	224 51	877 90	677 80	1,800 00	307,140 01
1,865 00	67 75	9,779 50	191,270 75	58,800 31	6,504 41	»	256,635 47	45,382 86	286 90	3,509 47	279 35	958 31	785 00	6,750 00	434,404 76
1,538 50	75 25	11,649 75	158,972 17	75,284 55	4,362 62	»	238,619 34	45,753 36	303 29	3,386 90	231 93	819 94	671 85	300 00	413,027 68
13,372 50	354 75	90,783 00	1,349,306 13	548,065 14	47,865 16	»	1,945,236 43	385,549 22	2,482 20	24,763 80	2,246 35	7,979 46	5,633 20	9,450 00	3,310,888 08

164

N° LI.

*Relevé des expéditions de fonte effectuées journellement de Liège pour
l'Allemagne, depuis le mois de novembre 1843, inclus celui d'août 1844.*

Novemb. 1843.	POIDS. — Kilog.	Décemb. 1843.	POIDS. — Kilog.	Janvier 1844.	POIDS. — Kilog.	Février 1844.	POIDS. — Kilog.	Mars 1844.	POIDS. — Kilog.	Avril 1844.	POIDS. — Kilog.
1	81,000	1	198,000	1	40,500	1	29,000	1	.	1	.
2	126,000	2	256,500	2	.	2	40,500	2	.	2	.
3	335,500	3	157,500	3	90,000	3	.	3	.	3	.
4	256,500	4	157,500	4	166,500	4	.	4	.	4	.
5	162,000	5	225,000	5	.	5	.	5	.	5	.
6	256,500	6	328,500	6	94,500	6	.	6	.	6	.
7	333,000	7	360,000	7	22,500	7	.	7	.	7	.
8	108,000	8	72,000	8	30,500	8	.	8	.	8	.
9	121,500	9	306,000	9	112,500	9	.	9	.	9	.
10	112,500	10	198,000	10	22,500	10	.	10	15,000	10	.
11	261,000	11	184,500	11	67,500	11	.	11	.	11	.
12	198,000	12	139,500	12	76,500	12	.	12	.	12	.
13	162,000	13	328,500	13	57,800	13	90,000	13	.	13	.
14	148,500	14	99,000	14	.	14	.	14	.	14	.
15	40,500	15	220,500	15	.	15	.	15	.	15	.
16	207,500	16	261,000	16	.	16	22,500	16	.	16	13,500
17	225,000	17	373,500	17	36,000	17	45,000	17	.	17	.
18	108,000	18	409,500	18	2,050	18	22,500	18	.	18	.
19	162,000	19	373,500	19	.	19	.	19	.	19	45,000
20	261,000	20	441,000	20	.	20	45,000	20	.	20	90,000
21	157,500	21	133,780	21	.	21	.	21	.	21	45,000
22	193,500	22	324,000	22	.	22	.	22	.	22	45,000
23	180,000	23	157,500	23	.	23	.	23	.	23	90,000
24	103,500	24	261,000	24	.	24	45,000	24	.	24	.
25	216,000	25	67,500	25	.	25	.	25	13,500	25	45,000
26	198,000	26	117,000	26	.	26	45,000	26	.	26	45,000
27	153,000	27	40,500	27	.	27	.	27	.	27	90,000
28	252,000	28	166,500	28	.	28	40,500	28	.	28	22,500
29	175,500	29	225,000	29	.	29	.	29	13,500	29	90,000
30	153,000	30	246,400	30	45,000			30	.	30	63,000
		31	166,500	31	67,500			31	.		
TOTAUX	5,468,000		6,995,180		931,850		425,000		42,000		684,000

Mai 1844.	POIDS. — Kilog.	Juin 1844.	POIDS. — Kilog.	Juillet 1844.	POIDS. — Kilog.	Août 1844.	POIDS. — Kilog.	RÉCAPITULATION.
1	45,000	1	94,500	1	45,000	1	94,500	
2	31,500	2	72,000	2	31,500	2	166,150	
3	45,000	3	90,000	3	22,500	3	67,500	
4	45,000	4	40,500	4	130,500	4	67,500	
5	.	5	135,000	5	67,500	5	90,000	
6	90,000	6	67,500	6	45,000	6	180,000	
7	45,000	7	63,000	7	90,000	7	175,500	
8	63,000	8	45,000	8	90,000	8	157,500	
9	45,000	9	90,000	9	117,000	9	261,000	
10	81,100	10	45,000	10	82,790	10	157,500	
11	45,000	11	81,000	11	45,000	11	90,000	
12	67,500	12	99,000	12	126,000	12	112,500	
13	40,500	13	90,000	13	157,500	13	297,000	
14	45,000	14	45,000	14	4,500	14	157,500	
15	49,500	15	126,000	15	90,000	15	180,000	
16	22,500	16	45,000	16	67,500	16	145,000	
17	90,000	17	22,500	17	85,500	17	195,000	
18	67,500	18	.	18	117,000	18	245,000	
19	22,500	19	49,500	19	67,500	19	277,500	
20	90,000	20	22,500	20	135,000	20	227,500	
21	67,500	21	27,000	21	148,500	21	328,500	
22	45,000	22	27,000	22	22,500	22	415,000	
23	22,500	23	9,000	23	90,000	23	427,500	
24	45,000	24	.	24	112,500	24	411,000	
25	81,000	25	13,500	25	171,000	25	188,000	
26	.	26	63,000	26	144,000	26	225,000	
27	45,000	27	67,500	27	139,500	27	173,000	
28	36,000	28	67,500	28	135,000	28	303,270	
29	45,000	29	58,500	29	135,000	29	292,500	
30	90,000	30	40,500	30	112,500	30	190,650	
31	22,500			31	135,000	31	54,000	
	1,530,000		1,696,500		2,962,790		6,352,570	

		kil.
1843.	Novembre.....	5,468,000
	Décembre.....	6,995,180
1844.	Janvier.....	931,850
	Février.....	425,000
	Mars.....	42,000
	Avril.....	684,000
	Mai.....	1,530,000
	Juin.....	1,695,500
	Juillet.....	2,962,790
	Août.....	6,352,570
Total général...		27,087,890

168

N° LII.

*Situation , PAR MOIS , du matériel, locomotives et voitures, pendant les neuf
premiers mois de 1844*

MOIS.	LOCOMOTIVES							NOMBRE TOTAL DE TENDERS.	VOITURES POUR LES VOYAGEURS.											
	DE 15 $\frac{3}{4}$ POUCES.	DE 14 POUCES.	DE 13 POUCES.	DE 12 $\frac{1}{2}$ POUCES.	DE 12 POUCES.	DE 11 POUCES.	NOMBRE TOTAL DE LOCOMOTIVES.		A l'usage de la poste aux lettres.		BERLINES		DILIGENCES ET CHARS-A-BANCS.				WAGGONS		VOITURES CELLULAIRES.	TOTAL.
									DILIGENCES.	CHARS-A-BANCS.	ROYALES	ORDINAIRES.	DILIGENCES.	DILIGENCES ET CHARS-A-BANCS RÉUNIS.	CHARS-A-BANCS A GLACES.	CHARS-A-BANCS ET WAGGONS RÉUNIS.	COUVERTS.	DÉCOUVERTS.		
JANVIER.....	»	23	14	49	40	17	143	138	2	5	2	6	95	3	186	3	171	133	»	606
FÉVRIER.....	»	23	14	49	41	16	143	138	2	5	2	6	95	3	186	3	171	113	»	586
MARS.....	»	23	14	50	41	15	143	138	2	5	2	6	97	3	186	3	171	113	»	588
AVRIL.....	»	23	14	52	41	13	143	141	2	5	2	6	101	3	186	3	171	101	1	581
Mai.....	»	23	14	52	41	13	143	141	2	5	2	5	101	2	185	4	165	101	1	573
JUIN.....	»	23	14	52	41	13	143	143	2	7	2	5	104	»	183	6	165	101	1	576
JUILLET.....	»	23	14	52	41	13	143	143	2	7	2	5	109	»	183	6	165	123	1	594
AOUT.....	»	24	14	52	40	13	143	143	2	7	2	5	109	»	183	6	165	134	1	614
SEPTEMBRE.....	1	25	14	51	40	13	144	144	2	7	2	5	109	»	183	6	165	141	1	621

WAGGONS POUR MARCHANDISES.							WAGGONS DE SERVICE							Observations.
FER, BOIS, BALLOTS, CHARRONS.	BÉTAIL.	CHEVAUX.	VOITURES.	BAGAGES.	FERMÉS POUR MARCHANDISES.	TOTAL.	DE SECOURS.	A COAK.	DE TEAUX.	DES ATELIERS.	DE L'ENTRETIEN DE LA ROUTE.	DES PLANS INCLIVÉS.	TOTAL.	
1,034	73	21	53	60	344	1,585	21	94	95	6	101	10	327	Outre le matériel existant au 1^{er} septembre, il y avait à cette époque en construction : 2 locomotives de 15 tonnes, 14 diligences, 26 waggons découverts ; 135 waggons pour fer, bois, charbons, ballots, 8 waggons pour bétail ; 25 waggons pour bagages, 64 waggons fermés pour marchandises.
1,034	73	22	53	60	356	1,598	21	94	95	6	105	10	331	
1,034	73	23	53	60	377	1,620	21	94	95	6	107	10	333	
1,034	73	24	53	60	396	1,640	21	94	95	6	107	10	333	
1,034	78	23	53	60	400	1,650	21	94	119	6	112	10	362	
1,034	87	26	53	60	414	1,674	21	94	119	6	112	10	362	
1,034	98	26	53	60	467	1,738	21	94	119	6	112	10	362	
1,034	102	26	53	60	467	1,742	21	94	119	6	112	10	362	
1,059	115	26	53	60	468	1,781	21	94	119	6	112	10	362	

- 172

173

N° LIII.

*Relevé des accidents survenus sur le chemin de fer, depuis le 1^{er} janvier
jusqu'au 1^{er} octobre 1844.*

DATES.	DÉSIGNATION DES VICTIMES.	CAUSES DES ACCIDENTS.
VOYAGEURS.		
17 mai.....	Deux femmes.....	Rupture d'un essieu de waggon et déraillement d'une partie du convoi.
Id.....	Une femme.....	Id.....
Id.....	Trois hommes.....	Id.....
Id.....	Une femme.....	Id.....
Id.....	Trois hommes.....	Id.....
Id.....	Deux femmes.....	Id.....
26 mai.....	Un homme.....	Tombé d'un waggon découvert, par imprudence.....
8 septembre.....	Id.....	Tombé en descendant du convoi avant qu'il fût arrêté.....
EMPLOYÉS ET OUVRIERS DE L'EXPLOITATION.		
9 janvier.....	Un chauffeur.....	Tombé d'un tender par suite du déraillement d'une locomotive....
25 février.....	Un garde-convoi.....	Tombé en passant d'une voiture à l'autre.....
26 mars.....	Un chauffeur.....	Tombé du palier en approvisionnant d'eau les chaudières des machines fixes.....
8 mai.....	Un piocheur.....	Atteint par la machine au passage d'un convoi.....
1 ^{er} juillet.....	Un surveillant.....	Tombé d'un waggon en s'appuyant sur la portière ouverte.....
16 juillet.....	Un garde-frein.....	Tombé en passant d'une voiture à une autre.....
11 août.....	Un garde-barrière.....	Renversé par une locomotive en traversant la voie.....
1 ^{er} septembre.....	Un garde-convoi.....	Pris entre deux voitures à l'arrivée d'un convoi.....
22 septembre.....	Un chauffeur.....	Renversé par une machine qu'il était occupé à graisser.....
PERSONNES ATTEINTES EN CIRCULANT SUR LA ROUTE.		
1 ^{er} janvier.....	Un homme.....	Renversé par une locomotive en traversant la voie.....
24 mars.....	Id.....	Id.....
24 juillet.....	Id.....	Id.....
15 août.....	Une femme.....	Id.....
30 septembre.....	Un homme.....	Id.....
SUICIDES.		
3 août.....	Un homme atteint d'aliénation mentale.....	S'est jeté sous les roues d'un waggon en marche.....
8 août.....	Un homme.....	S'est jeté sur les rails au départ d'un convoi.....

NATURE DES ACCIDENTS.	LIEUX OU LES ACCIDENTS SONT ARRIVÉS.	<i>Observations.</i>
Tuées	Vieux-Dieu.	Morte dans la nuit.
Blessures graves.....	Id.....	
Jambe fracturée.....	Id.	
Id.....	Id.	
Contusions et blessures.....	Id.	
Id.....	Id.	
Jambe coupée.....	Godarville.	
Jambe fracturée.....	Vertryck.	
Tué.....	Entre Londerzeel et Malderen.	
Blessure à la tête.....	Entre Gosselies et Marchiennes.	
Bras fracturé et contusions à la tête...	Haut-Pré.	
Tué.....	Fexhe.	
Jambe fracturée.....	Nazareth.	
Pied écrasé.....	Henriuyères.	
Blessures.....	Entre Thulin et Quiévrain.	
Contusions.....	Anvers.	
Bras fracturé.....	Hal.	
Tué.....	Anvers.	
Id.....	Loth.	
Id.....	Bruxelles.	
Id.....	Malines.	
Blessures graves.....	Lautzenberg.	
Tué.....	Haut-Pré.	
Id.....	Malines.	

176

177

N° LIV.

Tableau indiquant le prix des billes depuis 1840 jusqu'à 1844 inclusivement.

SECTIONS SUR LESQUELLES LES FOURNITURES ONT ÉTÉ FAITES.	1840.		1841.
	CHÊNE.	BOIS-BLANC.	
Bruxelles à Malines	3 50	»	3 70 à 3 80
Malines à Anvers	3 50 à 4 00	»	3 60 à 3 80
Malines à Termonde.	3 85 à 4 80	3 80	4 06 à 4 60
Termonde à Gand.	»	»	4 10
Gand à Bruges	»	»	»
Bruges à Ostende.	»	»	»
Gand à Courtray	»	»	»
Courtray à Mouscron	»	»	»
Mouscron à Tournay	»	»	»
Malines à Louvain.	3 00 à 4 00	2 50 à 2 83	3 60
Louvain à Tirlemont	4 00 à 4 30	2 60 à 3 33	3 50 à 3 90
Tirlemont à Landen.	4 30 à 4 80	3 12 à 3 35	4 20
Landen à Waremme	4 30 à 4 80	3 12 à 3 35	4 30 à 4 40
Waremme à Ans	4 35 à 4 70	3 05 à 3 56	4 50
Ans à Liège.	»	»	»
Liège à Chênée	»	»	»
Chênée à Verviers.	»	»	»
Verviers à Herbesthal.	»	»	»
Landen à St-Trond	4 30 à 4 80	3 12 à 3 35	»
Bruxelles à Hal	»	»	4 30
Hal à Braine-le-Comte	»	»	4 00
Braine-le-Comte à Soignies	»	»	»
Soignies à Mons.	»	»	»
Mons à Quiévrain.	»	»	»
Braine-le-Comte à Charleroy.	4 56 à 4 86	4 56 à 4 86	»
Charleroy à Namur	»	»	4 72 à 4 88

1842.	1843.	1844.	Observations.
3 60 à 3 80	3 50 à 4 37	4 17	Les billes ont 2 ^m ,60 de longueur sur 0 ^m ,30 de largeur à la base et 0 ^m ,15 de hauteur. Depuis 1841, toutes les billes employées sont en chêne.
3 40 à 3 50	3 50 à 4 47	4 15	
3 30 à 3 40	3 60 à 3 68	3 74	Il n'a plus été fait usage de billes en bois-blanc à partir de 1841, l'emploi exclusif des billes en chêne ayant été reconnu plus avantageux.
3 90	3 68 à 3 83	3 70	
3 80	3 93 à 4 10	4 35	
3 80	3 79 à 3 90	4 55	
4 30 à 4 40	3 57	4 48	
»	4 48	4 67	
»	4 48	4 67	
3 50	3 49	3 20	
3 60	3 49	3 35	
4 00 à 4 30	3 50	3 82	
4 00 à 4 30	3 50	3 82	
4 10	3 50	4 48	
»	3 50	»	
»	5 00	»	
4 50	5 10 à 5 60	»	
4 60 à 5 60	5 45 à 5 55	4 80 à 4 90	
4 10	4 00	3 90	
»	4 70	5 08	
4 30	5 00	5 35	
»	4 96	5 35	
»	4 96	5 16	
5 00 à 5 40	5 18	5 28	
4 86	»	»	
»	»	»	

180

N^o LV.

Tableau comparatif des prix auxquels se fait actuellement le service du camionnage et du factage des marchandises, en vertu de l'adjudication du 1^{er} mai 1844, et des prix auxquels s'effectuait le même service, en vertu de marchés directs, antérieurement à ladite adjudication. (Les marchés conclus ensuite de l'adjudication publique du 1^{er} mai 1844, ont été mis à exécution à partir du 1^{er} août suivant.)

STATIONS.	REMISE A DOMICILE.			
	PAR 100 KIL. ET AU-DESSOUS.		AU-DESSUS DE 100 KIL., PAR 100 KIL. CALCULÉ DE 10 EN 10 KIL.	
	PRIX ACTUELS. Adjudication du 1 ^{er} mai 1844	PRIX ANCIENS.	PRIX ACTUELS.	PRIX ANCIENS.
	Fr	Fr	Fr	Fr
Bruxelles.	» 188	» 25	» 188	» 25
Malines	» 188	» 20	» 118	» 18
Anvers	» 138	» 22	» 138	» 22
Louvain	» 118	» 20	» 118	» 18
Tirlemont	» 146	» 20	» 146	» 18
St-Trond	» 18	» 20	» 18	» 20
Liège.	» 138	» 20	» 138	» 20
Termonde	» 138	» 20	» 138	» 20
Gand.	» 148	» 22	» 148	» 22
Bruges.	» 20	» 18	» 20	» 18
Ostende (a).	» 20	» 20	» 20	» 20
Courtray	» 098	» 20	» 098	» 20
Mouscron (b).	» 25	» 20	» 25	» 20
Tournay	» 15	» 20	» 15	» 20
Mons.	» 138	» 18	» 138	» 18
Verviers	» 13	» 18	» 13	» 17
Charleroy	» 18	» 18	» 18	» 18
Namur.	» 118	» 15	» 118	» 15

PRISE A DOMICILE. PAR 100 KIL.		PAR CAMION DE 1,000 KIL ET AU-DESSOUS, DU BU- REAU DE RECEPTION A LA STATION		<i>Observations</i>
PRIX ACTUELS.	PRIX ANCIENS.	PRIX ACTUELS.	PRIX ANCIENS.	
Ft	Ft	Fr	Fr	
" 094	" 10	1 41	2 00	(a) Il a été déposé une seule soumission à l'adjudication. Cette soumission n'a pas été approuvée, le prix demandé (25 p. % d'augmentation, sur les prix du bordereau) ayant paru trop élevé. Le service se fait en vertu d'un marché direct, aux prix du bordereau annexé au cahier des charges de l'adjudication du 1^{er} mai. (b) Aucune soumission n'a été remise à l'adjudication. Le service se fait en vertu d'un marché direct.
" 059	" 10	" 885	1 75	
" 069	" 10	1 035	1 50	
" 059	" 10	" 885	1 75	
" 073	" 10	1 095	1 75	
" 09	" 10	1 35	"	
" 069	" 14	1 035	1 40	
" 069	" 10	1 035	"	
" 074	" 10	1 11	1 50	
" 10	" 12	1 50	"	
" 10	" 15	1 50	1 50	
" 049	" 10	" 735	"	
" 125	" 10	1 875	"	
" 075	" 14	1 125	1 40	
" 069	" 10	1 035	"	
" 065	" 14	1 975	1 60	
" 09	" 10	1 35	"	
" 059	" 10	" 885	1 00	

Etat général des rails et accessoires qui ont été remplacés sur les diverses sections pendant le premier semestre de l'année 1844.

SECTIONS.	CAUSES du RENOUVELLE- MENT.	RAILS DE			COUSSINETS			CHEVILLES	CLAVETTES
		4 portées	5 portées	6 portées	d'abouts	interme- diaires.	de traverse		
Bruxelles à Malines.	{ Rupture... Usure....	19 1	53 109	5 .	219 .	278 .	52 .	394 .	3 807 .
Malines à Anvers . . .	{ Rupture... Usure.....	5 9	12 49	1 8	157 .	177 .	35 .	356 .	526 .
Malines à Tournai . . .	{ Rupture... Usure.....	3 .	54 28	4 .	249 .	253 .	5 .	457 .	1,311 .
Tournai à Gand	{ Rupture... Usure... .	17 6	70 423	3 .	168 334	172 1,336	2 .	285 .	534 2,300
Gand à Bruges	{ Rupture... Usure.....	10 5	28 66	7 7	90 .	104 .	10 .	729 .	1,684 .
Bruges à Ostende	{ Rupture... Usure.....	11 .	17 15	1 .	48 .	66 .	10 .	355 .	1,096 .
Gand à Courtrai	{ Rupture... Usure.....	1 .	31 .	.	45 .	70 .	3 .	169 .	504 .
Courtrai à Tournai	{ Rupture... Usure.....	4 .	8 .	2 .	143 .	142 .	.	246 .	608 .
Malines à Louvain	{ Rupture... Usure.....	1 .	4 .	.	127 .	96 .	1 .	159 .	1,339 .
Louvain à Tirlemont . . .	{ Rupture... Usure.....	1 .	6 .	1 .	114 .	79 .	.	139 .	2,199 .
Tirlemont à Waremmes . .	{ Rupture... Usure.....	.	9 .	4 .	238 .	152 .	7 .	376 .	1,679 .
Waremmes à Ans	{ Rupture... Usure.....	2 .	12 .	9 .	155 .	297 .	6 .	567 .	1,007 .
Ans à la Meuse	{ Rupture... Usure.....	.	.	.	.	.	.	.	.
Landen à St-Trond	{ Rupture... Usure.....	2 .	5 .	3 .	17 .	30 .	.	213 .	225 .
La Meuse à Chênée	{ Rupture... Usure.....	.	.	.	2 .	10 .	.	.	500 .
Chênée à Pepinster	{ Rupture... Usure... .	1 2	11 18	2 2	233 .	334 .	47 .	449 .	1,203 .
Pepinster à la Prusse . . .	{ Rupture... Usure.....	1 11	3 43	1 7	147 .	191 .	89 .	170 .	715 .
Bruxelles à Tubise	{ Rupture... Usure.....	.	8 6	.	138 .	240 .	4 .	162 257	392 306
Tubise à Soignies	{ Rupture... Usure... .	.	3 3	.	382 .	557 .	2 .	198 226	428 538
Soignies à Mons	{ Rupture... Usure.....	.	6 12	.	369 .	493 .	.	364 337	743 696
Mons à Quiévrain	{ Rupture... Usure.....	.	.	.	227 .	222 .	6 .	91 153	539 585
Braine à Charleroi	{ Rupture... Usure... .	1 .	15 27	4 3	262 .	421 .	.	708 .	1,587 800
Charleroi à Namur	{ Rupture... Usure.....	1 .	96 .	.	548 .	427 .	40 .	941 .	923 .
Totaux	{ Rupture... Usure.....	79 34	453 799	45 27	4,078 334	4,811 1,336	319 .	7,528 973	23,549 5,225

185

N° LVII.

Tableau statistique, PAR MOIS, de la consommation du coak, pendant les neuf premiers mois de 1844.

MOIS.	NOMBRE TOTAL DE LIEUX PARCOURUS.	NOMBRE D'HEURES DE STATIONNEMENT.	NOMBRE DE LOCOMOTIVES ALLUMÉES.	CONSOMMATION TOTALE DE COAK.	RÉPARTITION DU COAK CONSOMMÉ			
					POUR LE PARCOURS.	POUR le STATIONNEMENT.	POUR L'ALLUMAGE DES MACHINES.	POUR LES MACHINES DE RÉSERVE.
JANVIER.	38,831	9,558	1,923	2,575,090	1,679,195	250,680	525,665	119,350
FÉVRIER.	36,330	9,206	1,782	2,471,735	1,633,293	241,657	486,130	110,635
MARS.	39,463	9,552	1,912	2,728,355	1,828,610	250,740	531,895	117,110
AVRIL	38,302	9,232	1,828	2,299,185	1,419,810	242,340	506,030	131,005
MAI.	39,935	10,996	1,912	2,366,000	1,421,455	288,645	525,070	130,830
JUIN	39,537	10,482	1,926	2,066,190	1,172,098	275,152	506,800	112,140
JUILLET.	42,640	11,411	1,970	2,173,360	1,329,528	193,987	545,160	104,685
AOUT.	44,227	10,924	1,955	2,282,630	1,459,115	182,910	534,870	105,735
SEPTEMBRE.	44,340	10,548	1,941	2,170,980	1,351,770	176,575	525,910	116,725
TOTAUX	363,605	90,909	17,149	21,133,525	13,294,874	2,102,886	4,687,550	1,048,215

CONSUMMATION TOTALE par LIEUE PARCOURUE.	CONSUMMATION par LIEUE PARCOURUE EN 1843.	ÉCONOMIE MOYENNE par LIEUE EN 1844.	QUANTITÉ TOTALE de COAK ÉCONOMISÉ	COAK CONSOMMÉ EN MOYENNE PAR LIEUE DE 5 KILOMÈTRES PARCOURUE.					RAPPORT DE LA CONSUMMATION pour le stationnement, l'allumage et la réserve avec la consommation totale.	Observations.
				POUR LE PARCOURS.	POUR LE STATIONNEMENT.	POUR L'ALLUMAGE DES MACHINES.	POUR LES MACHINES DE RÉSERVE.	ENSEMBLE pour le stationnement, l'allumage et les machines de réserve.		
66.32	82.04	15.72	610,423 32	43.25	6.46	13.54	3.07	23.07	34 $\frac{1}{2}$ %	Le coak employé pour le parcours des machines de réserve a été compris dans la consommation de ces machines.
68.04	76.80	8.76	318,250 80	44.96	6.65	13.39	3.04	23.08	34 .	
69.13	73.79	4.66	183,897 58	46.33	6.35	13.47	2.97	22.80	33 .	
60.03	67.83	7.80	298,755 60	37.07	6.33	13.21	3.42	22.96	38 .	
59.25	63.11	3.86	154,149 10	35.60	7.23	13.15	3.27	23.65	40 .	
52.26	60.09	7.83	309,574 71	29.65	6.96	12.81	2.84	22.61	43 .	
50.97	58.89	7.92	337,708 80	31.18	4.55	12.79	2.45	19.79	39 .	
51.38	59.49	8.11	360,302 97	32.84	4.12	12.04	2.38	18.54	36 .	
48.94	59.99	11.05	489,957 00	30.47	3.98	11.86	2.63	18.47	38 .	
58.12	66.89	8.77	3,063,019 88	36.56	5.78	12.89	2.89	21.56	37 %	

N^o LVIII.

*Arrêté modifiant le règlement sur la comptabilité du coak, approuvé
le 1^{er} janvier 1843.*

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le rapport en date du 21 décembre 1843, par lequel le directeur de l'administration des chemins de fer en exploitation propose d'accorder des primes aux chefs d'ateliers des stations, chargés de l'entretien des locomotives, au moyen desquelles les machinistes auront effectué des économies sur les *maxima* de coak alloués pour l'alimentation des machines ;

Considérant que, si les économies que réalisent les machinistes dépendent principalement de l'intelligence que mettent ceux-ci dans la conduite des machines, le bon état d'entretien des locomotives contribue aussi pour une bonne part à la réalisation de ces économies, et que, par conséquent, il importe d'intéresser les chefs d'ateliers chargés de l'entretien des machines, à les maintenir dans le meilleur état possible ;

Revu le règlement sur la comptabilité du coak destiné à l'alimentation des locomotives, approuvé le 1^{er} janvier 1843 ;

Arrête :

ART. 1^{er}. Par extension de l'art. 3 du règlement précité, il sera accordé aux chefs d'ateliers des primes du chef des économies de consommation obtenues au moyen des locomotives dont l'entretien leur est confié.

Ces primes seront, pour chaque chef d'atelier, du quart des primes allouées aux machinistes chargés de la conduite des mêmes machines.

ART. 2. Cette mesure sera mise à exécution, à partir du 1^{er} juin prochain.

Expédition du présent arrêté sera adressée au directeur de l'administration des chemins de fer en exploitation, qui est chargé d'en assurer l'exécution; pareille expédition sera transmise au directeur de la régie des chemins de fer et à la cour des comptes, pour information.

Bruxelles, le 6 mai 1844.

A. DECHAMPS.

189

N° LIX.

*État récapitulatif, PAR MOIS, de la fabrication du coak, pendant les neuf
premiers mois de l'année 1844.*

MOIS.	DÉPENSES DE SURVEILLANCE ET DE MAIN-D'ŒUVRE.			NOMBRE de MÈTRES CUBES DE CHARBON EMPLOYÉS.	PRIX DES CHARBONS EMPLOYÉS.	NOMBRE D'HECTOLITRES DE CHARBON		
	TRAITEMENTS D'EMPLOYÉS.	SALAIRES D'OUVRIERS.	TOTAL.			DÉLIVRÉS aux ATELIERS.	EMPLOYÉS à la fabrication DU COAK.	TOTAL.
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Mèt. ³	Fr. C.			
1844. Janvier . . .	1,101 66	3,723 50	4,825 16	3,334,226	49,265 90	3,374	33,154	36,528
Février . . .	1,101 66	3,678 88	4,780 54	3,235,855	46,995 62	2,769	33,446	36,215
Mars	1,101 68	3,862 30	4,963 98	3,557,800	50,474 98	2,556	37,370	39,926
Avril	1,101 66	3,860 40	4,962 06	3,579,454	50,329 54	1,374	33,395	39,769
Mai	1,101 66	3,953 20	5,054 86	3,591,025	49,252 20	1,453	37,515	38,968
Juin	1,101 68	3,581 40	4,683 08	3,358,603	44,216 08	1,116	34,650	35,766
Juillet	1,101 66	3,690 60	4,792 26	3,581,000	46,859 74	1,510	35,380	36,890
Août	1,101 66	3,370 60	4,472 26	2,847,861	38,983 52	1,253	31,465	32,718
Septembre . .	1,101 68	3,284 00	4,385 68	2,801,772	37,911 57	1,644	30,259	31,903
Total . . .	9,915 00	33,004 88	42,919 88	29,885,596	414,289 15	17,049	311,634	328,683

PRIX DE REVIENT d'un HECTOLITRE de CHARBON.	VALEUR DU CHARBON		PRODUITS OBTENUS.		PRODUITS MOYENS PAR HECTOLITRE.		PRIX DE REVIENT D'UN HECTOLITRE DE COAK.			PRIX DE REVIENT DU COAK par mille kilogrammes.
	DÉLIVRÉ aux ATELIERS.	EMPLOYÉ à la fabrication DU COAK.	COAK. — Hectolitres	PETIT COAK — Hectolitres	COAK. — Hectolitres.	PETIT COAK — Hectolitres	CHARDON.	MAINT-D'OEUVRE et surveillance	TOTAL.	
Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.					Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
1,3487	4,550 51	44,715 39	54,839 $\frac{1}{2}$	2,007 $\frac{1}{2}$	1,654	0,060	0,815	0,088	0,903	25 80
1,2976	3,593 05	43,402 57	55,071	1,937 $\frac{1}{2}$	1,646	0,057	0,788	0,086	0,874	24 97
1,2642	3,231 83	47,243 15	61,248 $\frac{1}{4}$	2,303 $\frac{3}{4}$	1,639	0,062	0,771	0,081	0,852	24 28
1,2655	1,738 80	48,590 74	63,534 $\frac{1}{4}$	2,353 $\frac{1}{4}$	1,654	0,061	0,765	0,078	0,843	24 08
1,2639	1,836 45	47,415 75	61,348	2,289 $\frac{1}{2}$	1,649	0,060	0,766	0,081	0,847	24 20
1,2262	1,379 60	42,836 48	56,758	2,321 $\frac{3}{4}$	1,638	0,067	0,754	0,082	0,836	23 88
1,2700	2,104 38	44,755 36	56,603 $\frac{1}{4}$	2,294 $\frac{3}{4}$	1,600	0,065	0,794	0,085	0,879	25 11
1,1915	1,492 95	37,490 57	49,689 $\frac{1}{4}$	2,076	1,579	0,066	0,708	0,090	0,798	22 80
1,1883	1,953 57	35,958 00	47,854	1,869	1,581	0,061	0,751	0,091	0,842	24 06
1,2605	21,881 14	392,408 01	507,445 $\frac{1}{2}$	19,453	1,543	0,059	0,773	0,084	0,857	24 48

*Relevé du coak fourni à l'administration du chemin de fer depuis le
1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} octobre 1844.*

DÉSIGNATION DES STATIONS.	QUANTITÉS.	PRIX PAR 1,000 KILOG.	MONTANT.
	Kil.	Fr.	Fr.
Quiévrain	251,720	27 00	6,796 44
Guillemins (Liège)	468,545	20 00	9,370 90
Jemmapes	234,030	24 50	5,733 76
Manage.	947,975	17 80	16,873 96
Charleroy	1,471,330	17 80	26,189 67
Verviers	224,700	19 00	4,269 20
Totaux.	3,598,300		69,234 03

N° LX.

Relevé des primes payées aux machinistes et aux chefs d'ateliers pour les économies de coak réalisées pendant les neuf premiers mois de 1844.

MOIS.	PRIMES PAYÉES		TOTAUX.	Observations.
	AUX MACHINISTES.	AUX CHEFS D'ATELIERS		
	Francs.	Francs.	Francs.	
Janvier.	945 50	»	945 50	
Février.	673 00	»	673 00	
Mars.	577 50	»	577 50	
Avril	1,450 75	»	1,450 75	
Mai	1,695 25	»	1,695 25	
Juin	2,366 25	841 56	4,207 81	
Juillet	4,026 75	1,006 68	5,033 43	
Août.	3,617 00	904 28	4,521 28	
Septembre	4,090 25	1,022 59	5,112 84	
Total des 9 premiers mois.	20,442 25	3,775 11	24,217 36	

N° LXI.

Tableau indiquant le prix des charbons, depuis 1840 jusqu'à 1844 inclusivement.

DÉSIGNATION DES FOURS.	PRIX PAR MÈTRE CUBE EN				
	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.
Monplaisir	20.00 et 23.50	18.10	17.36	"	"
Anvers (a)	23.00	23.00	18.50 et 19.00	"	"
Gand	20.00	16.00 et 18.00	18.00, 18.85 et 19.00	18.80 et 19.00	17.50, 17.98 et 18.80
Ans	14.00, 15.00 et 15.40	13.00, 14.00, 14.80, 16.00 et 17.00	11.25, 12.50 et 13.40	11.00	10.35
Malines	22.50 et 22.60	18.10 et 18.50	17.50 et 18.00	17.00	16.70 et 16.95
Ostende	17.00, 19.75 21.00 et 21.50	"	19.85	20.10	18.50 et 20.10
Hal (b)	"	17.60 et 23.50	14.48, 15.74 et 15.90	13.99	"
Liège (Guillemins)	"	"	10.48 (c)	"	"
Liège (Haut-Pré)	"	"	"	11.38	10.90
Jemmapes	"	"	"	12.20 (d)	"

(a) On n'a plus fabriqué de coak aux fours de Monplaisir et d'Anvers, depuis le commencement de 1843, parce qu'il y avait avantage à approvisionner la ligne du Nord au moyen du coak fabriqué aux fours de Malines.

(b) On n'a plus fait de coak à Hal en 1844, le coak fabriqué ou livré à Manage, Charleroy et Jemmapes étant plus avantageux.

(c) Ce charbon était destiné aux fours d'Ans et transporté aux frais de l'administration.

(d) Ce charbon, n'ayant pas été livré en 1843, a servi en 1844.

N° LXII.

Dépenses de premier établissement payées sur le fonds de l'emprunt, depuis le 1^{er} mai 1834 jusqu'au 1^{er} octobre 1844.

MONTANT DES DÉPENSES PAR NATURE.	TOTAUX.
Lignes décrétées.	
Emprises de terrains. 24,632,854 34	110,686,806 88
Frais de justice 380,876 97	
Terrassements et ouvrages d'art 58,828,968 11	
Billes 4,395,782 11	
Rails et accessoires 22,110,538 86	
Dépenses d'inauguration. 193,143 70	
Plantations 144,642 79	
Stations.	
Bâtiments des stations 7,209,857 28	10,453,188 91
Dépendances des stations 3,243,331 63	
Matériel des transports	17,818,732 17
Dépenses générales	4,263,221 74
Total général	143,221,949 70

196

TABLE DES MATIÈRES.

	Page.
Introduction aux développements et rapport sur l'exploitation en 1844	III
Développements.	1
§ I. Administration générale.	ib.
§ II. Service de l'entretien des routes et des stations	2
§ III. Service de locomotion et d'entretien du matériel.	6
§ IV. Service des transports.	13
§ V. Frais de perception	14

ANNEXES.

§ I^{er}. — Administration générale.

N° I. Personnel de la direction des chemins de fer en exploitation	17
II. Administration générale. — Salaire d'ouvriers	21
III. État des papiers et imprimés commandés aux fournisseurs, du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 1844	22
IV. Relevé des fournitures de bureau, faites à l'administration des chemins de fer, depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 30 septembre 1844	27

§ II. — Service de l'entretien des routes et des stations.

V. Personnel du service d'entretien.	30
VI. Entretien et police des routes. — Salaires d'ouvriers	34

§ III. — Service de locomotion et d'entretien du matériel.

VII. Personnel du service de locomotion. — Inspection et lignes	39
VIII. Id. Arsenal de Malines.	42
IX. Id. Fours à coak	44
X. Service de locomotion. — Salaires des chefs d'ateliers, machinistes, chauffeurs, etc.	45
XI. Arsenal de Malines. — Salaires d'ouvriers	54
XII. Fours à coak. — Salaires d'ouvriers	55
XIII. Bois de chauffage et fagots.	56
XIV. Graissage : huile de Gallipoli, etc.	58
XV. Nettoyage	59
XVI. Éclairage	60
XVII. Cordes, ficelles, toile, etc.	61
XVIII. Pièces de rechange pour locomotives	62

	Pages.
N ^o XIX. Pièces de rechange pour voitures	63
XX. Essieux pour locomotives et tenders	64
XXI. Id. voitures	65
XXII. Fournitures et application de bandages neufs aux roues de locomotives et tenders.	66
XXIII. Fourniture de bandages pour roues de voitures	67
XXIV. Rottings et cerceaux pour la fabrication des paniers à coak	68
XXV. Métaux : cuivre, acier, étain, fer-blanc, tôles, fers, etc.	69
XXVI. Bois divers	70
XXVII. Fournitures et garnitures de voitures : passementeries, glaces, cuirs, etc.	71
XXVIII. Couleurs, vernis, pinceaux, etc.	72
XXIX. Outils et ustensiles.	74
XXX. Fournitures de lanternes, réverbères et objets de ferblanterie	76
XXXI. Fourniture de vis, clous, fils de fer, fils d'acier, fils de cuivre, etc.	77
XXXII. Fourniture de bâches en cuir	78
XXXIII. Travaux divers, menues dépenses et dépenses imprévues	79

§ IV. — *Service des transports.*

XXXIV. Service des transports. — Inspection et contrôle	80
XXXV. Service des stations	82
XXXVI. Gardes-convois	95
XXXVII. Service général des stations. — Salaires d'ouvriers pour le nettoyage des voitures	99
XXXVIII. Service général des stations. — Ouvriers aux bagages	104
XXXIX. Id. Ouvriers aux petites marchandises.	108
XL. Id. Ouvriers aux grosses marchandises.	111
XLI. État des sommes payées mensuellement aux entrepreneurs, pour le service du camionnage dans les diverses stations, pendant les neuf premiers mois de 1844	116

§ V. — *Service de perception.*

XLII. Service de perception. — Voyageurs.	118
XLIII. Id. Bagages	124
XLIV. Id. Petites marchandises.	130
XLV. Id. Grosses marchandises	137

Résultats de l'exploitation pendant les neuf premiers mois de 1844.

XLVI. Relevé général des dépenses d'exploitation du chemin de fer, pendant l'année 1844, et comparaison de ces dépenses avec les allocations demandées au budget de 1845	145
XLVII. État récapitulatif, par mois, du mouvement des voyageurs, bagages et marchandises, pendant les neuf premiers mois de 1844	149
XLVIII. État récapitulatif, par mois, des recettes des voyageurs, bagages et marchandises, pendant les neuf premiers mois de 1844	153
XLIX. État récapitulatif, par mois, du mouvement des marchandises, pendant les neuf premiers mois de 1844.	157

	Pages.
N° L. État récapitulatif, par mois, de la recette des marchandises, pendant les neuf premiers mois de 1844	161
LI. Relevé des expéditions de fonte effectuées journellement de Liège pour l'Allemagne, depuis le mois de novembre 1843 jusqu'à celui d'août 1844. .	165
XLII. Situation, par mois, du matériel, locomotives et voitures, pendant les neuf premiers mois de 1844	169
LIII. Relevé des accidents survenus sur le chemin de fer, depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 1 ^{er} octobre 1844	173
LIV. Tableau indiquant le prix des billes, depuis 1840 jusqu'à 1844 inclusivement.	177
LV. État comparatif des prix auxquels se fait actuellement le service du camionnage et du factage des marchandises, etc.	181
LVI. État général des rails et accessoires qui ont été remplacés sur les diverses sections pendant le premier trimestre de l'année 1844.	184
LVII. Tableau statistique de la consommation de coak, pendant les neuf premiers mois de l'année 1844	185
LVIII. Arrêté modifiant le règlement sur la comptabilité du coak, approuvé le 1 ^{er} janvier 1843	188
LIX. État récapitulatif de la fabrication du coak, pendant les neuf premiers mois de l'année 1844.	189
LX. Relevé des primes payées aux machinistes et aux chefs d'ateliers pour les économies de coak réalisées pendant les neuf premiers mois de 1844 . . .	193
LXI. Tableau indiquant le prix des charbons, depuis 1840 jusqu'à 1844 inclusivement.	194
LXII. Dépenses de premier établissement payées sur le fonds de l'emprunt, depuis le 1 ^{er} mai 1834 jusqu'au 1 ^{er} octobre 1844	195
